

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 NF ; ETRANGER : 24 NF

(Compte chèque postal : 9063.13 Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 NF

REUNION DE PLEIN DROIT DU PARLEMENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE 16 DE LA CONSTITUTION
ET 2^e SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 21^e SEANCE

Séance du Mardi 4 Juillet 1961.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 615).
2. — Décision du Conseil constitutionnel (p. 615).
3. — Dépôt d'un projet de loi (p. 616).
4. — Situation de l'agriculture. — Discussion de questions orales avec débat (p. 616).
Discussion générale : MM. Charles Naveau, Henri Rochereau, ministre de l'agriculture ; Marc Desaché, André Monteil.
Renvoi de la suite de la discussion : M. le ministre.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Geoffroy de Montalembert.
Suite de la discussion générale : MM. Jean Bardol, Jean Périquier, Marcel Pellenc, André Cornu, Edgard Pisani, Abel Sempé, André Dulin, Jacques Vassor, le ministre, le président, Charles Naveau, René Tinant.
Renvoi de la suite de la discussion.
Suspension et reprise de la séance.
Présidence de M. Georges Portmann.
Suite de la discussion générale : MM. Jean Errecart, Octave Bajeux, Yves Estève, le ministre, Camille Vallin, André Cornu, Charles Suran, Jean Lecanuet, Charles Naveau, Robert Soudant, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Marcel Brégégère, Emile Durieux, Roger Carcassonne, Yvon Coudé du Foresto, Jean Deguise, Modeste Legouez, Jean Fichoux, André Armengaud, Claudius Delorme, Marcel Lemaire, Marcel Lebreton, Louis Martin, Henri Prêtre, Etienne Dailly, le président.
5. — Dépôt d'un projet de loi (p. 673).
6. — Règlement de l'ordre du jour (p. 673).

PRESIDENCE DE Mme MARIE-HELENE CARDOT,
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.
Mme le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

Mme le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 29 juin a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DECISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

Mme le président. J'ai reçu de M. le président du Conseil constitutionnel la lettre suivante : « Paris, le 30 juin 1961.

« Monsieur le Président,

« Par lettre du 28 juin 1961, vous avez saisi le Conseil constitutionnel de quatre amendements présentés à un projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer — auxquels le Gouvernement a opposé l'irrecevabilité visée à l'article 41 de la Constitution.

« J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, la décision que le Conseil a rendue en application de ce texte.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'expression de ma haute considération.

« Signé : Léon NOËL. »

Le texte de la décision du Conseil constitutionnel, aux termes de laquelle les quatre amendements sont déclarés irrecevables, sera publié à la suite du compte rendu intégral de la présente séance.

— 3 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

Mme le président. J'ai reçu de M. le ministre des armées un projet de loi relatif aux limites d'âge du personnel des cadres militaires féminins.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 295, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

— 4 —

SITUATION DE L'AGRICULTURE

Discussion de questions orales avec débat.

Mme le président. L'ordre du jour appelle la discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Antoine Courrière demande à M. le ministre de l'agriculture quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour assurer l'assainissement de la situation viticole, accorder aux viticulteurs un prix social pour leur vin et si, dans l'immédiat, il entend s'en tenir exactement aux dispositions du décret du 16 mai 1959 (n° 63).

II. — M. Marc Desaché expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques que, si l'on se réfère aux informations parues ces derniers mois tant dans la presse française que dans la presse étrangère, certains de nos partenaires du Marché commun sont l'objet de pressions sérieuses de la part de pays de la zone de libre échange en vue de se soustraire, en ce qui concerne les produits agricoles, aux obligations résultant du traité de Rome.

Il attire son attention sur le fait que, si dans le domaine agricole nos partenaires du Marché commun font jouer les dispositions du traité à sens unique, c'est-à-dire dans le sens qui nous est défavorable, la libération des échanges, aussi bien agricoles qu'industriels, ne peut qu'être dangereuse pour nous.

Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour obtenir en la matière une stricte application des traités (n° 78).

III. — M. André Colin demande à M. le Premier ministre :

1° Quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour établir la parité économique et sociale entre l'agriculture et les autres activités de la nation, en application de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960 ;

2° S'il est dans ses intentions, pour tenir compte de la gravité particulière de la situation en Bretagne, de déposer d'urgence une loi-programme concernant l'ensemble des départements bretons et comportant notamment le classement de ces départements, dans leur totalité, en zone spéciale d'action rurale, et des investissements publics suffisants pour assurer, dans le cadre d'une politique d'expansion régionale maintes fois annoncée, l'équipement et la modernisation de la Bretagne (n° 91).

IV. — M. Jean Bardol appelle l'attention de M. le Premier ministre sur le mécontentement grandissant qui atteint la paysannerie française dans son ensemble : ce profond malaise qui existe dans nos campagnes — nullement apaisé par les dernières mesures gouvernementales — découle d'une situation qui ne cesse de s'aggraver pour la grande masse des exploitants agricoles. C'est la raison pour laquelle il lui demande :

1° Quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour assurer un écoulement régulier, à de justes prix, de la production de nos cultivateurs ;

2° S'il n'estime pas nécessaire :

a) De relever le pouvoir d'achat des masses populaires, condition d'un élargissement du marché intérieur ;

b) De suspendre les clauses du Marché commun qui favorisent l'entrée en France de produits étrangers au moment où nous connaissons la surproduction ;

3° Quelles sont les intentions du Gouvernement au sujet de la franchise de 200 NF de l'assurance maladie des exploitants et s'il ne juge pas utile d'étendre cette assurance à tous les risques maladie et pour tous les membres des familles paysannes ;

4° S'il envisage de maintenir sa décision d'imposer aux producteurs une taxe de résorption sur les produits laitiers (n° 92).

V. — M. Charles Naveau appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la gravité de la situation paysanne et sur les réactions légitimes qu'elle suscite ;

Et lui demande :

1° S'il estime que la loi d'orientation agricole est susceptible, dans la mesure où elle serait enfin appliquée, de remédier à

cette situation de fait et en particulier s'il entend, dans le cadre des dispositions de l'article 31 de ladite loi, donner aux prix des produits agricoles la rémunération du travail et du capital ;

2° S'il est disposé à accorder au F. O. R. M. A. les crédits nécessaires dans l'immédiat pour permettre la commercialisation et l'écoulement des produits agricoles sans pour autant faire appel à des mesures iniques telles que la taxe de résorption pour le lait, par exemple ;

3° Quels sont les moyens efficaces qu'il envisage de prendre pour résoudre le problème des excédents agricoles dans l'avenir. (N° 94.)

VI. — M. André Cornu demande à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il entend prendre :

1° Pour parer de toute urgence à la situation catastrophique des agriculteurs qui ne peuvent écouler leurs produits par manque d'organisation des marchés, dû à l'imprévision des pouvoirs publics, qui pourtant avaient demandé aux paysans de fournir un effort important de production dont ils sont bien mal récompensés ;

2° Pour mettre en œuvre une véritable politique agricole, non pas par des mesures hâtives prises sous la pression des événements ou fragmentaires pour les secteurs les plus immédiatement menacés, mais qui soit vraiment « pensée », coordonnée, rationnelle, afin de prévoir l'avenir et d'organiser l'ensemble de la production agricole en fonction des possibilités de débouchés intérieurs et extérieurs.

Il lui rappelle que ce n'est qu'à cette double condition que pourront être écartés et l'anxiété des agriculteurs et les troubles qui ne feront que croître si l'Etat n'est pas à même d'assurer à l'agriculture la parité avec le secteur industriel et la sécurité à laquelle nos paysans, par leur vie de labeur et d'efforts, peuvent prétendre. (N° 95.)

La parole est à M. Charles Naveau, remplaçant M. Antoine Courrière.

M. Charles Naveau, remplaçant M. Antoine Courrière. Monsieur le ministre, mes chers collègues, la semaine dernière, de cette tribune, tout en reconnaissant les difficultés du monde paysan qui provoquent la colère légitime que nous connaissons, tout en m'affirmant solidaire des manifestations qu'elle engendre, je m'élevais avec force contre les violences dont avait été victime votre collègue de l'industrie, M. Jeanneney.

Je n'en suis que plus à mon aise pour condamner aujourd'hui encore les actes qui ont eu pour objectif votre domicile personnel vendéen et qui auraient pu nuire à la santé de votre vieux père. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Henri Rochereau, ministre de l'agriculture. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Charles Naveau. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Je voudrais remercier particulièrement M. Naveau des paroles qu'il vient de prononcer. Je n'oublie pas que, malgré les divergences qui peuvent nous séparer, sur le fond nous avons les mêmes préoccupations et les mêmes soucis. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Bardol. Les plastiqueurs ne sont pas les paysans, mais les ultras !

M. Charles Naveau. Nous constatons avec une certaine affliction que les masses paysannes ont peu de moyens pour marquer leur réprobation, leur mécontentement contre le sort qui leur est réservé. Elles ne peuvent pas, comme les salariés, utiliser la grève parce la nature elle-même leur interdit de chômer ; mais nous reprocherons, parmi les manifestations, certains actes de violence, qui, devant l'opinion publique, desservent plus leurs revendications qu'ils ne les aident.

Cela dit, monsieur le ministre, je dois vous présenter des excuses pour avoir volontairement adressé à M. le Premier ministre la question orale que je défends devant vous et qui était de votre compétence.

Pourquoi, me demandez-vous, l'avoir fait ? Pour plusieurs raisons. Sans vouloir diminuer plus encore qu'elles ne le sont votre influence et votre autorité au sein du Gouvernement, nous constatons avec déception que le ministère de l'agriculture, qui devrait être un ministère de premier plan de notre économie nationale, n'a plus depuis bien longtemps qu'un rôle très effacé, une importance toute relative et que vous, son représentant, vous êtes voué bien souvent à la mendicité considérable vis-à-vis du ministère des finances. Vous êtes livré à l'incompréhension totale de plusieurs de vos collègues et bien souvent considéré comme quantité négligeable par le Premier ministre, voire même par le chef de l'Etat.

C'est la première raison qui m'a poussé à m'adresser à M. le Premier ministre. Peut être aussi ai-je l'impression que de nombreux collègues, comme moi-même, s'étonnent de ne plus le voir dans cette enceinte où nous étions habitués à le trouver plus prolixe à notre égard. (*Sourires.*)

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Charles Naveau. Avais-je tort de m'adresser directement à lui ? Je ne le crois pas, car cette question d'ordre économique et agricole semblait être de sa compétence puisqu'il s'est arrogé le droit de parler directement au peuple paysan par la radio-diffusion-télévision française. Malheureusement, je ne crois pas que ce discours ait obtenu auprès des auditeurs à qui il était destiné toute la résonance qu'il espérait lui donner. Était-il bien utile de rappeler les conditions d'existence des ruraux par comparaison avec le confort de certains citadins, de constater une fois de plus l'insuffisance de l'équipement rural, tant en électrification qu'en matière d'adduction d'eau, pour annoncer, pour les années à venir, des crédits supplémentaires ? N'est-ce pas là un vieux disque aujourd'hui usé ?

A quoi bon vanter encore les mérites et les avantages que les agriculteurs doivent retirer de la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Que le Gouvernement puisse croire à l'efficacité de cette loi, de son inspiration, c'est son droit, mais quant à en convaincre les agriculteurs eux-mêmes, c'est une autre chose.

Personnellement, je ne pense pas que la trentaine de textes qui doivent sortir, et dont la gestation a duré près d'un an, apporteront une aide matérielle à la situation de la paysannerie et qu'elle regonfleront son moral. Leur efficacité reste problématique et, en tout cas, à échéance extrêmement lointaine.

Le développement de l'enseignement, de la vulgarisation agricoles, les aménagements régionaux de certaines zones rurales, la réforme de structure des exploitations agricoles familiales par le remembrement et le regroupement des terres qui, soit dit en passant, est souvent en contradiction avec la loi sur les cumuls, sont autant de formules qui peuvent et doivent améliorer la productivité. Mais, n'est-ce pas même mettre un peu la charrue devant les bœufs que d'accroître encore cette production déjà excédentaire sans avoir, auparavant, recherché très sérieusement les débouchés pour écouler ces excédents.

Au point de vue enseignement, dans son allocution radiodiffusée, M. le Premier ministre précise qu'il faudra dix à douze ans pour donner aux enfants de cultivateurs les connaissances qui leur permettront de choisir un métier. Si l'on poursuit la politique agricole actuelle, croyez-moi, ils auront su choisir avant cette date !

On escompte beaucoup de la réalisation du plan de trois ans, tendant à la création des marchés nationaux, d'abattoirs régionaux. Je crains, pour ma part, que les marges intermédiaires qui s'inscrivent entre les producteurs et les consommateurs resteront ce qu'elles sont aujourd'hui. Je crains que le prix de la viande ne soit guère modifié entre la ferme et l'étal sous prétexte qu'elle sera achetée par le détaillant en cheville plutôt qu'exploitée en tuerie particulière. L'expérience résultant de la méthode « Suivez le bœuf » ou de la viande hachée à Paris n'a donné comme résultat, jusqu'à présent, que de revaloriser au seul profit des détaillants le quartier de moyenne qualité.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Charles Naveau. C'est tout le circuit de la distribution et le système de la commercialisation des produits qui doivent être revus et corrigés, ce qui nécessite la création d'une société d'intervention, société que nous n'avons jamais cessé de réclamer (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Le malaise paysan est profond et il faut y apporter des remèdes énergiques et immédiats. Deux articles seulement de cette loi sont susceptibles de réaliser quelque chose de tangible : l'article 1^{er}, qui doit rechercher la parité avec les autres classes de la société, et l'article 24, devenu par la suite l'article 31, qui doit déterminer la fixation des prix.

C'est ce dernier article qui a entraîné la navette entre les assemblées et la création de la commission mixte. C'est sa discussion, longue et pénible, qui, très rapidement, nous a fait apparaître la mauvaise volonté des pouvoirs publics à l'égard des prix des produits agricoles. Sans cet article, la loi par elle-même nous semble inefficace.

Mais où M. le Premier ministre a été très maladroit, c'est lorsqu'il a dit que, pour aider au maintien des prix agricoles, chaque Français payait 4.000 ou 5.000 francs par an. Voudrait-on dresser les classes de la société les unes contre les autres qu'on n'agirait pas autrement !

Partant de ce principe, pourquoi ne pas ajouter ce que coûte à chaque citoyen l'aide à l'exportation de produits industriels ou manufacturés (*Très bien ! à gauche*) ce que paie en supplément l'acheteur d'une voiture automobile française par rapport à l'acheteur étranger afin de faciliter l'exportation, ce que coûtent au contribuable certains investissements dans des pays qu'on a déjà décidé d'abandonner, quelle part il paie dans les réceptions grandioses et fréquentes auxquelles il n'est pas convié, etc., ce

que lui en coûte une politique de prestige et les frais que va entraîner, par exemple, la force de frappe ? (*Très bien ! à gauche.*)

M. Jean Deguise. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Charles Naveau. Je vous en prie.

Mme le président. La parole est à M. Deguise avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Deguise. Mon cher collègue, en ce qui concerne l'indication donnée par le Premier ministre d'un soutien à la nation de 4.000 à 5.000 francs par personne, vous auriez pu ajouter que le même soutien de la nation à des pays d'Afrique noire devenus indépendants s'élevait à 6.000 francs par personne.

M. Charles Naveau. Je l'ai dit, mon cher collègue, sans le chiffrer et j'ai voulu passer assez discrètement sur la participation des Français à l'aide aux pays de la France d'outre-mer.

Pourquoi, d'autre part, dans les sommes attribuées au F. O. R. M. A. pour la défense du marché de la viande, par exemple, ne pas déduire les ressources provenant de la taxe sur la viande, qui vont directement au Trésor et qui s'élèvent, je crois, à environ 50 milliards.

Ne croyez-vous pas que l'effondrement des cours agricoles, s'il devait servir momentanément les intérêts des consommateurs français, leur serait dans l'avenir plus préjudiciable, par l'abandon des campagnes par les agriculteurs, que leur reconversion dans différentes professions avec le chômage qui pourrait en découler ?

Ne vous étonnez donc pas si les paysans sont dans la rue et manifestent leur mécontentement. Leurs représentants au Parlement ne sont plus écoutés. On s'adresse directement à eux, alors ils répondent directement !

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Charles Naveau. Ils sont encore dans la rue malgré l'annonce d'une table ronde où on allait s'occuper d'eux, malgré les communiqués pleins de promesses et de décisions, que l'on dit constructives, d'une table ronde d'où sont exclus les parlementaires à qui on demandera par la suite d'assurer le financement des décisions prises. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Ils sont encore dans la rue, c'est une preuve nouvelle et supplémentaire que la paysannerie ne croit plus aux promesses, ni aux slogans vides de sens. Comme on la comprend ! Que peut-elle attendre en effet de ce Gouvernement ?

Les manifestants de l'an dernier avaient réclamé la convocation anticipée du Parlement...

M. André Maroselli. Très bien !

M. Charles Naveau. ...appuyés en cela par le nombre de signatures requis par la Constitution. Le Gouvernement l'a refusée. Pendant deux mois, le Parlement a discuté de ce qui devait être la charte agricole et la presque totalité des articles de la loi d'orientation sont, hélas ! autant de cataplasmes sur une jambe de bois. (*Sourires.*) En douterait-on qu'il n'y aurait qu'à se reporter aux déclarations du commissariat au quatrième plan qui précise que « les objectifs définis dans la loi d'orientation sont considérés comme des vœux du législateur sans commune mesure avec les possibilités d'une politique agricole réaliste ! (*Sourires.*) Certaines contradictions dans ce domaine ne pourront être résolues dans ce plan ». Tout le mal de cette pénible situation de notre paysannerie réside dans l'abandon de l'indexation des prix agricoles...

M. André Maroselli et M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Charles Naveau. ...indexation à laquelle on a substitué le principe des prix d'objectif, puis des prix de campagne qui ne sont que des prix indicatifs que l'on ne cherche ni à défendre ni à garantir en aucune façon !

M. Charles Suran. Très bien !

M. Charles Naveau. L'indexation n'avait pas pour seul objet d'établir une relation entre les prix agricoles et les prix industriels. Par l'intermédiaire des salaires agricoles, elle permettait de suivre l'évolution du S. M. I. G. et donc, indirectement, des salaires industriels.

L'économie agricole est soumise à des facteurs extérieurs qui la rendent incertaine, irrégulière, instable. Dans un monde organisé, l'agriculture plus que tout autre a besoin d'une organisation qui la mette à l'abri des décalages de revenus trop importants par rapport aux autres activités.

C'est pourquoi le système des indexations avait été accueilli avec une telle faveur dans les milieux ruraux. La preuve a été faite maintes fois que l'indexation avait mis un terme à la disparité dont l'agriculture avait été trop souvent victime. A cette époque, les prix agricoles français supportaient la comparaison avec les prix des pays partenaires de la Communauté. Aujourd'hui, ils sont de beaucoup inférieurs.

En supprimant cette indexation, on tourne catégoriquement le dos à la parité que l'on prétend introduire dans l'article 1^{er} de la loi d'orientation. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche.*)

Pour justifier cette suppression, les pouvoirs publics ont prétendu qu'elle engendrait l'inflation. Ils estimaient qu'elle n'était utile que tant que la politique économique de la nation ne facilitait pas la stabilisation monétaire, alors que la politique de rigueur financière définie au début de 1959 allait justement rétablir cette stabilité. Le raisonnement vaudrait, bien sûr, si la stabilité économique existait en réalité, indexation étant synonyme de mobilité, donc inutile en période de stabilité. Mais combien de hausses n'avons-nous pas enregistrées depuis deux ans ? Acier, automobiles, machines agricoles, transports, engrais et salaires aussi !

L'inflation n'est donc pas pour autant arrêtée et la cause ne peut en aucun cas être imputée aux indexations agricoles ! La rigueur financière inaugurée par M. Pinay et poursuivie par son successeur, n'a, en somme, touché que les petits salariés, les vieux et les économiquement faibles. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Ce sont encore, et chaque fois, les prix des produits agricoles à la production qui font les frais d'une opération d'austerité, sans que l'on soit jamais parvenu à freiner les prix à la consommation ni, d'ailleurs, celui d'autres produits ou denrées.

En avril 1959, mes amis socialistes et moi-même avons déposé une proposition de résolution invitant le Gouvernement à rétablir les indexations. Nous avons été combattus par des collègues qui, auparavant favorables à cette méthode — je rappelle la loi Laborde, par exemple — reniaient la nécessité de l'indexation parce qu'elle était appliquée sur une mauvaise base de départ et qu'elle lésait les agriculteurs. Que cette base de départ fût mauvaise ou non, l'indexation avait le mérite d'exister, et si nos prix étaient à la traîne par rapport aux autres prix, au moins étaient-ils accrochés au train des fluctuations successives du coût de la vie, tandis qu'actuellement ils sont abandonnés sur le bord du fossé.

Qu'en pensent aujourd'hui ces collègues ? N'avions-nous pas raison alors et combien le problème aujourd'hui serait plus facile à résoudre ?

Dans son allocution radiodiffusée — excusez-moi d'y revenir encore — M. le Premier ministre situe l'action gouvernementale en trois étapes : la première, le vote de la loi ; la seconde, les textes qui vont être publiés, et j'ai déjà dit ce qu'il fallait en penser ou en attendre, c'est-à-dire rien dans l'immédiat ; la troisième étape devant être l'application de ces textes dont une large part dépend des organisations agricoles et que doit préciser la table ronde qui se réunit à Matignon.

Ce sont des mesures en matière de prix et de défense de marchés qu'attendent de ces délibérations l'unanimité des paysans. Ils ne veulent plus — on les comprend — de la politique à la petite semaine, car c'est à cela que nous assistons depuis deux ans !

M. André Cornu. Très bien !

M. Charles Naveau. Le problème des betteraviers, que défend mon collègue et ami, M. Durieux, en est l'authentique témoignage. Il a fallu près d'un an, en raison des lenteurs administratives, pour que les producteurs connaissent le prix réel qu'ils allaient toucher de leur récolte 1960, déduction faite d'une taxe de résorption qui leur sera infligée pour écouler le superexcédent de sucre dont ils ne sont pas responsables.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Charles Naveau. Mon collègue, M. Périquier, vous entretiendra des problèmes viticoles qu'il connaît mieux que moi et qui, hélas ! subissent les mêmes avatars.

Le problème céréalier, si inquiétant qu'il puisse être par les excédents de céréales secondaires de la récolte dernière, trouvera probablement sa solution dans le cadre de l'office des céréales par l'exportation vers l'Afrique et la Chine, qui sont déficitaires.

Mais, monsieur le ministre, n'abandonnez surtout pas le soutien des céréales secondaires car vous installeriez du même coup l'anarchie dans le marché du blé.

Je me cantonnerai donc dans le domaine de la production laitière en général, celle qui doit vous donner, monsieur le ministre, le plus de souci.

La production laitière, qui est passée de 200 millions d'hectolitres en 1959 à 230 millions en 1960, n'est que le résultat de l'augmentation de la productivité de l'effectif du cheptel laitier, les producteurs ne faisant en cela qu'observer les directives qui leur ont été données par les services officiels et qui étaient prévues par le troisième plan.

Il est compréhensible que l'on soit inquiet alors que le quatrième plan prévoit encore une production en expansion sans que l'on se soit appliqué à rechercher les possibilités d'écoulement à un prix raisonnable.

Rien n'a été fait, d'ailleurs, pour accroître la consommation intérieure et, pourtant, on ne cesse de répéter que l'amélioration du pouvoir d'achat des travailleurs, l'augmentation de l'allocation aux vieux et aux économiquement faibles, la consommation de lait ou de beurre par l'armée sont des facteurs non négligeables pour le placement de ces produits.

La confédération laitière elle-même vous le demande sous la forme d'une augmentation des fournitures à un prix réduit à l'armée, aux collectivités publiques et aux économiquement faibles. Pourquoi ne pas le faire avant de consentir la perte importante que nécessite l'exportation ? Pourquoi rester inactif et muet quand on vous interpelle sur les avantages et privilèges dont jouissent certains corps gras alimentaires qui concurrencent les produits laitiers d'une façon déloyale grâce à la complicité de l'Etat ?

Peut-être demain, tout de même, pourrions-nous bénéficier de l'aide des margariniers car ils sont directement intéressés par le projet de taxes et ils seront peut-être mieux entendus que nous pour les faire supprimer.

Pourquoi ne pas admettre le relèvement du taux de matières grasses du lait de consommation à 34 grammes, ce qui diminuerait les apports de beurre sur le marché d'environ 8.000 tonnes par an ?

Pourquoi encore rester obnubilés sur ce prix du lait cru qui rentre dans l'indice des 179 articles, alors que les consommateurs se dirigent d'eux-mêmes vers des achats de lait pasteurisé ou stérilisé dont les prix sont supérieurs au premier de 8 à 25 francs le litre ?

Pourquoi encore ici craindre l'augmentation du S. M. I. G. par l'indexation des prix et n'appliquer celle-ci qu'à sens unique ?

Monsieur le ministre, de grâce, ne soyez pas sourd à nos appels. Abandonnez votre projet de taxe de résorption sur le lait. Son application serait, j'en suis certain, le départ de nouvelles manifestations qui gagneraient des régions jusqu'à présent restées calmes.

Des crédits pour le F. O. R. M. A., me direz-vous ? Il y a, hélas ! des dépenses de l'Etat moins nécessaires que celle-ci. Il serait absurde et grotesque d'imposer aux producteurs une taxe de résorption sur leurs produits alors que l'Etat continue à importer des produits laitiers dont il n'a pas besoin et qui ne sont pas toujours inscrits dans des accords commerciaux.

Comment expliquer que nous soyons excédentaires en produits agricoles et que le déficit de la balance commerciale de ces produits puisse encore atteindre 550 milliards, parce que le Gouvernement a accepté la facilité d'importer pour peser sur les cours ou encore en règlement de certaines exportations industrielles ou autres ?

En 1960, 8.053 tonnes de lait de conserve de toutes variétés, sucré, en poudre, écrémé ou non, ont été importées pour une valeur de 2.724.112 nouveaux francs ; 15.186 tonnes de beurre pour 8.472.036 nouveaux francs ; 14.852 tonnes de fromage pour 7.341.765 nouveaux francs, soit un total de 18.537.913 nouveaux francs, c'est-à-dire en anciens francs près de deux milliards qui échappent à l'économie laitière de notre pays et qui, par surcroît, viennent l'écraser.

Tout récemment encore, un projet d'importation de 3.615 tonnes de fromage était à l'étude, en contrepartie, paraît-il, du plan céréalier du Marché commun qui n'est pas lui-même réalisé. A la suite de nombreuses protestations parlementaires et professionnelles, cette importation est suspendue provisoirement. Suspendue seulement, monsieur le ministre ! Veillez à ce que ce Marché commun ne soit pas pour nous un marché de dupes. S'il s'applique, que ce soit à tous intégralement et non à une seule partie parmi les six partenaires.

En résumé, il ne saurait y avoir une taxe de résorption sur le lait sans que le prix de celui-ci soit garanti, sans que les importations soient sévèrement contrôlées par la profession elle-même.

Le Gouvernement se flatte aussi d'avoir fait voter l'année dernière une loi d'assurance-maladie-chirurgie en faveur des exploitants agricoles, les mettant ainsi à égalité avec les salariés. Ce n'est vraiment qu'un effleurement de l'égalité, loin de la formule à part entière, quand on constate l'importance de la franchise : 20.000 anciens francs avant de bénéficier du remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques...

M. Bernard Chochoy. C'est l'impôt sur la maladie !

M. Charles Naveau. ...ajoutés aux 24.000 francs de cotisation de solidarité, ce qui constitue une lourde charge pour les jeunes ménages exploitants agricoles. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Le Gouvernement ne devrait-il pas faire un effort financier supplémentaire ?

Avant d'en terminer, je ne veux pas passer sous silence les propos mêmes du chef de l'Etat sur les manifestations paysannes, au cours de son dernier voyage. Chacun de nous connaît la

charge ardue qui est la sienne dans la recherche de la paix en Algérie. Il n'y a pas de miracle en la matière et il découvre les mêmes obstacles que ses prédécesseurs (*Très bien !*).

Nous ne sous-estimons pas ses difficultés et nous l'approuvons quand il fait appel à l'unité nationale, plus que jamais nécessaire dans les temps troubles que nous connaissons. Mais je voudrais qu'il sache que cette unité ne peut se faire que si les sacrifices nécessaires sont répartis équitablement entre tous les Français. (*Applaudissements à gauche.*)

Elle ne se fera pas si une classe de la société, c'est aujourd'hui le cas de la paysannerie, se sent brimée, lésée par rapport aux autres professions. La classe paysanne n'a jamais fait défaut à la Nation dans les heures les plus douloureuses de son histoire. Il n'est point besoin pour cela de lui rappeler ses devoirs, mais elle a aussi le droit à la vie qu'on ne peut lui refuser. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite. — L'orateur, en regagnant sa place, reçoit les félicitations de ses collègues.*)

Mme le président. La parole est à M. Desaché.

M. Marc Desaché. Madame le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, c'est au mois de novembre dernier que j'avais posé la question orale avec débat qui vient seulement aujourd'hui en discussion devant le Sénat.

Cette question portait essentiellement sur les réticences manifestées par certains de nos partenaires du Marché commun pour appliquer aux produits agricoles les obligations résultant du traité de Rome. Si, dans ce domaine, nos voisins font jouer les dispositions du traité à sens unique, c'est-à-dire dans le sens qui nous est défavorable, la libération des échanges aura alors des conséquences dangereuses pour nous.

Depuis l'époque à laquelle cette question a été posée, de graves événements se sont produits et il me paraît nécessaire aujourd'hui de la présenter sous un angle différent ou, plus exactement, d'en étendre le cadre.

Les difficultés rencontrées pour écouler à l'extérieur et notamment dans les pays du Marché commun les excédents de notre production agricole ont eu des répercussions sur l'ensemble de notre économie rurale, plaçant nos agriculteurs dans une situation de plus en plus difficile.

Sur un plan très général et si nous examinons la situation d'ensemble de la population du globe, nous constatons qu'il existe un état de fait absolument paradoxal : une partie du monde dispose d'excédents souvent considérables de produits agricoles alors que le reste — les pays dits sous-développés — souffre d'une pénurie non moins considérable de denrées alimentaires. On n'arrive pratiquement pas à utiliser les excédents qui existent d'un côté pour faire face à l'extrême disette qui existe de l'autre. Nous assistons à ce spectacle affligeant de voir détruire ou se perdre des produits agricoles pendant qu'une fraction de l'humanité meurt de faim.

Il y a là un problème extrêmement grave pour l'avenir même de l'humanité, problème qui dépasse évidemment de beaucoup le cadre de ce débat, problème qui est d'ordre international, mais que j'ai tenu néanmoins à évoquer aujourd'hui liminairement devant vous.

Or, la France se trouve à l'heure actuelle dans la catégorie des pays dont la production agricole est excédentaire. Comment peut-on écouler ces excédents vers d'autres pays dont, au contraire, les besoins en produits alimentaires ne sont pas couverts par leur sol ? Tel est le problème qui se pose à nous aujourd'hui.

Parmi ces pays, ceux vers lesquels l'exportation de nos surplus agricole serait *a priori* la plus facile et aussi la plus normale, ce sont nos partenaires de l'Europe des Six. Or, force est de constater chez eux certaines réticences — je dirai même des réticences certaines — à nous acheter les produits alimentaires qui leur font défaut. Au lieu de s'adresser aux producteurs français, ils importent des produits en provenance de pays extérieurs au Marché commun. Je crois que ces réticences ne sont, du reste, que la conséquence de diverses mesures financières intervenues depuis un certain nombre de mois.

Plusieurs pays européens semblent, en effet, avoir été obligés de soutenir des devises étrangères cependant réputées fortes. Du fait de ces obligations, certains de nos partenaires sont en pratique amenés à acheter des produits agricoles à l'extérieur, en contrepartie des avances monétaires qu'ils ont consenties à d'autres.

J'ajoute que certains articles parus ces jours-ci dans la presse, concernant les théories relatives aux fluctuations monétaires et aux règlements internationaux, ne sont pas faits pour favoriser le retour à un meilleur équilibre des échanges, surtout qu'on ne voit là aucune solution positive. Il semble qu'il y ait donc là l'explication, tout au moins partielle, des réticences qui ont fait l'objet de la question initiale.

Je n'insisterai pas davantage : j'aimerais connaître cependant l'opinion de M. le ministre de l'Agriculture et de M. le ministre des finances sur ce point, ainsi que les mesures que le Gouver-

nement compte prendre dans ce domaine pour éviter que des opérations de solidarité monétaire internationale ne portent tort en définitive à notre agriculture.

Si des motifs d'ordre monétaire peuvent en partie expliquer les difficultés actuelles de nos exportations, d'autres causes doivent être recherchées à la situation tragique que connaît aujourd'hui notre économie agricole. Personnellement, je crois que le point central des difficultés que l'agriculture française traverse à l'heure actuelle réside dans l'inorganisation, si je puis m'exprimer ainsi, de nos services de distribution.

La mise en vente sur un même marché, au même moment, d'une masse de denrées de même nature provoque, évidemment, un effondrement des cours. Comment peut-on porter remède à une telle situation ? Les solutions ne sont pas les mêmes suivant qu'il s'agit de produits facilement stockables ou, au contraire, de denrées périssables. Mais le but à atteindre dans les deux cas est identique : régulariser l'offre en vue de freiner la chute brutale des cours, laquelle, remarquons-le en passant, ne profite à personne si ce n'est à quelques intermédiaires. Nous avons noté bien souvent que le consommateur ne bénéficie jamais de l'effondrement des cours à la production. (*Très bien !*)

Examinons maintenant, si vous le voulez bien, dans leur principe, deux cas qui peuvent se présenter.

Quand il s'agit de denrées non périssables, il conviendrait, lorsque des excédents momentanés se font jour, de les stocker pour pouvoir les écouler ultérieurement. Je vous citerai un exemple que je connais bien. Le conseil général d'Indre-et-Loire vient de décider la création de chais coopératifs pour stocker les excédents de la production vinicole que les viticulteurs du département ne peuvent loger. Ne serait-il pas possible de créer, dans d'autres domaines, des organismes analogues, des réserves de sécurité qui permettraient, lorsque les pointes de production seraient passées, d'équilibrer le marché ? Pour cela il serait nécessaire d'organiser avec la profession, notamment les chambres d'agriculture, des organismes qui étudieraient les marchés, assureraient les stockages avec, bien entendu, le concours financier de l'Etat, et l'écoulement régulier de la production, soit vers l'étranger, soit même en France par l'organisation de certains marchés publics de vente directe aux consommateurs des grands centres.

Lorsqu'il s'agit, au contraire, de denrées périssables, l'organisation doit être inverse. Il faut prévoir à l'avance les excédents qui risquent de se produire dans les dix ou quinze jours qui viennent et organiser l'écoulement de cette offre, aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Il est bien certain que le Gouvernement ne peut pas agir, surtout le ministre de l'Agriculture, quand on lui signale la veille qu'un tonnage important de pêches doit être expédié dans les quarante-huit heures.

Malgré le développement des transports, malgré l'existence d'un réseau sans cesse plus perfectionné de télécommunications, il serait vain de croire que c'est par un simple coup de téléphone que l'on peut changer l'orientation d'un marché. Il faut l'organiser à l'avance et en prévoir toutes les conséquences. Sans doute des efforts ont-ils déjà été faits dans ce sens. Il y a quelques exemples de marchés nationaux et des marchés-gares qui sont en cours de création ou même déjà créés. Une liste vient de paraître ; mais ceci est parfaitement insuffisant ; nous regrettons l'absence d'organismes plus nombreux qui pourraient par leur rayonnement assurer des exportations rapides vers l'étranger. Aussi notre agriculture est-elle périodiquement placée dans une situation des plus critiques. Certaines municipalités se doivent de favoriser la constitution de tels organismes en provoquant le déplacement vers les quartiers périphériques de marchés qui sont à l'heure actuelle à l'étroit et inadaptés au centre des villes.

Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous poser encore une question. Ne parlons plus du passé, ni des mesures de circonstances prises sous la poussée des événements.

Que comptez-vous faire pour l'avenir ? Nous constatons à l'heure actuelle que les textes qui sortent avec précipitation ne sont peut-être pas les plus urgents. Ils ne visent en général que des opérations à terme, mais c'est bien au contraire d'opérations au comptant dont il s'agit aujourd'hui.

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Marc Desaché. C'est devenu un lieu commun de dire : gouverner c'est prévoir ; mais je suis obligé de constater que l'on cherche en vain aujourd'hui les efforts de prévision qui ont été faits par bien des gouvernements qui se sont succédés ou plutôt il est plus exact de dire qu'en la matière, toutes les prévisions se sont révélées fausses.

Comment voulez-vous qu'un brave agriculteur de nos campagnes puisse comprendre quelque chose à la politique agricole qui a été suivie depuis la guerre ?

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Marc Desaché. On lui a d'abord dit : « Produisez du blé, nous sommes déficitaires ». Ce fut la même chose pour l'orge et pour bien d'autres denrées, notamment pour le maïs. Deux ou

trois ans se passent et on dit aux agriculteurs : « Arrêtez ! la production que nous avons recommandée est excédentaire ». Ainsi ils apprennent brusquement que sur un produit déterminé, un quantum vient d'être établi faussant complètement les problèmes de rentabilité des exploitations.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Evidemment, le Gouvernement n'est pas le seul responsable de la situation actuelle de la paysannerie française. Nous constatons aujourd'hui l'explosion d'une tension qui règne depuis des années. Le monde agricole, lassé d'attendre la réalisation de vaines promesses, s'est organisé pour le combat.

M. Antoine Courrière. Il fallait écouter le Parlement !

M. Marc Desaché. Si la détérioration du climat social à laquelle nous assistons aujourd'hui venait à se poursuivre, celle-ci n'aboutirait pas au triomphe de tel ou tel parti, mais conduirait en droite ligne le pays à l'anarchie la plus complète.

Sans doute, le Gouvernement vient-il de prendre certaines mesures : « table ronde » du 29 juin, et institution d'une commission spéciale pour étudier le problème laitier. Mais il est à craindre que les véritables solutions qui donneraient satisfaction aux agriculteurs français ne pourront jamais être mises en œuvre tant que l'indice des 179 articles bloquera tout. Depuis dix ans l'indice des 213 articles, devenu l'indice des 179 articles, a joué contre l'agriculture et contre l'agriculture seule. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

Alors que, pour empêcher la hausse de cet indice, le cultivateur voyait le niveau des prix de sa production freiné et maintenu à un cours anormalement bas, amenant une stagnation, voire une régression de son niveau de vie, il assistait impuissant à la hausse continue des produits industriels nécessaires à son exploitation et à la vie de sa famille.

Ne pourrait-on examiner le problème même de l'indice dans une optique plus large et plus réaliste ?

Un autre exemple qui constitue une question brûlante : dans la plupart de nos régions, le lait ne doit comporter que 30 grammes de matière grasse au litre. Si le lait mis en vente en comportait 34, une grande partie des excédents serait résorbée. On objectera la question du prix. Il faudra augmenter le prix du lait et nous nous heurterons là encore à l'indice. Mais ne pourrait-on considérer que du lait qui contient 34 grammes de matières grasses au litre est plus riche, qu'il a un pouvoir calorifique supérieur et que même le fait de payer plus cher ce produit ne devrait pas avoir de répercussion sur le jeu de l'indice puisqu'il s'agirait d'une marchandise différente, et pas — ce que, d'ailleurs, vous ne pourrez jamais appliquer — non d'une hausse de prix. En agissant ainsi, vous n'appliqueriez la néfaste taxe de résorption.

Dans ce domaine, il s'agit non seulement du lait, mais de tous les corps gras, y compris les corps gras végétaux importés, concurrents directs et redoutables du beurre français.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Marc Desaché. Tels sont, monsieur le ministre, les différents aspects de la politique agricole sur lesquels je crois devoir attirer fermement votre attention et celle du Gouvernement.

Soyez sûr que nous sommes tous prêts à vous aider dans la lourde tâche qui vous incombe aujourd'hui.

Mais je ne vous cacherai pas — laissez-moi vous le dire sans animosité — que j'ai eu quelque surprise de faire la constatation suivante : je comprends qu'il soit difficile de vous joindre personnellement, mais il devrait être moins difficile de joindre vos collaborateurs ! Je vous fais cette remarque pour vous indiquer combien il est regrettable que, dans les circonstances actuelles, les parlementaires n'aient pas plus de facilités d'accès et de liaison directs avec les membres du Gouvernement.

M. Bernard Chochoy. Ils les méprisent !

M. Antoine Courrière. Et même avec le Premier ministre !

M. Marc Desaché. En contact étroit avec les problèmes locaux et avec les populations rurales, nous possédons nécessairement de nombreux renseignements. Il serait souhaitable que nous puissions en faire plus souvent profiter le pouvoir exécutif, ne serait-ce que, dans certains cas, pour lui crier « casse-cou » !

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. Antoine Courrière. Il faut dire cela à M. Debré !

M. Marc Desaché. Nous ne demandons qu'à servir mais il est des moments dans la vie nationale où l'intérêt général prime tout et où chacun doit savoir faire taire ses préférences personnelles pour ne considérer que l'avenir du pays.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Marc Desaché. Nous sentons dans nos campagnes souffler le vent de la détresse, au moment même où nous voyons de par le monde croître le rayonnement de la France. Alors que la situation financière n'a jamais été depuis quarante-cinq ans aussi brillante...

M. Bernard Chochoy. Aux dépens des travailleurs !

M. Antoine Courrière. Et des vieux !

M. Marc Desaché. ...le drame agricole peut nous conduire aux acimes. Il y a là un grave déséquilibre qu'il faut réduire au plus vite.

Nous sommes prêts à donner tout de nous-mêmes pour vous aider. Il s'agit maintenant de vouloir. Ne s'agit-il pas aussi de la vie de la France ? (*Applaudissements.*)

Mme le président. La parole est à M. André Monteil, remplaçant M. André Colin.

M. André Monteil, remplaçant M. André Colin. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il est évidemment très satisfaisant pour moi de voir siéger sur les bancs du Gouvernement notre ancien collègue M. le ministre de l'agriculture, mais je voudrais faire observer que la question orale qui avait été posée par M. André Colin et que je vais développer devant vous s'adressait à M. le Premier ministre, car elle concernait des problèmes de politique générale, de politique nationale qui dépassent, je le crois, infiniment la compétence de M. le ministre de l'agriculture.

Je charge donc notre ami, M. Rochereau, de transmettre les observations que je vais présenter et qui seront peut-être un peu vives. Je voudrais prier M. le ministre de l'agriculture de croire qu'elles ne le concernent pas personnellement, mais qu'elles s'appliquent à la politique générale du Gouvernement auquel il appartient.

Au lendemain de manifestations agricoles de 1959-1960, la loi d'orientation votée par le Parlement était considérée comme la reconnaissance par les pouvoirs publics des difficultés rencontrées par l'agriculture et comme le désir d'une collaboration avec la profession pour établir cette parité qui était précisément l'objectif des manifestations.

Dans le département du Finistère que j'ai l'honneur de représenter, ici, les dirigeants et les militants agricoles qui avaient été les plus actifs pour exprimer ces revendications, faisant confiance aux principes posés, décidaient alors d'organiser eux-mêmes leurs marchés : marché de la pomme de terre, à Pont-l'Abbé, marché S. I. C. A., viande de Landivisiau, marché des légumes dans la région de Saint-Pol-de-Léon—Morlaix.

D'autres dirigeants prenaient en charge la vulgarisation agricole dans l'optique de l'élévation du niveau de vie des familles paysannes. Mais leurs efforts, s'ils ont été souvent encouragés sur le plan départemental, n'ont fréquemment rencontré qu'indifférence sur le plan national, et se sont heurtés à l'opposition concertée des puissances financières.

Pendant ce même temps, la situation générale de l'agriculture est allée se dégradant ; la surproduction et l'inorganisation des marchés ont provoqué l'écrasement permanent des cours ; le niveau de la trésorerie paysanne a diminué, amenant des situations dramatiques dans de nombreux foyers.

C'est alors qu'après les nombreux avertissements de ces derniers mois, et en particulier après celui de Carhaix, ont éclaté les événements de Pont-l'Abbé et de Morlaix qui ont abouti à ce résultat paradoxal : les professionnels responsables qui ont été incarcérés, loin d'être des agitateurs, sont précisément ceux qui ont été à la pointe de l'effort constructif en matière de réorganisation des marchés dans le sens des principes qui avaient été édictés ici même par le Gouvernement de la République. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche, au centre et sur divers bancs à droite.*)

De là, de mon département, l'agitation a gagné le reste du pays et, monsieur le ministre, vous savez bien qu'aujourd'hui même de nouveaux départements dans le Sud de la France connaissent les manifestations, les défilés de tracteurs, les barages.

Je veux, au début de mon intervention, faire trois remarques d'ordre politique.

La première : alors que, de sa hauteur et de sa superbe, le pouvoir — comme on dit — veut éliminer les intermédiaires entre lui et la foule, se passer de la hiérarchie des corps élus, des représentants élus que nous sommes, faut-il s'étonner que les revendications s'expriment dans la rue ? (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il est certain, monsieur le ministre, que tel de vos collègues, l'autre jour, dans un département du Sud-Ouest, eût sans doute préféré la procédure de la question orale avec débat, même suivie d'un vote et d'interpellations, à la sortie du casino de Pau. (*Rires.*)

M. Bernard Chochoy. Très bien !

M. André Monteil. Mes chers collègues, ma deuxième remarque est la suivante : l'accroissement de la productivité agricole, du fait de l'insuffisance des débouchés extérieurs et de l'inorganisation du marché intérieur, a conduit à l'effondrement des cours. Mais elle a eu une conséquence heureuse : l'accroissement de la productivité gouvernementale. Plus de textes sont sortis en huit jours à la suite des émeutes paysannes qu'en huit mois auparavant !

Mais, voyez-vous, une mesure n'est pas seulement bonne en elle-même ; elle vaut aussi par le moment où elle est prise et il est malsain, monsieur le ministre, de donner à croire que, pour faire son devoir, c'est-à-dire pour exécuter la loi, le Gouvernement doit subir la pression de l'événement.

M. André Maroselli. Le pouvoir ne recule pas !

M. André Monteil. Ma troisième remarque est d'ordre plus général encore. Je constate depuis trois ans, dans les plus hautes sphères du pouvoir, cette illusion qui consiste à croire qu'il suffit d'accumuler les textes, les déclarations de bonnes intentions, les lois-cadres, les lois de programme pour résoudre les problèmes concrets qui se posent. Certains de nos ministres s'étonnent que les solutions n'interviennent pas, puisque les textes ont été votés et que les décrets ont été pris !

Monsieur le ministre — je regrette d'avoir à vous le dire, car c'est à M. le Premier ministre que je voudrais le faire remarquer — gouverner, c'est décider. Or, le Gouvernement décide rarement et, quand il décide, c'est souvent selon une vue technocratique, sans consultation des élus et des professionnels, sans une vision claire des conséquences psychologiques des décrets ou des arrêtés qu'il va prendre...

M. Antoine Courrière. Il faut le dire à vos amis qui sont au Gouvernement, monsieur Monteil !

M. André Monteil. ...ce qui provoque le désordre dans les esprits avant de provoquer le désordre dans la rue.

Ainsi, s'agissant de la loi d'orientation agricole, cette loi date du 5 août 1960. Dans cette assemblée, où le scepticisme règne parfois, on ne se faisait généralement pas beaucoup d'illusions quant à ses conséquences immédiates, mais, il faut le reconnaître, nombreux parmi les paysans de notre pays attendaient beaucoup des mesures pratiques qui devaient découler des principes posés par la loi d'orientation agricole votée par le Parlement.

Or, monsieur le ministre, qu'ont-ils constaté ? Un écart persistant entre les prix des produits agricoles et les prix des denrées à la consommation, un écart persistant ou croissant entre les prix des produits agricoles et les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture et qui pèsent sur les prix de revient agricoles. Ils ont constaté la dégradation continue de ce que les spécialistes de l'économie rurale appellent les termes de l'échange, c'est-à-dire du rapport entre l'indice des produits agricoles et l'indice des produits industriels. Ils ont constaté, par la lecture des bilans de la caisse nationale de crédit agricole, que l'endettement allait croissant puisqu'il est passé de 72 milliards d'anciens francs en 1952 à 307 milliards en 1958, 376 milliards en 1959 et 389,3 milliards en 1960.

Ils ont constaté, enfin, le déficit important de la balance extérieure en ce qui concerne les produits agricoles. Certes, ce déficit se comblera au cours de la campagne 1961, mais je vous rappelle, monsieur le ministre, qu'il a atteint, pour la campagne 1960, près de 600 milliards d'anciens francs.

Les paysans de France ont constaté surtout l'inégalité persistante de la protection douanière en ce qui concerne l'industrie et l'agriculture puisque, en 1960, la protection moyenne de l'agriculture était, pour 100 francs de marchandises, de 7,57 alors qu'elle était de 12,17 pour les produits industriels.

Voyez-vous, monsieur le ministre, pendant des mois, les cultivateurs de ce pays ont espéré que la sortie des textes d'application de la loi d'orientation pourrait apporter un remède à cette situation qui allait se dégradant. Dans une interview retentissante accordée, je crois, au journal *Le Nouveau Candide*, M. le Premier ministre expliquait que si les textes qui devaient suivre la loi d'orientation n'avaient pas encore paru en nombre suffisant, c'est parce que leur mise au point était délicate, qu'il fallait consulter de nombreux organismes et de nombreux ministères.

Mes chers collègues, heureusement que nous avons un pouvoir exécutif fort qui n'est pas gêné par le Parlement ! Sans cela à quelles lenteurs, à quelles difficultés supplémentaires faudrait-il se résigner !

Cher monsieur le ministre de l'agriculture, il m'a été donné, comme à un certain nombre de collègues, que je vois sur ces bancs, d'appartenir à des gouvernements qui étaient harcelés à longueur de semaines et à longueur de journées par l'opposition dont M. Michel Debré était un des représentants les plus éloquentes, les plus vigoureux et les plus constants.

M. le Premier ministre n'est plus gêné ! Il n'y a plus de grand leader parlant au Sénat, à l'Assemblée nationale, obligeant les ministres et les premiers ministres à quitter leur fauteuil et leur bureau, à abandonner ou classer leurs dossiers pour venir répondre à une interpellation, faire face à un vote difficile.

Vous avez les mains libres ! Vous ne pourrez pas prétendre à aucun moment que c'est le Parlement qui vous a gêné pour la mise au point des textes, des décrets d'application de la loi d'orientation agricole.

En vérité, la réponse donnée par M. le Premier ministre dans l'interview que je vous rappelais tout à l'heure, est mauvaise.

En réalité — je vais en fournir la preuve écrite — les technocrates qui peuplent les antichambres du pouvoir n'ont jamais admis les principes et les lignes directrices de la loi d'orientation. Ils cherchent à y faire obstacle à tout prix.

Je vous rappelle quelques passages de la note de la commission de l'agriculture du Plan en date du 3 mai. Vous pourriez croire, mes chers collègues, que si de jeunes ruraux quittent toujours plus nombreux la terre, c'est à cause de l'inégalité des situations entre les professions industrielles et commerciales et la profession agricole. Vous pourriez croire que c'est aussi en raison des difficultés paysannes et de la disparité entre les prix industriels et les prix agricoles. Mais non ! la commission de l'agriculture du troisième plan déclare « que la constance et l'homogénéité du phénomène de diminution de la population agricole active tendent à prouver que la diminution des personnes actives dans l'agriculture est relativement indépendante des conditions économiques propres au secteur agricole, prix, revenus ».

M. André Cornu. Il faut se méfier de la technocratie !

M. André Monteil. Le même document, qui est hélas ! à la base des mesures pratiques et financières qui seront prises concernant le quatrième plan, le même document indique que dans les années à venir, dans les années couvertes par le prochain plan, le pouvoir d'achat par tête de la population agricole devrait augmenter approximativement au même rythme que celui de la population totale ; mais il n'est pas question de rattraper le retard ! Cela suppose une évolution parallèle, mais non un rattrapage des revenus de l'agriculture pour progresser vers la parité.

Enfin, voici la dernière remarque extraite de ce document :

« Les objectifs — écoutez bien, mesdames, messieurs, car cela nous concerne dans la mesure où nous sommes législateurs ! — définis dans la loi d'orientation peuvent être considérés dans de nombreux cas comme des vœux du législateur, sans aucune commune mesure avec une politique agricole réaliste.

« Certaines contradictions dans ce domaine, ne seront donc pas résolues dans le quatrième plan ».

M. Antoine Courrière. D'autant plus que nous n'avons même pas le droit d'émettre des vœux comme les conseils généraux !

M. André Monteil. Il se trouve que, lorsque, même par le biais d'un projet de loi, nous manifestons notre volonté, les hauts fonctionnaires chargés de traduire ces principes et cette volonté en actes, considèrent que nous émettons des vœux. Ils n'osent pas ajouter « pieux », mais soyez sûrs qu'ils le pensent véritablement. (*Applaudissements.*)

Alors ce n'est pas la peine de chercher pourquoi les textes d'application de la loi d'orientation agricole, qui devaient faire progresser la paysannerie vers la parité, ne sont pas sortis ! Vous avez l'explication dans l'analyse du document de la commission de l'agriculture du quatrième plan, en date du 3 mai.

Voilà pourquoi les textes essentiels n'ont pas vu le jour. Voilà pourquoi il n'a pas été procédé à l'établissement des comptabilités moyennes représentatives, à l'élaboration dans les délais fixés du rapport annuel d'exécution de la loi, à la définition de l'exploitation familiale agricole rentable, à la prévision des moyens matériels et financiers de stockage !

Voilà pourquoi, mes chers collègues, nous n'entendons pas parler ici, ni à l'Assemblée nationale, du projet de loi qui devrait déterminer suivant quelles conditions seront fixés par décrets les prochains prix d'objectifs, les prochains prix de campagne, ce projet de loi qui, conformément à l'article 31 du texte qui a été voté, devait être soumis à notre approbation dans le cas où la politique agricole commune n'aurait pas reçu, au 1^{er} juillet 1961, un commencement d'exécution suffisant.

Or, nous savons bien hélas ! que la politique agricole n'a pas fait de progrès dans le cadre du Marché commun, qu'il n'y a eu un commencement d'exécution suffisant de la politique agricole commune.

Alors, je vous pose la question à vous, nommément, monsieur le ministre de l'agriculture : pensez-vous à nous présenter un projet de loi concernant les prochains prix d'objectifs ?

En réalité, mes chers collègues, — je conclus sur ce point — il y a un conflit de doctrine entre le Parlement et les technocrates qui nous gouvernent. Il y a des gens dont nous sommes, qui pensent qu'une politique économique s'élabore d'abord à partir de considérations humaines, sociales, ... (*Très bien ! à gauche.*) et il y a ceux qui pensent que l'économie est une affaire de technique, d'arithmétique, qu'on peut écraser les hommes, les dépasser ...

M. Bernard Chochoy. Les ignorer.

M. André Monteil. ... les ignorer ! Or, mes chers collègues, en votant la loi d'orientation nous avons défini les principes sociaux, les principes humains et en particulier la défense de la petite exploitation familiale, à partir desquels devait s'élaborer le quatrième plan.

Je constate que ce plan qui devait être le moyen d'exécution de la loi d'orientation devient un moyen pour contrebattre la loi d'orientation que nous avons votée.

Beaucoup de nos collègues vont parler du problème des débouchés. C'est pourquoi je passerai très rapidement. Il y a le problème des débouchés en dehors des pays du Marché commun. Il y a le problème des débouchés vers les pays sous-développés par la constitution d'un fonds commun d'aide. Mais je voudrais parler plus spécialement de la question de l'introduction de l'agriculture dans le Marché commun car un débat important a eu lieu à l'Assemblée nationale, il y a quelques jours, à ce sujet, et M. le Premier ministre a largement établi la responsabilité de certains de nos partenaires.

Il est évident que nos voisins allemands par exemple, qui soutiennent très vigoureusement une agriculture nationale très réduite grâce au « Plan Vert » font une compensation heureuse en important à des prix de dumping, à des prix de braderie des produits agricoles des pays tiers, ce qui permet par voie de conséquence, de fournir des produits alimentaires bon marché donc de maintenir les salaires à des prix compétitifs pour l'industrie allemande et ils ne se montrent pas pressés d'accepter prioritairement les excédents de produits agricoles que notre pays par exemple peut leur fournir.

Nous avons donc situé les responsabilités des autres. Nous avons indiqué que le commencement d'exécution du marché commun en ce qui concerne l'agriculture serait un test et que si l'agriculture n'y était pas introduite ce serait probablement la fin du marché commun et l'arrêt de la construction européenne ; M. le Premier ministre l'a déclaré. S'il était là, je lui préciserais que lorsqu'il parle du Marché commun, il a l'accent d'une femme qui a élevé très correctement un enfant qu'elle n'a pas souhaité.

Disons que M. le Premier ministre remplit très correctement, mais sans beaucoup d'affection ni d'esprit d'avenir, les clauses afférentes au traité de Rome.

J'ai noté dans son exposé — je regrette que M. le Premier ministre ne soit pas là pour m'entendre — son insistance à parler de la solidarité politique qui doit appuyer la solidarité économique, mais cette solidarité politique est faite de coopération.

Il insiste beaucoup pour opposer cette idée de coopération à celle qui est la nôtre comme de la majorité de cette assemblée ; l'idée d'intégration. Or, monsieur le ministre, je pense que les institutions économiques européennes ne pourront pas persister longtemps si elles ne sont pas vivifiées par un élan créateur continu qui doit nous acheminer vers l'unité, vers l'intégration politique.

Je dis mieux : elles n'auront pas de sens si elles ne débouchent pas sur l'intégration politique. Tant qu'il y a une période de haute conjoncture, que les intérêts nationaux ne s'opposent pas brutalement, bien sûr, l'harmonie, voire l'harmonisation semblent se développer. Seulement dès qu'apparaissent les difficultés — on le constate en ce qui concerne l'agriculture — dès qu'en apparence et à court terme, d'ailleurs, les intérêts des cultivateurs, disons allemands, et des cultivateurs français semblent s'opposer, alors le principe de la coopération, le principe du concert de gouvernements souverains, selon l'expression du Premier ministre, ne suffit plus à établir l'harmonie.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. André Monteil. Vous aurez l'harmonie européenne, vous aurez l'union européenne sur le plan économique lorsque vous serez parvenu à dépasser les égoïsmes nationaux, à assurer un pouvoir politique supranational.

Telle est notre thèse, monsieur le ministre. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Voilà pourquoi les événements actuels, loin d'être à nos yeux la condamnation du Marché commun et de l'unification européenne, en sont la justification. Il faut poursuivre plus avant dans cette voie et non pas dans les chemins périmés de l'Europe des patries.

Mes chers collègues, ne m'en veuillez pas de développer un peu longuement cette question orale.

M. André Cornu. C'est intéressant !

M. André Monteil. Je voudrais maintenant aborder la deuxième partie de mon exposé, en m'excusant d'ailleurs auprès de vous, car il peut paraître fastidieux pour des sénateurs qui représentent toutes les régions françaises qu'un de leurs collègues, pour des motifs qui, croyez-le bien, n'ont rien d'électoral, traite d'un problème spécifiquement régional : le problème breton.

En Bretagne, les causes du malaise paysan sont identiques à celles des autres régions, mais aux difficultés communes à l'agriculture française tout entière s'ajoutent des difficultés particulières dues à la situation démographique, géographique et économique de cette province.

Nous subissons trois handicaps particuliers. Le premier est celui de la distance, de l'éloignement des grands centres de consommation et des régions industrielles.

Cet éloignement aggrave les disparités existantes entre les prix payés à la production et ceux qui sont payés à la consommation. L'économie de notre région ne repose plus que sur les possibilités qu'elle a d'expédier vers des marchés extrarégionaux ou étrangers des tonnages que la productivité agricole doit accroître, sous peine de se condamner à une asphyxie lente.

Or, mes chers collègues, je vais vous citer quelques chiffres, aussi peu que possible pour ne pas vous lasser.

En ce qui concerne les légumes bretons, le transport représente entre 10 et 25 p. 100 du prix rendu gare destinataire.

Pour les pommes de terre primeurs, qui ont provoqué quelques incidents récemment et qui devraient être payées à un prix minimum de 20 francs le kilogramme, le transport sur l'Allemagne représente 9 francs et 9,50 francs vers la Suisse. Le déplacement d'un wagon de choux-fleurs de 10 tonnes revient par tonne, de Saint-Pol-de-Léon à Apach, soit environ 1.100 kilomètres, à 88,50 nouveaux francs alors que pour le wagon de choux-fleurs de 10 tonnes allant de Naples à la gare frontière de Chiasso, soit une distance à peu près analogue, il n'en coûte que 44,88 nouveaux francs la tonne. Les tarifs allemands et italiens sont beaucoup plus dégressifs que les nôtres.

J'ajoute que les conditions de tonnage dans ces pays sont beaucoup plus commodes, beaucoup plus adaptées que les nôtres. C'est ainsi, monsieur le ministre — vous le savez — que, pour la pomme de terre, nous sommes obligés, pour obtenir des tarifs convenables, de charger des wagons de 12 tonnes. Il est donc impossible, à moins de pratiquer des prix élevés, d'expédier vers certains centres d'importance moyenne des wagons de 5 ou de 8 tonnes. Ces centres-là, situés à l'intérieur de notre pays ou à l'extérieur de nos frontières, pourraient absorber des chargements de 5 ou de 8 tonnes, mais non de 12 tonnes.

Cette situation en matière de transport est encore aggravée par la situation des indices des gares. Je n'insiste pas sur ce point.

Le deuxième handicap concerne la structure des exploitations.

La dimension moyenne des exploitations agricoles en Bretagne est inférieure de moitié à la moyenne française. En revanche, la densité des travailleurs agricoles est double de la moyenne française. De là vient que nous avons été obligés d'adopter des systèmes de production intensive, qui font une large place aux produits animaux et végétaux, produits qui, précisément, ne font pas l'objet de prix garantis.

Constatons également — je cite encore des chiffres — que la recette brute par travailleur est inférieure d'un quart à la moyenne française, que l'endettement est plus grand que celle-ci et que l'émigration des jeunes ruraux prend des proportions catastrophiques.

Ah ! je comprends que M. le Premier ministre ne se presse pas de faire sortir les textes permettant d'établir un état des comptabilités moyennes représentatives, de déterminer la structure optimale des exploitations familiales ! Il verrait les résultats auxquels sont parvenus les enquêteurs du « Centre d'économie rurale » dans le bassin de Châteaulin, par exemple, lequel, monsieur le ministre, est loin de constituer la région la plus pauvre du Finistère.

Depuis 1950, 10 p. 100 des exploitations ont disparu, la population agricole a diminué de 22,4 p. 100, la productivité a été considérablement améliorée ; mais le capital d'exploitation a doublé, ce qui signifie que l'agriculture, dans cette région comme dans d'autres régions françaises, est entrée dans le cycle de l'économie de marché, qu'elle a besoin de vendre, de toujours vendre davantage pour pouvoir payer les produits industriels-nécessaires à l'exploitation.

La perte moyenne est de 30.000 anciens francs à l'hectare alors qu'en 1950 on notait un bénéfice de 1.300 anciens francs.

Quant à l'évolution des prix payés et des prix reçus, sur la base 100 en 1950, l'indice pondéré des prix reçus, des prix que le paysan reçoit pour son travail, est de 147 alors que l'indice des prix payés est de 220.

Un dernier chiffre pour finir : la rémunération du travailleur familial passe, en valeur absolue, de 292.000 à 441.000 francs, ce qui représente le coefficient 153 ; mais, dans le même temps, l'indice de référence des 250 articles est à 275, ce qui signifie un abaissement du niveau de vie des paysans durant les dix dernières années.

Enfin, troisième handicap : le sous-équipement.

Ce qui fait le caractère dramatique de la situation en Bretagne, c'est le désespoir des jeunes. Je voudrais que nos collègues comprennent que lorsque nos jeunes ruraux lisent dans les revues techniques ou dans les revues de vulgarisation qu'il y a trop de paysans et que les gens doivent quitter la terre, ils se disent : « Pour aller où ? Où sont les usines, les petites unités

industrielles qui pourraient nous faire travailler ? Où sont les écoles techniques et professionnelles qui pourraient nous former ? » (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marcel Pellenc. Voilà dix ans que nous le disons dans cette assemblée !

M. André Monteil. Ce qui fait le désespoir des jeunes Bretons, c'est la seule perspective qui s'offre à eux : partir comme manœuvres sans spécialité dans la région parisienne où ils iront grossir le troupeau du prolétariat le plus inculte et le plus misérable et, par conséquent, le plus perméable aux idées de subversion.

Monsieur le ministre, la solution du problème agricole, c'est autant l'implantation de petites unités industrielles pour absorber les excédents démographiques que des mesures spécifiquement agricoles. Or, nous sommes en état de sous-équipement en matière d'infrastructure, qu'il s'agisse de la conservation, du conditionnement, de la transformation, de la commercialisation des produits ou encore de l'infrastructure intellectuelle. Le résultat, c'est qu'en moins d'un siècle plus d'un million de Bretons ont quitté leur terre natale.

M. André Cornu. C'est exact !

M. André Monteil. Si M. le Premier ministre était là, il dirait : nous avons pris récemment des mesures importantes : nous avons décidé de réaliser par anticipation l'électrification de la ligne Le Mans-Rennes, de réaliser par anticipation l'autoroute Chartres-Le Mans (*Sourires.*) Il s'agit là d'entreprise très respectables, très importantes sur le plan national, mais figurez-vous que les cultivateurs bretons n'ont pas eu le sentiment que ces réalisations allaient améliorer, ni dans l'immédiat ni à moyen terme, leur situation.

Le Gouvernement dira : j'ai créé le marché d'intérêt national de Saint-Pol-de-Léon, et j'ajoute, en remerciant M. le ministre, celui de Rennes. Effectivement, au *Journal officiel* d'hier a paru un décret instituant Saint-Pol-de-Léon et Rennes, marchés d'intérêt national. Il restera à en définir le périmètre d'action et les règles de fonctionnement.

Il paraît aussi qu'à l'un des derniers comités interministériels qui s'est tenu voilà une quinzaine de jours, le plan des abattoirs a été arrêté. Je voudrais savoir si vous pensez faire paraître prochainement la liste de ces abattoirs régionaux et inter-communaux au *Journal officiel*. Je ne parle pas des mesures immédiates en ce qui concerne les volailles, les viandes, les produits laitiers. D'autres collègues plus compétents que moi en ont parlé et ce ne sont pas des problèmes spécifiquement bretons, encore que nous sommes la région de France où les petits cultivateurs sont les plus nombreux.

M. André Cornu. Bien sûr !

M. André Monteil. Enormément d'exploitations familiales, écoutant les voix de sirène de certains ministres qui n'appartenaient pas à votre gouvernement, ont développé l'aviculture, ont fait des installations, ont passé des contrats avec des tueries particulières ou se sont organisées en coopératives.

Monsieur le ministre, je vous ai supplié dans le privé — et je sais que vous êtes acquis à cette thèse — de songer à la situation extrêmement périlleuse des petites exploitations avicoles. Dans le moment où nous sommes, l'urgence s'impose de consacrer 300 millions qui existent, dont vous pouvez disposer, si M. le Premier ministre rend son arbitrage et impose sa décision au ministre des finances. Il faut stocker et congeler immédiatement, pour dégager le marché, un certain nombre de volailles. Il faut faire intervenir la S. I. B. E. V. sur le marché des volailles, sans quoi vous allez avoir, dans quelques jours sans doute, une nouvelle vague de protestations révolutionnaires, car un grand nombre de petits aviculteurs sont voués à la ruine.

Et puis vous avez classé le Morbihan — et bien que non morbihannais je vous en remercie — comme zone d'action rurale et par compensation, suivant la méthode « des petits paquets », très conforme aux traditions de la troisième et de la quatrième républiques, vous avez mis Brest en zone spéciale de reconversion. Un peu pour le Morbihan, un peu pour le Finistère ; il n'y a que notre collègue M. Cornu qui n'a pas été servi dans la distribution actuelle.

M. André Cornu. Je le signalerai tout à l'heure, mon cher collègue.

M. André Monteil. Et bien ! monsieur le ministre, ce que je voudrais en mon nom personnel, mais sûr d'exprimer l'opinion de tous les parlementaires bretons, ce que je voudrais vous demander, c'est d'étendre cette notion de zone spéciale d'action rurale aux quatre départements de la zone économique bretonne.

En disant quatre, je sens que je vais me faire des adversaires, mais je ne parle pas de politique. Politiquement, nous pensons que la Loire-Atlantique fait partie de la Bretagne. D'ailleurs, Nantes était une des capitales de la duchesse Anne. Mais la

zone économique Bretagne comporte les cinq départements bretons, moins un, la Loire-Atlantique.

Nous voudrions que vous étendissiez aux quatre départements de la zone économique Bretagne cette qualification de zone d'action rurale...

M. André Cornu. Bien sûr !

M. André Monteil. ... ce qui permettrait d'obtenir un certain nombre d'avantages.

Le premier avantage consisterait en des prix préférentiels pour les transports.

Deuxième avantage, des installations plus faciles de petites unités industrielles. Je suis intervenu dans cette assemblée, au moins à deux reprises, pour dire que les décrets d'avril 1960 restaient lettre morte tant que, dans nos petites communes rurales, on ne nous attribuait les primes d'équipement et les prêts que dans la mesure où il y avait création de vingt emplois nouveaux. Vingt emplois nouveaux, ai-je déjà dit, c'est facile pour la région du Nord, pour celles de Paris ou de l'Est. Ce n'est beaucoup moins pour les petites communes rurales de l'Ouest, du Centre, du Sud-Ouest ou du Sud-Est.

L'extension de la qualification de zone spéciale d'action rurale permettrait d'obtenir les primes d'équipement et les prêts afférents sans qu'il y ait l'obligation de créer vingt emplois.

Le troisième avantage donnerait une priorité des investissements publics en ce qui concerne l'équipement rural et touristique.

Enfin, dans le cas où la démographie serait excédentaire, il y aurait une priorité en matière d'investissements scolaires, d'équipement de centres d'apprentissage.

Mes chers collègues, il faut une loi de programme — et c'était l'objet de la question de M. Colin — pour l'ensemble de la région Bretagne. Il y a bien une loi de programme qui nous est proposée pour le district parisien. M. le Premier ministre disait l'autre jour à l'Assemblée que Paris posait un problème spécifique. Est-ce que les caractéristiques de la situation économique et démographique en Bretagne, que j'ai définies devant vous, ne posent pas non plus un problème spécifique ? D'ailleurs vous-même, monsieur Rochereau, à la radio, je vous ai entendu dire le 8 juin : « Le Gouvernement est parfaitement conscient du caractère particulier des problèmes agricoles en Bretagne ».

Mes chers collègues, je demande donc au Gouvernement de bien vouloir classer les quatre départements de la zone économique Bretagne, en zone spéciale d'action rurale...

M. André Cornu. Très bien !

M. André Monteil. ... de faire appel pour le financement, s'il le faut, en dehors des crédits de l'Etat à la banque européenne d'investissement, comme M. le président Pleven l'avait proposé devant une autre assemblée, la Société d'économie mixte pour l'équipement et l'aménagement de la Bretagne pouvant être en la circonstance le maître de l'œuvre.

Mais ce contre quoi je proteste, c'est contre la méthode des petits paquets. « Je donne ceci au Morbihan et cela au Finistère, et demain, parce que M. Cornu aura crié très fort, je donnerai cela à Saint-Brieuc. » Ce n'est pas une méthode raisonnable et c'est avec cela qu'on crée le malaise, le mécontentement et demain la révolte.

Mes chers collègues, les paysans, soutenus par les autres catégories sociales solidaires de leur action, appellent de leurs vœux la naissance d'une nouvelle civilisation rurale, d'une nouvelle économie qui pose, en principe, non seulement la parité des agriculteurs avec les autres groupes de la nation, mais aussi la participation de la profession à la définition, à l'élaboration, à la gestion de la politique agricole. Ils ne veulent plus que leur avenir se décide sans eux, mais désirent de plus en plus devenir des citoyens responsables et parvenir à l'établissement d'une société plus juste et plus humaine où la rémunération du travail primera la rémunération des capitaux, où l'agriculture aura sa chance comme les autres professions.

Après la suppression de l'indexation des prix qu'ils ont vivement ressentie, ils ont vu dans la loi d'orientation agricole une chance d'être entendus, mais cette charte agricole restant lettre morte, ce sont les silences, les réticences, les lenteurs, les oppositions des pouvoirs publics qui ont poussé à la révolte les agriculteurs conscients que la politique agricole suivie depuis des mois voue à la ruine et à la disparition les exploitations familiales.

Mes chers collègues, je lisais dans un livre écrit récemment et qui porte la signature d'un homme modéré, d'un ancien président du conseil que vous connaissez tous, M. Pleven, cette phrase : « La France va vers des déchirements qu'elle ne soupçonne pas si elle ne donne pas à la Bretagne la possibilité de s'épanouir et de jouer son rôle dans l'effort français. »

Quand on connaît la modération du président Pleven, on doit prendre très au sérieux un avertissement comme celui-là. Pour moi qui, malgré mon âge relativement jeune, suis un vieux parle-

mentaire, j'ai vu depuis seize ans trop de déchirements dans mon pays pour penser que je puisse en voir d'autres.

Dans une autre enceinte, il y a deux millénaires, dans la Curie où siégeait le Sénat romain, quand il y avait des difficultés graves, on proclamait l'état d'urgence. Maintenant nous avons l'article 16 et je ne veux pas établir une discussion pour savoir s'il vaut mieux que le Sénat proclame l'état d'urgence ou le pouvoir à son échelon le plus élevé. Ce que je voudrais retenir, c'est la formule par laquelle le Sénat de Rome proclamait l'état d'urgence. Je traduis : « ...Que les consuls veillent à ce que la république ne subisse aucun dommage. »

Les consuls doivent veiller, monsieur le ministre de l'agriculture.

M. Jacques Henriët. *Caveant consules !*

M. André Monteil. Au point où nous en sommes, il ne nous reste plus guère de pouvoirs de contrôle ou d'infléchissement du pouvoir. Il nous reste le droit et le devoir suprême d'avertir les consuls. En ce qui me concerne, voilà qui est fait ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mme le président. Etant donné l'heure, le Sénat voudra certainement suspendre sa séance ? (*Assentiment.*)

M. le ministre. J'aimerais savoir à quelle heure la séance doit reprendre cet après-midi, madame le président ?

Mme le président. A quinze heures, monsieur le ministre.

M. le ministre. Aujourd'hui, à l'hôtel Matignon, se tient la deuxième séance de la Table ronde à partir de dix-huit heures trente. Je demanderai donc au Sénat de vouloir bien accepter de suspendre sa séance à ce moment. Je serai de nouveau à sa disposition après le dîner, bien entendu.

Mme le président. L'assemblée a entendu la proposition de M. le ministre. Elle sera certainement d'accord pour suspendre la séance de cet après-midi à dix-huit heures trente et la reprendre après le dîner ?... (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. Geoffroy de Montalembert.*)

PRESIDENCE DE M. GEOFFROY DE MONTALEMBERT, vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion des questions orales avec débat de MM. Courrière, Desaché, Collin, Bardol, Naveau et Cornu, relatives aux différents problèmes de l'agriculture.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Mesdames, messieurs, notre débat se déroule alors que le mécontentement paysan a gagné tout le pays. Ce mécontentement s'exprime dans de puissantes manifestations qui montrent le degré du malaise qui a atteint nos campagnes.

Ce malaise a pour origine les difficultés provoquées par la politique économique et agricole du Gouvernement. Les paysans ont conscience d'avoir été trompés, abusés, et ce, en particulier, depuis 1958.

En septembre de cette année-là, lors du référendum, ceux qui promettaient du renouveau faisaient miroiter aux yeux des paysans la prochaine mise en œuvre d'une vaste et juste politique agricole, grâce aux vertus d'un pouvoir stable et fort. On leur jouait, comme aux ouvriers, le grand air de la productivité. Produisez plus et vous vivrez mieux ! Equipez-vous ! Modernisez-vous ! Produisez davantage et vos revenus augmenteront !

Six mois après, pour les y aider sans doute, le Gouvernement inaugurerait sa « grande politique d'expansion agricole », de « renouveau » par la promulgation des fameuses ordonnances anti-agricoles qui supprimèrent les nombreuses garanties que les paysans avaient arrachées au cours d'années de lutte, garanties parmi lesquelles figurait, en particulier, l'indexation des prix agricoles.

Mais, parce que l'espoir est enraciné au cœur des hommes, beaucoup de nos paysans se sont cependant outillés, modernisés. La plupart d'entre eux ont dû ainsi recourir au crédit et s'endetter d'une façon considérable. Or, aujourd'hui, les prix trop bas à la production ne permettent même plus, de couvrir le crédit engagé.

C'est qu'à la suite des ordonnances anti-agricoles et depuis est intervenue une dégradation systématique des prix agricoles à la production par rapport aux prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à un véritable effondrement des cours et, parallèlement, à l'accumulation des excédents et à la mévente, tout au moins pour un certain nombre de produits.

Je traiterai d'abord du problème des prix agricoles et du décalage grandissant entre ces derniers et les prix industriels.

Ce sont les statistiques officielles elles-mêmes qui indiquent que les prix des produits agricoles sont passés de l'indice 137,3 en 1958 à l'indice 139 pour le premier trimestre de 1961, ce qui représente une progression de 1,2 p. 100 seulement en trois ans.

On ne connaît pas encore l'indice pour le second trimestre, monsieur le ministre, mais tout indique qu'il a diminué car, pour certains produits, nous assistons à un total effondrement des cours.

La douzaine d'œufs se vend moins cher en juin 1961 qu'en juin 1958.

Les veaux, qui se vendaient à la Villette au cours officiel de 331 francs le kilogramme vif de première qualité le 9 juin 1958, ne se vendaient que 330 francs le 12 juin 1961. Même effondrement pour le prix du mouton.

Dans le même temps le prix du poulet s'effondrait de 120 à 140 francs par kilogramme.

A trois ou quatre francs près, le prix du lait à la production est le même qu'en avril 1952.

Les pommes de terre sont vendues 10 francs le kilogramme par les paysans, les carottes 7 francs. La plupart des primeurs, des fruits et légumes sont vendus, en fait, au-dessous du prix de revient.

Par contre, les prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture sont passés de l'indice 146,4 en 1958 à 165,9 pour le quatrième trimestre de 1960, ce qui représente une hausse de 13,3 p. 100.

1,2 p. 100 pour les prix agricoles, 13,3 p. 100 pour les prix industriels !

La politique économique du Gouvernement est claire. Elle favorise essentiellement les grandes sociétés industrielles, les grands capitalistes, et les paysans, en particulier les petits et moyens exploitants qui n'ont pas la possibilité d'abaisser leurs prix de revient comme les gros agriculteurs, en sont victimes au premier chef.

Mais les consommateurs ne sont pas épargnés non plus par cette politique gouvernementale car, si les prix agricoles à la production n'ont augmenté que de 1,2 p. 100 et, pour certains, ont même diminué, les prix de détail des produits alimentaires ont augmenté officiellement de 10 p. 100 depuis 1958.

Or, le décalage entre les prix à la production et les prix à la consommation était déjà trop grand en 1958, à cause des bénéfices exorbitants des intermédiaires et à cause de la fiscalité en général. Ce décalage a encore grandi depuis trois ans, au détriment à la fois des producteurs et des consommateurs. Comment ? Tout simplement par une nouvelle augmentation des marges bénéficiaires des intermédiaires et par une nouvelle augmentation des taxes et supertaxes.

On en arrive à des choses scandaleuses. Si le litre de lait payé à la production 27 francs en 1952 est payé aujourd'hui de 29 à 31,50 francs, moins encore pour certaines régions, c'est-à-dire une augmentation minimum en neuf ans de 3 à 4 francs, il est passé à la consommation dans le même temps de 42 francs à 57 francs, soit une augmentation de 15 francs. Les bénéfices des grosses sociétés laitières n'ont jamais été aussi importants !

Les pommes de terre, payées chez nous 10 francs aux paysans, sont revendues de 30 à 40 francs ; les carottes, payées 7 francs, sont vendues jusqu'à 50 francs. Le prix des fruits a quadruplé ou sextuplé en cours de route et si les cours à la production de certaines viandes baissent ou même s'effondrent, le bifteck, l'escalope et la côte de mouton sont au moins aussi chers.

Au problème des prix, se lie celui de l'accumulation des excédents et de la mévente : excédents de produits laitiers, excédents de viande, excédents de sucre, excédents de céréales, excédents de vin et de combien d'autres produits encore ! Certains, même à cette tribune, ont parlé de surproduction. A les écouter, il y aurait, quelle calamité ! trop de lait, trop de beurre, trop de fruits, trop de tout ! Mais il est faux de parler de surproduction ; il serait plus juste de parler de sous-consommation. Ce régime est ainsi fait que l'abondance crée la misère pour le plus grand nombre !

Comment oser invoquer la surproduction quand des centaines de milliers de vieux travailleurs, des centaines de milliers de familles pauvres manquant du strict nécessaire, sont obligés de se priver sur la nourriture et souffrent même de la faim faute d'un pouvoir d'achat suffisant ?

Comment oser invoquer la surproduction quand des centaines de milliers de familles de travailleurs sont contraintes d'acheter les produits les moins chers. Cela est particulièrement vrai dans notre région prolétarienne du Nord et du Pas-de-Calais où les ouvriers et leurs enfants mangent peu de fruits, peu de légumes verts, peu de beurre et pas assez de viande ?

Les économistes distingués qui parlent de surproduction ignorent-ils que les vieillards déjeunent la plupart du temps sans viande ? Nous les invitons à une promenade dans nos cités,

dans nos corons. Ils verraient que trop d'enfants dinent trop souvent le soir de simples tartines trempées dans un bol de café léger.

Quand on pense que si chaque Français mangeait un seul kilo de plus de viande par an, soit 3 grammes par jour, les stocks de bœuf n'existeraient pas. C'est donc un problème de consommation qui est à la base de l'accumulation des stocks et de la mévente !

Le journal financier *Les Echos* le reconnaissait lui-même quand il écrivait, il y a quelques jours : « Un des moyens d'éponger les excédents agricoles serait évidemment d'accroître la consommation, mais le drame c'est que la production augmente sans que le pouvoir d'achat des consommateurs s'accroisse dans les mêmes proportions ».

Il serait plus exact d'ailleurs de dire que le pouvoir d'achat de la plupart des consommateurs a diminué depuis quelques années.

Les statistiques officielles indiquent elles-mêmes, monsieur le ministre, que, si l'augmentation de la production agricole a été de 3,5 p. 100 par an de 1957 à 1959, c'est-à-dire 10 p. 100 pour trois années, la consommation globale en produits alimentaires a diminué de 0,7 p. 100 en 1958, de 0,3 p. 100 en 1959 et a stagné en 1960, c'est-à-dire que la consommation globale a diminué d'un p. 100 alors que la population s'accroissait de près d'un million d'habitants !

Qu'on ne vienne pas invoquer, comme certains économistes le font encore, l'inélasticité de la demande. En fait, le pouvoir, non seulement s'avère incapable de remédier à la sous-consommation des grandes masses populaires, mais il la provoque. L'accentue et ne peut ainsi assurer un écoulement normal de la production agricole.

Nous devons ajouter que le Gouvernement aggrave la situation en organisant lui-même la production des excédents.

Par exemple, l'écrémage obligatoire du lait vendu aux habitants des grandes villes provoqué un excédent de milliers de tonnes de beurre qui sont apportées en supplément sur le marché.

D'autre part, si les 1.200.000 hommes qui sont sous les drapeaux recevaient leur ration presque exclusivement en beurre français au lieu de matières grasses importées, cela permettrait d'écouler environ 40.000 tonnes de beurre. Puisque nous parlons de l'armée, il faut préciser que l'allocation alimentaire n'est toujours que de 2,96 nouveaux francs par homme. Si on écoutait les communistes qui proposent que cette allocation soit portée à quatre nouveaux francs, ce qui n'a rien d'exagéré, nos soldats seraient mieux nourris et une grosse partie des excédents serait écoulée.

Le Gouvernement recourt aussi à la multiplicité des taxes dites de résorption des excédents, mais il s'agit là d'expédients et non de remèdes, car ces taxes ont pour effet de réduire les prix déjà trop bas pour les petits et moyens paysans et d'accroître sans cesse l'écart entre les prix à la production et les prix à la consommation.

En outre, à la limitation du marché intérieur, par suite de cette insuffisance de pouvoir d'achat, s'ajoute la pression des importations de produits agricoles étrangers favorisée par l'entrée en vigueur du Marché commun européen.

Là encore, comment ne pas dénoncer la duperie dont les paysans français sont aujourd'hui les victimes.

Lors de la signature du traité de Rome, tous les partis sauf le nôtre, prônaient la vertu du Marché commun. C'était le remède souverain, c'était la « panacée ». La libération des échanges allait procurer à notre agriculture des débouchés illimités. Le marché allemand, en particulier, allait s'ouvrir largement à nos exportations.

Mais il y a loin de la réalité aux promesses.

Le Gouvernement, depuis quelques jours, insiste beaucoup sur une certaine progression de nos exportations agricoles mais comme nos importations ont augmenté parallèlement, la situation de notre marché ne s'est nullement améliorée.

Pourquoi ne pas dire également que les importations de produits agricoles sont passées de 216 milliards en 1958 à 312 milliards en 1960 et que celles de provenance des pays du Marché commun ont plus que doublé ?

L'Allemagne fédérale nous a même livré 35.000 tonnes de viande, alors qu'elle refuse de nous en acheter sous les prétextes les plus divers, alors qu'en réalité elle achète la presque totalité des produits agricoles dont elle a besoin aux pays où elle exporte ses produits industriels en fonction d'accords bilatéraux.

Nous avons acheté aussi 35.000 tonnes de viande et 18.000 tonnes de produits laitiers à la Hollande.

Quant aux importations de fruits et légumes, qui proviennent pour les trois quarts de l'Italie, elles ont doublé et même sextuplé pour les fruits frais. Il y a quelques semaines, les pêches françaises, qui ne trouvaient pas preneur, ont dû être jetées dans le Rhône. Le même jour, des wagons chargés de ces mêmes fruits faisaient queue à Modane.

La plupart de ces importations ont donc aggravé la situation. Nous constatons aujourd'hui que la formule de préférence au profit des partenaires du Marché commun ne joue pas et que l'Allemagne fédérale, en particulier, n'en tient absolument aucun compte.

Je n'en donnerai qu'un exemple : sur 473.000 bovins vivants importés par l'Allemagne fédérale, 16.000 seulement provenaient de notre pays.

La politique économique et agricole du pouvoir gaulliste se traduit donc par les bas prix à la production, la mévente et l'accumulation des excédents. Elle a provoqué une telle explosion de colère que le pouvoir fort « qui ne recule pas », « qui ne recule jamais », a été contraint de reculer et de réunir une première table ronde, une autre aujourd'hui, de consentir quelques concessions, de prévoir quelques mesures et surtout de faire de nombreuses promesses.

Mais les paysans, instruits par l'expérience de ces dernières années, se méfient des tables rondes, des réunions de toutes sortes, des commissions d'études de ceci ou de cela. Ils comprennent que l'on tente ainsi de les endormir, de désamorcer leur colère et leurs luttes et ils ont accueilli comme il convenait l'appel à la trêve lancé par quelques gros agrariens.

Tout en enregistrant comme résultat de leur action le premier recul du Gouvernement, les paysans sont décidés à poursuivre la lutte car, parmi les mesures annoncées, il n'en est aucune qui soit de nature à apporter une véritable solution aux problèmes essentiels. Par exemple, au lieu de donner des débouchés importants et stables à notre production agricole par le relèvement du pouvoir d'achat des travailleurs et des petites gens, le déblocage, à gros frais, des crédits pour permettre à la S. I. B. E. V. de reprendre le stockage de viandes et à Inter-Lait d'augmenter les quantités de lait, de beurre et de fromages stockés, peut permettre de dégager un peu les marchés pour quelques semaines.

Mais le problème n'en est pas résolu pour autant.

On ne peut pas stocker indéfiniment, surtout lorsque les entrepôts frigorifiques, les silos et les caves sont pleins à craquer, comme c'est le cas. C'est un simple expédient car, lorsqu'on stocke des marchandises au lieu de les vendre et de les consommer, on ne fait que retarder l'échéance ; on ne fait que reporter la crise, mais en l'aggravant.

Il en est de même en ce qui concerne le Marché commun. Dans son allocution à la radio, le Premier ministre a bien voulu reconnaître que ce n'était pas la panacée claironnée depuis des années, que les paysans s'étaient fait un peu trop d'illusions sur les vertus de ce Marché commun ; mais il propose aussitôt d'accélérer sa mise en œuvre. Nous ne comprenons plus très bien.

Non seulement ce Gouvernement n'est donc pas décidé à aider les petits et moyens exploitants, mais il reste résolu à appliquer la loi d'orientation agricole qui, sous couleur d'agrandir et de regrouper les exploitations, prévoit la liquidation de centaines de milliers d'exploitations familiales.

Mieux, le Gouvernement, aidé par les partis de la bourgeoisie, fait miroiter cette loi aux yeux des petits paysans et la présente comme le remède souverain, c'est-à-dire que, pour faire avaler la pilule, une fois de plus on l'enrobe de sucre.

On comprend parfaitement que les gros agrariens soient favorables à cette loi d'orientation. C'est à leur profit que doit se poursuivre la concentration agricole par l'élimination des petits. C'est pourquoi ils réclament à cor et à cri l'application de la loi. Ils arguent pour cela — nous nous trouvons replongés un an en arrière, lors de ces grands débats agricoles de l'été dernier — du fait que le texte contiendrait quelques clauses favorables, quelques phrases générales, notamment dans l'article 1^{er}, relatives à une détermination des revenus paysans tenant compte des revenus des autres professions.

Le malheur, c'est que ces phrases — on a parlé tout à l'heure de vœux pieux — sont tellement imprécises qu'elles n'engagent aucunement le Gouvernement. Comme nous l'avons souligné lors de la discussion de la loi, ce sont des mots et rien que des mots.

Je voudrais le rappeler en donnant lecture du deuxième alinéa de l'article 1^{er} de la loi : « ... en faisant participer équitablement l'agriculture du bénéfice de cette expansion par l'élimination de disparité existant entre le revenu des personnes exerçant leur activité dans l'agriculture et celui des personnes occupées dans d'autres secteurs, afin de porter notamment la situation sociale des exploitants et des salariés agricoles au même niveau de celui des autres catégories professionnelles ». C'est ce qu'on appelait le problème de la parité.

Pour appuyer mon propos, je ferai deux remarques. La principale cause de disparité réside dans le décalage entre les prix agricoles à la production et les prix industriels. Or, ce décalage ne fait que grandir, comme nous l'avons démontré au début de cet exposé, et la loi ne prévoit absolument aucune mesure pour faire cesser ce décalage.

D'autre part, porter la situation sociale des exploitants et des salariés agricoles au même niveau que celui des autres catégories professionnelles, comme l'indique la loi, ce n'est qu'une déclaration d'intention puisqu'elle n'est accompagnée d'aucune mesure concrète. De plus, j'oserai ajouter qu'elle est vide de sens parce que les autres catégories professionnelles comportent aussi bien l'actionnaire d'une société capitaliste industrielle ou d'une banque que le manoeuvre-balai.

Par contre, les dispositions de la loi ayant trait au regroupement des exploitations, prévoient, elles, de façon très précise, aux articles 7 et 8, la « liquidation d'environ 800.000 exploitations dans les dix années à venir.

Comme par hasard, ce sont ces dispositions-là que le Gouvernement entend appliquer quand il parle de la loi d'orientation agricole.

Que ceux qui en douteraient se réfèrent donc à la déclaration faite par le chef de l'Etat, il y a quelques jours, à Epinal.

Voici ce qu'il a dit aux maires du département : « Chez vous les exploitations ne sont pas trop petites, en moyenne de 40 à 50 hectares ». Autrement dit, dans son esprit, en-dessous de 40 ou 50 hectares, les exploitations sont trop petites.

Il ajoutait : « Car, je le répète, les exploitations agricoles doivent être viables. Il est indispensable que les petites cèdent la place à de plus grandes. » Voilà ce qu'a déclaré le chef de l'Etat, voilà le but essentiel de la loi d'orientation agricole.

Je comprends mal l'orateur qui m'a précédé à cette tribune et dont les amis politiques sont partie prenante au Gouvernement. Il est trop facile d'attaquer les technocrates alors qu'on a des ministres dans ce gouvernement et d'oser affirmer que la loi d'orientation agricole défend l'exploitation familiale alors qu'elle est faite pour la condamner. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*)

En outre le général de Gaulle, dont les intentions ont été nettement affirmées, a ajouté : « Ce n'est pas en faisant des histoires, en barrant les routes que l'on fera avancer les choses. Les choses ne vont pas si mal. »

C'est une appréciation que les paysans ne trouveront pas de leur goût, d'autant plus que le pouvoir en est coutumier. N'est-ce pas M. le ministre des finances lui-même qui, à cette tribune, a déclaré le 16 mai que l'augmentation des revenus dans l'agriculture a été en 1960 plus forte que celle des années précédentes ?

Pour en revenir à la concentration dans l'agriculture, précisons que le plan gaulliste prévoit comme première étape l'élimination de 300.000 cultivateurs d'ici 1965. Les grandes lignes de ce plan ont été exposées par le commissaire général, M. Pierre Massé, qui indiqua tout dernièrement : « La solution n'est pas dans la hausse générale des prix agricoles ; le remède est dans la diminution du nombre des cultivateurs. »

Le Gouvernement, en fait, a déjà pris les mesures destinées à accélérer le processus de disparition des exploitations familiales.

Dans de nombreux départements la surface minimum d'exploitation considérée comme rentable a déjà été fixée dans plus de vingt départements. Selon les départements et les cultures cette surface minimum va de dix à vingt hectares, même à trente et quarante.

En fonction de la loi — relisez l'article 8 — toutes les exploitations qui n'atteignent pas cette surface minimum seront privées de toute aide économique et financière, laquelle sera réservée exclusivement aux grandes exploitations.

Déjà se constituent un peu partout des sociétés d'aménagement foncier qui vont accaparer les terres des petits paysans en difficulté pour les rétrocéder ensuite aux gros agriculteurs.

Il faut ajouter d'ailleurs que cette politique est absolument conforme aux vues des dirigeants du Marché commun dont le vice-président de la commission européenne déclarait, le 20 mars dernier, qu'à son avis huit millions de travailleurs de l'agriculture devraient quitter la terre dans les prochaines années pour l'ensemble des pays de la petite Europe, dont deux millions et demi pour la France.

Pour essayer de justifier cette entreprise, on tente d'expliquer aux petits paysans qu'ils ont intérêt, quand ils n'ont pas assez de terre pour exploiter rationnellement, à les abandonner au profit des gros.

En somme on leur demande d'assister avec le sourire à leur propre enterrement au nom de la rentabilité capitaliste.

Mais alors une question est posée à laquelle ne répondent ni la loi d'orientation ni le Gouvernement : que deviendront ces centaines de milliers de paysans chassés de leurs terres, alors que l'on devrait déjà créer des centaines de milliers d'emplois pour les industries défavorisées et pour répondre à la poussée démographique.

Nous considérons qu'au lieu d'achever, de donner le coup de grâce aux petits exploitants, il faut au contraire les aider à accroître la rentabilité de leurs exploitations et leur donner les moyens de s'équiper, de produire et de vendre dans de meilleures conditions.

C'est pourquoi le parti communiste français demande dans son programme :

1° Une politique de justes prix et de larges débouchés agricoles grâce au relèvement du pouvoir d'achat des travailleurs et à un aménagement des marchés dans l'intérêt commun des producteurs et des consommateurs, ce qui exige la suppression des taxes fiscales qui frappent les différents produits, la stricte limitation des marges du négoce et la réduction des tarifs des transports ;

2° La cessation des importations abusives, ce qui exige la suppression du Marché commun et une politique d'échanges commerciaux avec tous les pays sans discrimination sur la base d'avantages réciproques. Il ya des marchés qui s'offrent à notre pays ;

3° Une politique de soutien et d'aide à la coopération sous toutes ses formes, y compris en particulier aux C. U. M. A., coopératives d'utilisation en commun du matériel agricole, grâce notamment à l'octroi de prêts d'équipement à long terme ;

4° Des mesures spéciales d'aide en faveur des exploitations familiales telles que : crédit à faible intérêt, rétablissement de la ristourne de 15 p. 100 sur le matériel agricole, détaxe sur les engrais, exonération des taxes de résorption des excédents. Voilà un programme précis et pratique, monsieur le ministre.

5° Une application loyale du statut du fermage et du métayage dans l'esprit où il fut élaboré en 1945, ce qui suppose notamment une stricte limitation du prix des fermages.

Enfin, nous demandons que des dispositions soient prises pour la protection des exploitations familiales, des dispositions interdisant l'accaparement des terres par ceux qui ne les exploitent pas eux-mêmes et la possibilité, par contre, pour les paysans exploitant directement avec les membres de leur famille, d'acquiescer en priorité les terres disponibles et mises en vente grâce notamment à l'exonération de tous droits de mutation et à l'octroi de crédits à long terme.

Nous demandons aussi avec beaucoup de force une réforme de la loi sur l'assurance-maladie des exploitants agricoles. Si cette loi, en effet, était ardemment désirée par la paysannerie, son application soulève le mécontentement car elle comporte de graves insuffisances et de profondes injustices.

En premier lieu, le système inique des cotisations, léger aux gros exploitants, impose de trop lourdes charges aux exploitants familiaux. Un seul exemple : un exploitant de 500 hectares dans la Beauce ne doit payer que 18.500 francs de cotisation. Par contre, le petit exploitant ne faisant valoir, avec ses deux enfants majeurs, que quelques hectares d'un revenu cadastral de 130 nouveaux francs, devra payer 16.620 francs, soit presque autant.

En matière de prestations, la loi ne permet pas aux paysans et à leurs familles, dans la grosse majorité des cas, d'obtenir le remboursement de leurs frais médicaux et pharmaceutiques. En effet, le risque de maladie, sauf pour les enfants de moins de seize ans, n'est couvert que pour les maladies très graves, donnant lieu à hospitalisation prolongée.

Quant aux autres risques couverts par l'assurance, le remboursement n'intervient qu'au-delà d'une franchise de 20.000 francs.

Signalons, enfin, que tous les vieux paysans de plus de soixante-dix ans, ainsi que 300.000 petits exploitants, ne bénéficient pas de cette loi.

C'est pourquoi nous demandons une réforme profonde comportant : 1° l'abaissement de la cotisation pour les petits exploitants. Il suffit de calculer l'assiette des cotisations proportionnellement aux revenus des assujettis et non pas sur la base des charges familiales.

2° La suppression de la franchise de 20.000 francs et le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques pour tous les membres de la famille dans les mêmes conditions que pour les assurés sociaux de l'agriculture ;

3° L'octroi des prestations-maladie à tous les vieux paysans bénéficiaires de l'allocation vieillesse agricole.

Ce ne sera que rendre simplement justice à la paysannerie.

L'application d'un tel programme permettrait de résoudre la crise agricole et permettrait aussi aux paysans travailleurs de vivre décemment, d'avoir leur part de progrès matériel et culturel, leur part de bonheur.

Mais les paysans savent que, pour faire aboutir leurs légitimes revendications, ils ne peuvent compter sur un pouvoir et son Gouvernement qui sont, avant tout, les instruments des monopoles capitalistes, qui sacrifient les intérêts de la paysannerie laborieuse aux exigences de la grande industrie et de la haute finance.

Depuis l'instauration du pouvoir personnel, les paysans ne peuvent plus compter sur le Parlement pour présenter et soutenir leurs revendications, puisque le Parlement est réduit à l'impuissance. Lorsqu'il disposait de pouvoirs effectifs, les paysans avaient une possibilité de peser efficacement sur la politique du Gouvernement.

Les paysans n'oublient pas que c'est au Parlement qu'ils ont arraché au cours des vingt-cinq dernières années le vote de nombreuses réformes, tels l'office du blé en 1936, le statut du fermage après la Libération et, par la suite, les abattements fiscaux, la ristourne de 15 p. 100 sur le matériel agricole, l'assurance-vieillesse et l'indexation des prix agricoles à la production. Tout cela s'est fait au Parlement.

M. Marcel Pellenc. Ces mesures n'ont pas été arrachées au Parlement. C'est le Parlement qui en a pris l'initiative.

M. Jean Bardol. Je vous remercie de cette précision, mais les luttes des paysans ont puissamment aidé les parlementaires à prendre ces excellentes initiatives et vous confirmez que le rôle du Parlement était vraiment, à cet époque, efficace.

M. Marcel Pellenc. Tout à fait d'accord !

M. Jean Bardol. Aussi, tout en poursuivant leur action pour faire aboutir leurs justes revendications, les paysans participeront activement à la lutte générale pour le rétablissement d'un régime démocratique authentique, comportant un Parlement véritable où leur voix pourra se faire entendre.

Leur union est le gage de leur force.

Que cette union se réalise dans tous nos départements et villes comme elle s'est réalisée à Saint-Nazaire, à Montluçon et à Blois, et le pouvoir gaulliste devra à nouveau reculer, les revendications ouvrières et paysannes seront satisfaites et se créeront les conditions pour la restauration et la rénovation de la démocratie. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Périquier, en remplacement de M. Naveau.

M. Jean Périquier. Mes chers collègues, pour ne pas changer, si dans ce débat agricole je suis à cette tribune, c'est pour me faire l'interprète des légitimes revendications des vignerons qui tiennent, vous le savez, une place si importante dans l'économie agricole de notre pays. Certes, il aurait été préférable que ce débat intervienne avant la révolte et la colère des vignerons et des paysans d'une façon générale, mais ce n'est pas nous qui avons choisi l'heure de ce débat et vous voudrez bien reconnaître, monsieur le ministre, que si vous vous trouvez en présence de cette révolte, ce n'est pas faute d'avoir reçu des avertissements. Hélas ! fidèle à la politique du mépris que le Gouvernement porte à l'égard des institutions parlementaires et des représentants de la Nation, vous n'avez pas voulu entendre ces avertissements ; aujourd'hui votre Gouvernement a bien, seul, la responsabilité des manifestations auxquelles les paysans de France, dont les vignerons, ont dû avoir recours pour attirer l'attention de la nation tout entière sur leur situation difficile et misérable.

Et ce n'est pas, ainsi que le soulignait mon ami M. Naveau, le discours prononcé par M. le Premier ministre à la télévision qui risque d'apaiser la colère des vignerons. Lorsque le Premier ministre entend s'adresser aux paysans de France, il aurait intérêt, monsieur le ministre, à se renseigner auprès de vos services ; cela lui éviterait peut-être d'affirmer des contre-vérités qui sont ensuite considérées par les paysans comme de véritables provocations.

Contre-vérité (tout au moins pour la viticulture) l'allégation qui laisse entendre que c'est parce que le Gouvernement se trouverait en présence d'excédents que jamais il n'a connus dans le passé que la solution du problème agricole serait rendue pour lui beaucoup plus difficile. Vous savez très bien, monsieur le ministre, que cela est absolument inexact pour la viticulture. Nous sommes loin de connaître les récoltes que nous avons connues avant 1939. Déjà en 1922, rien que pour les départements métropolitains, nous avons connu une récolte supérieure à 70 millions d'hectolitres. En 1935 cette récolte avait dépassé 75 millions d'hectolitres. En 1939, à la veille de la guerre, elle atteignait près de 68 millions d'hectolitres. Or, en 1959 nous n'avons eu, toujours pour les départements métropolitains, qu'une récolte de 58 millions d'hectolitres et en 1960, une récolte de 61 millions d'hectolitres.

Vous voyez, par conséquent, que nous sommes loin des chiffres des récoltes d'avant 1939 et c'est peut-être ce qui accroît la colère des vignerons car ils se rappellent que justement avant 1939, avec des récoltes plus abondantes que celles que nous connaissons à l'heure actuelle et grâce à ce vieux statut viticole que l'on a peut-être abandonné un peu trop rapidement, ils arrivaient à trouver la juste rémunération de leur travail dans la stabilité d'un marché obtenu par l'assainissement réalisé à la fin de chaque campagne.

Contre-vérité également l'allégation relative à la charge qu'impose, paraît-il, à chaque Français l'aide à l'agriculture. Sur ce point également mon ami M. Naveau s'est expliqué et je ne reviens pas sur ce qu'il a dit ; mais, dans le même ordre d'idées, il aurait été tout de même intéressant que M. le Premier ministre rappelât que le vin, de tous les produits agricoles, est celui qui supporte les droits et taxes les plus élevés, près de

30 anciens francs par litre avec la taxe locale, ce qui fait entrer, bon an mal an, dans les caisses de l'Etat près de 140 milliards d'anciens francs, soit 3.000 anciens francs par Français.

Nous n'entendons pas d'ailleurs contester les chiffres avancés par M. le Premier ministre en ce qui concerne l'aide apportée à certaines productions. Nous laisserons le soin à d'autres collègues de relever ces chiffres.

Nous avons été certes heureux d'apprendre que des milliards étaient consacrés, paraît-il, à l'assainissement de la production du lait, de la viande, de la betterave, et nous attendions avec impatience le chiffre des milliards destinés à l'assainissement du marché viticole. Nous sommes bien obligés de constater que, sur ce point, M. le Premier ministre a gardé le silence le plus absolu, et pour cause, puisque votre gouvernement, monsieur le ministre, ne consacre pas un centime à l'assainissement de ce marché pour lequel nous sommes loin, croyez-le bien, de demander les 80 milliards qu'exigeraient certaines productions agricoles. Nos vignerons se contenteraient de 12 à 13 milliards. Ils estiment qu'un tel crédit serait suffisant pour assurer cet assainissement indispensable qui leur permettrait enfin de retrouver la juste rémunération de leur travail.

Contrevérité également ce slogan trop simple et trop facile qui consiste presque à rendre responsable les paysans sous le prétexte qu'ils n'auraient pas fait l'effort nécessaire pour moderniser et réorganiser leur exploitation. Oh ! loin de nous, monsieur le ministre, l'idée de contester le retard qu'a notre agriculture. C'est vrai que beaucoup de nos exploitations agricoles auraient besoin d'être modernisées. C'est vrai qu'il n'y a pas intérêt à avoir des terres trop morcelées. Tout cela, nous l'avons dit dans d'autres débats et nous n'y revenons pas.

Toutefois, monsieur le ministre, voulez-vous me dire avec quoi, actuellement, nos paysans peuvent moderniser leur exploitation ? Avec les dettes qu'ils ont au Crédit agricole ? Il ne faut d'ailleurs rien exagérer car, chaque fois que les paysans l'ont pu, ils ont essayé de s'équiper et de moderniser leur exploitation. Je n'en veux pour preuve que le nombre de tracteurs — dont beaucoup, il est vrai, ne sont pas payés — qui, actuellement, barrent à peu près toutes les routes de France.

D'autre part, il ne faudrait pas, comme M. Rueff, oublier l'effort de coopération qui a été entrepris par nos agriculteurs et plus particulièrement par les viticulteurs. J'appartiens à un département qui s'enorgueillit d'être à la tête du mouvement coopératif avec plus de 150 coopératives de vinification. Il n'est pas douteux — vous le savez très bien — que c'est cet effort coopératif qui permet, dans la mesure où le Gouvernement pratique une politique agricole rationnelle, de maintenir la petite exploitation familiale et artisanale, cette petite exploitation que vous avez le devoir de défendre avec énergie, si vous ne voulez pas, par une centralisation excessive des propriétés, établir pour demain les bases les plus solides d'une future exploitation kolkhoziennne. *(Très bien ! très bien ! à gauche.)*

A la vérité, ce sont là de mauvais prétextes qui ont été invoqués par notre Premier ministre pour éluder les véritables responsabilités qui sont uniquement celles du gouvernement actuel, poursuivant inlassablement depuis trois ans, une politique anti-agricole d'une façon générale et anti-viticole d'une façon particulière.

Cette politique est notamment caractérisée, tout d'abord, par le refus, à un moment donné, de convoquer le Parlement pour discuter des problèmes agricoles. A ce propos, je suis obligé de rappeler que, sur la motion de censure qu'avait déposée à l'Assemblée nationale le groupe socialiste pour protester contre ce défaut de convocation du Parlement, il ne s'est pas trouvé un grand nombre de députés pour condamner la politique agricole du Gouvernement, pourtant si critiquée aujourd'hui.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Jean Périquier. Cela s'est traduit ensuite, ainsi qu'on vous l'a rappelé, par la suppression de l'indexation des produits agricoles.

Aussi, sommes-nous très étonnés, monsieur le ministre, que vous ayez accepté de pratiquer cette politique, puisqu'en mai 1960 — je me permets de vous le rappeler — au cours d'un débat de politique agricole à l'Assemblée nationale, vous avez déclaré :

« Il y a une politique des prix agricoles, c'est la politique amorcée en 1957 avec les notions de prix d'objectif, de prix indicatif de campagne. Je tiens à dire ici combien cette politique a été heureuse, notamment dans l'orientation des cultures. Elle avait été complétée par un système d'indexation qui, s'appliquant à la fois au prix d'objectif et au prix de campagne, avait pour objet de garantir les agriculteurs contre les variations de prix d'achat et de maintenir une certaine parité avec les prix industriels. »

Permettez-moi, après ces déclarations, de m'étonner que votre gouvernement ainsi que sa majorité aient cru devoir abandon-

ner cette politique, dont vous reconnaissiez vous-même qu'elle avait donné des résultats si heureux !

Enfin, comme toujours nous inscrivait dans la politique antiviticole alors menée par le Gouvernement, il nous faut signaler non seulement le rétablissement des droits et taxes qui avaient été diminués de 50 p. 100 par notre camarade Ramadier, mais encore l'augmentation de ces droits et taxes qui sont passés de 11,75 francs à 25,80 francs par litre auxquels, bien entendu, il faut encore ajouter les taxes locales. Compte tenu de ces taxes locales, vous constatez que l'imposition représente presque 75 p. 100 du prix payé aux producteurs. J'attends que l'on indique quel est le produit agricole qui permette ainsi au fisc de toucher presque le prix que perçoit actuellement le producteur de vin !

Vous avez pratiqué également, monsieur le ministre, la politique d'importation de choc de vins étrangers qui avait à ce moment-là uniquement pour but de faire baisser les prix à la production. Vous n'avez pas hésité non plus à supprimer le fonds d'assainissement de la viticulture et, bien entendu, à détourner les 12 milliards qui se trouvaient dans les caisses destinés uniquement aux viticulteurs et que vous avez affectés à d'autres besoins.

Enfin, je dois signaler ce fameux décret du 16 mai 1959 qui a créé à un taux uniforme, sans tenir compte de cet esprit social qu'avait toujours eu l'organisation viticole, cette charge insupportable du hors quantum qui, par surcroît, avec le système des transferts, permet toutes les fraudes possibles et imaginables.

Ce fut ensuite le maintien, en violation des articles 1^{er} et 31 de la loi d'orientation agricole, du prix de campagne de 525 francs, après avoir commencé à le fixer en baisse en vertu du décret du 16 mai 1959.

J'ai eu l'occasion de vous montrer, monsieur le ministre, à quel point la politique du Gouvernement était à ce sujet paradoxale. En effet, l'administration des finances a fixé, vous le savez, pour l'établissement de l'impôt forfaitaire, les frais de culture par hectare à 250.000 francs. Si l'on veut bien tenir compte que la production moyenne de la viticulture est de l'ordre de 50 hectolitres à l'hectare, vous auriez dû être amené à fixer le prix de campagne à 550 francs et non pas à 525 francs, et cela d'autant plus que je me permets de vous rappeler les recettes qui sont procurées par le vin depuis ces dernières années.

Mes renseignements sont officiels puisqu'ils émanent du *Bulletin hebdomadaire des statistiques*, n° 650, du 19 novembre 1960. Cette publication précise que, pour la campagne 1957-1958, ces recettes ont été de l'ordre de 3.350.000 nouveaux francs ; pour 1958-1959, elles étaient tombées à 2.900.000 nouveaux francs ; enfin pour 1959-1960, elles sont tombées à 2.750.000 nouveaux francs.

Or, la loi d'orientation agricole, ne l'oubliez pas, vous fait obligation de fixer des prix garantissant aux paysans au moins le pouvoir d'achat de 1958. Par conséquent, si vous tenez compte des recettes qui étaient encaissées à cette époque, vous reconnaîtrez sans peine que rien ne justifiait la reconduction du prix de 525 francs ; ce prix qui, d'ailleurs, nous le verrons, n'est jamais obtenu, le Gouvernement ne faisant rien pour permettre aux viticulteurs de l'obtenir.

Ce fut ensuite la propagande antivin faite par tous les moyens : par des moyens directs prétendant que le vin était responsable de l'alcoolisme qui sévit, paraît-il, dans notre pays ; par des moyens indirects, comme ces décrets invraisemblables qui ont été pris pour limiter les débits de boissons ou encore les textes que vous essayez en ce moment de faire adopter par l'Assemblée nationale pour augmenter une fois de plus les droits et les taxes sur les apéritifs.

Ce fut, enfin, l'absence d'une politique d'intervention assurant aux viticulteurs le prix minimum garanti, qui est pourtant un prix fixé par la loi elle-même.

Je voudrais répondre par avance à une objection que peut-être vous ne manquerez pas de me faire, monsieur le ministre. Vous pourriez, en effet, me répondre que le Gouvernement essaie bien de faire obtenir ce prix puisqu'il vient de décréter le stockage d'une partie des vins libres au prix minimum de 483 francs. Je ne conteste pas l'intérêt que cette mesure peut présenter. Permettez-moi déjà de m'étonner que vous n'envisagiez toujours que le prix minimum, alors que ce n'est pas ce prix que vous devez vous ingénier à faire obtenir aux viticulteurs. Je vous rappelle que le prix légal c'est le prix objectif de 525 francs. Le prix minimum prévu par la loi n'est qu'une base à partir de laquelle vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour que ce prix objectif soit atteint.

Aussi, je vous en supplie ! ne venez pas nous dire que vous agissez parce que vous essayez de faire obtenir ce prix minimum de 483 francs qui, vous le savez, n'est d'ailleurs jamais le prix

moyen que touche le vigneron parce qu'il faut tenir compte dans l'établissement de cette moyenne des prix de braderie qui sont pratiqués pour les vins du hors quantum.

De toute manière, ce stockage ne peut absolument pas constituer un élément régulateur. D'abord parce qu'il ne fonctionne pas automatiquement. Il faut que, sur deux marchés différents, des cotes inférieures à 483 francs soient constatées. Or, chaque fois, on a des difficultés avec le Gouvernement pour lui faire admettre que ces deux cotes ont été constatées.

En second lieu, cette opération ne porte que sur un million d'hectolitres.

Ensuite, vous le savez, nos viticulteurs ont des difficultés de logement. Enfin, et surtout — ce qui est grave — vous ne leur garantissez pas pour ce stockage la bonne fin, si bien qu'ils ne peuvent même pas avoir la certitude qu'ils pourront vendre leur vin ainsi stocké au prix minimum. Tout cela ne les incite pas beaucoup à participer à ce stockage ; en effet s'ils n'obtiennent pas ce prix minimum, il leur faudra ensuite rembourser le prêt qui leur aura été consenti sur le prix de 483 francs.

Ne me dites pas, encore, monsieur le ministre, que vous comptez comme un acte positif en faveur des vignerons les résultats qui auraient été obtenus par la fameuse « table ronde viticole ».

Une « table ronde » est présentement réunie pour l'agriculture en général. Je souhaite tout de même qu'elle arrive à d'autres résultats que ceux qui ont été obtenus par la « table ronde viticole ». Ses résultats, permettez-moi de le dire, n'ont été qu'une véritable duperie. Le seul acte positif, il a été pour les sinistrés car, là, vous leur avez permis de commercialiser une partie de leur hors quantum. Mais cette mesure a été nettement insuffisante, tout d'abord parce que vous avez exclu de cette mesure les sinistrés qui n'avaient pas au moins 50 p. 100 de perte de leurs récoltes. Or, jusqu'à ce jour, on avait considéré comme viticulteur sinistré celui qui avait au moins une perte de 25 p. 100 de sa récolte. Et d'autre part vous avez exclu les sinistrés de 1956 qui très souvent sont ceux qui ont eu les pertes les plus considérables.

Ensuite, vous avez salué comme une victoire pour les vignerons la déclaration aux termes de laquelle pour la prochaine campagne il n'y aurait pas de diminution du prix du vin. Eh bien, il ne manquerait plus que cela !

(*M. le ministre fait un signe de dénégation.*)

Vous faites un signe de dénégation, monsieur le ministre. C'est en tout cas ce qui a paru dans tous les communiqués que nous avons lus dans les journaux.

M. Henri Rochereau, ministre de l'agriculture. Je n'ai pas salué cela comme une victoire !

M. Jean Péridier. Alors, ne disons pas, si vous voulez, comme une victoire, mais disons que vous avez considéré cela comme une mesure heureuse pour les viticulteurs !

M. le ministre. Aucune décision n'est prise en ce qui concerne le prix de campagne.

M. Jean Péridier. Il ne manquerait plus que cela, monsieur le ministre, que vous diminuiez à l'heure présente le prix objectif, au moment où le prix de revient du vin augmente dans des proportions considérables et au moment où il y a un décalage considérable entre les prix agricoles et les prix industriels !

Et puis, en vertu de quoi diminuerez-vous ce prix ? Vous ne pouvez pas le diminuer. Pour envisager de le diminuer, il faudrait que vous pensiez appliquer le décret du 16 mai 1959.

Je pense que ce n'est pas dans votre esprit et que c'est la loi d'orientation agricole qui s'appliquera pour le vin comme pour les produits agricoles.

M. le ministre. Très exactement !

M. Jean Péridier. Ensuite, vous nous avez annoncé que vous alliez prendre des mesures contre la fraude. Nous ne pouvons qu'applaudir. Ce problème n'est pas nouveau, mais il a pris une acuité particulière depuis que justement vous avez augmenté, dans des proportions considérables, les droits et taxes sur le vin, et surtout depuis que vous avez pratiqué ces fameux transferts sur le hors quantum.

J'aimerais bien que vous nous précisiez ce que vous entendez faire pour combattre la fraude. Allez-vous réduire par exemple les droits et les taxes sur le vin puisqu'il n'est pas douteux que ces droits prohibitifs sont les principaux responsables de la fraude ?

Allez-vous réformer le système des transferts ? Allez-vous augmenter les crédits pour avoir un nombre suffisant de contrôleurs qui contrôleront toutes les opérations sur le vin, non seulement dans le Midi, mais dans la France toute entière ? Envisagez-vous certaines mesures en ce qui concerne le sucrage ?

Nous aimerions bien obtenir sur ce point des réponses précises et claires de votre part.

Enfin, dernière mesure, c'est l'augmentation des crédits pour les cuveries de stockage. Ici, entendons-nous bien : nous sommes

d'accord pour admettre un stockage régulateur et nous voulons bien accepter le chiffre de huit millions d'hectolitres qui a été fixé dans le décret du 16 mai 1959.

Nous croyons que ce stock régulateur peut avoir un double intérêt : il constitue une réserve en cas de pénurie et peut dans certaines mesures — mais dans certaines mesures seulement — constituer un organisme régulateur. Mais vous permettrez de penser que le stockage à lui seul ne peut pas constituer la solution du problème viticole. Il peut même constituer une erreur si véritablement ce stockage prend des proportions considérables.

Il faut par conséquent parallèlement à cette politique du stock régulateur, pratiquer une politique d'assainissement, assainissement de la production tout d'abord, par exemple en reprenant la politique d'arrachage volontaire qui, là encore, a été abandonnée trop prématurément ; puis l'assainissement du marché à la fin de chaque campagne.

Il faut que cet assainissement soit complet. Ce n'est pas simplement en distillant 500.000 hectolitres de vin que vous arriverez à un résultat et que vous pourrez créer un effet psychologique sur le marché. A la vérité si l'on ne pratique que la politique du stockage, on peut être sûr que nos vignerons continueront à connaître des difficultés.

Je me demande d'abord comment vous pourrez assurer ce stockage. Nous avons à l'heure présente près de 20 millions d'excédent. Il n'est pas exclu de penser que la prochaine campagne sera peut-être excédentaire. Alors où allez-vous loger tous ces vins du hors quantum et d'une façon générale tous les vins stockés ? Il vous en coûtera des milliards et des milliards pour constituer les cuveries nécessaires de façon à organiser ce stockage sérieusement. Puis ce que nous vous demandons de ne pas oublier, c'est la parole d'un grand défenseur de la viticulture, notre regretté collègue Edouard Barthe, qui avait pour habitude de rappeler que le stockage emmagasinait la baisse.

Vous savez très bien que cela est vrai parce que vous n'empêchez pas que ce stockage aura toujours une répercussion sur les cours et sur le marché des vins.

Ce qu'il faut, si vous voulez vraiment défendre la viticulture, c'est prendre en considération les revendications de cette viticulture, revendications sur lesquelles se sont mises d'accord toutes les associations professionnelles et les représentants élus des départements viticoles.

Je me permets de vous les rappeler.

C'est, tout d'abord, la garantie des prix par la création d'une société interprofessionnelle d'intervention. Pourquoi tarder plus longtemps à créer cette société ? Ne me répondez pas, monsieur le ministre, que cela nécessiterait des crédits nouveaux importants et la nomination de nouveaux fonctionnaires car nous ne vous demandons pas de créer un organisme nouveau. Nous ne verrions aucun inconvénient que vous vous serviez, pour accomplir ce rôle d'un organisme déjà existant par exemple, l'Institut des vins de consommation courante.

Ensuite, nous continuons à demander la fixation d'un prix moyen conformément aux articles 1 et 31 de la loi du 5 août 1959 et compte tenu des prix des vins hors quantum.

Nous demandons encore une diminution de la fiscalité. Qu'il me soit permis de vous faire remarquer que l'on pourrait déjà la réduire de 5 p. 100 puisque cela est prévu dans le code général des impôts lorsqu'il est constaté justement une réduction des prix du vin au-dessous du prix minimum.

Nous demandons ensuite une distillation de 8 millions d'hectolitres des vins du hors quantum au prix de 335 francs le degré hecto. Cela, vous le savez, coûterait exactement 13 milliards d'anciens francs, c'est-à-dire à peu près la somme que vous avez prise au fonds d'assainissement de la viticulture.

Nous demandons le retour à l'esprit social du code du vin qui est réclamé par toutes les associations et par l'Institut des vins de consommation courante.

Nous demandons une péréquation des prix de transport, enfin, bien entendu, l'arrêt de la campagne anti-vin.

En terminant, monsieur le ministre, je voudrais bien souligner qu'à l'heure présente, nos viticulteurs ne se contenteront pas de palliatifs, de demi-mesures ou même simplement de mesures provisoires. Ils en ont assez de voir le décalage qui existe entre les prix à la production et les prix au détail.

J'ai eu l'occasion déjà, à maintes reprises — il n'est pas mauvais de le rappeler : cela fait mieux comprendre la colère des vignerons — de citer cet exemple absolument inadmissible qui veut que, dans un restaurant très moyen où l'on paie une bouteille de vin 300 anciens francs — vous reconnaissez que ce n'est véritablement que du vin de consommation courante — le sommelier ou le garçon qui débouche la bouteille touche parfois plus que le producteur de vin.

Cela ne peut pas continuer ! nos viticulteurs ne l'accepteront pas !

J'aurais eu beaucoup d'autres choses à vous dire. J'aurais voulu vous parler, par exemple, des raisins de table qui constituent un élément de la solution du problème viticole, parce que

cela permet certains débouchés nouveaux, ces raisins de table dont il est absolument nécessaire d'organiser le marché si l'on ne veut pas que demain, ils connaissent exactement les mêmes difficultés que le vin.

M. Marcel Pellenc. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Péridier. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Pellenc avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marcel Pellenc. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre d'interrompre votre brillant exposé.

Vous venez d'évoquer un problème, celui des raisins de table, sur lequel je voudrais très rapidement, pour ne pas abuser de l'attention de l'assemblée, porter à sa connaissance un fait qui est d'actualité. Cela m'évitera d'ailleurs de me faire inscrire dans la discussion et de développer plus longuement à la tribune ce que je viens d'apprendre à l'instant. Cela ménagera par conséquent l'attention de mes collègues.

En ce qui concerne les raisins de table, dont chacun sait que depuis deux ans, un certain nombre de départements du Sud-Ouest et du Sud-Est sont particulièrement intéressés à leur vente — ou plutôt, devrais-je dire, à leur mévente — je viens de recevoir un télégramme dont je vais vous donner connaissance, télégramme que certainement d'autres de mes collègues recevront également et qui montre quelle est dans ce domaine — le mot est peut-être gros, mais enfin il traduit bien la pensée des expéditeurs du télégramme — l'incohérence de la politique gouvernementale.

M. Charles Naveau. Ce n'est pas la première !

M. Marcel Pellenc. Je lis : « La fédération des producteurs de raisins de table proteste énergiquement contre l'inadmissible brimade que constitue, pour tous les producteurs, le report au 15 août, de la date limite d'importation des raisins espagnols, date qui était primitivement fixée au 25 juillet et qu'en raison de la précocité de la saison notre fédération avait demandé de reporter au 20 juillet. »

Si vous pensez, mes chers collègues, que, dans les circonstances présentes, la prolongation des autorisations d'importation de raisins étrangers, destinées à compromettre un peu plus la vente des raisins nationaux dans nos régions de primeurs est susceptible de calmer le climat social que les erreurs des pouvoirs publics ont développé dans les milieux agricoles, alors le Gouvernement a évidemment bien joué !

Où me dira, je le sais, que cet accord avec les Espagnols pour l'importation de leur raisin doit probablement résulter de tractations antérieures. C'est peut-être vrai. Mais si cela est vrai, c'est la démonstration éclatante de ce que disaient tout à l'heure notre collègue Naveau puis, après lui, notre collègue Desaché, à savoir que ce n'est pas dans l'atmosphère confinée des bureaux, et sans aucun rapport avec les intéressés, que l'on traite, un an à l'avance, des problèmes qui touchent si directement aux conditions même d'existence de nos populations.

En agissant ainsi, on fait peut-être de l'économie politique sur le papier, mais on ne fait pas de l'économie politique et par conséquent on ne gouverne pas au sens noble du terme.

Tenant compte de tous les intérêts légitimes en présence, je pense, monsieur le ministre, que pour ne pas vous heurter à des difficultés de caractère social encore plus graves, vous allez, et pour l'immédiat, et pour l'avenir, prendre toute mesure utile afin de résoudre ces problèmes dans un sens qui corresponde à une politique agricole vraiment coordonnée. (*Applaudissements.*)

M. Jean Péridier. Je remercie M. Pellenc d'avoir renforcé ma thèse. Cette question de l'importation des raisins de table d'Espagne se pose d'ailleurs à peu près tous les ans. C'est régulièrement que l'on se croit obligé de reporter la date de ces importations ce qui, bien sûr, n'a d'autre résultat que d'apporter une concurrence inadmissible au raisin français. Nous avons déjà protesté. Nous ferons-nous entendre enfin du Gouvernement ? Je le souhaite mais hélas ! l'exemple du passé ne nous permet pas de penser que le Gouvernement changera de politique. Cette question des raisins de table comme je l'ai indiqué est très importante ; mais je ne veux pas retenir davantage l'attention de notre assemblée. Nous y reviendrons dans d'autres débats lorsque commencera à s'ouvrir précisément la campagne des raisins de table.

Je conclus : comme je vous le disais, monsieur le ministre, une fois de plus il faut bien vous dire que nos viticulteurs exigeront cette fois que le problème viticole soit étudié au fond. Ils veulent, en effet, qu'une solution permanente soit trouvée à leurs difficultés.

Il ne s'agit pas simplement de déclarer, comme le chef de l'Etat, que le fait de scier des poteaux télégraphiques et de barrer les routes ne fait pas avancer la solution. C'est peut-être vrai, mais nos viticulteurs savent que, malheureusement, le fait

de ne pas scier les poteaux télégraphiques ou de ne pas barrer les routes ne la fait pas avancer non plus. Au contraire, les mesures qui sont prises par le Gouvernement, mesures qui constituent de véritables brimades à l'égard des viticulteurs, ne peuvent que la retarder.

C'est pour cette raison que les viticulteurs ne se contenteront pas de simples promesses. Ils veulent des actes prouvant la bonne volonté du Gouvernement.

S'il n'en est pas ainsi, vous pouvez être assuré qu'ils continueront la lutte avec tous les moyens dont ils pourront disposer. Ils le feront sans aucun scrupule parce qu'après tout ils savent que rien n'est illégal quand il s'agit de défendre un droit sacré comme le droit à la vie, droit qui est mentionné dans cette Constitution que vous avez fait voter, monsieur le ministre, et que vous avez donc plus que quiconque le devoir de faire respecter. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cornu.

M. André Cornu. Madame, messieurs, le groupe de la gauche démocratique de notre assemblée, si profondément attaché, comme vous tous du reste, à la juste cause de nos paysans, m'a confié la mission de poser à M. le Premier ministre une question orale avec débat.

Celle-ci a un but précis : donner au Gouvernement l'occasion de préciser, d'une part, les mesures immédiates qu'il compte prendre pour apporter un soutien efficace aux prix des produits agricoles de toutes natures, et, d'autre part, d'exposer les grandes lignes d'une politique rurale si impatientement attendue depuis plusieurs années par la paysannerie et dont l'absence est à l'origine de ce malaise profond qui s'est emparé de nos paysans.

D'autres orateurs de mon groupe, beaucoup plus qualifiés que moi-même par leurs connaissances techniques — n'avons-nous pas parmi nous un ancien ministre de l'agriculture et un ancien président de la commission de l'agriculture ? — eussent exposé avec beaucoup plus de talent les raisons de notre inquiétude. En me désignant, je sais que mes collègues ont voulu choisir le représentant d'un département, les Côtes-du-Nord, dont la population globale, tout comme la Creuse, comporte 80 p. 100 de ruraux.

Je regrette que M. le Premier ministre n'ait pas cru devoir assister à un débat aussi capital.

M. André Maroselli. Il n'est pas assez important !

Un sénateur à gauche. Il est malade !

M. André Cornu. Aussi vais-je demander à M. le ministre de l'agriculture — il ne m'en voudra pas — de lui donner aujourd'hui, comme je l'avais fait voilà quelques mois pour M. Joxe, une promotion flatteuse et de m'adresser à lui comme s'il était le Premier ministre.

Je tiens cependant à le rassurer (*Sourires.*) tout d'abord, parce que cela ne durera que le temps de cette modeste allocution et, ensuite, parce que je ne le tiens pas pour responsable du marasme dans lequel se débat l'agriculture.

Je sais qu'il a fait tout ce qu'il a pu et que ce n'est pas sa faute si nous nous trouvons au point où nous en sommes. (*Applaudissements au centre gauche et à droite.*)

Alors, monsieur le Premier ministre — vous ne vous étonnerez pas que ce discours s'adresse à vous — vous venez d'entendre d'excellents exposés et, tout à l'heure, d'autres questions précises concernant le détail des mesures que vous avez prises ou que vous allez prendre vous seront posées, comme il vous sera demandé de faire connaître les lignes principales de la politique agricole à long terme que vous serez conduit à traduire dans des projets de loi, à la suite des résultats obtenus autour de la table ronde avec les représentants des syndicats agricoles.

Je me permets, au passage, de regretter que les commissions compétentes des deux assemblées aient été éliminées de ces conversations, ce qui a motivé la protestation très ferme de notre propre commission des affaires économiques, présidée — c'est curieux — par notre collègue et ami M. Jean Bertaud.

M. Jacques Verneuil. Très bien !

M. André Cornu. Avant même que ces commissions soient appelées, car elles le seront, à examiner les projets établis, nul sur tous ces bancs n'ignore les objectifs essentiels poursuivis par les organisations professionnelles. Ils portent sur trois points : établir ou rétablir la parité entre l'agriculture et les autres activités économiques de la nation ; accroître la contribution de l'agriculture au développement de l'économie française et de la vie sociale nationale ; enfin, assurer au travail de l'exploitant et des salariés agricoles, aux responsabilités de direction, au capital d'exploitation et au capital foncier, une rémunération équivalente à celle dont ils pourraient bénéficier dans d'autres secteurs d'activité.

Mes chers collègues, j'ai dit tout à l'heure « rétablir » car pour n'avoir point vu traduire en actes ces données essentielles et supprimer l'indexation des prix des produits agricoles si heu-

reusement instituée par le président Félix Gaillard, le monde paysan déçu, inquiet, désorienté, s'est vu contraint de recourir à des manifestations de masse dont on a pu, certes, regretter la forme, mais qui n'en trouvent pas moins, dans la carence des pouvoirs publics, leur justification. C'est ce qui a permis au président des exploitants agricoles de Vendée, ces jours derniers, de déclarer : « Grâce à l'action paysanne, il a été fait davantage en dix jours que pendant les dix derniers mois ».

Le Parlement, d'ailleurs, n'en est pas responsable et n'a jamais failli à sa mission.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. André Cornu. Aussi importe-t-il, monsieur le Premier ministre, de dissiper au plus vite le malaise paysan par l'adoption d'une politique généreuse et hardie qui, seule, préviendra le retour d'actes de violences qu'aucune république, jusqu'à ce jour, n'avait enregistrés.

Vous ne m'en voudrez pas, monsieur le Premier ministre, de rappeler que les avertissements ne vous avaient pas été ménagés. En effet, voilà quinze mois environ, tous les parlementaires bretons qui constituent le C. E. L. I. B., réunis à Rennes sous votre présidence, avaient jeté un cri d'alarme et je me souviens que le président René Pleven et moi-même, nous avions laissé prévoir en termes très précis la profondeur du malaise et les soubresauts auxquels il était fatal de s'attendre.

Pour n'avoir pas ajouté foi à ces avertissements, dont pourtant les défilés pacifiques de masse — vous en souvient-il ? — dans une province proverbiallement attachée à l'ordre et à la discipline, constituaient des signes prémonitoires, le monde paysan, exaspéré par les lenteurs, les attermoissements et ce qu'il a cru être l'indifférence des pouvoirs publics, a dû recourir à des procédés inhabituels.

Si je déclare à M. le Premier ministre que depuis Rennes, rien ou presque rien n'a été fait, ce n'est point en fonction d'une hostilité préconçue de ma part ; c'est seulement pour démontrer une fois de plus que le temps presse et qu'il ne faut plus attermoier.

Une loi dite d'orientation agricole a été en son temps, arrachée au Gouvernement et non sans peine, je le reconnais, par les efforts conjugués des manifestations et du Parlement. Il faut bien admettre que si elle contient des dispositions utiles pour l'avenir, elle n'a pas encore réglé le problème des prix qui est toujours en suspens. Alors qu'on nous affirme depuis plusieurs années que nous avons un Etat entièrement rénové, dont les institutions ont pour elles la force et la durée, pourquoi avoir négligé ce problème capital ? Pourquoi un exécutif puissant n'a-t-il su ou voulu prévoir et organiser dans un secteur aussi vital de l'économie française que l'agriculture ?

Jamais, mes chers collègues, au temps où le pouvoir vacillait, comme le disait les détracteurs de l'époque, jamais nous n'avions constaté dans les milieux ruraux, une telle angoisse, une telle explosion de colère.

Je suis sûr que si M. le Premier ministre était là, il aurait à cœur de s'expliquer, car si notre pays connaît une période d'abondance et parfois même de pléthore, si nos paysans ont fait un immense effort de production, c'est qu'ils ont voulu suivre les directives du Gouvernement visant à l'accroissement de la productivité. La responsabilité du Gouvernement, sur ce point précis, est gravement engagée.

Vous me permettez, au passage, de porter un jugement sévère sur les technocrates qui tiennent les leviers de commande, dont je ne conteste d'ailleurs nullement les qualités intellectuelles, mais qui ont omis le principal, c'est-à-dire de rechercher les moyens de rapprocher le prix payé au producteur de celui que paie le consommateur.

Certes, il est une catégorie sociale qui en souffrirait, celle des intermédiaires — ne pas les confondre avec les autres.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. André Cornu. Ne serait-ce pas plus juste que d'acculer à la ruine et au désespoir ceux qui produisent et qui peinent ?

Un exemple entre mille, mes chers collègues, un exemple scandaleux : alors que le kilo de pommes de terre nouvelles était payé aux producteurs bretons 6 francs, on retrouvait ce même kilo à la devanture des boutiques à 40 francs, soit près de sept fois plus cher.

Soyez sûr, M. le Premier ministre, que l'opinion publique aurait suivi le Gouvernement s'il avait osé s'attaquer à certains circuits de distribution.

Il n'est d'ailleurs pas sans intérêt de penser, à ce sujet, à la sympathie dont ont fait preuve les citoyens, victimes involontaires des circuits de distribution, à l'égard des paysans bretons et de ceux du département de l'Aude cher à notre ami Courrière (*Applaudissements à gauche*) qui sont venus vendre eux-mêmes à la ville leurs artichauts et leur vin.

Comment, mes chers collègues, ne pas évoquer ce petit billet qu'avait placé un viticulteur du Midi dans une grappe de raisin

— M. Périquier en a parlé tout à l'heure — et qui était ainsi conçu : « Que celui qui mangera cette grappe veuille bien m'écrire combien il l'a payée. »

Eh bien, il n'est pas juste que dans cette trop longue chaîne qui unit le producteur au consommateur, ce soit le premier qui ne trouve pas une juste rémunération de ses efforts, de ses soucis et de ses risques.

Cela fût certainement une erreur de ne pas considérer ce problème avec plus de chaleur humaine et moins de glaciale abstraction. Au lieu d'inciter seulement à produire, fallait-il encore organiser des marchés, offrir une sécurité de débouchés intérieurs et extérieurs. Il semble, hélas ! qu'en cette matière essentielle, rien n'ait été fait, du moins jusqu'à ce jour et faute de pouvoir stocker, conserver, exporter, nous avons vu cette chose navrante, dans un monde où la faim règne encore : la destruction absurde des produits de la terre.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. André Cornu. Certes, depuis le 5 août 1960, nous avons une loi d'orientation agricole, mais il semble bien que, sur de nombreux points — cela a déjà été dit ce matin par d'excellents orateurs — elle soit restée lettre morte. Les décrets d'application qui auraient dû suivre immédiatement ne concernent jusqu'à ce jour que des matières touchant à l'aménagement foncier, au groupement d'exploitations, à la mise en valeur du sol. Cependant — je ne le répéterai jamais avec assez de force — en ce qui concerne l'objectif essentiel, affirmé dès les premiers mots de la loi, c'est-à-dire l'indispensable parité entre l'agriculture et les autres activités économiques, nous sommes encore aujourd'hui en face du néant.

Or, cette parité, mes chers collègues, c'est tout le nœud du problème.

Un sénateur à droite. Elle n'est pas près d'arriver !

M. André Cornu. Vous souvient-il, monsieur le ministre, que l'article 5 prévoyait que, dans un délai d'un an à dater de la promulgation de la loi, le Gouvernement devrait prendre toutes les mesures nécessaires permettant de diminuer la disparité existant entre les prix agricoles à la production et les prix de détail des produits alimentaires, notamment par l'amélioration des circuits de distribution, par des mesures de péréquation, ainsi que par l'aménagement des tarifs de transport et des charges fiscales relatifs à ces produits ?

Enfin, l'article 31 édictait des règles de protection des prix.

Qu'en est-il résulté ? Rien. Sans doute, nous direz-vous, les soutiens de prix, les subventions, les investissements publics coûtent cher. Bien sûr, mais il faut déclarer alors avec force à la nation qu'elle a le devoir de consentir les efforts financiers nécessaires à la défense de la paysannerie. Aucun sacrifice dans ce sens n'est trop lourd car il y va, mes chers collègues, vous le savez bien, de la stabilité politique du pays. La France, au surplus, serait-elle la seule parmi les grandes nations à refuser de s'engager hardiment dans cette voie ? Il ne dépendrait que du Premier ministre de le lui faire comprendre et je pense, pour ma part, qu'il serait bien inspiré en donnant, en toute circonstance, la priorité aux dépenses de soutien à l'agriculture : celles-ci seraient beaucoup mieux comprises par l'opinion publique, que celles qui visent ou le somptuaire ou le prestige. (*Très bien ! très bien !*)

Mon ami M. Delorme vous posera tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, certaines questions relatives au montant des subventions et à leur règlement par le F. O. R. M. A. Savez-vous, mes chers collègues, qu'elles sont très souvent payées avec deux ans de retard et quelquefois davantage ? A ce moment-là, elles ont perdu toute efficacité.

Si nous reconnaissons volontiers, par ailleurs, que la structure agraire de la France n'est pas la meilleure possible et que, bien sûr, il y a énormément à faire dans ce domaine, il est, pour l'agriculture, un problème à régler aussi important que celui des produits, c'est celui des normes. C'est ce qu'a fort bien souligné ce matin M. Monteil, dans une intervention remarquable où, je dois le dire, il a défendu les intérêts de notre région bretonne avec un grand talent et, j'en suis sûr, avec une grande efficacité.

Lorsqu'il s'agira d'améliorer, de moderniser, de rationaliser, il conviendra de ne jamais perdre de vue ce côté important de la question, le côté humain.

Enfin, monsieur le Premier ministre, vous ne pouvez plus ignorer combien il importe d'aller vite. Il suffira d'un peu de volonté et de beaucoup de bonne volonté pour que revienne le calme et qu les tracteurs retournent à leur vocation. Nous vous invitons à soumettre sans délai à l'examen du Parlement un quatrième plan de modernisation et d'équipement qui soit véritablement un plan pour notre agriculture. Nos paysans sont prêts à l'expansion agricole par un effort toujours accru, mais à la condition que soient réalisés l'équilibre des productions

et des débouchés, la possibilité d'exportations plus importantes et la sécurité des prix agricoles.

En résumé, si nous vous demandons de prendre les mesures qui, dans le cadre de l'exploitation familiale traditionnelle, sont seules susceptibles d'assurer à nos paysans des conditions équitables de vie pour eux et leur famille, c'est qu'il s'agit là d'un acte de justice dont dépend le retour à l'ordre public. Par la même occasion, je vous demande de faire en sorte que disparaissent au plus vite les discriminations injurieuses. La province bretonne — je vous demande, mes chers collègues, d'excuser cette courte incidente — ne comprend pas qu'elle doive payer plus cher que partout ailleurs l'électricité, le gaz et le charbon, comme elle ne comprend pas davantage — M. Monteil l'a dit ce matin — qu'une zone spéciale de conversion ait été établie à Brest et pas à Lorient où les besoins sont les mêmes, comme elle ne comprend pas qu'un seul département breton soit devenu « zone d'action rurale » et pas les autres, comme elle ne comprend pas non plus que l'heureuse décision d'exporter du bétail n'ait été accordée qu'à un seul département, alors que la fièvre aphteuse a pratiquement disparu de toute la Bretagne.

Bien mieux, le président de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles des Côtes-du-Nord, M. Danier, m'a fait savoir, il y a quelque temps, que des pourparlers sont actuellement engagés pour autoriser l'importation de 4.300 tonnes de fromage de Hollande, dont 500 seraient réservées à l'Afrique du Nord ; alors que les travaux de la table ronde sont en cours, une première tranche de 800 tonnes serait autorisée incesamment par sa publication au *Journal officiel*. M. Danier ajoute que c'est là, une fois de plus, une preuve de l'incohérence et, ajoute-t-il — je m'en excuse — de l'absurdité de la politique agricole du Gouvernement. Alors que nous sommes submergés par la production laitière métropolitaine, que toutes nos possibilités de stockage de fromage sont à peu près réalisées, que nous ne savons plus qu'en faire, ni à qui vendre nos beurres et nos poudres de lait, le Gouvernement semble vouloir ignorer les conséquences catastrophiques de ces mesures. De surcroît, ces fromages d'importation vont être achetés en totalité par les détaillants et ceux-ci, pour retrouver leur trésorerie, suspendront tous achats à nos transformateurs qui ne vendront plus les leurs. Pour couronner le tout, le projet de loi n° 663 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, sur les charges des exploitations agricoles, risque aussi d'avoir de très graves conséquences.

Monsieur le ministre, nous n'ignorons pas non plus le communiqué publié avant-hier par la fédération nationale des exploitants agricoles qui semble montrer que nos avertissements étaient enfin compris. Je serai le premier à m'en réjouir et à vous en féliciter. Le Gouvernement, paraît-il, aurait donné son accord de principe pour appliquer la loi d'orientation tendant à accomplir la fameuse parité, l'organisation des marchés, la fixation des prix, la rénovation des structures, comme il prendrait dès maintenant des dispositions pour le soutien des prix, notamment pour la viande, les produits laitiers, le vin, les fruits et les produits agricoles. Si mieux vaut tard que jamais, je ne vous en félicite pas moins, monsieur le ministre.

Enfin — et ce sera ma conclusion — je voudrais, si M. Michel Debré qui pendant si longtemps a été notre collègue et pour lequel j'avais, je ne le cache point, de la sympathie et de l'amitié, était présent sur ces bancs, je voudrais, avant de descendre de cette tribune, lui poser une question précise. Je lui dirais : croyez bien, monsieur le Premier ministre, qu'elle n'est dictée par aucun sentiment d'hostilité préconçue à votre égard et que je n'ai pas davantage la nostalgie des années révolues et que seule m'anime la préoccupation de conserver à notre pays le régime républicain qui, pour n'être point parfait, reste tout de même le mieux adapté au tempérament français et à l'idée que nous nous faisons de la liberté.

Et je lui dirais : « Pensez-vous que les désordres fâcheux et facilement évitables qui viennent de secouer la France, à l'époque où le tourisme reprend toute sa valeur, se seraient produits si, de propos délibéré, monsieur le Premier ministre, le Parlement n'avait été privé de son rôle normal et trop souvent condamné à n'être plus qu'une chambre d'enregistrement ? » (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Pour ma part — et je le dis avec modération — je ne le pense pas. Associer aux lourdes responsabilités de l'heure les deux assemblées qui n'ont point démerité, dont l'esprit de collaboration, dès le départ même, était évident, qui sont composées d'hommes entretenant des contacts étroits et quasi quotidiens avec les citoyens des campagnes et des villes, c'eût été un acte de sagesse et de prévoyance. Pour avoir ignoré cet impératif, monsieur le Premier ministre, vous vous êtes sciemment privé d'un soutien utile et nécessaire et, comme le disait ces jours derniers le président Guy Mollet à l'Assemblée nationale : « Votre Gouvernement — je cite ses propres paro-

les — en méprisant le Parlement, fait courir des risques graves à la démocratie et à la nation. Il se coupe du soutien populaire. »

J'en terminerai en lui disant : « A persévérer, monsieur le Premier ministre, dans la voie où vous vous êtes engagé, malgré les avertissements et les conseils qui vous sont venus de toutes parts, vous irez à coup sûr vers de plus graves aventures. Je souhaite que vous entendiez cet ultime appel avant qu'il ne soit trop tard. » (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Pisani.

M. Edgard Pisani. Le problème agricole se pose depuis longtemps et qui plus est, il se pose partout dans le monde. La question vient alors à l'esprit de savoir pourquoi, et pour quelle raison il n'est pas résolu.

Le monde a évolué vers une civilisation industrielle et urbaine et cette évolution a désorganisé ou plus exactement a minimisé la place de l'agriculture dans l'économie générale des nations. Le monde agricole s'est révélé moins apte que beaucoup d'autres à s'adapter aux données nouvelles de l'économie et cela à cause de sa dispersion et de son isolement.

Mais pourquoi le problème agricole ainsi posé depuis des décennies n'est-il pas résolu ? Pourquoi ne l'est-il nulle part ? Pourquoi les démocraties populaires qui ont consacré à l'analyse et à la solution de ce problème des moyens énormes, peut-être inadaptés, mais certains, n'ont-elles pas elles-mêmes résolu ce problème que les démocraties libérales elles-mêmes ont la plus grand-peine à aborder ? Je crois qu'une analyse objective et impartiale est nécessaire.

Le premier obstacle à la solution du problème agricole est, il faut le dire, le conservatisme de la profession elle-même. Il n'est pas douteux que, pour des raisons parfaitement légitimes et explicables, le monde agricole offre à toute idée de réforme, à toute entreprise de rénovation, une résistance extrêmement lourde, que bien peu d'Etats et bien peu de systèmes politiques sont parvenus à vaincre.

La deuxième explication possible de l'échec rencontré partout en ces matières réside dans l'incapacité de l'Etat à répartir convenablement l'argent qu'il investit. L'Etat donne des ballons d'oxygène et répond aux appels instantanés ; l'Etat est prêt à donner de l'argent pour entretenir la misère du monde agricole ; il n'est pas prêt à donner de l'argent pour créer des conditions nouvelles de l'exercice d'une profession enfin renouée ; l'Etat ne sait pas financer les réformes à long terme même celles qu'il considère comme nécessaires, il se contente de mettre un cataplasme sur une jambe malade.

Mais l'Etat, incarné par le Gouvernement et l'administration, n'est pas le seul responsable. Le Parlement a des responsabilités graves en ces matières. Voici des lustres et des lustres qu'il considère le monde agricole comme une masse politique qu'il faut satisfaire et non comme un ensemble économique qu'il faut organiser. Excusez-moi de tenir à cette tribune de tels propos, mais la lecture, même cursive, des débats interminables que les républiques successives ont consacrés à l'agriculture établit que les propos tenus ont plus pour objectif de séduire que de construire. Le Parlement donc a lui-même des responsabilités en ces matières. (*Très bien ! au centre droit.*)

Devant cet ensemble de faits, à quoi assistons-nous ? Nous assistons en France à une prise de conscience, à une révolte, cette révolte qui anime actuellement le monde agricole, une révolte née d'une frustration d'espérance. En définitive, ce qui caractérise essentiellement ces mouvements de rues c'est le soulèvement d'une population qui réclame le droit d'espérer en des lendemains meilleurs.

Pour définir une politique agricole, il me paraît indispensable de déterminer les deux pôles extrêmes du système économique qu'il nous faut construire : définir d'abord les impératifs nationaux, définir ensuite les impératifs individuels de ceux qui se consacrent à l'agriculture.

Je n'analyserai pas les impératifs nationaux, je me contenterai de les énumérer. D'abord, la nation a besoin que l'agriculture participe à la création du revenu national dans une mesure chaque jour plus large, sinon en pourcentage du moins en valeur absolue, parce que cette augmentation du revenu national est la condition de l'équilibre du pays. Ensuite, la nation a besoin que l'agriculture participe au marché intérieur de consommation. Il n'est pas de grand pays industriel dont l'industrie ne s'appuie d'abord sur un marché intérieur prospère. Et si l'agriculture n'est pas la première cliente de l'industrie, l'industrie ne peut prospérer. La nation aussi a besoin que l'agriculture lui assure dans les plus grandes conditions de sécurité possible sa subsistance. Elle a besoin encore — et c'est la quatrième condition, le quatrième impératif — que l'agriculture, elle, sauvegarde l'humus, soit la gardienne d'un certain type de civilisation.

C'est sur ces derniers points que je veux insister : subsistance et sauvegarde de l'humus donnent à l'agriculture un

caractère de quasi-service public. Nous retrouverons tout à l'heure les conséquences de cette analyse, elles méritaient d'être dégagées pour l'instant.

Mais, face à l'Etat, face à la nation, dont les disciplines sont claires, quels sont les impératifs, ou plus exactement les exigences des individus et des familles qui se consacrent à l'agriculture ? Il y en a trois : d'abord, parité du revenu à égalité de travail et de qualification ; ensuite, sécurité, sécurité par la stabilité de ce revenu, sécurité sociale, protection des individus et aussi cette sécurité à laquelle on ne pense pas assez, relative au débouché offert à la jeunesse agricole, qui ne peut rester à la terre, sécurité qui consiste à trouver à la ville un débouché n'impliquant aucun déclassement. Il est faux de dire que la sécurité qu'appelle de ses vœux le monde paysan ne vise que son revenu, elle vise aussi, je le répète, les débouchés qu'attend la jeunesse à laquelle sa terre n'offre plus un travail conforme à ses exigences. Une troisième exigence s'impose, et cette exigence, pour peu affirmée qu'elle soit encore, conditionne profondément la psychologie paysanne, c'est l'organisation de la vie sociale à la campagne.

Il n'est pas douteux que, dans un monde qui évolue rapidement, la jeunesse paysanne se sent frustrée d'un certain type de civilisation, de certaines commodités, de certaines relations humaines. Et, parmi les éléments fondamentaux de la réforme, il faut inscrire indubitablement ceux qui favoriseront l'évolution de la vie sociale à la campagne, qu'il s'agisse d'éducation ou d'instruction, de lutte contre l'isolement ou de la faculté d'organiser des loisirs à la mesure de ceux dont on dispose dans les villes.

La revendication économique n'est qu'un aspect du problème, mais c'est le plus important cependant, parce que sa satisfaction commande tout le reste, et c'est celui que mon propos retiendra essentiellement.

La revendication économique des agriculteurs consiste en une augmentation des revenus individuels et en leur stabilité. Celles-ci peuvent résulter d'une série d'éléments entre lesquels il va nous falloir choisir. Cet accroissement de revenus peut résulter de l'augmentation des prix ou de l'augmentation du volume produit. Cette dernière peut résulter elle-même soit de l'augmentation des rendements, soit de celle des surfaces exploitées. Elle peut résulter enfin d'une meilleure utilisation du produit agricole.

Il semble ainsi facile d'analyser les éléments d'une évolution nécessaire, mais il serait malhonnête de ne pas souligner les multiples obstacles qu'on rencontrera pour y faire face. Promettre pour aujourd'hui — pourquoi pas pour hier ? — un bouleversement aussi profond que celui qui conduirait à la parité, protester sans cesse contre ceux qui n'ont pas encore réussi, alors que dans le monde entier on espère le succès, c'est faire des promesses que nul ne pourra tenir.

La seule chose qu'on puisse alléguer au monde agricole c'est que, si nous agissons bien et sans relâche pendant dix ans, il bénéficiera sans doute de notre effort, mais peut-être, après tout, en l'état actuel des choses, a-t-il plus besoin d'espérances fondées que de certitudes immédiates qui ne seraient que des ballons d'oxygène et qui ne toucheraient pas à l'essentiel.

Une simple augmentation des prix décidée en tant que mesure isolée est inacceptable. Elle provoquerait un rétrécissement du marché intérieur et même du marché extérieur, ainsi que l'élevation du niveau général des prix des produits industriels et, annulant ainsi d'elle-même son effet immédiat, entraînerait un déséquilibre économique général. Mais cette augmentation qui, sur le plan national, n'est pas possible, ne doit pas peser, en raison précisément de son impossibilité, sur la seule agriculture. Refuser l'augmentation des prix agricoles, c'est s'engager — comme il est parfaitement légitime de le faire — à compenser d'une façon ou d'une autre pour l'agriculture ce manque à gagner.

Il ne s'agit point pour moi de contester, bien au contraire, la nécessité de l'augmentation du revenu agricole des familles, mais de contester que cette augmentation doive être recherchée dans la seule augmentation des prix.

Recherchons-la alors, si vous le voulez bien, dans l'augmentation du volume produit par chaque exploitation. D'abord, constatons que cette augmentation du volume produit par chaque exploitation est un fait et qu'elle résulte, jour après jour, d'une amélioration des structures rurales comme d'une amélioration des rendements à l'unité de surface. Soulignons aussi que cette augmentation du volume produit ne peut sans danger résulter de la diminution du nombre des exploitations. Je considère personnellement que nous ne sauverons pas toutes les exploitations — j'y reviendrai tout à l'heure — mais il serait aberrant, dangereux de fonder l'augmentation du revenu de chacune des exploitations sur la diminution du nombre de celles-ci.

En définitive, l'augmentation de la production conduit à poser le problème des débouchés. Ce problème est grave car la consommation des produits agricoles, au contraire de celle des

produits industriels, est très inélastique. Un même pays n'est pas susceptible d'augmenter, quel que soit son niveau social, sa consommation de produits agricoles en proportion de l'augmentation de son niveau de vie.

En fait, pour l'homme d'aujourd'hui, l'augmentation du niveau de vie c'est l'accès au marché des produits industriels beaucoup plus que l'accès au marché de produits agricoles spécialisés. L'élasticité est faible ; elle est plus d'ordre qualitatif que d'ordre quantitatif. Si bien que la seule politique qui soit offerte au Gouvernement en cette matière c'est la garantie de débouchés. Cet effort doit consister en une prospection et une conquête des marchés. En ce qui concerne les marchés non solvables, il impliquera aussi la prise en compte par l'Etat de la valeur des produits qui y sont apportés.

Sur le marché à l'exportation, nous avons deux espérances : l'Europe, et il faut hâter sa construction, et les pays sous-développés, mieux vaut leur apporter des denrées qui leur permettent de vivre que de les entretenir dans la misère qui les ferait conquérants. La seule voie qui nous est offerte c'est bien l'augmentation de la production avec la stabilité et même s'il le fallait diminution des prix, c'est aussi en contrepartie la garantie des débouchés, dût l'Etat y participer très largement.

Devant cette politique, les agriculteurs ne sont pas sans responsabilité : ils doivent améliorer la qualité de leurs produits, leur présentation et donner eux-mêmes des garanties afin que des marchés à long terme soient possibles ; ils doivent organiser leurs exploitations et discipliner leur gestion ; mais l'Etat doit prendre à son compte la prospection et la conquête des marchés, il doit équiper le réseau intérieur de ramassage, de conditionnement et de stockage des produits, il doit aider financièrement les exportations non solvables.

Je crois que la question se pose dès lors de savoir s'il est normal que l'Etat prenne à son compte cette sujétion dont je disais à l'instant qu'elle était la seule voie grâce à laquelle l'agriculture tendrait vers la parité sans provoquer de troubles trop graves sur l'équilibre général de l'économie nationale.

J'affirme qu'il est légitime que la nation paie ce prix et ce pour une série de raisons : d'abord parce que c'est à cette condition que la sécurité de la subsistance sera acquise ; ensuite parce que c'est à ce prix que la terre continuera d'être cultivée et qu'ainsi sera sauvegardé le milieu naturel dont nous avons besoin. C'est à ce prix payé par l'Etat, par la nation, que l'équilibre général de l'économie nationale sera assuré.

Je voudrais, à cet égard, tenter très rapidement l'analyse d'un mot que l'on oppose toujours à ce genre d'effort, c'est le mot de rentabilité. Qu'est-ce que la rentabilité en vérité ? Est-ce une notion comptable ? auquel cas bien des activités auxquelles nous sommes attachés ne seraient pas rentables et devraient disparaître. Est-ce une notion économique ? auquel cas un certain nombre d'activités qui, du point de vue comptable, devraient disparaître, pourraient être sauvées. Est-ce une notion sociale ou politique ? auquel cas, il nous faudrait repenser totalement les données sur lesquelles a été fondée notre comptabilité.

Est-il rentable de mettre en valeur un hectare. Coûterait-il très cher s'il permet de « rentabiliser » une exploitation qui, faute d'un hectare complémentaire, est déséquilibrée ? Est-il rentable de faire des investissements dans l'agriculture pour éviter qu'un flot ininterrompu et catastrophique de jeunes agriculteurs se précipite vers la ville ? Est-il rentable d'investir de l'argent dans la terre pour que nous ne connaissions pas ce que d'autres pays ont connu, des déserts minéraux là où jadis la forêt vivait et où l'agriculture assurait leur subsistance à des hommes ? N'opposons donc pas à l'analyse d'une nécessaire politique d'intervention publique en matière agricole la notion de rentabilité, car la rentabilité comptable n'est qu'un aspect infiniment tenu de la rentabilité économique, sociale et politique à laquelle nous sommes plus attachés. Cette intervention de la puissance publique dans le circuit économique agricole ne doit pas être réalisée à n'importe quelle condition. En particulier, elle ne doit pas entretenir un état de déséquilibre, créer au contraire un certain équilibre.

Il ne faut pas que, faute d'une politique, la nation rémunère, mais il faut qu'elle investisse. L'argent que la puissance publique apportera à l'agriculture et aux agriculteurs n'a pas pour seul objet de les sauver aujourd'hui. Elle doit avoir pour but de construire pour demain une agriculture prospère et en définitive, dans la mesure où la chose est possible, l'idéal serait que l'intervention de la puissance publique eût pour objet de disparaître à la date à laquelle, ayant atteint son but, elle pourrait s'effacer.

Il faut savoir que l'agriculture exige un investissement très lourd. Il ne faut pas croire, comme on l'a pensé longtemps, que l'investissement agricole est créateur, à peu de frais, de beaucoup d'emplois. A la vérité, l'investissement agricole est beaucoup plus près de l'investissement de l'industrie chimique que de l'investissement de l'industrie mécanique.

En effet, si l'on tient compte du fait que l'industrie mécanique crée un emploi pour environ trois millions d'anciens francs et que l'industrie chimique en crée un pour environ trente millions d'anciens francs, l'agriculture se situe exactement à mi-distance : elle crée un emploi pour quinze à vingt millions d'anciens francs.

Or, dans quelle position nous trouvons-nous ? Nous nous trouvons devant la nécessité — et l'on me pardonnera cette expression — de « racheter notre propre agriculture ». En fait, nous n'aurons sauvé l'agriculture française que dans la mesure où nous y aurons investi des sommes qui ne doivent pas être très différentes de sa valeur vénale actuelle.

Ce n'est qu'en doublant la valeur de l'argent mis dans la terre, dans les installations immobilières et dans l'équipement des exploitations, c'est en doublant cette valeur, dis-je, par un apport de capital, que nous parviendrons à sauver l'agriculture et à en faire la force économique dont la nation a besoin et dont les hommes de l'agriculture ont besoin également.

M'étant livré à ces quelques considérations d'ordre économique et m'excusant d'aborder les problèmes agricoles de la sorte, c'est-à-dire en citadin, voire en économiste qui essaie de faire, sur un problème auquel il se consacre mais qui n'est pas fondamentalement le sien, une étude objective, je voudrais aborder très rapidement quelques autres considérations.

J'ai dit tout à l'heure que le troisième effort auquel il fallait s'attacher était de faire en sorte que l'agriculture tire un meilleur parti de sa propre production. Cela appelle deux observations : la première, monsieur le ministre, vous l'avez apportée vous-même maintes fois à cette tribune, c'est qu'on ne gagne plus guère d'argent en produisant des matières premières. On ne gagne de l'argent que dans la mesure où l'on poursuit le plus loin possible la transformation du produit que l'on a apporté sur le marché. Ceci est essentiel et impose à la fois des investissements et des disciplines. Il nous faudra apprendre aux agriculteurs cette vérité dont ils sont peut-être intellectuellement convaincus. Je crois que le temps où l'on flattait chacun d'une espérance illusoire est terminé. En apportant de l'argent à l'agriculture qui en a besoin et qui le recevra légitimement, il faut lui préciser qu'il ne sera donné qu'à certaines conditions et dans la seule mesure où elle acceptera de prendre des risques pour tirer des avantages de l'industrialisation de ses produits. Je ne veux pas parler de l'industrialisation de sa production, car la production élémentaire restera familiale, mais de la transformation industrielle de ses produits. Il convient de lui préciser que la prolongation de l'effort national est conditionné par son acceptation d'organiser cette production.

L'agriculture ne professe plus l'indulgence à l'égard du Gouvernement. Le Gouvernement doit mettre l'agriculture face à ses responsabilités. Il doit lui donner ce dont elle a besoin, mais en assortissant son apport de disciplines formelles, de conditions rigoureuses. Sortons de ce dialogue de prétendus gens polis qui échangent de bons arguments, mais ne se posent pas de vraies conditions. Le dialogue « nation-agriculture » doit être cruel pour être fécond. L'agriculture vous a, nous a, à tous posé des problèmes. Elle mérite que nous lui répondions avec la même rigueur, la même fermeté et cela pour son bien.

Deuxième considération : elle concerne la commercialisation. Tout à l'heure on a indiqué combien il était surprenant à certains égards de constater que des produits qui quittent la ferme à des prix déterminés parviennent sur le marché au niveau du consommateur à des prix sept fois plus élevés. Encore que mon appréciation sur la structure du réseau commercial français soit souvent sévère, je prétends ne pas être assez informé sur la réalité du phénomène. Une analyse très rigoureuse des mécanismes commerciaux doit être faite et s'il se révèle que les mécanismes actuellement en place sont vicieux, il faudra les remplacer. Avant de se livrer à une révolution aussi grave je souhaite que l'on en mesure la portée et que l'on s'assure d'abord de sa nécessité. Je suis tout disposé à soutenir un réseau coopératif de vente où les producteurs seraient directement mêlés à l'acte de vendre, mais je préférerais savoir d'abord si la chose est nécessaire et si une pression d'une certaine nature, appropriée à l'état du marché, ne permettrait pas de faire évoluer le réseau tel qu'il existe présentement. Je ne le crois guère, mais je ne constate pas que des études assez rigoureuses aient été faites et publiées sur ce point.

A cette occasion, je voudrais souligner, monsieur le ministre, combien nous sommes privés de documentation. Il nous manque les conclusions réelles et objectives des études qui ont pu être faites. Nous savons les uns et les autres que l'agriculture a besoin, en raison de sa structure et non pas pour faire plaisir aux paysans, de l'intervention financière de l'Etat, mais il ne faut pas que cette intervention soit honteuse ou donnée à regret.

Il ne faut pas qu'elle soit octroyée, assortie de reproches mais qu'elle intervienne comme un élément d'une politique clairement définie. De la même façon, il ne faut pas qu'on laisse courir sur le problème agricole et celui de la commercialisation des produits agricoles des appréciations incertaines, tirées d'impressions personnelles. Il faut que les instituts d'études dont l'Etat dispose — et ils sont nombreux — consacrent à la recherche en ces matières assez de temps pour que nous parvenions à des certitudes. L'ère de l'improvisation doit être révolue.

Avant d'attaquer — nous le ferons et je le ferai avec une extrême rigueur — le temps est venu de savoir si vraiment le réseau commercial français est aussi détestable qu'on le dit. Un seul raisonnement objectif, fondé sur ces chiffres et non sur des appréciations subjectives nous conduira à un jugement sur ce point.

J'en arrive à ma conclusion.

Cette conclusion, je l'ai cherchée dans une analyse que je placerais au niveau de l'exploitation familiale.

Je suis de ceux qui ne défendent pas la petite exploitation familiale parce que, dans cette expression, il y a un mot de trop, c'est le mot « petite ». Il ne nous faut pas défendre l'exploitation parce qu'elle est petite mais l'exploitation parce qu'elle est familiale et défendre ce qui est petit parce que la chose est petite me paraît relever d'une certaine philosophie politique aujourd'hui périmée.

S'il est vrai que nul moyen économique raisonnable ne permet de donner à une exploitation son niveau d'équilibre économique, il faut accepter qu'elle disparaisse. Nous n'avons pas le droit, au nom du respect monstrueux que nous vouons par tradition à ce qui est petit, de maintenir en esclavage des familles dans des exploitations qui ne pourront jamais les nourrir.

Nous avons le devoir d'affirmer que notre recherche est orientée vers l'équilibre entre la famille qui cultive et la terre qui doit lui donner sa subsistance.

M. Jean Bardol. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Edgard Pisani. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Bardol, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean Bardol. Puis-je vous faire remarquer, mon cher collègue, que ce qui est petit est toujours familial en l'occurrence.

M. Edgard Pisani. Je pense, monsieur Bardol, qu'il y a deux façons de concevoir le problème, deux façons que nous rejetons et que je rejette personnellement : la petite propriété qui crée des mécontents et le kolkhoze qui crée des révoltés permanents. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Je cherche l'équilibre, je sais que c'est le point le plus difficile. Soutenir la petite propriété familiale pour satisfaire beaucoup de monde et fonder ainsi les conditions du mécontentement, voilà ce qu'il ne faut pas accepter. Il faut une propriété qui permette à la famille de vivre, mais ceci conduit à deux affirmations : d'une part, il faut que soient mises en place les procédures d'accueil des familles qui sont obligées de quitter la terre afin qu'aucune d'elles ne souffre ; d'autre part, il faut empêcher que la terre ainsi abandonnée ne soit attribuée aux grosses exploitations, mais faire qu'elle profite aux petites exploitations.

Que se passe-t-il, en effet, à l'échelle de nos villages ? Très généralement, on distingue dans nos communes deux types d'exploitation : deux ou trois d'entre elles sont assez importantes, les dix ou quinze autres sont exiguës. Lorsqu'une petite exploitation disparaît, ce n'est jamais un petit exploitant qui acquiert les terres, parce qu'il n'en a pas les moyens. C'est en général l'exploitation qui se trouve déjà au-dessus de l'équilibre de rentabilité qui peut les acquérir. Nous avons le devoir — je le considère comme fondamental — d'intervenir pour que priorité soit donnée aux autres petites exploitations. C'est sans doute l'un des objets de l'aménagement foncier. Je considère personnellement que, s'il n'intervient qu'à ce titre, qui permettrait de répartir les terres ainsi abandonnées aux petites exploitations pour les arracher aux grosses, un progrès considérable serait accompli et nous pourrions ainsi sauver le maximum d'exploitations familiales.

Monsieur le ministre, je n'ai pas été sévère. Peut-être m'en fera-t-on le reproche ? Mais je crois que la matière est trop grave pour qu'on puisse juger une équipe d'aujourd'hui sous prétexte qu'elle n'a pas résolu des problèmes vieux de cinquante ans. Je pense que la matière est trop grave pour qu'on puisse juger le seul Etat français, alors qu'aucun Etat au monde n'a résolu le problème de l'agriculture. Celui qui nous est posé nous engage tous, car ou bien nous définirons une civilisation agricole intégrée à la civilisation urbaine, à la civilisation industrielle moderne et alors nous connaissons la stabilité, ou bien nous échouons dans cette construction et alors les désordres qui troublent aujourd'hui la nation bouleverseront le temple à l'abri duquel nous délibérons. (Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Sempé.

M. Abel Sempé. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je serais presque tenté de dire à M. Pisani qu'il est trop tôt pour venir devant les 15.000 exploitants de notre département qui n'ont pas 15 hectares de terre et leur déclarer qu'ils doivent disparaître.

Je serais également tenté de lui dire qu'il est encore trop tôt pour venir affirmer que le conservatisme du monde agricole est responsable de la crise actuelle, car à la vérité, le malaise paysan est tel que l'action déclenchée déborde les partis politiques et que les manifestants oublient leurs discordes d'hier.

Une telle action ainsi développée est de nature à aboutir à des résultats précis et propres à chaque région ou bien à de graves désordres qui n'attendent pas les conclusions des économistes.

Les élus qui siègent sur nos bancs n'ont pas joué la politique du pire au moment du 13 mai et moins encore à partir du 13 mai. Le malaise actuel ne nous incite pas à changer nos méthodes, au moment où les partisans du pire accroissent sans cesse leurs effectifs et leur influence. Nous sentons bien que les développements qui surviendront au sein du monde paysan peuvent être tragiques, au moment précis où l'Etat peut avoir à exercer toute son autorité en faveur de la moins mauvaise des solutions algériennes.

Pour nous, les incidents de Nîmes sont plus significatifs que les ovations de Metz ou de Verdun. Nous nous demandons si le chef de l'Etat a pris conscience du fait que la solution algérienne peut dépendre désormais, pour une part essentielle, des solutions qui seront trouvées, avant les prochaines récoltes, aux divers problèmes agricoles. Chaque région agricole attend des actes et un commencement d'exécution des mesures appropriées à chaque production. Les troupes syndicales attendent, volants des tracteurs en main ; elles sont réalistes et déterminées à l'action directe parce que mûries brutalement au contact des désordres économiques aggravés par un régime qui n'a su escamoter que les formes habituelles de l'autorité et de l'action des élus et plus spécialement des parlementaires. Chacun est surpris de découvrir une génération paysanne moins sage, moins résignée que celle qui l'a précédée. Deux ans ont passé en Algérie. L'ampleur des échéances provenant d'investissements et de mises de fonds dont l'orientation est irréversible, le désir normal d'un niveau de vie plus large que celui de simple subsistance accepté par les parents, tout cela fait que nos jeunes ne s'en laisseront plus conter, même s'ils ne rompent pas avec les opinions politiques de leurs parents. Il est bon de discuter avec nos jeunes agriculteurs. Ils savent parfaitement, et ils l'ont prouvé, qu'il est possible d'orienter, de muter des productions, mais non de réduire systématiquement des rendements. Ils savent même que l'augmentation des rendements est à la fois une garantie d'abaissement des prix de revient et une possibilité d'amélioration des consommations, mais ils ne veulent pas, avec juste raison, être les seules victimes de cette augmentation des rendements. Si l'Etat n'a pas installé des organismes de stockage, de transformation, des chaînes de froid permettant la commercialisation, les exportations les plus constantes et la stabilité des prix rémunérateurs, c'est à lui d'en faire les frais et non aux agriculteurs.

Nos jeunes savent qu'il n'est pas sage de s'engager dans certaines productions sans avoir obtenu des assurances formelles du Gouvernement sur les prix qui sont pratiqués. Mais ils seront plus sévères que leurs aînés sur l'exécution desdites assurances car ils ont pris des risques d'équipement, endossé des emprunts qui interdisent tout abaissement de productivité, mais aussi toute conversion de productivité et de production trop brutale. Les risques d'équipement, les lourdes annuités à rembourser, les mises de fonds annuelles pour les engrais exigent de plus une couverture des risques calamiteux attachés aux orages, à la grêle et aux gelées. Aussi, le Gouvernement sera-t-il avisé de déposer sans plus tarder un projet concernant une véritable caisse nationale de garantie contre les calamités agricoles.

Nous aurons, c'est certain, et c'est peut-être heureux, le loisir de vérifier, dans les années qui viennent, que nos dix millions de terriens rechercheront avec une fièvre particulière les gouvernements qui seront en mesure de leur assurer des prix stables, de les protéger contre les calamités et la maladie, de leur garantir le salaire vital avec un soutien égal à celui accordé aux autres catégories de travailleurs.

Le chef du Gouvernement a été maladroit et injuste quand il s'est complu à affirmer que le problème dominant était celui de la forme et de la dimension de l'exploitation familiale. Cela est commode et cela tente, j'en conviens, les économistes. Les agriculteurs connaissent les données de leurs problèmes. Ils savent que deux millions des leurs devront être reclassés dans les années qui viennent. Ils savent aussi que ce reclassement et cette correction des exploitations ne fera qu'accroître le volume des surplus agricoles ; mais ce qu'ils n'admettent pas, c'est qu'on ne prenne aucune mesure pour organiser socialement et humainement ce reclassement.

Monsieur le ministre de l'agriculture, je ne vous apprendrai rien en vous indiquant que ces problèmes se sont posés en d'autres pays. En Hollande, par exemple, il a fallu reclasser les vieilles populations agricoles. Eh bien ! le Gouvernement des Pays-Bas n'a pas hésité à consentir une retraite à tous les agriculteurs de plus de soixante ans qui cédaient leurs exploitations à leurs enfants. Le montant de cette retraite en Hollande est de 17.900 francs par mois.

Il est évident qu'en France il serait difficile de demander une telle somme. Mais si, par exemple, vous accordiez 10.000 francs par mois à chaque exploitant de plus de soixante ans qui abandonnerait son exploitation, cela permettrait à son fils certaines opérations de remembrement. Vous engageriez une dépense qui pourrait se chiffrer à 20 milliards d'anciens francs par an que vous trouveriez peut-être dans les ressources actuelles du fonds de solidarité de vieillesse, mais vous empêcheriez sans doute le départ des jeunes vers les villes et le développement des opérations d'installation et de reclassement des jeunes que l'un de nos collègues a chiffrées autour de cinq millions par personne, au cours d'un débat récent. D'un côté, vous auriez à dépenser 20 milliards pour maintenir les vieux sur leurs terres et, de l'autre, vous éviteriez des investissements inutiles et qui seraient faits de toute façon en faveur d'une main-d'œuvre qui n'est pas qualifiée. Voilà une solution de reclassement que nous vous proposons et qui serait bien accueillie dans nos campagnes.

Je voulais également vous indiquer que les jeunes syndicalistes savent que le marché européen n'est pas en mesure de résorber les excédents français d'une façon automatique. Ils ne se laissent pas bernier par certains Européens naïvement ou volontairement aveugles qui ont trouvé la solution à tout après avoir prononcé le mot qu'ils veulent magique d'« Europe ».

Ceux qui, dans nos assemblées, suivent les délibérations de l'Assemblée consultative européenne connaissent le rapport de M. Wendling ainsi que les limites actuelles des recommandations présentées par la commission de l'agriculture européenne. Ces recommandations s'étaient sur le fait qu'il est certain — ici je cite M. Wendling — qu'en « Europe occidentale, l'offre de produits agricoles augmentera plus que la demande, qu'il en découlera une réduction des prix pour les consommateurs et, inversement, une baisse de la rémunération des producteurs ».

Tous les experts agricoles savent que la production en Europe va augmenter dans les cinq années qui viennent de 20 à 25 p. 100 et que la consommation n'augmentera, elle, que de 15 à 18 p. 100. Il y aurait donc beaucoup à dire, surtout pour les productions françaises qui ont une place très limitée à l'intérieur du marché européen et beaucoup moins importante par exemple que celle prise par l'Italie, dont l'action gouvernementale au profit des exploitations agricoles est plus efficace que la nôtre.

Mais, en attendant, les propos de M. Wendling constituent une menace de fond très lourde que les agriculteurs français sont parfois surpris de trouver sur les sentiers de l'Europe. Le problème des excédents agricoles européens est de toute façon posé sans qu'il soit encore question des possibilités quelconques d'assistance alimentaire, qui vaut à notre avis l'assistance industrielle, aux pays sous-alimentés et sous-développés.

Le Gouvernement devra faire connaître son opinion sur le projet du fonds européen des excédents alimentaires, car ce problème est aussi urgent que celui du désarmement douanier dont l'accélération est souhaitée par la grosse industrie. Mais il ne pourra tarder à fixer sa politique à l'égard des Etats de l'Europe des Six et même des Sept au sujet de leurs propres excédents de vin, de viande, de maïs, et de nos excédents qui sont actuellement bradés à des prix hors quantum et qui permettent une subvention indirecte à l'agriculture allemande notamment, pour ne pas dire à l'industrie allemande. Il ne pourra se complaire dans l'obscurité de conférences platoniques, ni prétendre résoudre le problème sur le plan français autour d'une table ronde nationale. Si le Gouvernement voulait agir loyalement avec l'ensemble des agriculteurs français, c'est à partir de tables rondes régionales qu'il étudierait les problèmes intérieurs et aborderait les perspectives propres à chaque zone agricole. C'est à partir des assemblées parlementaires qu'il rechercherait ensuite les solutions de fond. Nous avons le droit, nous représentants des départements du Midi, de constater qu'au sein de cette table ronde il n'y a pas de représentant de l'agriculture du Sud-Ouest. Vous ne pouvez donc pas avoir l'écho des délibérations des chambres d'agriculture régionales, et cela nous déçoit. Nous utilisons donc cette tribune pour vous signaler les mesures réclamées par nos fédérations et vous lancer un avertissement, le dernier peut-être, avant qu'il ne soit donné à nos actions syndicales le caractère du désespoir.

D'ailleurs ces mesures dans leur ensemble entrent dans le cadre des possibilités qui sont à votre portée sous le couvert de la loi d'orientation agricole. Certaines ne coûteraient rien au Gouvernement. Nous n'avons pas cessé de les réclamer depuis trois ans.

Elles rétabliraient certains avantages que les gouvernements de la IV^e République avaient toujours reconduits à la requête des commissions parlementaires qui étaient écoutées, qui avaient alors quelque audience auprès du Gouvernement ainsi que auprès des administrations, audience que les parlementaires ont perdue aujourd'hui.

Je ne citerai que quelques-unes de ces mesures : suppression des prestations d'alcool vinique au-dessous de 75 hectolitres de production ; suppression du *hors quantum* et des taxes de résorption pour les productions de moins de 50 hectolitres de vin ou de 75 quintaux de maïs ou de blé.

Les administrations seraient ainsi dégagées des contrôles qui coûtent plus qu'ils ne peuvent rapporter et les petits producteurs des régions de polyculture verraient se réduire le handicap qui les frappent, surtout dans les régions sous-développées.

Nos régions avaient espéré le retour à ces pratiques et attendu avec un certain intérêt la mise en route de la loi d'orientation agricole. Rien n'est venu.

Dans un département comme le Gers, semblable à beaucoup d'autres départements du Sud-Ouest, sur 26.000 exploitations, il y en a 7.000 de moins de 10 hectares et 15.775 de moins de 20 hectares. 60.000 personnes vivent sur des exploitations que le Gouvernement a qualifié de « non viables ». Mais qu'a-t-il fait pour faciliter les regroupements, pour aider le remembrement, la revalorisation par le reboisement des terres non fertilisées ?

Les demandes actuellement déposées pour le remembrement concernent près de 20.000 hectares dans nos départements. Il nous sera octroyé, cette année, des crédits permettant d'amorcer des opérations sur huit petites communes dont la surface n'atteint pas 1.000 hectares.

Des crédits de reboisement ? Il n'en est pas question, non plus que de la nomination de fonctionnaires des eaux et forêts qui pourraient établir nos dossiers.

Des projets d'irrigation ? Nul chez nous n'ose en parler et surtout s'en réjouir car leur cadence actuelle aboutit à demander à chaque département une contribution à fonds perdus qui dépasserait 300 millions d'ici à cinq ans et fait craindre qu'il n'y aura pas 2.000 hectares d'irrigués au bout de vingt ans d'activité des diverses institutions chargées de l'œuvre.

Des adductions d'eau, d'une eau dont le mètre cube coûtera 400 francs ? Comment s'en expliquer avec le jeune paysan qui termine son service militaire et à qui il faut avouer qu'avec les crédits actuels il faudra quarante ans pour en terminer ?

Des travaux d'électrification ? Comment en discuter avec nos artisans et nos ruraux alors que notre attribution annuelle de subventions nous contraindra à attendre vingt ans avant d'avoir terminé les seuls renforcements concernant les besoins immédiats ?

La lecture des articles 20, 21 et 22 de la loi d'orientation agricole avait soulevé chez nous quelques espoirs. C'est avec une passion particulière que j'avais personnellement participé à leur rédaction. Tout cela est resté pour nous lettre morte, et je regrette, dans cet instant, de ne pas avoir l'éloquence, qui paraît-il est efficace, de nos représentants des départements bretons. Je vais simplement vous donner quelques chiffres, monsieur le ministre.

Le taux de scolarisation au niveau du second degré, selon les statistiques officielles, s'élève chez nous à 22,7 p. 100 contre 35 à 50 p. 100 dans les autres départements. Nous manquons de collèges d'enseignement général, de collèges techniques et agricoles, de lycées, d'écoles primaires. Les projets établis depuis longtemps se chiffrent à trois milliards, et M. le ministre de l'éducation nationale nous a accordé principalement 50 millions d'anciens francs en 1961 !

Je vous ai cité des chiffres qui prouvent que nous avons un excédent de population rurale à reclasser, qu'il existe un excédent de jeunesse rurale qui n'est ni formée, ni instruite, que notre département est sous-équipé alors qu'il se prête à l'installation de petites usines.

Cet excédent de population et de main-d'œuvre pourrait participer à l'équipement du département si les crédits actuels étaient au moins triplés et si, en même temps, des usines et des coopératives de transformation et de stockage étaient installées.

Nous avons participé à l'installation de certaines usines, au développement de certaines autres en obtenant de nos collectivités une aide exceptionnelle.

Qu'a fait l'Etat pour sa part ? Il nous a récemment indiqué, comme d'ailleurs aux autres départements du Sud-Ouest, que nous ne pourrions pas bénéficier des primes d'aménagement et d'installation.

En matière d'investissements coopératifs, les crédits qui nous sont octroyés permettent seulement de régulariser des constructions faites depuis deux ou trois ans. Les coopératives de vins,

les silos à maïs, les abattoirs se voient attribuer encore, en 1961, des crédits qui sont inférieurs à ceux qu'on nous accordera pour nos piscines. On peut nous dire, il est vrai, que nous sommes gâtés pour nos piscines !

Je pourrais également vous citer le cas d'une coopérative fruitière qui, actuellement, jette des pommes, parce qu'elle ne peut pas les loger dans des frigorifiques et qu'elle n'en trouve pas, même à Paris, au moment où toutes les épiceries du Gers sont encore bourrées de pommes d'Italie, et laisse des tonnes de pêches sur les arbres parce que les crédits pour l'installation de chambres froides et de conserveries ne sont pas encore consentis.

Nous avions demandé, comme les Bretons, le bénéfice de mesures de péréquation des tarifs de transport propres à rendre nos productions plus compétitives. J'avais fait voter un amendement dans ce sens par le Sénat malgré les protestations véhémentes de certains collègues qui sont — je le reconnais — de brillants économistes.

Or, notre Sud-Ouest se voit menacé d'une nouvelle tarification ferroviaire. La réforme tarifaire en cours doit précisément accorder non pas la péréquation, mais la « dééréquation » déjà amorcée en 1958 au détriment des produits agricoles de nos régions.

Les écarts tarifaires, ainsi que l'avait indiqué notre ami M. Pams, étaient de 0,8 à 2.

La différence, allant ainsi jusqu'à 120 p. 100 dans les coûts de transports, sera supportée par nos départements du Sud comme par ceux de la Bretagne et cette méthode permettra, paraît-il, au Gouvernement de justifier la suppression des lignes déficitaires que le relèvement des tarifs rendra inutilisables. La mise en place de ces tarifs nouveaux nous est annoncée pour le 1^{er} janvier 1962.

Le Premier ministre a récemment annoncé quelques mesures d'équipement et d'aménagement qui concernent spécialement les départements de Bretagne. Nous attendons avec angoisse les réponses qui seront faites pour nos régions.

Le passé nous a appris à être méfiants à l'égard des « tables rondes » où dominent par trop les représentants de la zone agricole en voie d'intégration.

Nous, les Sudistes, devons reconnaître trop souvent qu'il existe, hélas ! en France, deux agricultures.

D'abord, celle qui est étroitement liée aux zones industrielles qui lui apportent une clientèle directe, sans circuits inutiles, sans transports et qui, en même temps, bénéficie de l'utilisation d'une partie de la main-d'œuvre familiale. Or, il se trouve que c'est dans ces mêmes zones qu'existe la plus large surface et les meilleurs rendements.

Puis, il y a notre agriculture, celle qui s'étend de la Bretagne vers Guéret et Marseille. Celle-là se débat dans une plus ou moins grande misère.

Notre collègue M. Blondelle a souvent affirmé son attachement à un objectif qui nous est cher, plus pour son orientation, d'ailleurs, que pour sa réalité : la parité du niveau de vie entre toutes les catégories sociales et aussi entre les deux agricultures. Or, nous sentons bien que la disparité initiale entre ces deux agricultures ne cesse de s'accroître.

Aussi, les responsables qui ont siégé autour de la « table ronde nationale » doivent-ils se dire que leurs accords ne sauraient forcément engager les dirigeants des fédérations de nos régions.

La lutte continuera dans nos départements tant qu'il le faudra avec ce Gouvernement ou avec d'autres, jusqu'au jour où nous aurons le sentiment que la justice et la solidarité nationales ne sont pas un vain mot.

Songez, mesdames, messieurs — M. le ministre Jeanneney ne l'ignore pas — que les sources d'énergie, l'électricité, le gaz, viennent de nos régions pyrénéennes et que les trajets empruntés par les lignes ou les canalisations s'étalent dans nos départements. Songez au jour, qui peut être proche, où nos paysans, au lieu de prendre les préfectures, aligneront leurs tracteurs le long des voies d'énergie qui montent vers Paris. Songez aux conséquences des actes désespérés qui peuvent être à ce moment-là commis.

Nous espérons encore et malgré tout contre le pire. Mais, monsieur le ministre, les éléments de l'espérance ou de la désespérance sont entre vos mains.

J'aurais voulu, pour un seul instant, avoir assez d'éloquence pour vous convaincre des raisons qui alimentent la détresse de notre jeunesse. Cette détresse est immense mais elle ne saurait engendrer les résignations passées. L'action, l'action pour l'action anime désormais les militants paysans et peut les conduire vers un mieux-être proche, vers une société mieux équilibrée et plus juste ou vers l'aventure si vous ne savez redresser la barre.

J'ai essayé de définir l'idéal de cette jeunesse rurale et ses aspirations légitimes. Cette jeunesse aime son dur métier.

Elle est guidée par une vocation ancestrale vivace et lucide. Elle ne cédera pas. Il vous appartient de l'aider ou de céder la place.

Puissiez-vous comprendre que le monde paysan constitue le plus solide refuge moral de l'unité nationale ! Puissiez-vous comprendre aussi que les destinées du pays sont attachées aux décisions que vous allez prendre pour notre agriculture qui veut conserver le droit d'espérer. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. André Dulin.

M. André Dulin. Monsieur le président, mesdames, messieurs, il y a un mois et demi environ, le 16 mai dernier, s'ouvrait dans cette assemblée un débat sur une question orale de M. Courrière sur la politique économique et sociale du Gouvernement.

A cette occasion j'avais mis en garde le Gouvernement contre l'injustice de la taxe de résorption sur le lait vis-à-vis des producteurs de lait, qui sont très souvent des salariés de l'agriculture. A ce moment, pour toute réponse, M. le ministre des finances me dit que j'avais prononcé un discours passionné. Il oublia de répondre à mes questions, mais, en revanche, il rendit hommage aux qualités du ministre des affaires économiques.

Qu'avais-je dit à ce moment-là ? Vous n'étiez pas présent, monsieur le ministre de l'agriculture. J'avais d'ailleurs précisé que j'étais très heureux d'avoir en face de moi un interlocuteur valable. Excusez-moi d'employer cette expression, mais je me suis trouvé à votre place et je sais que souvent le ministre de l'agriculture n'est pas l'interlocuteur valable. (*Murmures à gauche.*)

La solution des problèmes agricoles dépend d'ailleurs — je vais le démontrer tout à l'heure — de la compréhension du ministre des finances. Je vais faire la preuve que sous le Gouvernement de front républicain auquel j'appartenais, nous avons apporté à l'agriculture un certain nombre de satisfactions que depuis elle n'a pas connues.

Parlons maintenant de la situation actuelle, monsieur le ministre de l'agriculture. J'avais suggéré lors de ce débat, au Gouvernement, un certain nombre de mesures ayant trait à la production laitière. J'avais indiqué qu'avant de mettre une taxe de résorption, il fallait d'abord savoir si nous avions des excédents parce que, en effet, nous trainions, depuis 1960, la charge des 29.000 tonnes que l'on avait importées au moment où avait sévi la sécheresse et qu'il y avait alors, au 16 mai dernier, 25.000 tonnes de stockage de beurre ou d'excédent de beurre et que nous estimions normal, car si, par exemple, on ramenait la teneur en matière grasses du lait de consommation à 34 grammes, alors qu'elle est actuellement à 30 grammes, dans la majorité des départements, nous pourrions déjà faire une économie dans le stockage du beurre de l'ordre de 10.000 à 12.000 tonnes.

J'indiquais aussi que, si l'on donnait aux soldats de l'armée française du beurre à consommer, pour le million d'hommes qui sont sous les drapeaux, à raison de 30 grammes par jour et par homme, cela entraînerait encore une résorption de beurre de l'ordre de 11.000 tonnes.

Mais de tout cela, je vous le rappelais, M. le ministre des finances qui, je répète, m'avait répondu que j'avais fait un discours passionné. Lors de la tenue de la table ronde laitière, j'avais répété combien la taxe de résorption était inopportune. Un jeune inspecteur des finances, qui est le conseiller technique de M. le Premier ministre, prétendait le contraire. Monsieur le ministre de l'agriculture, il est temps de dénoncer ces hommes nuisibles au pays. (*Très bien ! à gauche.*) Ce sont ceux-là mêmes, comme dans d'autres ministères, qui sont aujourd'hui les responsables de l'agitation paysanne.

Qu'avais-je dit à ce haut fonctionnaire : Monsieur, par vos gamineries — parce que c'est un jeune homme — vous allez nous apporter dans un mois la révolution paysanne à ce pays. Hélas, j'avais trop raison !

Monsieur le ministre de l'agriculture, je ne crois pas que vous doutiez de mon amitié personnelle et de celle d'un certain nombre de sénateurs, mais, lorsque vous avez transformé la direction de votre ministère pour mettre à la place du directeur de la production agricole un inspecteur des finances, nous vous avons fait observer que vous causiez un préjudice grave à l'agriculture. Effectivement, depuis cette époque, votre ministère est désarticulé.

M. le ministre. Monsieur Dulin, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. le président. Permettez-vous à M. le ministre de vous interrompre, monsieur Dulin ?...

M. André Dulin. M. le ministre me répondra après.

Je voulais lui indiquer, ceci : lorsque vous faites des observations à cet inspecteur des finances que vous avez mis à la tête de la production agricole et que vous lui dites : « Mais enfin, voyons, comprenez donc que ce n'est pas logique et qu'au

ministère de l'agriculture, nous avons les pieds sur terre et nous croyons être raisonnables », ce haut fonctionnaire vous répond : « Puisque vous protestez, c'est que la mesure est bonne ».

Voilà quel est son état d'esprit et quel est l'état d'esprit des hauts fonctionnaires des affaires économiques.

Le directeur du cabinet du ministre des affaires économiques est aussi un inspecteur des finances. Voilà pourquoi, mesdames, messieurs, nous nous trouvons dans cette situation dramatique : en fait ce ne sont plus les ministres qui dirigent. Nous avons connu cela, monsieur le ministre, sous un autre régime où la technocratie avait pris le pas sur les ministres. C'est là où nous en sommes aujourd'hui. Je vais vous citer un autre exemple. En ce qui concerne les exportations des produits laitiers, l'accord du fonctionnaire de l'agriculture, celui du fonctionnaire des affaires économiques et celui du fonctionnaire des finances sont nécessaires. Inter-Lait, qui a une exportation prête à réaliser, doit attendre un mois ou deux mois pour recevoir une réponse de ces administrations. Résultat : l'exportation est devenue impossible. Vous savez, monsieur le ministre, que c'est arrivé ces derniers temps et que c'est l'Etat qui en fait les frais.

Un autre exemple. Vous avez, dans un communiqué, annoncé que l'on allait stocker quatre mille tonnes de beurre supplémentaires. Mais vous savez que dans cette quantité, il y avait déjà deux mille tonnes de beurre danois. Vous savez aussi que les deux mille tonnes ont été accordées à de grosses affaires, Permettez-moi de vous le dire, vous êtes de la famille puisque vous êtes Charente-Poitou, les petites coopératives laitières ont demandé des contrats de stockage, mais le lendemain matin — je précise bien le lendemain matin — les 4.000 tonnes étaient évaporées au profit de ces grandes sociétés. Vous avez accordé un supplément de 11.000 tonnes mais nous sommes exactement dans la même situation parce que Inter-lait où les grosses sociétés sont représentées laisse les miettes aux petites organisations coopératives.

Je vous ai écrit à plusieurs reprises pour vous signaler qu'une organisation que vous connaissez bien, l'association centrale des laiteries Charente-Poitou dont je suis le président et qui va maintenant de la Loire à la Gironde — cela ennuie un peu M. le Premier ministre, mais c'est ainsi ! (Sourires.) — n'a rien touché depuis novembre 1960 et qu'il lui est dû 500 millions d'anciens francs rien que pour la subvention à la caséine. Elle est obligée d'emprunter au Crédit agricole pour payer le lait, mais il faut y ajouter des agios.

Cette situation ne peut durer, notre capacité d'emprunt étant maintenant dépassée. Si, avant la fin du mois des mesures ne sont pas prises, cette organisation sera obligée de verser aux agriculteurs seulement le prix du lait brut, c'est-à-dire au lieu de 31,50, 18 ou 19 francs. Alors, les manifestations que vous avez connues s'amplifieront dans des conditions dramatiques.

Quand vous parlez de la taxe de résorption, je dois vous rappeler que nous supportons déjà une taxe assez forte depuis un an. Le prix indicatif qui était de 36,50 francs a été diminué à 36 francs. Ensuite, vous l'avez mis, cette fois-ci à 31,50 francs. Pouvez-vous me dire quelle est la coopérative ou l'industriel qui a payé 31,50 francs depuis le 1^{er} avril ? Selon les régions, cela varie entre 23 et 29. Et vous croyez que pour cette perte sur le prix du lait nous ne subissons pas suffisamment la taxe de résorption ?

C'est pourquoi nous vous avertissons qu'il est impossible de faire supporter aux agriculteurs une taxe de résorption sur le lait. Combien nous avions raison lorsque nous avons fait voter sous notre gouvernement la loi Laborde. Cette loi apportait une garantie de prix aux agriculteurs. C'est peut-être pourquoi le Gouvernement l'a abrogée. Notre gouvernement avait fait voter la loi Laborde parce qu'elle donnait précisément cette sécurité aux exploitants familiaux, comme, d'ailleurs, le Gouvernement de M. Félix Gaillard a établi les indexations des prix agricoles.

Vous discutez autour d'une nouvelle « table ronde ». Permettez-moi de vous dire, monsieur le ministre, que je regrette qu'autour de cette table ronde nous ne voyons figurer que les gros producteurs et particulièrement ceux qui étaient partisans de la taxe de résorption.

Vous savez bien qu'un certain nombre d'entre nous se sont battus — deux en particulier qui appartiennent aux organisations coopératives laitières, M. Naveau et moi-même — contre certaines organisations professionnelles qui étaient favorables à la taxe de résorption.

Ce que nous regrettons, monsieur le ministre, c'est que le Parlement — je crois qu'il compte encore — devrait être représenté au sein de cette table ronde.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien !

M. André Dulin. En effet, les organisations professionnelles qui étaient tentées d'oublier le Parlement sont venues, au cours des dernières manifestations, trouver les parlementaires et

— M. le ministre voudra bien m'excuser — surtout les sénateurs, car elles savaient qu'elles pouvaient compter sur leur aide. Or, ni députés ni sénateurs ne participent à cette table ronde.

Ce que je puis vous dire aussi au nom de mes amis, c'est que nous allons faire campagne dans le pays pour le rétablissement de l'indexation, telle qu'elle était prévue dans les décrets Gaillard. Il est inconcevable, comme je l'ai déjà dit à cette tribune, que l'indexation soit valable pour tous les autres citoyens, qu'il s'agisse des fonctionnaires, des ouvriers ou surtout des industriels, et qu'elle ne le soit pas pour les agriculteurs.

Cette semaine encore, on va augmenter les tarifs des chemins de fer. Si l'Assemblée nationale avait voté le nouveau texte sur le chiffre d'affaires, ce sont encore les agriculteurs qui, en définitive, auraient payé puisqu'aucun moyen de production n'était épargné. C'est au moment même où vous augmentez les chemins de fer ainsi que tous les moyens de production que vous nous refusez la parité par l'indexation. Cette dernière mettait justement les agriculteurs de ce pays à l'abri de toutes les fluctuations que nous connaissons parce qu'en effet, la radio d'Etat nous assure que tout va bien, que tout est parfait. Ce qui est certain, que vous le vouliez ou non et la ménagère peut vous le dire, c'est que tout augmente. On prend d'ailleurs toutes les mesures pour cela puisqu'on augmente le prix des transports. M. Monteil nous a indiqué tout à l'heure que ce qui mettait les producteurs bretons dans une mauvaise situation vis-à-vis de nos partenaires du Marché commun, c'était en particulier, le prix des transports.

Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de l'intervention de mon ami Sempé relative au Marché commun. M. Sempé a parlé d'un rapport d'un de mes collègues de la commission de l'agriculture du Marché commun, M. Van Dick, mais entre son rapport et l'avis de la commission de l'agriculture, c'est exactement le jour et la nuit.

Mon cher collègue Sempé je vous conseille de lire le rapport déposé par la commission de l'agriculture sur le bureau de l'assemblée parlementaire européenne, la semaine dernière, rapport que j'ai présenté, sur l'exploitation familiale agricole.

Vous verrez que les mesures que nous préconisons n'ont pas d'autre but que l'augmentation du revenu de l'agriculteur et surtout le maintien des exploitations familiales. Nous avons admis qu'il ne s'agissait pas de la superficie d'une exploitation mais de rendre viable une exploitation familiale et lorsqu'elle n'est pas viable elle-même, de lui fournir un revenu complémentaire en implantant des usines dans nos petites régions plutôt qu'à Paris ou dans la région parisienne. C'est le seul moyen de maintenir nos jeunes gens à la terre et d'éviter le départ de nos agriculteurs.

C'est la raison pour laquelle, personnellement, je crois au Marché commun. M. le ministre de l'agriculture ne me démentira pas si j'indique que si nous avons été quelque peu pessimistes durant les semaines qui viennent de s'écouler, la situation s'améliore actuellement parce que nos collègues allemands ont compris.

Le Gouvernement français lui aussi avait besoin de comprendre. En effet, comment voulez-vous que nous fassions l'Europe avec l'Europe des Patries ? Nous ne pouvons faire l'Europe que par l'intégration politique. Rien ne sera fait sur le plan européen, dans le domaine agricole, dans le domaine industriel ou dans celui de la politique pure sans cette intégration.

Telle est notre position sur le plan européen.

Je voudrais maintenant, monsieur le ministre, en revenir à un discours prononcé par M. le Premier ministre, voilà quelques semaines, pour évoquer la déception, la confusion même, pour ne pas dire plus, qu'il a créée dans le pays. Il s'en est d'ailleurs aperçu dimanche dernier, dans son propre département.

M. Jacques Vassor. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le président. Monsieur Dulin, permettez-vous que l'on vous interrompe cette fois-ci ?

M. André Dulin. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Vassor, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jacques Vassor. Je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de vous interrompre. Je crois, en effet, qu'il est utile pour le Sénat de connaître l'accueil qui a été réservé à M. le Premier ministre dans son département : l'Indre-et-Loire, accueil dont les journaux ont peu parlé.

Je crois qu'il est nécessaire que maintenant les mouvements paysans cessent. Je pense que M. le Premier ministre a compris la gravité de la situation...

M. Etienne Dailly. Il est grand temps !

M. Jacques Vassor. ... étant donné la façon dont il a été accueilli dans son propre département.

Il est pénible de voir un chef de Gouvernement faire annoncer la veille par la radio...

Un sénateur à gauche. Il n'y en a pas !

M. Antoine Courrière. Qu'il ne viendra pas !

M. Jacques Vassor. ... qu'il ajourne son voyage, cela pour tromper les manifestants, être obligé de se faire protéger par deux compagnies de C. R. S. et défilier sous les huées des paysans. (*Rires à gauche, au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Je dis qu'il est temps que cessent les manifestations payannes car le sang des Français va couler.

Comment faire ? En même temps que la table ronde doit trouver les moyens de satisfaire les revendications paysannes, il appartient au Parlement de se substituer avec la même énergie à la masse des paysans révoltés. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. André Dulin. Je remercie notre collègue. Je connaissais, en effet, l'état d'esprit qui régnait dans le propre département de M. le Premier ministre.

Il est vraiment pénible de penser qu'il a fallu les manifestations paysannes pour que le Gouvernement se décide enfin à faire connaître la liste des vingt-six marchés d'intérêt national. Mon ami M. Restat, qui n'est pas intervenu, mais qui est particulièrement intéressé par ce problème dans son propre département, m'avait chargé de le dire. Le dossier concernant ces marchés était déjà bloqué au secrétariat d'Etat des affaires économiques au mois de janvier et c'est à la suite des manifestations paysannes que le Gouvernement s'est enfin décidé à le sortir.

Monsieur le ministre, un certain nombre de présidents de conseils généraux et de maires siègent dans cet hémicycle. Nous avons été étonnés, au moment où nous éprouvions beaucoup de difficultés dans nos départements pour mettre tout le monde d'accord en ce qui concerne l'implantation des abattoirs et alors que vous alliez faire les notifications, d'apprendre que M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur avait été chargé de présenter un nouveau plan comportant un abattoir par département.

Nous savons parfaitement que M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur a déjà suivi le bœuf. Nous n'ignorons pas à qui cela a profité ; en tout cas pas aux producteurs et encore moins aux consommateurs.

Nous avons enregistré la faillite de la distribution en ce qui concerne les fruits avec des prix de 20 francs à la production et de 180 francs à la consommation. Nous nous étonnons, monsieur le ministre que vous vous soyez dessaisi de ce problème qui est le vôtre.

M. Roger Houdet. Très bien !

M. André Dulin. Nous avons éprouvé des difficultés considérables pour étudier ce plan. Certains étaient partisans d'implanter un abattoir à tel endroit, d'autres ailleurs. En accord avec les hauts fonctionnaires du génie rural, pour lesquels nous n'avons que de la sympathie, nous avons établi ce plan qui a été transmis à votre ministère. Il devait être notifié. On m'avait indiqué, voilà des semaines, que c'était une question de jours. Seulement vous avez tellement attendu qu'entre temps le ministre des affaires économiques a changé d'opinion et ne veut plus construire qu'un seul abattoir susceptible de traiter 30.000 tonnes par département.

En définitive, c'est la faillite de la politique que vous vouliez instituer et qui était la bonne, à savoir la construction d'abattoirs intercantonaux. Le résultat sera d'encourager encore plus les tueries particulières et c'est sans doute celui qu'on recherchait. (*Applaudissements au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

Je voudrais maintenant vous demander, monsieur le ministre, dans quelle situation vont se trouver les organisations laitières coopératives ou industrielles. Vous savez que les conventions interlait qui garantissent les subventions pour la caséine et les poudres de lait expiraient le 30 juin. Les nouvelles conventions n'étant pas signées, dans quelles conditions pourrons-nous établir le prix du lait ? J'espère que, tout à l'heure, vous me répondrez sur ce point, le problème étant d'une gravité exceptionnelle.

M. Henri Rochereau. *ministre de l'Agriculture.* J'entends bien vous répondre et je l'aurais déjà fait si j'avais pu prendre la parole.

M. le président. Monsieur Dulin, permettez-vous à M. le ministre de vous répondre, ce que vous n'avez pas accepté tout à l'heure ?

M. André Dulin. Volontiers.

M. le président. Monsieur le ministre, vous avez enfin la parole.

M. le ministre. Je remercie l'orateur de me permettre de l'interrompre.

Il est un premier point sur lequel je voudrais insister.

Je demande instamment, lorsque des collaborateurs de M. le Premier ministre ou de moi-même sont mis en cause, qu'on veuille bien considérer qu'en la matière ce n'est pas eux qui portent la responsabilité, mais les ministres intéressés. Je prie donc MM. les sénateurs de ne pas mettre en cause des fonctionnaires qui, ne pouvant pas se défendre, ne sont pas à même de répondre aux attaques dont ils peuvent être l'objet.

C'est d'ailleurs une formule que j'avais déjà évoquée, si vous vous en souvenez, monsieur le sénateur, lors de la réunion de la « Table ronde » du lait.

Permettez-moi, au contraire, de rendre hommage à ces fonctionnaires, à leur travail et à leur désintéressement.

M. le président. Monsieur le ministre, vous rappelez là une tradition constante du Parlement.

M. André Dulin. Je remercie M. le président de son intervention, mais c'est justement contre cette tradition constante que je me suis élevé.

En effet, quoi que puisse dire M. le ministre, quand on assiste à une table ronde et qu'on voit que ce sont les collaborateurs qui commandent et non les ministres, quand on constate que ceux-ci reçoivent des ordres de ceux-là, on est à même de se rendre compte de la situation actuelle. (*Applaudissements au centre gauche et sur certains bancs à gauche.*)

M. le ministre. Je vous demande instamment de ne pas considérer que les collaborateurs donnent des ordres à leur ministre. Il arrive bien souvent que ceux-ci ne suivent pas les indications qui leur sont données.

D'autre part, je répondrai ce soir en ce qui concerne les marchés d'intérêt national et le programme des abattoirs. Je serai alors en mesure d'apporter au Sénat le programme établi par le ministère de l'Agriculture et je peux vous dire que la réunion du comité interministériel qui l'arrêtera définitivement est fixée à mardi prochain, 11 juillet.

Vous constaterez, lorsque ce programme sera publié au *Journal officiel*, qu'il comporte plus d'un abattoir par département, heureusement !

M. André Dulin. Nous pouvons espérer que cette réponse nous sera favorable, mais nous constatons tout de même que le travail a été fait dans les départements voilà six mois, que vous étiez sur le point de faire les notifications — vous ne pouvez pas me démentir à cet égard — et que maintenant tout est remis en cause puisque c'est au comité interministériel que va être soumis le problème.

Vous me permettrez de dire que je suis encore renseigné sur ce qui se passe dans votre ministère. Je ne dirai pas mieux que vous, mais presque ! (*Sourires.*)

M. Roger Houdet. Il écoute aux portes !

M. André Dulin. On a parlé tout à l'heure des investissements agricoles.

Nous avons voté une loi de programme et lorsque nous l'avons fait, nous pensions véritablement, d'après ce qu'on nous avait dit, particulièrement ce que nous avait assuré le secrétaire d'Etat aux finances, que le Gouvernement allait augmenter sensiblement les investissements mis à la disposition des communes, que des crédits importants seraient fournis pour l'adduction d'eau, l'électrification et le remembrement dont on parlait tout à l'heure.

Or nous constatons que ce programme triennal ne fera pratiquement l'objet d'une mise en application que l'année prochaine, ce qui signifie en clair que nous allons perdre un an. Si l'on se reporte aux notifications faites dans les départements, nous constatons que par rapport au passé, nous allons perdre, en trois ans, une année de crédits.

En ce qui concerne le remembrement, dans mon propre département, nous avons à exécuter 800 millions de travaux connexes, intéressant les chemins, les haies, etc. Or nous n'avons obtenu qu'une dotation de 80 millions. Vous imaginez la situation dans laquelle nous allons nous trouver !

En ce qui concerne les adductions d'eau, la subvention a été diminuée, les crédits d'emprunt à la caisse de crédit agricole complètement supprimés. Du fait de l'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations le prix de l'eau augmente dans des proportions importantes à tel point, ainsi que l'a souligné mon collègue M. Sempé, que dans les campagnes on se demande si l'on va engager les travaux.

Je voudrais également rappeler, monsieur le ministre, qu'en 1957 le programme d'adductions d'eau s'élevait à 67 milliards de francs, que nous avons établi un programme conditionnel de 50 milliards, lequel a été supprimé alors qu'il apportait aux départements et aux communes une certaine satisfaction.

J'ajouterai — c'est peut-être ennuyeux, mais il faut le dire tout de même — qu'en 1957, également, les droits sur les vins avaient été ramenés par le ministre des finances de l'époque à

11,80 F, et que vous les avez portés à 27 F. Je crois que cela ne favorisera pas la consommation du vin.

Ce Gouvernement fait une politique anti-alcoolique, paraît-il, mais cette politique se retourne encore contre la paysannerie française. Nous espérons, monsieur le ministre de l'agriculture, que vous nous donnerez, si vous le pouvez, des apaisements, que vous nous promettez le versement avant la fin du mois des subventions pour la caséine aux producteurs de lait, ce qui nous permettra de payer, non pas le prix que vous avez fixé, mais un prix inférieur à celui-ci. J'espère également que le Gouvernement finira par comprendre qu'il faut enfin supprimer définitivement cette taxe de résorption.

M. Charles Naveau. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Charles Dulin. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Naveau, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Naveau. Mon cher collègue, vous nous avez indiqué tout à l'heure tenir des renseignements émanant du ministère de l'agriculture qui sont parfois supérieurs à ceux du ministre. Je suis très heureux de vous annoncer que la taxe de résorption est ajournée. (*Sourires.*)

M. André Dulin. Cela fait plusieurs fois qu'on nous l'ajourne ! Nous voulons qu'on n'en parle plus parce que c'est un véritable prélèvement sur les salaires agricoles !

Je voudrais demander aussi à M. le ministre de hâter la réforme d'Inter-Lait de façon que, lorsqu'Inter-Lait vous propose une exportation, les services n'attendent pas deux mois pour répondre, jusqu'au moment où la mesure est inutile ; que le ministère des finances ne nous reproche pas de dépenser de l'argent inutilement et que M. le Premier ministre ne puisse faire remarquer que l'aide à l'agriculture coûte 5.000 F par habitant.

Ce que nous demandons aussi, c'est, en ce qui concerne les investissements, que leur notification soit faite afin que nous sachions véritablement où nous allons. Tout est arrêté dans les départements ; la grande industrie travaille mais l'agriculture est arrêtée, et c'est pourquoi il ne faut pas vous étonner s'il y a eu ces manifestations.

En terminant, je vous rappelle que le 16 mai, je disais à M. le ministre des finances que si cette situation durait elle risquait d'apporter la révolution dans nos campagnes. Elle y est, et c'est le moment de l'arrêter, car vous savez que les agriculteurs, particulièrement les producteurs de lait et de vins, lorsqu'ils sont engagés dans la bataille ne sont pas prêts de s'arrêter.

Je pense qu'au moment où notre pays a besoin plus que jamais d'union pour la défense de nos libertés républicaines, mais également pour que nous voyions enfin poindre la paix en Algérie souhaitée par tous les Français, il est temps, monsieur le ministre de l'agriculture, d'essayer d'avoir l'autorité nécessaire pour que cesse cette agitation préjudiciable à la France et à la République. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. René Tinant.

M. René Tinant. Monsieur le président, mes chers collègues, voici plus de trois mois, je vous ai posé, monsieur le ministre de l'agriculture, une question orale avec débat vous demandant : « Devant l'inquiétude qui gagne à nouveau l'agriculture française, quelles mesures comptez-vous prendre pour rétablir la parité économique et sociale entre l'agriculture et les autres activités en application de la loi d'orientation agricole du 5 août dernier ? »

Cette question orale n'a pas été jointe à celles que nos collègues viennent de développer à cette tribune. Elle n'est pas inscrite à l'ordre du jour, mais comme ce débat rentre absolument dans l'esprit de ma question, rendue plus actuelle par les événements graves qui viennent de se produire, je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour exprimer ma pensée, en souhaitant voir prochainement ma question recevoir une réponse dans les faits, le Gouvernement entier ayant tiré la leçon qui s'impose et appliqué les lois qu'il a fait voter.

Par contre, j'aurais souhaité être moins bon prophète lorsque, le 16 mai dernier, intervenant dans le débat social, je disais à votre collègue M. le ministre des finances : « Si vous ne prenez pas les mesures efficaces que l'agriculture attend, des réactions brutales et compréhensives risquent fort de se produire. »

La soudaineté et l'ampleur des manifestations ont peut-être étonné bien du monde ; elles n'ont pu surprendre que les non-avertis. Le réveil brutal de M. le sous-préfet de Morlaix peut être considéré comme un symbole et on a pu rappeler à cette occasion une question historique et la réponse qui lui fut faite : « C'est une révolution ? Non, Sire, c'est une révolution. »

On a pu écrire au début que les manifestations bretonnes étaient un phénomène local. Si la Bretagne a été le point de départ de cette explosion de colère, c'est que des problèmes particulièrement ardues se posent à son agriculture. Mais cette

situation existe, sous d'autres formes, dans toutes les régions de France. Les manifestations du Finistère ont fait tâche d'huile et ce n'est pas seulement — croyez-le bien — par sympathie et par solidarité que les agriculteurs des autres régions ont manifesté à leur tour, mais bien pour exprimer leur sentiment personnel.

Toutes les productions sont touchées : viande, produits laitiers, volaille, fruits, légumes, toutes les céréales, le vin, la betterave, sans oublier — ce sont des problèmes locaux qui sont évoqués quelquefois à cette tribune — le houblon, le lin, etc.

Il ne s'agit pas de charger le Gouvernement, comme l'âne de la fable, de tous les maux qui nous accablent, mais sa responsabilité est grande. Pour son incompréhension manifeste des problèmes agricoles et ruraux, par sa lenteur et son indifférence à y porter remède, il a laissé se développer ce climat de découragement ; la patience paysanne, longuement contenue, souvent endormie aussi par des promesses, a soudainement explosé à la suite d'une simple étincelle.

La première leçon à tirer des récents événements est grave de conséquences. Les tables rondes, les justes revendications présentées par les voies normales — professions, syndicats et Parlement — ont rarement abouti. Nous avons eu souvent l'impression de participer à un dialogue de sourds. En revanche, l'illégalité et la violence semblent payer et l'on est tenté de croire que, maintenant, c'est la seule manière d'obtenir quelques chose. Cela n'est d'ailleurs pas particulier à l'agriculture et nous le regrettons. La politique « de vous à moi » par-dessus les institutions normales, c'est un acte dangereux dont on commence à récolter les fruits amers. On dit que gouverner c'est prévoir. Mieux aurait valu prévenir que courir et aujourd'hui subir. Un régime qui en arrive là risque toutes les aventures, surtout au moment où un climat d'illégalité tend un peu partout à s'installer dans les mœurs.

Il n'est pas possible de développer en quelques instants tous les « pourquoi » du malaise paysan ni tous les « comment » des solutions qu'on peut y apporter. La chute des prix des pommes de terre n'a été que la dernière goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Il est certain que le producteur qui vend sa récolte à un prix ridiculement bas et la voit revendue à la ville voisine cinq à dix fois plus cher en éprouve une certaine rancœur.

Il y a un peu plus d'un an, des manifestations paysannes s'étaient déjà produites. Le Gouvernement, alerté, a alors fait voter par le Parlement plusieurs textes intéressants l'agriculture. Nous avons regretté, ici, de ne pouvoir y apporter tous les amendements que nous souhaitions et même, par la suite, d'en voir quelques-uns supprimés parce qu'inconstitutionnels.

L'objectif de parité a été défini par la loi d'orientation. Cette parité avait pu apporter quelque espoir et, pendant un an, le monde agricole, quoique sceptique, a vécu de cette promesse. Malheureusement, l'objectif de parité est resté surtout un objectif d'intention et, après ce qu'à dit ce matin notre ami et collègue M. Monteil, nous comprenons pourquoi.

Jusqu'ici la loi n'a pas reçu d'application pratique. Au contraire, pendant que les prix de revient augmentaient, les prix de vente des produits agricoles demeuraient stationnaires ou baissaient. La taxe de résorption prévue sur les produits laitiers est venue, en un moment critique, aggraver encore cette situation.

Endormis par des promesses rarement tenues, délaissés par un Gouvernement qui, certes, a d'autres chats à fouetter, mais qui a le grand tort de négliger les problèmes de l'intendance qui ne suit plus, les paysans réagissent aujourd'hui brutalement pour alerter à la fois le Gouvernement et l'opinion. Espérons qu'ils seront compris.

Vous me répondrez sans doute, monsieur le ministre, que depuis quinze jours de nombreux décrets ont paru au *Journal officiel* en application des lois d'orientation, d'enseignement et de remembrement. Mais pourquoi maintenant cette précipitation après tant de lenteur ? Voulez-vous me direz aussi que le F. O. R. M. A. vient de recevoir une aumône supplémentaire. C'est bien mais c'est insuffisant. Ce qu'il faut, c'est un plan d'ensemble étudié d'un commun accord avec la profession et le Parlement, car la création de secteurs privilégiés est un danger pour la démocratie.

Ce qui est nécessaire aussi, c'est la volonté loyale des pouvoirs publics d'appliquer les remèdes indispensables. La parité des revenus agricoles ne sera atteinte que lorsqu'il y aura parité entre le pourcentage des personnes vivant de la terre et celui du revenu de celle-ci par rapport au revenu national.

Nous sommes en présence d'une trop petite table garnie avec autour beaucoup de convives. Pour que chacun ait sa part, il n'y a que deux solutions : agrandir la table ou réduire le nombre des convives, les deux pouvant être recherchés conjointement. M. le Premier ministre, dans son allocution radiodiffusée du 23 juin, a penché pour la deuxième solution, c'est-à-dire la diminution du nombre des convives. Il s'agit en fait d'appliquer une réforme de structure que nous réclamons depuis longtemps. Nous sommes d'accord, mais à condition que les

jeunes gens qui devront quitter la terre ne soient pas toujours les manœuvres de la nation ni les fantassins de la République. Je dis bien les jeunes gens, car c'est par l'orientation dès l'adolescence qu'il faut arriver à ce résultat et non par la reconversion des adultes peu préparés à un genre de vie tout différent du leur et livrés ainsi à un danger social certain.

Il est donc nécessaire de développer au plus vite l'enseignement dans les campagnes pour tous ceux qui doivent partir comme pour ceux qui pourront rester.

M. le Premier ministre nous a dit l'autre soir qu'il faudrait dix ou douze ans pour combler le retard qui existe actuellement. C'est beaucoup trop. Il faut absolument faire le maximum pour réduire ce délai et ne pas tomber dans cette lenteur de réalisations qui vient d'exacerber les agriculteurs. Cela reporterait l'objectif de parité aux calendes grecques ; c'est un peu le « demain on rase gratis » du coiffeur.

La réforme des structures est un objectif nécessaire pour l'avenir de l'agriculture française, mais elle n'apportera aucune solution dans le présent ni même dans les toutes prochaines années. Des relais doivent être trouvés pour atteindre sans secousse dangereuse au stade d'une agriculture démographiquement et financièrement mieux adaptée. Il faut augmenter la masse des revenus agricoles.

On ne saurait reprocher aux cultivateurs de n'avoir pas augmenté leur productivité. Depuis 1945, une mécanisation très rapide et un progrès technique certain ont accru la production agricole dans des proportions considérables, malgré une diminution de la population active. Actuellement, les besoins alimentaires du pays sont largement couverts pour la plupart des produits. Nous sommes entrés dans une ère d'excédents permanents et, en cela, les agriculteurs n'ont fait qu'obéir aux objectifs du plan de production qui leur avaient été demandés par le Gouvernement. Nous sommes arrivés aujourd'hui à ce résultat aberrant qu'une grosse récolte est aussi catastrophique qu'une récolte déficitaire.

Si l'on considère l'augmentation de la productivité dans l'industrie et dans l'agriculture, sensiblement parallèle depuis une quinzaine d'années, on constate des résultats différents. Cette progression dans l'industrie a pu profiter au capital et aux salaires. Par contre, dans l'agriculture, seuls en ont bénéficié un peu les consommateurs et surtout les intermédiaires. On pourrait peut-être demander au commerce d'augmenter, lui aussi, sa productivité !

Depuis longtemps, tous les gouvernements ont fait pression sur les prix des denrées alimentaires en vertu du principe sacrosaint de l'indexation du S.M.I.G. sur l'indice du coût de la vie. On a tantôt laissé aller, tantôt aidé cette dépréciation progressive. On a profité des années d'abondance pour laisser le décalage s'accroître et, lors des années déficitaires, on a importé pour maintenir la pression. Mais ce qui est encore plus paradoxal aujourd'hui, c'est qu'au milieu de l'abondance, on importe toujours.

Je parlais du S. M. I. G. et de l'indice du coût de la vie. L'indexation est donc une vérité reconnue d'une part, dont l'agriculture a peu près seule a fait les frais mais qui, d'autre part lui est toujours refusée. Que l'on ne s'étonne donc pas si cela a fini par se gâter et que l'on ne s'étonne pas non plus si l'on doit demander aujourd'hui au contribuable ce que l'on n'a pas eu le courage de faire payer au consommateur.

Certains ont pu préconiser comme remède une production limitée aux besoins de la consommation intérieure. C'est oublier un peu vite que la production agricole ne peut être réglée comme la production industrielle et qu'en dépit d'une moyenne plus forte il y aura toujours des hauts et des bas en fonction des données climatologiques que l'on n'est pas près de pouvoir régler.

Il faut, bien sûr, organiser la production, mais il faut aussi et surtout organiser la commercialisation. Limiter la production d'une façon systématique serait une faute contre nature dont tôt ou tard nous paierions les conséquences.

N'oublions pas que tout ce qui est tiré du sol de France est une richesse. Les excédents, même vendus au tarif de braderie des marchés internationaux, apporteront dans notre balance commerciale une quantité de devises appréciable. Si, précisément, les prix mondiaux des denrées alimentaires sont à un niveau aussi bas et ne correspondent nulle part aux prix de production, c'est que les autres nations excédentaires ont compris cette vérité et n'hésitent pas à valoriser cette production inutile à l'intérieur, en acceptant ce qui semble être un lourd sacrifice budgétaire, mais qui est toujours un sacrifice payant.

La masse des revenus supplémentaires ainsi créée apporterait une relance aux marchés industriels saturés eux-mêmes, favoriserait le commerce et, par là même, constituerait une masse imposable supplémentaire que les finances de l'Etat apprécierait bien vite, récupérant en peu de temps ce qui n'aurait été qu'une avance de leur part.

Les producteurs ne refuseront pas de participer à la résorption de leurs excédents quand la partie de leur production corres-

pondant aux besoins de la consommation intérieure sera payée à un prix normal, basé sur le prix de revient et quel que soit le volume de la récolte. Il est donc souhaitable que l'on s'oriente vers un double secteur de prix, au moins pour un certain nombre de denrées de base.

Tout cela ne doit pas empêcher de tirer le maximum de notre supplément de production. La Communauté économique européenne devrait nous donner cette possibilité. M. le Premier ministre a dit l'autre jour, après avoir souligné qu'il pesait ses mots, que le Marché commun avait fait naître de grands espoirs mais qu'en vérité, au moment de la signature du traité de Rome, le monde paysan avait été volontairement entretenu d'illusions.

Mais à qui la faute si l'Europe connaît aujourd'hui des difficultés ? Il ne faut pas en rechercher les responsabilités à l'extérieur de chez nous !

Excusez-moi d'intervenir un peu longuement, mais il y a tant de choses à dire sur ce problème. La permanence des excédents pose des aspects nouveaux et exige des solutions inédites adaptées à l'évolution du monde moderne. Je voudrais encore évoquer, avant d'en terminer, la possibilité d'augmenter la consommation intérieure en aidant davantage ceux qui ne mangent pas toujours à leur faim ; l'urgence de développer les moyens de stockage qui permettraient d'équilibrer les bonnes et les moyennes récoltes et d'assurer la continuité des exportations ; enfin la nécessité de créer un pool international des excédents, à condition que toutes les nations excédentaires y participent et qu'en France ce ne soient pas les seuls agriculteurs qui en supportent la charge.

Dans ma conclusion, j'insisterai après plusieurs des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune sur la nécessité de l'unité nationale face aux événements et aux lourdes menaces qui pèsent actuellement sur la France et le monde.

Cette unité ne pourra être obtenue que si elle s'appuie sur la justice sociale. Et, sans la parité définie par la loi d'orientation, cette justice n'existe pas et ne peut exister pour les agriculteurs.

Vous venez d'entendre souffler le vent de la révolte. Vous devez tout faire pour éviter qu'il ne dégénère en tempête. Vous n'obtiendrez le calme qu'en pratiquant la seule politique qui s'impose aujourd'hui.

L'obstacle à la réalisation de cette politique a été jusqu'ici le moyen financier. Cet obstacle doit disparaître. En le franchissant, vous obtiendrez une excellente force de frappe économique, moins coûteuse et beaucoup plus efficace que celle qui l'an passé a été malgré nous considérée comme adoptée ! (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Le Sénat a décidé dans sa séance de ce matin de suspendre ses travaux à dix-huit heures trente. Il voudra sans doute les reprendre à vingt et une heures trente ?... (*Assentiment.*)

Il n'y a pas d'opposition ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq minutes, est reprise à vingt et une heures trente-cinq minutes sous la présidence de M. Georges Portmann.*)

PRESIDENCE DE M. GEORGES PORTMANN,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

Nous reprenons la discussion des questions orales avec débat jointes de MM. Courrière, Desaché, Colin, Bardol, Naveau et Cornu relatives à différents problèmes de l'agriculture.

La parole est à M. Errecart.

M. Jean Errecart. Monsieur le ministre, mes chers collègues, lors du débat sur la loi d'orientation agricole et lors de la discussion du budget de l'agriculture, je n'ai pas pu donner mon adhésion à la politique agricole du Gouvernement. Je ne découvrais pas en effet les moyens de la politique définie et, ce qui était à mes yeux plus grave, je ne découvrais pas au sein du Gouvernement une volonté nette et ferme de poursuivre l'exécution de cette politique.

Je ne pensais pas que les événements me donneraient si vite et si complètement raison. Il a fallu les événements de Morlaix et de Pontivy, suivis des manifestations massives à travers tous les départements français, avec des incidents comme ceux de Pau, pour que le Gouvernement sorte enfin de sa léthargie. Aujourd'hui nous pouvons dire que si quelques textes ont vu le jour, que si quelques décrets ont été pris, que si quelques mesures d'urgence ont aussi été décidées autour de la table ronde, nous pouvons dire qu'il s'agit de dispositions arrachées par la masse des manifestants agricoles.

Comme dans toutes les grandes circonstances, assez fréquentes d'ailleurs à notre avis pour un régime fort, nous avons entendu un discours de M. le Premier ministre. Nous espérons norma-

lement entendre le chef du Gouvernement nous donner les raisons de ce retard dans l'application d'une loi d'orientation agricole péniblement votée par les deux assemblées et surtout définir enfin une politique agricole cohérente, marquant ainsi un intérêt réel porté au sort de la classe paysanne. Au lieu de paroles d'apaisement et de réconfort, au lieu d'une explication franche et ouverte, nous n'avons, hélas ! entendu qu'un message chiffré avec des commentaires quelque peu amers et surtout quelques déclarations, monsieur le ministre, que les paysans ont ressenties profondément et ils en ont été très humiliés.

Au lieu du grand discours constructif ouvrant des horizons d'espérances pour l'avenir, ce fut un discours sec où l'on a présenté l'agriculture française comme une agriculture largement assistée et par surcroît ingrate, après avoir bénéficié, pour ainsi dire, de l'assistance publique. Je ne retiendrai qu'un chiffre de ce message. Chaque Français, a dit M. le Premier ministre, verserait pour l'agriculture française une somme annuelle de 4.000 à 5.000 francs, essayant ainsi d'ameuter une partie de l'opinion contre la classe paysanne. Je crois qu'on n'a pas réussi et que les ouvriers ont marqué leur sympathie pour les manifestants parce que, au fond, ils savent très bien qu'ils doivent compter avec cette activité essentielle pour le pays et ils savent qu'ils sont, eux aussi, les victimes de certaines méthodes, en particulier sur le plan de la distribution.

Je me bornerai à déclarer, après beaucoup de mes collègues, qu'il n'y a pas que l'agriculture que l'Etat subventionne. Je pourrais dresser une liste très longue. Je citerai simplement la Société nationale des chemins de fer français, qui reçoit 162 milliards du budget national pour combler son déficit ; la Régie autonome des transports parisiens qui figure sur le budget pour une somme de 17 milliards ; les Charbonnages de France, qui reçoivent un peu plus de dix milliards, et bien d'autres organismes publics ou semi-publics bénéficiaires des largesses de l'Etat. Il serait beaucoup plus simple de commencer par payer les produits agricoles à leur juste prix. A ce moment là, les paysans ne sauraient que faire de cette aumône. Ils sont d'ailleurs assez fiers pour ne pas admettre de vivre de mendicité.

Autre argument souvent cité : les exportations agricoles coûtent très cher à la nation. Voulez-vous, monsieur le ministre, me citer un seul pays du monde occidental qui ne subventionne pas sous une forme ou sous une autre ses exportations ? L'honnêteté la plus élémentaire aurait voulu que l'on cite en même temps ce que coûte l'exportation des produits industriels.

Dans l'ensemble, la prime à l'exportation est de l'ordre de 25 p. 100. Un seul exemple parmi tant d'autres : sur les 345 milliards d'exportation de l'industrie automobile en 1960, cela représente une subvention de 75 à 80 milliards. Les produits agricoles sont payés environ 3.500 milliards d'anciens francs aux producteurs et, d'après les statistiques, ils sont revendus 7.000 milliards environ d'anciens francs. C'est la culbute complète pour payer taxes, transports, transformations et marges. On peut ainsi, en raisonnant de la même façon, dire que chaque Français verse en moyenne 90.000 francs par an pour assurer ce service de la distribution.

Vous voyez la proportion : d'un côté 4.000 à 5.000 francs pour le soutien des prix agricoles, de l'autre 90.000 francs pour assurer la distribution, payer les impôts, les transports et les marges.

Le devoir du Gouvernement est de porter des jugements d'ensemble. Nous aurions compris de telles appréciations si le Gouvernement avait fait un exposé complet des efforts consentis pour les différentes activités de la nation. Je crains fort qu'avec de telles déclarations l'on ait simplement attisé la colère du paysan et affermi sa volonté de lutte jusqu'à ce que justice lui soit rendue.

Même observation pour l'achat de matériel agricole. Nous entendons souvent dire que l'on donne 10 p. 100 de subvention pour l'achat de matériel agricole. Quand il s'agit de l'agriculture, c'est une subvention. Mais, quand il s'agit de la récupération des 20 p. 100 de T. V. A. pour l'industrie, c'est un encouragement à l'expansion industrielle. (*Très bien !*)

De toute façon, on ne gouverne pas avec des expédients, on gouverne en définissant une politique et surtout en poursuivant l'exécution avec méthode, énergie et ténacité. Ce que nous attendons aujourd'hui, monsieur le ministre, c'est une définition précise de cette politique agricole.

Il faut sortir de l'indécision. Il faut sortir du flottement. Je suis obligé de constater que la V^e République inaugurée encore aujourd'hui de très belles réalisations et que les statistiques de production dont on s'enorgueillit, ce redressement agricole qui semble aujourd'hui affoler certains économistes, c'est en grande partie l'œuvre de cette IV^e tant décriée, tant exécrée par ceux qui nous gouvernent aujourd'hui. Tout cela, c'est le fruit de l'effort consenti depuis la Libération à travers un plan mûri et exécuté par des hommes comme M. Jean Monnet que l'histoire certainement n'oubliera pas.

Sur le plan agricole, on se refuse à aborder les problèmes fondamentaux. Puisse ce débat conduire le Gouvernement à faire

enfin les options qui s'imposent ! Problème fondamental, monsieur le ministre, que celui de la distribution. Je ne veux pas soulever une querelle d'école, libéralisme ou pas libéralisme. Mais, ce dont j'ai la certitude aujourd'hui, c'est que le monde moderne ne saurait se contenter de demi-mesures. Le problème fondamental aujourd'hui est celui des excédents agricoles ; c'est certainement le problème le plus préoccupant. Vous devez nous dire si vous et le Gouvernement auquel vous appartenez êtes toujours partisans d'une agriculture en expansion.

L'option est inéluctable, non pas en paroles, mais dans les faits. Il faut choisir entre une surproduction avec exportation des excédents ou la limitation des cultures aux besoins nationaux dans le cadre d'un malthusianisme économique. J'ai peine à penser que vous ayez choisi cette deuxième solution. Encore faudrait-il, devant le désarroi des paysans, l'affirmer très nettement.

Vous nous direz, monsieur le ministre, quels efforts ont été faits pour chercher les débouchés, ce que vous comptez faire pour assurer la sécurité des producteurs, par un élargissement des débouchés, tant sur le plan intérieur qu'extérieur. Vous nous direz que, comme cela vous a été maintes fois demandé par cette assemblée, vous avez mis en place dans toutes les ambassades des attachés agricoles compétents, dynamiques, dotés de moyens financiers suffisants et recevant aussi des directives précises pour la recherche des débouchés. Vous nous direz que c'est sans arrêt que vous cherchez ces débouchés, en étroite collaboration, je n'en doute pas, avec les services financiers et économiques, avec la même sollicitude et le même enthousiasme pour les produits agricoles que pour les produits industriels. Puissiez-vous dissiper nos inquiétudes sur ce plan-là !

J'ai sous les yeux des chiffres qui ne manquent pas d'éloquence. Je ne veux pas lire cette liste ; elle est pourtant très intéressante. C'est la liste de nos exportations vers l'Allemagne. Je veux simplement m'arrêter quelques instants sur une liste d'exportation de pêches. La récolte était abondante, tout le monde le savait. Le 21 juin, la France a exporté deux wagons, l'Italie 349 ; le 23 juin, la France 17, l'Italien 406. Après votre promesse d'exporter 70 wagons par jour à partir du 26 juin, à cette date encore la France n'exportait que 4 wagons contre 266 wagons à l'Italie.

Quelle est la raison de ce retard ? Est-il exact que rien n'a été préparé d'avance, que l'économie nationale ne voulait pas d'exportation parce qu'on craignait toujours une hausse des prix sur le marché national et que les grands mandataires eux-mêmes avaient également infléchi les pouvoirs dans ce sens ? Comme nous les comprenons, quand on regarde la mercureiale du 22 juin où la pêche « Dixie Red », calibre 56 millimètres, se vendait sur le marché d'Ille-sur-Têt, dans les Pyrénées-Orientales, à 55 francs le kilogramme et le lendemain aux Halles à 130 francs le kilogramme et chez le détaillant au bas mot 260 francs. Evidemment, c'était une opération plus rentable pour les mandataires qu'une exportation à des prix normaux.

Vous avez nous le savons, rencontré pas mal de difficultés du côté du Marché commun, surtout avec l'Allemagne. Il y a eu cette affaire de la fièvre aphteuse, mais cela explique-t-il tout, monsieur le ministre ? Le Danemark et la Hollande seraient-ils donc des pays si grands pour absorber les réfrigérateurs, les machines à laver, les automobiles et les autres produits industriels allemands et justifier ainsi cette préférence si marquée des Allemands pour les produits agricoles de ces pays ?

Les exportations industrielles de l'Allemagne vers la France sont-elles donc si faibles, de si peu d'importance, pour qu'on ne puisse pas, en compensation et en établissant peut-être un certain rapport entre elles, faire quelques exportations de viande vers l'Allemagne, même malgré la fièvre aphteuse ?

Pourquoi cette solidarité atlantique ne jouerait-elle que dans un sens, toujours le même, et très rarement en faveur de l'agriculture ?

On a aussi parlé des prix, des charges sociales, de la fiscalité. Il y a vraiment des slogans qui ont la vie dure en France. Est-ce bien la réalité ? Tant pour les céréales que pour la viande, n'est-il pas vrai que nos prix sont compétitifs, presque inférieurs d'un bon tiers aux prix intérieurs des pays du Marché commun ? Il est vrai que pour les céréales, il y a celles de l'Amérique, rendues ports de l'Europe à des prix imbattables. Nul n'ignore, je pense, quels sont ces prix, des prix de dumping largement subventionnés par l'Etat américain. Puisque l'Amérique est partisan acharné de l'Europe, ne pourrait-on pas lui suggérer de garder cette marchandise tant que l'économie de l'Europe ne se sera pas bien consolidée ?

Que devons-nous penser de la déclaration de M. le Premier ministre qui n'a pas hésité à dire que la paysannerie française avait été bernée quand, à travers le traité de Rome, on avait créé dans son sein une grande espérance de débouchés assurés ?

Je crois certes, à la solidarité gouvernementale, mais n'y a-t-il pas là une légère contradiction entre cette déclaration du

Premier ministre et tout ce que vous nous avez dit depuis trois ans avec d'ailleurs, il faut le reconnaître, beaucoup de conviction.

S'il n'y a pas d'accord sur la politique commune agricole, il n'y aura pas de Marché commun. Voilà ce que M. le Premier ministre a déclaré. Il a oublié de nous dire ce qu'il mettrait à la place. Il a oublié de nous dire ce qui pourra être fait ensuite. Croyez-vous qu'il suffira de dénoncer le traité de Rome pour résoudre le problème de nos excédents ? Serions-nous, au contraire, fondés à croire que le sénateur Debré, devenu Premier ministre, n'a pas changé ? Que, fondamentalement hostile à toute idée européenne, il se maintient dans la même voie, attendant que les faits renforcent sa thèse et lui donnent raison ?

L'Europe de la seule coopération économique, dans le respect de la souveraineté des Etats, préconisée par le chef de l'Etat français et soutenue sans grande foi par M. le Premier ministre, ne semble pas créer un grand enthousiasme, ni faire preuve de grande efficacité. Si vous échouez dans ce domaine, où est la politique de rechange ? N'avons-nous pas le droit de la connaître ?

Nous sommes nombreux à penser que certains pays de l'Est pourraient nous ouvrir peut-être des débouchés. Les avez-vous prospectés ? L'agriculture de ces pays semble digérer avec quelque difficulté le communisme agraire et leur production agricole s'en ressent. Pourquoi ne pas essayer de nous installer sur leurs marchés ? Croyez-vous que nos alliés auront des scrupules pour le faire ?

Au risque de paraître utopique et certainement un peu hérétique, puisque, aussi bien, tout ce qui n'est pas absolument orthodoxe sur le plan monétaire est condamnable, je veux aussi parler du monde de la faim, de ces deux tiers du globe terrestre où sévissent chroniquement des faims spécifiques. Ceci est bien un problème agricole n'est-ce pas ? C'est bien le rôle et la mission des agriculteurs que de donner à manger à ceux qui ont faim. Je suis d'ailleurs dans ce domaine en très bonne compagnie puisque l'année dernière, dans toutes les discussions sur le problème de la faim dans le monde, le Président de la République française a fait la déclaration suivante : « Persuadée que la paix restera précaire tant que deux milliards d'hommes demeureront dans la misère devant leurs frères bien pourvus, la France a proposé la coopération de ceux qui ne manquent de rien pour aider ceux qui manquent de tout ».

Après cette déclaration, y a-t-il eu vraiment un commencement d'exécution ? A-t-on essayé d'écouler nos excédents agricoles, vers cette Afrique du Nord et cette Afrique noire, où nous le savons, nombreux sont ceux qui ont faim ? A lire une certaine presse, à entendre certaines déclarations, il semblerait qu'on s'orienterait vers le vieux réflexe du malthusianisme économique. A l'issue du conseil des ministres du 24 mai, M. Terrenoire, ministre de l'information, confirmait au sujet du quatrième plan que « l'hypothèse directrice reconnue pour ce plan était un accroissement annuel de 7,50 p. 100 environ de la production industrielle et de 3 p. 100 de la production agricole. Si le Gouvernement veut maintenir le taux très faible de 3 p. 100 d'accroissement annuel de la production agricole, voulez-vous nous dire, monsieur le ministre, ce que deviendra le niveau de vie des agriculteurs qui est déjà bien au-dessous de la moyenne ?

Vous avez, certes, le droit d'avoir une politique, mais vous avez aussi le devoir de nous l'expliquer. L'heure a sonné où les citoyens français, paysans et ouvriers, ont besoin de connaître quelle est cette politique du Gouvernement. L'heure a sonné où le paysan ne se contentera plus de simples déclarations platoniques. Nous, les élus, nous avons également le devoir de leur dire où nous les conduisons. Le mouvement qui est déclenché ne ressemble en rien à tout ce qui s'est vu dans le passé. Un souffle nouveau passe sur la paysannerie française, surtout la jeunesse paysanne. Vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le ministre, vous avez même collaboré avec leurs représentants.

Il est certain qu'une agriculture nouvelle est née en France, une élite nouvelle est née, réaliste, objective, constructive ; une jeunesse paysanne qui a cru à l'instruction, qui a cru à la formation professionnelle et qui, malgré la carence de l'Etat sur ce plan — carence que je ne peux pas attribuer au Gouvernement d'aujourd'hui parce qu'elle est bien plus ancienne — ont acquis cette formation dans les centres professionnels privés ou d'Etat.

Cette même jeunesse a cru à la technique. L'agriculture s'est modernisée, surtout grâce aux jeunes. Ce faisant, ils n'ont d'ailleurs obéi qu'aux instructions et aux directives données par l'Etat et aux objectifs fixés par les différents plans.

Face à cette jeunesse, le devoir du Gouvernement est de définir une politique et, devant les problèmes fondamentaux, de ne pas refuser de faire des options.

Il faut tracer la route de l'avenir. Ce serait une erreur grave de se contenter de simples mesures de secours d'urgence. Ils

sont nécessaires, mais ils ne résoudreont pas le problème agricole en France. Il ne s'agit pas aujourd'hui de quelques milliards mis à la disposition du F. O. R. M. A. pour stocker quelques milliers de tonnes de lait ou de volailles. Dites-nous si, oui ou non, le Gouvernement reste partisan d'une expansion agricole. Si oui, quelle est votre politique des prix ?

Votre Gouvernement a démolé un système : celui des prix garantis. Nous avons, à l'époque, dénoncé ce mauvais coup porté à l'agriculture française. Nous avons mieux vu, depuis, où l'on voulait nous mener.

Vous avez préconisé une production de maïs. Des centaines de milliers d'agriculteurs vous ont suivi. Jusqu'à ce jour, vous les avez défendus avec énergie et avec courage. Je pense qu'aujourd'hui vous n'allez pas les abandonner et ainsi remplacer, dans les foyers du Sud-Ouest, la lueur d'espérance que cette production a fait naître par un désespoir qui ne pourra que provoquer les plus sombres conséquences.

Si vous êtes pour l'expansion agricole, allez-vous enfin exiger — mais très vite et non pas étalés sur cinq ou six budgets — tous les crédits nécessaires pour organiser les marchés ? C'est certainement le domaine qui exige les solutions les plus urgentes pour organiser les stockages, mettre au point les circuits les plus courts et amener ce pays à avoir une politique constante d'exportation, par la régularité et la qualité de sa production.

Allez-vous enfin renverser la vapeur et placer l'agriculture qui, en 1960, n'a bénéficié que de 1,4 p. 100 des investissements d'Etat, dans une position plus normale et plus favorable ?

Allez-vous nous donner des assurances sur les débouchés ? Allez-vous nous dire aussi les difficultés que vous rencontrez, monsieur le ministre ? Il est tout à fait normal que les agriculteurs connaissent les difficultés réelles que vous rencontrez.

Oui ou non, poursuivrez-vous contre vents et marées l'application du traité de Rome à l'agriculture ? Oui ou non, exigerez-vous de vos alliés d'Europe son application ?

S'il y a échec, qu'allez-vous nous proposer ? Vous contenteriez-vous de triompher en disant que les faits ont donné raison à ceux qui furent toujours des adversaires déclarés de l'Europe ?

Oui ou non, le Gouvernement aura-t-il le courage de dire à notre alliée l'Amérique que la solidarité ne doit pas jouer dans un seul sens et que si elle veut que l'Europe vive elle doit cesser sa politique de dumping en inondant nos ports de céréales largement subventionnées par l'Etat ?

Oui ou non, êtes-vous pour une réforme profonde des circuits de distribution ? Etes-vous décidé à bousculer certains bastions, à dénoncer certaines féodalités, à dénoncer le scandale des culbutes de prix entre producteurs et consommateurs, à préconiser le système des circuits courts ?

Cela ne s'adresse pas à vous, monsieur le ministre de l'agriculture, mais au Gouvernement dans son ensemble.

M. Geoffroy de Montalembert. Dont M. Fontanet fait partie !

M. Jean Errecart. Il faudra faire des options. Certaines existent dans la loi d'orientation. Je sais bien que cela ne plaît pas à tout le monde. Je pourrais, à ce sujet, vous lire des extraits de presse, émanant en particulier de certains professionnels qui y ont vu un danger réel pour leur circuit et qui certainement ne sont pas partisans de l'application de tous les articles de la loi d'orientation.

Je ne m'adresse pas aujourd'hui à M. le ministre de l'agriculture. Je suis prêt à reconnaître — je l'ai reconnu naguère — qu'il a fait un effort immense pour sauver une production qui nous intéresse au plus haut point, celle du maïs.

Par-dessus vous, monsieur le ministre, je m'adresse au Gouvernement en lui demandant de bien définir une politique agricole et de nous dire quels sont les objectifs précis qui vont être poursuivis dans ce domaine.

Les grands techniciens ou technocrates affirment qu'il y a encore 800.000 à 1 million de paysans de trop sur la terre de France. Je ne veux pas trancher le problème. Je suis le premier à reconnaître qu'une certaine modernisation de l'agriculture libère des bras, au moins dans nos régions.

Je n'ai jamais été de ceux qui déplorent uniquement l'exode paysan mais j'ai toujours déploré l'exode rural. J'ai toujours déploré que nos cantons se vident par le départ des jeunes qui ne trouvent sur place aucune industrie. Mais qu'allez-vous faire de tous ces paysans libérés, qu'envisagez-vous pour préparer leur avenir ? Etes-vous partisan — je m'adresse ici encore au Gouvernement — du laisser-faire pour qu'une certaine technocratie continue à puiser dans le tas une main-d'œuvre qui ne peut, dans ces conditions, qu'être mal préparée et constituer un sous-prolétariat, l'entasser comme dans le passé dans les grandes agglomérations dans des conditions fort onéreuses pour la collectivité nationale, créant un déséquilibre profond entre la province et la capitale, précipitant un exode rural que je signalais tout à l'heure, lequel atteignant presque une progression géométrique dans certains départements français, risque de paralyser la vie dans une bonne partie du territoire national ?

Ou bien êtes-vous partisan d'une véritable décentralisation industrielle, d'une véritable décentralisation culturelle aussi, efficace, réelle, profonde, qui redonnera à nos populations rurales espérance et vie ?

Ce qui a été tenté jusqu'à ce jour est, monsieur le ministre, nettement insuffisant. M. le Premier ministre nous a parlé d'un grand débat sur l'aménagement du territoire. Ce n'est donc pas le moment d'en parler aujourd'hui. Donnez-nous l'impression que tous ces problèmes préoccupent le Gouvernement et que l'avenir de ces jeunes, qui peut-être demain seront libérés, sera préparé par l'implantation rapide d'écoles professionnelles, de lycées agricoles.

Il ne s'agit pas d'attendre l'implantation pendant quinze ou vingt ans ; c'est urgent. Comme un orateur le disait tout à l'heure, dans quinze ou vingt ans, il y aura longtemps que les jeunes auront choisi. Ce que nous vous demandons, c'est, dans la clarté, de fixer non seulement vos objectifs mais aussi les moyens de votre politique. Nous n'avons pas le droit de leurrer cette jeunesse française, qui est capable de comprendre les difficultés à la condition qu'on lui dise où on veut la conduire.

Pour ma part, devant ma conscience d'élu et voulant remplir jusqu'au bout ma mission, avec un véritable serrement de cœur, pensant à tous ces jeunes qui croient encore à l'agriculture et qui sont fidèles à leur terre, je vous dirai, monsieur le ministre, ce que je vous ai déjà déclaré du haut de cette tribune : je crains fort que ce soit à reculons que l'on veuille nous faire entrer dans l'avenir.

Ou bien, pour employer une autre image, on veut conduire en regardant seulement dans le rétroviseur. C'est dangereux, car les routes sont en ce moment bien encombrées. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Bajoux.

M. Octave Bajoux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, par ces journées ensoleillées des caravanes interminables de voitures emportent une foule toujours plus dense de citadins sur les chemins de leur vacances et le paysan qui les voit passer se dit en lui-même :

« Curieuse époque que la nôtre ! Les mots n'ont plus le même sens selon qu'ils s'adressent à la ville ou à la campagne. On me rebat sans cesse les oreilles avec des mots magiques tels que productivité et rentabilité. Je n'arriverai jamais à comprendre pourquoi la voiture est rentable pour les loisirs des uns alors que le tracteur n'est pas rentable pour le travail des autres. (*Applaudissements.*) Faut-il donc que je sois borné ! »

Nous voilà d'emblée, mes chers collègues, au cœur du drame qui secoue notre pays. L'opposition des paysans trouve sa source dans un sentiment profond de spoliation. Ils entendent parler depuis des années de progrès social, mais ils se rendent compte de plus en plus que ce sont eux qui en font les frais et ils en ont assez, car au bout de l'escalier c'est la culbute...

Que l'on veuille objectivement comparer l'évolution des revenus et des prix depuis une vingtaine ou même simplement depuis une dizaine d'années et l'on se rendra compte du retard devenu insupportable qu'accusent les prix perçus par les exploitants agricoles par rapport aux autres prix. Il faudrait passer en revue toutes les productions : céréales, produits laitiers, pommes de terre, etc. Ce serait abuser de votre attention.

Qu'il me suffise d'en citer une seule, celle qui couvre en France le plus grand nombre d'hectares : le blé. Pour la récolte 1960, les producteurs recevront — car, comme pour la betterave, les comptes définitifs ne sont pas encore réglés — pratiquement le même prix en valeur nominale qu'en 1951, alors que la monnaie a subi une sérieuse amputation de son pouvoir d'achat. Précisons qu'il ne s'agit pas en l'occurrence de n'importe quel marché, mais d'un marché superorganisé, à tel point du reste que dans le dédale des acomptes successifs où quantum et hors-quantum, cotisation de résorption, taxes et retenues diverses viennent rivaliser avec les réfections ou les bonifications pour poids spécifique, taux d'humidité, etc., le paysan se trouve désormais dans l'impossibilité de vérifier son dû.

Je pose une question : quel est l'industriel, quelle est la société nationalisée qui, placés dans les mêmes conditions, seraient en mesure de faire face à leurs affaires. Mais, nous dira-t-on, vos rendements n'ont-ils pas augmenté ? Mais n'ont-ils pas augmenté bien plus dans l'industrie ? La seule différence, c'est que, dans l'agriculture, l'amélioration de la productivité se retourne contre le producteur en écrasant ses prix, tandis qu'ailleurs elle joue d'abord en faveur de l'entreprise dont elle augmente les marges bénéficiaires.

Monsieur le ministre, les gouvernements de la IV^e République pouvaient invoquer une circonstance atténuante : l'instabilité ministérielle. A l'avènement de la Cinquième, les paysans s'étaient dit : « Enfin nous allons avoir un gouvernement qui, cette fois, va durer et qui aura donc la possibilité de mettre en œuvre une politique cohérente ». La politique fut cohérente ; malheureusement ce ne fut pas dans le sens espéré, car elle a été dirigée à fond contre l'agriculture.

N'en ont été surpris que ceux qui ignoraient les idées maîtresses des grands penseurs du régime, désormais plus libres de leurs mouvements avec un parlement amoindri. Ce à quoi nous assistons depuis plusieurs années n'est pas dû au hasard, mais a été délibérément voulu. Il suffit de lire M. Rueff et ses amis pour n'avoir aucun doute à ce sujet : but et moyens ont été nettement précisés.

Le but officiellement déclaré est, bien entendu, « la modernisation » de l'agriculture. Quel est le paysan, surtout dans les générations montantes, qui ne serait sensible à ce grand mot, lequel porte en lui tant d'espérances ? Mais les manifestants de ces dernières semaines, qui étaient-ils, si ce n'est précisément des « modernisés », mais des « modernisés » révoltés de constater que leur immense effort dans le domaine technique se retournait contre eux.

En fait, l'objectif poursuivi avec ténacité par la technocratie régnante, c'est la déportation massive de centaines de milliers d'exploitants. Pour ces messieurs, une ferme qui disparaît, c'est un pas de fait sur la route du progrès et la cadence de l'exode rural donne la juste mesure de la prospérité nationale.

L'argumentation, vous la trouverez dans le rapport Rueff-Armand où il est écrit notamment : « Malgré l'exode rural, la fraction de la population employée à la production agricole est plus élevée en France que dans tous les autres pays de l'Europe occidentale, exception faite de l'Italie. » Ce qui signifie que les paysans sont trop nombreux en France et qu'il n'y a pas de tâche plus urgente que d'accélérer leur départ de la terre.

Est-il besoin de préciser, mes chers collègues, que la comparaison repose sur une erreur grossière qui, à elle seule, suffirait à discréditer tout le rapport Rueff. On vient en effet comparer brutalement des pourcentages de population active agricole et non agricole de divers pays sans se préoccuper le moins du monde de l'importance respective de leurs ressources naturelles. Si l'on avait tenu compte, par exemple, de l'importance des surfaces cultivées, ce qui, sans être rigoureusement déterminant, est néanmoins beaucoup plus logique, on se serait aperçu que le travailleur agricole français met en valeur une surface double de celle de ses voisins et qu'en conséquence l'accélération du dépeuplement des campagnes n'était peut-être pas l'objectif n° 1 à poursuivre.

Le but étant clairement défini, il reste à mettre en œuvre les moyens. Le plus efficace — on ne s'y est pas trompé — consiste évidemment à restreindre progressivement les revenus des paysans par une pression constante sur les prix. On n'a pas assez médité à cet égard cette phrase de M. Rueff parue dans la *Revue d'Economie politique*, il y a plus de trois ans : « Le mécanisme des prix ne remplira son office dans le secteur agricole qu'en infligeant aux agriculteurs presque en permanence un niveau de vie sensiblement inférieur à celui des autres catégories de travailleurs ».

Comme la faim chasse le loup du bois, la misère chassera le paysan de sa terre et le pays sera sauvé !

Voilà la doctrine officielle de la France. On ne peut pas ne pas être frappé d'une contradiction. Il nous est souvent répété que la nécessité de créer un million d'emplois nouveaux avant 1965 constitue l'une des graves préoccupations actuelles, mais dans le même temps, en intensifiant l'exode rural, on vient accroître singulièrement les difficultés auxquelles il faut faire face.

On se comporte en haut lieu comme si la menace du chômage n'était plus qu'un spectre des temps révolus ! Et pourtant qui oserait hasarder des prédictions dans ce domaine, fût-ce pour une dizaine d'années !

Un coup d'œil sur la situation aux Etats-Unis devrait nous inciter à la prudence. Dans son message du 30 janvier 1961 sur l'état de l'Union, le président Kennedy, après avoir constaté la présence de 5 millions et demi de citoyens sans emploi, déclarait : « Près d'un huitième de ceux qui sont sans emploi vivent presque sans espoir dans près de cent secteurs particulièrement déprimés et désorganisés. Le reste comprend de nouveaux diplômés qui se trouvent dans l'incapacité d'exercer leur talent, des agriculteurs forcés d'abandonner les travaux à temps partiel qui leur permettaient d'équilibrer leur budget, des ouvriers qualifiés et non qualifiés, débauchés dans des industries importantes telles que celles des métaux, des machines, des automobiles, et des vêtements ».

Est-ce là, mes chers collègues, une situation socialement enviable, et ne décelons-nous pas, nous aussi, des signes d'essoufflement dans certaines industries ? Alors, soyons raisonnables. L'évolution technique provoque à elle seule une profonde transformation des structures agraires. N'aggravons pas la situation présente et les difficultés à venir par l'asphyxie économique du secteur rural !

J'en termine, mes chers collègues. La politique qui consiste à sacrifier l'agriculture sur l'autel de la grande industrie a dû parfois marquer le pas devant les vigoureuses réactions paysannes, mais elle n'a jamais entendu pour autant sacrifier sa

ligne de conduite. Bien plus, elle n'a même pas accepté de s'infléchir malgré sa condamnation formelle par le Parlement qui a voté la loi de parité. Voilà pourquoi les paysans se sont dressés !

Les récentes déclarations du Chef de l'Etat sur le thème ambigu et décevant de la modernisation, le discours sur plus d'un point injuste du Premier ministre, nous laissent craindre que le pouvoir espère, cette fois encore, s'en tirer par quelques mesures d'opportunité.

Au point où ils en sont, les paysans ne sauraient plus se contenter d'un os à ronger. Si des actes concrets ne viennent pas, dans un proche avenir, traduire l'amorce d'un changement d'orientation, les manifestations décupleront d'intensité et de violence. Ce sera la révolte d'une race devant une injustice qui n'a que trop duré. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Yves Estève.

M. Yves Estève. Vous n'ignorez pas, monsieur le ministre, que la raison première des graves manifestations ayant éclaté en Bretagne, résulte de l'effondrement des cours des pommes de terre primeurs. Les prix de vente, départ, ne couvrant plus, à beaucoup près, les coûts de production. J'ai sous les yeux une enquête très poussée effectuée en 1960 par le centre d'études techniques agricoles de la côte d'Emeraude, enquête ayant consisté à tenir une comptabilité très serrée, aussi précise que possible des différents facteurs, indiquant en outre, article par article, les dépenses nécessitées par la plantation et la récolte d'un hectare de ces tubercules : travail, approvisionnement, matériel, frais généraux. Il en résulte un débours de 4.076 nouveaux francs à l'hectare.

Pour cette même superficie, en tablant sur une production moyenne de vingt tonnes, l'agriculteur aurait pu espérer un prix moyen de 20 anciens francs le kilogramme pour rentrer dans ses frais, en souhaitant vivement d'ailleurs qu'un arrachage précoce lui permette l'utilisation de sa terre pour une seconde récolte pouvant lui assurer un juste profit de son entreprise. Il n'est point besoin de rappeler que pour cette année 1961 nous sommes loin de compte !

Mais le problème n'est pas nouveau. Dans cette assemblée, à diverses reprises, j'avais autrefois attiré l'attention de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, sur l'importance primordiale de cette culture, sur la rentabilité et la trésorerie des exploitations familiales du Nord de la Bretagne, importance qui est relativement aussi grande que la viticulture dans certaines régions.

Aussi vous demanderai-je, mes chers collègues, l'autorisation de faire sur ce point quelques courtes remarques complémentaires qui marqueront le fond de mon intervention ; mais n'ayez aucune crainte, ce sera très bref !

Je dois avouer très humblement que dans le passé aucun plan, aucune solution concrète ne furent apportés pour prévenir le mal qui s'annonçait. D'ailleurs, on laissait aux seuls éléments atmosphériques, c'est-à-dire aux gelées tardives, le soin de résoudre l'équation.

Jusqu'en 1932, la Grande-Bretagne était une clientèle fidèle de nos producteurs bretons et, du 15 mai au 1^{er} juillet, Saint-Malo, Paimpol, Roscoff et autres ports de la côte assuraient une exportation, bon an mal an, de 120.000 à 150.000 tonnes de marchandises. La vie économique était alors relativement prospère, les affaires faciles pour les artisans, les petits commerçants de village et, en réalité, pour toute l'activité économique de la côte bretonne. En 1932, ai-je dit, vint le décret Gilmoore. Pour des raisons phyto-sanitaires, le Gouvernement anglais, sans préavis, interdit l'entrée de ses ports. Le désastre est complet. Dans une même année, le prix des terres baisse de 50 p. 100. Le cultivateur est terriblement handicapé, il ne peut faire face à ses échéances. Des centaines de commerces éprouvent des difficultés de trésorerie. Les faillites, les ventes sur saisie se succèdent.

Durant plusieurs années, en l'absence de débouchés valables pour ses produits primeuristes, la vie économique du Nord de la Bretagne est littéralement stoppée.

1939, la guerre ; 1940, l'occupation, plus de problème, mais de nouveau, à partir de 1950, malgré une diminution des cultures et une certaine reconversion de terres en herbages, le malaise se reproduit. Allons-nous revoir les années néfastes de 1932 et suivantes ? Non, car à la vérité, en 1960, un concours heureux de circonstances favorise les producteurs bretons. Alors qu'ils commencent les arrachages, les productions algérienne et marocaine ont pratiquement disparu du marché français, la région parisienne n'est pas encore en état de maturité. Mais, en 1961, le phénomène inverse se produit : le marché est littéralement encombré et les prix deviennent dérisoires.

Je sais, monsieur le ministre, que la nature ne se commande ni ne se bouscule et que, sous peine de mauvaise foi évidente, personne ne peut trouver sur cette terre un responsable d'un état de choses qui résulte en effet de la nature.

En 1960, par suite de l'étalement providentiel des récoltes, il est vrai, le résultat fut bénéfique. Aussi, après avoir interrogé des cultivateurs expérimentés, sérieux et avec eux je me suis demandé s'il ne serait pas opportun d'établir au début de chaque saison, en accord avec les organisations professionnelles, négociants, exportateurs, et techniciens bien sûr du ministère de l'agriculture, un véritable calendrier d'arrachages et de livraisons concernant l'ensemble de la production de primeurs métropolitaine.

Tout cela, certes, nécessiterait au préalable des enquêtes sérieuses et détaillées dans chaque commune intéressée portant sur la surface de plantation, les prévisions de rendement, les possibilités d'avancement ou de retard de la récolte.

De plus, monsieur le ministre, j'ai lu dans la presse du 26 juin dernier une petite entrefilet, lequel était ainsi conçu : « Seul problème réel, celui de la pomme de terre dont les cours sont nettement inférieurs à ceux de l'an dernier. Encore faut-il remarquer que le facteur qualité joue un rôle déterminant. Aux halles centrales, la qualité bretonne ne trouve pas preneur à 17 francs le kilogramme. La qualité du Midi se vend fort bien à 40 francs ».

Ne pensez-vous pas qu'une enquête devrait être effectuée sur les véritables raisons de cette désaffection de la ménagère, et les variétés non appréciées, tant sur le marché intérieur que sur les marchés extérieurs, ne devraient-elles pas être supprimées purement et simplement avec l'aide, bien entendu, du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles ?

La production étant ainsi réglementée, il importerait de la commercialiser, toujours en accord avec les organisations professionnelles. Si mes renseignements sont exacts, mes correspondants bénévoles envisageraient avec faveur, sur les lieux de production, la suppression totale des dépôts de livraison avec obligation de vente sur les marchés locaux ; la normalisation obligatoire des marchandises, élément important du système de distribution ; la création de marchés de gros dans tous les grands centres de consommation d'un accès facile, soit par fer, soit par route ; de sérieux aménagements dans la tarification des transports, spécialement dans les années de forte production ; une aide à l'exportation ; la suppression de la taxe à la valeur ajoutée sur les emballages, taxe dont l'influence est élevée sur le prix de la marchandise au stade de détail et, de surcroît, l'arrêt de toutes importations étrangères sans l'avis des professionnels.

Monsieur le ministre, ces suggestions modestes ne sont pas limitatives mais, à mon sens, elles doteraient déjà le marché d'une certaine souplesse en permettant aux producteurs de percevoir un prix plus rémunérateur sans léser le consommateur. Il est certain que si le Gouvernement ne prend pas, dans un proche avenir, des mesures indispensables pour régulariser les productions et améliorer les services de distribution, la région la plus fertile de Bretagne connaîtra demain des jours encore plus malheureux que ceux des années 1932 et suivantes, pour son plus grand malheur d'ailleurs.

Monsieur le ministre, ne voyez pas dans mes paroles le désir de vous faire critique. Mon souci est uniquement de vous renseigner sur un aspect très particulier et très typique de l'agriculture bretonne.

Je me félicite du contact actuellement en cours entre le Gouvernement et les organisations professionnelles et je ne doute pas qu'il aboutisse — il est indispensable qu'il en soit ainsi — à un accord dont les conséquences devraient entraîner un climat de confiance et de courtoisie.

Sur un plan général, nos cultivateurs bretons — je pense traduire fidèlement leurs sentiments — comme tous les autres cultivateurs de notre pays d'ailleurs, souhaiteraient de profondes réformes de structure du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. Sa compétence devrait être élargie, son autonomie plus grande.

En tout état de cause, ils sont particulièrement satisfaits de l'existence de certains mécanismes d'intervention sur le marché de la viande, du lait et d'autres produits, permettant ainsi aux divers fonds d'assainissement de disposer de ressources qu'il importerait de majorer par un accroissement substantiel de l'aide financière de l'Etat.

Je vous en prie, au nom d'un monde agricole que je connais bien, très bien même, mettez tout en œuvre pour le décharger des taxes de résorption. C'est un mot qui sonne mal à ses oreilles car il a conscience de l'adage juridique : « Donner et retenir ne vaut ».

L'exploitant aime savoir, le jour où il livre sa marchandise, le prix net dont il sera crédité. Il n'aime pas les surprises, spécialement les relevés de comptes où figurent en débit des virements à des organismes divers, même à ceux d'intervention.

C'est la raison pour laquelle il conviendrait que le fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles effectuée directement les opérations nécessaires.

Cette réforme, attendue et souhaitée par tous, provoquerait, j'en suis persuadé, une détente sérieuse des esprits et constituerait sûrement l'amorce d'une grande politique agricole nécessaire pour affronter les concurrences sévères du Marché commun. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture.

M. Henri Rochereau, ministre de l'agriculture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, l'ampleur de la crise agricole, les manifestations auxquelles cette crise donne lieu donnent tout son sens et sa signification au débat que le Sénat a désiré à ce sujet. Il est en effet bien évident que les manifestations de l'heure traduisant la crise dont je parle, accentuent et soulignent les réflexions que j'ai, depuis le début de l'après-midi, entendues.

S'il m'est permis de faire un très léger retour en arrière, je voudrais, s'il vous plaît, que nous reprenions ensemble ce qui constitue désormais la charte d'une agriculture en évolution, d'une part, d'une agriculture en expansion, d'autre part, et ces deux termes ne sont pas réductibles. Ils ont chacun leur signification : une agriculture en évolution, une agriculture en expansion, ce qui, dans le même temps, souligne la caractéristique même des problèmes que nous avons ensemble à résoudre, mais dans le même temps aussi, souligne les difficultés particulières à ce qu'il faut tout de même appeler dans une certaine mesure une aventure.

La loi du 5 août 1960, c'est-à-dire notre loi d'orientation, ainsi appelée en raison des objectifs que nous avons, ensemble, définis non sans peine — vous vous rappelez les difficultés, les nombreuses divergences d'interprétation ou d'opinion qui sont apparues au cours des débats, ce qui n'est d'ailleurs pas mauvais — cette loi d'orientation, dis-je, fixe les objectifs communs dont nous sommes les uns et les autres responsables puisque nous nous sommes embarqués sur le même navire.

Cette loi d'orientation a pour objet — et je m'excuse de le rappeler car il est dans toutes les mémoires — l'équipement et la modernisation de l'agriculture — c'est peu dire — mais dans le dessein de l'adapter aux conditions de l'économie moderne, c'est-à-dire de rechercher pour elle des conditions de production, sans doute, mais aussi des conditions de commercialisation des produits en fonction des exigences d'une économie qui devient de plus en plus une économie de service.

Cela rejoint les préoccupations fondamentales que le ministre de l'agriculture, à plusieurs reprises, a eu l'avantage de présenter devant vous, madame, messieurs les sénateurs ; c'est-à-dire que si les problèmes de production demeurent les problèmes clés de l'agriculture, il n'est pas sûr qu'ils en constituent les problèmes fondamentaux. J'aurai dans quelques instants à m'exprimer plus complètement sur ce point.

Ce texte, qui constitue donc le véritable statut d'une agriculture renouvelée, tente de porter remède aux causes, soit de retard, soit d'infériorité, révélées par l'expérience. Il a été souhaité plus ardemment par les agriculteurs, avant tout par des générations nouvelles. Il a été soutenu avec persévérance par le Gouvernement. Il a été amendé, perfectionné, grâce à l'appoint du Parlement et le Gouvernement vous en remercie.

Rappellerai-je l'exposé des motifs du texte ? Les travaux préparatoires sont connus. Quant aux débats, messieurs, ils sont encore en votre mémoire. Tout cet ensemble, ce faisceau d'efforts a permis de dégager une doctrine, associant étroitement les divers éléments complémentaires qui forment l'ensemble d'une politique agricole.

Je les rappelle très brièvement : c'est d'abord, et c'est l'essentiel, l'adaptation des structures d'exploitation aux conséquences d'un progrès inéluctable, technique bien sûr, mais économique aussi, destiné à regrouper les exploitations agricoles qui seraient en soi de structure insuffisante. Mais les textes d'application de la loi d'orientation qui viennent d'être publiés récemment indiquent le sens que l'on peut donner à ce terme de regroupement, qui ne signifie pas systématiquement disparition de n'importe quelle exploitation de type familial.

Je rappellerai, en m'y référant, les observations tout à fait remarquables et pertinentes de M. le sénateur Pisani. Si nous devons aborder le problème des structures de l'exploitation familiale, nous devons l'aborder sous le double aspect d'une exploitation plus ou moins grande, mais aussi sous l'aspect familial de l'exploitation.

Cet effort vers des structures qui seraient adaptées à l'évolution du progrès technique et économique nous entraîne — je fais encore référence à l'intervention de M. Pisani — à beaucoup de rigueur à l'égard des objectifs que nous nous serons fixés ou que nous aurons définis ensemble et qui conditionnent la vie de l'agriculture renouvelée dont nous parlions tout à l'heure.

Mais, si la rigueur s'impose dans la poursuite de ces objectifs, il faut beaucoup de compréhension pour faire admettre de nécessaires évolutions. Rigueur d'un côté, compréhension de l'autre : nous saisissons là l'ensemble d'un problème peut-être facile à situer, mais plus difficile à conduire vers ses solutions.

Je me résume. Premier moyen de cette loi d'orientation agricole : l'adaptation des structures d'exploitation. Vous trouvez, si vous examinez le texte de la loi, un certain nombre de moyens qui y sont inscrits, qui vont du remembrement à la mise en valeur régionale, vous y trouverez également l'obligation de définir les structures types d'exploitation par région et par nature type de culture.

Ceci me permettra de répondre en passant à une objection qui nous a été faite aujourd'hui et qui est la suivante. « Comment se fait-il que le Gouvernement n'ait pas encore déterminé les structures de l'exploitation type ? ». Dans le même temps, d'ailleurs, l'objection contraire nous a été faite, qui nous reproche d'avoir dès maintenant fixé les limites de l'exploitation agricole. Or, à ma connaissance, le problème de l'espèce se trouve fixé par les dispositions de l'article 7 de la loi d'orientation. Cet article donne au Gouvernement un délai de deux ans — et je me rappelle avoir moi-même protesté contre l'exiguïté de ce délai — car on veut que dans deux ans, c'est-à-dire maintenant dans un an, nous ayons effectué des études suffisamment précises, suffisamment sûres pour déterminer par région et par type de culture, l'exploitation type idéale.

Cela n'est pas simplement pour faire travail d'intellectuel, car l'article 8 sanctionne les conclusions qui seront données à l'article 7. Cela nous impose donc, dans le choix de ces types d'exploitations, d'infinies précautions. L'on ne s'étonnera donc pas si, d'aventure, le Gouvernement, soucieux de problèmes sociaux, prend le temps maximum de la réflexion, prend aussi les contacts régionaux nécessaires pour apprécier quelle doit être, suivant les termes du texte, par région et par type de culture, l'exploitation que nous pourrions ensemble définir.

J'ai beaucoup aimé l'expression de M. Pisani : exploitation petite, exploitation familiale. Ce que nous défendons, en effet, c'est une forme d'exploitation familiale. Si j'en juge d'après quelques analyses portant sur un groupe, assez dispersé d'ailleurs, peut-être hétérogène aussi, d'exploitations familiales, je me demande si on ne pourrait pas conclure — c'est une conclusion que je ne propose pas comme vérité mais que je sou mets, messieurs les sénateurs, à votre appréciation — qu'à égalité de progrès techniques, l'exploitation familiale assure probablement un rendement brut supérieur à la grande exploitation, rendement dû, pour une large part, à la qualité mais aussi, à la durée du travail de la main-d'œuvre familiale, ce qui n'est pas nécessairement un bien !

Ceci doit être nuancé comme jugement. Dans le même temps il faudrait définir ce que l'on entend par exploitation familiale par comparaison avec la grande exploitation. Les termes de la comparaison ne sont pas rigoureusement identiques. C'est une première conclusion approchée.

J'ajouterai que, si l'on cherche à établir la productivité de l'une et de l'autre, c'est-à-dire le rendement par travailleur, on pourrait conclure que l'avantage serait du côté de la grande exploitation qui dispose de moyens mécaniques plus puissants et travaille ordinairement sur de plus grandes pièces. Encore faudrait-il nuancer ces jugements-là aussi par région, par type de culture et par production réalisée.

Je voudrais donc me défier de conceptions rigides ou trop simples et qui cadrent mal avec une réalité d'autant plus complexe que l'on a affaire à des facteurs biologiques déterminés eux-mêmes par un milieu naturel essentiellement variable.

Personnellement, je me refuse à établir un lien trop étroit entre progrès technique et étendue de l'exploitation. L'exploitation familiale, quoi qu'on en pense, n'est pas, comme on l'a trop supposé ou trop dit, routinière et attardée, comme le montre l'exemple de certaines de nos fermes régionales. Telles sont sur ce premier point des structures de l'exploitation, premier moyen de notre loi d'orientation, les réflexions que j'avais à présenter au Sénat.

Le deuxième de nos moyens intéresse à la fois l'orientation des cultures et l'organisation des marchés. J'ai le sentiment que nous touchons là le point fondamental de notre organisation d'avenir : orientation des cultures en faveur de productions sur lesquelles on peut raisonnablement porter un jugement d'avenir ; mais là, je pense qu'il faut agir avec infiniment de circonspection. Ce qui est sûr en tout cas, c'est que l'agriculture ne peut absolument plus se confiner dans les tâches de pure production et qu'elle doit de toute nécessité envisager elle-même, par ses propres élites, l'organisation de ses marchés et de ses débouchés. Ceci n'est pas un plaidoyer en faveur de je ne sais quelle autarcie ou de je ne sais quelle ségrégation ou volonté de ségrégation, ainsi que par moments on nous en fait le reproche.

Mais, dans le temps même où l'agriculture, ayant franchi le cap d'une économie fermée, se trouve aujourd'hui en présence de forces du marché qui naturellement lui échappent ou qui la dominent, sa première réaction doit être de s'organiser elle-même en vue de ses marchés et en considération des débouchés possibles de ses produits.

Plusieurs des orateurs de cet après-midi ont fait allusion à la tenue de la table ronde. C'était, aujourd'hui même, en fin de soirée la deuxième réunion de cette conférence. Le thème a porté précisément sur l'organisation des marchés, la recherche des débouchés et l'action du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, non pas simplement dans la perspective statique du stockage, mais, au contraire, ainsi que l'exprimait M. le président Driant au cours de cette table ronde, dans une perspective de dynamique commerciale, de dynamique économique, ce dernier terme me paraissant plus large encore, bien que je n'attache aucune sens péjoratif, bien entendu, au terme « commercial ».

On peut dire que, quelle que soit l'ampleur des moyens de trésorerie dont pourra disposer le F. O. R. M. A., ces moyens de trésorerie à eux seuls seront parfaitement insuffisants pour assurer dans une économie d'échanges, le maintien du revenu agricole, à plus forte raison son accroissement.

Production agricole, organisation des marchés, les deux termes vont de pair. Production agricole seule ne signifie rien. Production agricole, organisation des marchés, recherche des débouchés, oui. C'est cet ensemble qui forme, avec l'aide et le soutien du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles lequel est lui-même indispensable, la trame s'avenir d'une politique commerciale de l'agriculture.

J'ai entendu dire cet après-midi que nous avions à nous préoccuper des excédents agricoles. Qu'est-ce que cela signifie ? Des excédents par rapport à quoi ? J'oserai dire, mesdames, messieurs, qu'il y a des produits abondants et des produits excédentaires. Il y a des produits excédentaires, notamment dans la mesure où ils ne rencontrent pas les consommateurs qui les désirent. Ceci peut-être une question purement quantitative. Mais il y a aussi autre chose : le consommateur, qu'il soit national ou qu'il soit extérieur, devient exigeant. A des préoccupations d'organisation de marchés, de recherches de débouchés, doit correspondre le souci du producteur de produire la qualité demandée par des consommateurs avisés. Autrement dit, une partie de nos excédents provient de productions qui ne correspondent pas aux goûts et désirs des consommateurs.

M. André Monteil. Et l'artichaut ?

M. le ministre. Il est symptomatique de constater que l'écoulement des produits de qualité présente rarement des difficultés. Certains produits posent des problèmes d'abondance. D'autres posent des problèmes d'excédents dont une grande partie provient d'une divergence entre le produit offert et le goût du consommateur.

M. André Monteil. C'est effrayant !

M. le ministre. J'irai jusqu'à dire qu'il nous manque souvent une production suffisante de produits de la qualité demandée par nos acheteurs éventuels et, pour définir demain des objectifs d'exportation, notre souci est certes de créer des courants d'affaires, mais aussi et surtout d'assurer une production capable d'alimenter les débouchés recherchés ou trouvés.

Je souhaiterais que le Sénat voulût bien approfondir ce qu'il y a de réel dans cette distinction entre des produits agricoles abondants, et qui posent certains problèmes, et des produits agricoles excédentaires mais qui, bien souvent, ne sont excédentaires que parce qu'ils ne correspondent pas aux désirs des consommateurs qui pourraient les acquérir.

M. André Monteil. Lesquels ?

M. Camille Vallin. Ils n'ont pas assez d'argent pour les acheter !

M. le ministre. Il n'y a aucune difficulté d'écoulement des grands vins d'origine d'appellation contrôlée ! (*Exclamations.*)

Un sénateur au centre. Ce n'est pas là qu'est le marasme !

M. Jean Bardol. Ce n'est pas l'ouvrier qui achète du vin à 2.000 francs la bouteille et votre propos n'est pas exact, monsieur le ministre !

M. le ministre. Les vins d'origine d'appellation contrôlée ne se vendent pas 2.000 francs la bouteille !

J'irai même plus loin : quant aux vins de consommation courante, offrez des vins de qualité et l'augmentation des débouchés sera très sensible.

M. Camille Vallin. A condition que la commercialisation soit possible !

M. le ministre. Il est facile de déterminer, presque géographiquement, les vins de consommation courante de qualité loyale et marchande et les vins dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils incitent le consommateur à s'orienter vers d'autres boissons ! (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Camille Vallin. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Vallin, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Camille Vallin. Excusez-moi d'apporter un démenti à vos affirmations en ce qui concerne les possibilités d'écoulement des vins d'appellation contrôlée. Dans le Beaujolais, qui produit des vins d'appellation contrôlée de qualité je pense, près de la moitié de la récolte de 1960 est encore en cave, dans certaines régions de grands crus, et même 75 p. 100 dans certains cas,

Un sénateur au centre. Dieu sait pourtant si on en a bu !

M. Camille Vallin. Ce fait est contraire à vos affirmations sur les possibilités d'écoulement des vins de qualité.

M. le ministre. Vous me permettez de conclure sur ce point d'une façon formelle : les productions agricoles de qualité et adaptées au goût du consommateur ne sont pas excédentaires ; elles peuvent même, dans certains cas, être déficitaires...

M. Jean Bardol. Il y a des gens qui font le potage avec des pommes de terre anciennes, alors que les pommes de terre nouvelles ne se vendent pas !

M. Jacques Henriët. Et le beurre ! Et le gruyère !

M. André Cornu. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cornu, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. André Cornu. Vous savez bien que, personnellement, je ne veux pas vous être désagréable, au contraire, et que je vous écoute avec beaucoup de sympathie, mais tout le monde sait bien que la France est le pays du monde qui produit les meilleurs fromages et que, tout de même, la production est excédentaire !

M. le ministre. Je vous remercie d'avoir cité cet exemple, car au cours d'une conversation récente, le chef d'un Etat voisin — qu'on m'excusera par discrétion de ne pas nommer — s'est précisément étonné que nous n'ayons pas réalisé d'efforts suffisants pour l'exportation de cette production de qualité que constitue nos fromages, qui passent les frontières sans aucune difficulté...

M. André Cornu. Production excédentaire tout de même !

M. le ministre. En réalité, elle est abondante, elle n'est pas excédentaire ! Si elle semble excédentaire, c'est que l'effort de prospection commerciale correspondant n'a pas été assez développé. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. André Cornu. C'est la faute du Gouvernement !

M. le ministre. Je suis formel ! Il m'a été donné, à plusieurs reprises, d'étudier ce problème à l'étranger, et je me suis rendu compte qu'une fois terminées les expositions agricoles de produits français on ne trouvait plus sur place aucun correspondant vendant ces produits !

M. Camille Vallin. A qui la faute ?

M. Jacques Henriët. C'est juste !

M. le ministre. J'insisterai jusqu'au bout : pour des produits de qualité, et adaptés au goût des consommateurs étrangers, l'effort qui nous reste à faire c'est, bien sûr, la prospection des marchés, mais c'est ensuite l'effort commercial correspondant ! Je maintiens d'une façon formelle ces conclusions !

M. Camille Vallin. Vous auriez pu y penser avant !

M. André Monteil. Et la viande de bœuf !

M. le président. Vous parlerez tout à l'heure, monsieur Vallin, puisque vous êtes inscrit dans le débat ! Laissez parler M. le ministre !

M. le ministre. En tout cas, j'ai voulu montrer le lien extrêmement étroit entre la production et le marché.

Je dirai, pour conclure, que l'organisation des marchés agricoles à l'échelle moderne n'est possible qu'à partir d'un volume suffisant de productions de qualité. Ce qui me fait insister sur ce point, c'est précisément l'effort considérable qui a été tenté et qui a été couronné de succès dans le secteur de la production agricole.

Il serait facile de reprendre par le détail les grandes productions agricoles françaises pour montrer l'effort de qualité considérable et rapide réalisé depuis quelques années, grâce aux efforts des uns et des autres, je veux dire des pouvoirs publics et de la profession.

MM. André Cornu et André Dulin. C'est sûr !

M. le ministre. Ces efforts, il faut les poursuivre, et je comprends mal que vous me reprochiez d'insister sur la nécessité de productions de qualité, adoptées au goût des consommateurs selon des débouchés trouvés et assorties d'un effort de propagande commerciale.

M. Charles Suran. Non !

M. le ministre. Vous verrez que, dans ce domaine, une fois commencé et poursuivi cet effort, bien des difficultés seront aplanies et je rejoins parfaitement à ce sujet les conclusions émises par M. le sénateur Pisani cet après-midi. (*Protestations sur de nombreux bancs.*)

M. Jean Bardol. Le Gouvernement devrait lui donner le Mérite agricole!

M. Edgard Pisani. Qu'y a-t-il, monsieur Bardol? (*Sourires.*)

M. le ministre. J'y ajoute simplement qu'à la rigueur des objectifs doit correspondre beaucoup de compréhension en raison des adaptations qui s'imposent, et c'est le seul point sur lequel, peut-être, je me séparerai de son intervention de cet après-midi qui a apporté une modification dans des habitudes traditionnelles — et il était bon que ces choses-là fussent dites!

Cela m'amène à dire que les inquiétudes qui se sont manifestées cet après-midi chez certains d'entre vous concernant les conclusions supposées de la commission de l'agriculture du quatrième plan ne sont absolument pas fondées!

Plusieurs d'entre vous, en effet, ont fait allusion à une note qui aurait été présentée au commissariat au plan et qui tendrait à considérer le texte de la loi d'orientation et les principes qui y sont inscrits comme une sorte de vœu dont l'application serait irréalisable.

M. André Monteil. C'est exact!

M. le ministre. Je tiens à préciser que cette note ne reflète absolument pas la politique du Gouvernement et qu'elle n'engage pas davantage la commission de l'agriculture du plan.

M. Charles Naveau. Et alors?

M. le ministre. Cette note d'étude de travail a été présentée à la commission de l'agriculture mais, à ma connaissance, cette dernière n'a jamais porté de jugement de valeur à son sujet. On ne peut donc en aucun cas la considérer comme représentant en quelque manière l'opinion de la commission et, à plus forte raison, du Gouvernement.

Je désirais faire cette première intervention. Je répondrai, bien entendu, aux orateurs qui se sont succédé à la tribune. Certains ont évoqué des problèmes généraux, d'autres des problèmes particuliers. Mais, s'ils n'y voient pas d'inconvénient, je ferai une réponse d'ensemble qui pourrait se situer à la fin du débat, c'est-à-dire quand tous les orateurs inscrits auront exposé leur point de vue.

M. Pierre de La Gontrie. Très bien!

M. le ministre. Je répondrai cependant à un certain nombre d'intervenants qui, à mon jugement, ont posé des problèmes d'ordre général, notamment à M. Monteil, qui a remplacé M. Colin, réserve étant faite des problèmes de la Bretagne dont je parlerai par la suite, à M. Naveau, qui a été l'initiateur de ce débat parlant au nom de M. Courrière, à M. Cornu, M. Bardol et M. Tinant qui ont tous évoqué le problème de la parité.

Je répondrai à M. Dulin, qui a évoqué les problèmes laitiers, en même temps qu'aux orateurs qui ont évoqué les problèmes de chaque production agricole, encore que le président Dulin ait également fait allusion à la nécessaire parité entre les revenus agricoles et les revenus non agricoles. Cela me permettra de conclure cette première intervention en précisant que le problème des prix, qui une fois de plus a été évoqué tout à l'heure, nous aurons à le revoir lorsque l'ensemble des orateurs se sera exprimé, mais dès maintenant je voudrais indiquer que la position du Gouvernement est formelle en la matière. Il considère que la politique des prix agricoles détermine en définitive le revenu de l'agriculteur, mais que, à lui seul, le niveau des prix ne suffit pas pour maintenir ou accroître le revenu de l'agriculteur. Je dis: « à lui seul ».

C'est un élément déterminant, c'est bien évident. Supposons que nous ayons atteint un niveau de prix élevé et que soient résolus tous les problèmes concernant les modalités et les moyens d'intervention. S'il n'y a que l'intervention pure et simple pour soutenir les prix des produits agricoles, étant donnée l'importance de la production de l'agriculture en France, étant donné ses perspectives d'avenir, à eux seuls, ces deux moyens sont rigoureusement insuffisants pour soutenir le revenu de l'agriculture, il faut le dire et c'est pourquoi j'ai insisté tout à l'heure sur cet ensemble de mesures qui forme un tout et parmi lesquelles, au premier chef, je place l'organisation des marchés et la recherche des débouchés.

Je m'aperçois que, dans ce domaine encore, j'ai commis une omission. Je suis persuadé et je tiendrai volontiers le pari que même sur le plan intérieur, pour des productions de qualité, nous sommes loin de la saturation. J'ai des exemples trop précis sous les yeux, au jour le jour, qui me permettent encore, avec une relative certitude, d'affirmer que pour des produits que nous pourrions définir, le marché intérieur n'est pas saturé.

M. Charles Suran. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Suran, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Suran. Monsieur le ministre, pour répondre à votre propos immédiatement, je crois savoir que très récemment le représentant de l'Interagra a vendu ici 12.000 tonnes de beurre français à certains pays de l'Est, à 300 francs le kilo.

Ce beurre était-il de mauvaise qualité pour être vendu à ce prix, ou alors n'était-il pas excédentaire en France? Je vous pose la question.

M. le ministre. Le stock de beurre dont vous parlez et les achats de beurre effectués depuis le début de l'année constituent un stock global que certains considèrent actuellement comme excédentaire. Supposez que la sécheresse se maintienne encore un certain temps, dans un mois il n'y aurait plus d'excédents!

M. André Dulin. Mais c'est vous qui le considérez comme excédentaire et qui le créez!

M. le ministre. Monsieur le sénateur Dulin, vous savez très bien que tout à l'heure M. Naveau, devant le ministre, vous a annoncé que le texte sur la taxe de résorption a été retiré.

A la vérité, je désire insister sur ce point: la sécurité du revenu des agriculteurs, qui a été longtemps un problème de pure technique de production, est devenue aujourd'hui à la fois un problème d'intervention et un problème commercial. La résolution de ces problèmes fixe nos obligations et notre politique pour l'avenir. C'est une politique, mesdames, messieurs, sur laquelle le Gouvernement souhaite que le Parlement puisse donner son sentiment.

M. Pierre de La Gontrie. Par quel moyen?

M. le ministre. J'ai eu la chance aujourd'hui de pouvoir entendre les opinions des divers orateurs. Ainsi que je le disais à l'un de vous cet après-midi, il est rare que l'on ne retire pas d'un débat de cette nature une orientation ou une idée. Il est bon, pour un ministre, d'entendre les points de vue des représentants de nos régions.

M. Pierre de La Gontrie. C'est un vote qu'il faudrait.

M. le ministre. Je voudrais terminer en invoquant...

M. Jean Lecanuet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre?

M. le ministre. Bien volontiers!

M. le président. La parole est à M. Lecanuet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Jean Lecanuet. Je vous remercie de votre courtoisie, monsieur le ministre, mais, à la vérité, si nous sommes flattés de l'intérêt que vous portez à nos interventions et si vous voulez en recueillir un certain nombre de suggestions, je voudrais surtout vous dire que notre orientation s'appelle la loi de programme d'orientation agricole et que c'est par elle que le Parlement a fixé sa volonté. Il l'a fixée par le seul moyen qui lui appartient, c'est-à-dire la loi.

Dès lors, la question que nous vous posons est la suivante: qu'est-ce que le Gouvernement fait de la loi qui a été votée par le Parlement? (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*)

M. le ministre. L'article 7 prévoit un délai qui n'est pas encore écoulé. En effet l'article 7 prévoit que dans un délai de deux ans le Gouvernement présentera au Parlement un ensemble de conclusions sur la définition d'une exploitation type, ainsi que je l'ai répété tout à l'heure. Je n'y reviens pas. C'est sur un des aspects de la loi d'orientation que j'ai insisté tout à l'heure en indiquant que le caractère nouveau que donne cette loi à l'activité agricole est précisément son aspect économique et commercial et non plus simplement son aspect de pure production.

M. Charles Naveau. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Naveau, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Charles Naveau. Monsieur le ministre, je suis très inquiet. Ce soir, pour la première fois dans cette assemblée, nous avons la bonne fortune d'avoir la télévision. Je crains que toutes vos paroles soient reprises dans un disque et diffusées dans la France. Je crains, voyez-vous, que les paysans, vous ayant écouté, reprennent demain les manifestations. Vous ne leur apportez rien, si ce n'est des conseils de produire mieux, de produire de meilleure qualité.

M. le ministre. Non!

M. Charles Naveau. J'ai entendu cela.

M. le ministre. J'ai précisé que je fixerai dans une première intervention les orientations que je considère comme essentielles pour l'avenir. Ce ne sont pas des déclarations vagues que je fais. J'aurais pu vous présenter certaines expériences qui ont été faites en la matière; je rappelle simplement l'expérience heureuse du comité de l'artichaut et du comité du chou-fleur dans le Finistère.

M. André Monteil. Ce sont des productions de qualité et elles n'ont pas trouvé preneur !

M. le ministre. En ce qui concerne les productions de qualité, il y avait sur le marché métropolitain 170.000 tonnes de choux-fleurs l'an dernier et 85.000 tonnes ont été exportées grâce à l'organisation que les jeunes de Saint-Pol-de-Léon ont mise sur pied. C'est le meilleur compliment qu'on puisse leur faire en faisant état des résultats qu'ils ont obtenus. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. André Monteil. C'est pourquoi on met M. Gourvenec en prison !

M. le ministre. Je constate que lorsque l'organisation du marché existe, tout est possible.

J'en terminerai en souhaitant que tout le monde entende cette invitation, que Bergson adresse dans une de ses plus célèbres études : « Nous sentons bien que l'agriculture qui nourrit l'homme devrait en réalité dominer tout le reste, en tout cas être la première préoccupation de tous, de l'industrie elle-même. On voudrait, ici comme ailleurs, une pensée centrale organisatrice qui coordonnât le tout à l'agriculture ». J'ai Bergson pour moi ; ce n'est pas mal qu'il confirme la suprématie de l'agriculture. (*Applaudissements sur divers bancs au centre, à droite et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Soudant.

M. Robert Soudant. Monsieur le ministre, monsieur le président, mesdames, messieurs, prendre la parole après M. le ministre est très ingrat surtout pour un novice de la tribune comme moi et après les affirmations qu'il a bien voulu nous faire et que cependant je me réserve, dans mon exposé, de ne pas toujours approuver.

Je voudrais tout de suite faire un petit retour en arrière. L'été dernier, sous la pression des manifestations paysannes, le Gouvernement proposait déjà une série de lois que le Parlement votait après bien des amendements et des discussions. Je voudrais tout de suite vous en expliquer le détail ; mais il ne suffisait pas de voter ces lois, il fallait aussitôt les mettre en application, ce qui, il faut bien le reconnaître ne fut pas fait. Je citerai particulièrement la plus importante : la loi d'orientation agricole qui, dans ses quarante-deux articles, contient la plupart des éléments nécessaires au redressement économique de l'agriculture. Malheureusement, dix mois après son vote, aucun texte n'était sorti et c'est seulement tout dernièrement, sous la poussée d'une nouvelle vague de mécontentement paysan, que le Gouvernement se décida tout de même à agir.

Il est regrettable, surtout avec un exécutif stable et fort comme la France prétend en avoir un actuellement, qu'il faille en venir aux manifestations allant même jusqu'à troubler l'ordre public pour obtenir un commencement d'exécution des décisions prises et donner satisfaction à de légitimes réclamations, car celles-ci sont, une fois de plus, justifiées.

Je n'en veux pour preuve que la spontanéité du soulèvement actuel. Rien dans les sphères officielles ne le prévoyait, tout semblait normal, aucun ordre des grands responsables n'avait été donné. Le mouvement est parti uniquement de la base et surtout, ce qui est grave, ce sont les jeunes agriculteurs mécontents de la situation actuelle et inquiets de leur avenir qui se sont dressés pour protester contre l'injustice de leur sort.

Reconnaissons aussi, que le discours du Premier ministre, intervenant au plus fort de l'agitation en des termes durs envers la paysannerie, ne fit qu'accroître le malaise.

Pourquoi avoir lancé ces chiffres de subventions à l'agriculture ? Pourquoi avoir même appuyé sur la part de chaque Français à versé à cette aide ? C'est un véritable soufflet que reçu à la face chaque paysan. J'ai peur que ceux-ci ne soient pas près de l'oublier. Car enfin, cette somme de 200 milliards d'anciens francs est-elle exacte ? Aussitôt, certains de nos collègues ont démenti son importance ; d'autres, officiellement, en ont demandé le détail, sûrs qu'ils étaient que cette masse de crédits n'avait pas été utilisée ?

Même si l'agriculture a obtenu cette aide, elle n'est pas la seule profession en France à bénéficier d'avantages financiers. Pourquoi ne parle-t-on pas de la facilité qu'ont les industriels de déduire la taxe à la valeur ajoutée sur leurs investissements, avantage qui se chiffre par une moins-value annuelle dans les caisses de l'Etat de près de 400 milliards d'anciens francs, mesure pleinement justifiée d'ailleurs puisqu'elle a permis, depuis la Libération, à l'industrie de s'équiper, de se moderniser et, par ce moyen, d'augmenter sa productivité dans des proportions jamais connues jusqu'ici et ceci pour le plus grand bien de toute l'économie nationale ?

Pourquoi n'indique-t-on pas au public le montant des sommes très importantes nécessaires à boucler le budget de la sécurité sociale, le déficit de la Société nationale des chemins de fer français, les dégrèvements sur impôts ou sur charges sociales

accordées à certaines grandes firmes, leur permettant ainsi de diminuer le coût de production et de pouvoir placer sur les marchés mondiaux leurs produits à des prix concurrentiels ?

Tout cela, l'agriculteur français l'admet. Il sait que, dans une économie en grande partie dirigée comme la nôtre, une aide financière est nécessaire à différents stades de la production pour empêcher le coût de la vie de monter. Il sait qu'il est impossible de demander à l'ouvrier une augmentation de ses cotisations à la sécurité sociale. Il sait qu'une diminution du prix de transport sur certaines marchandises est nécessaire pour éviter que des produits de première nécessité coûtent aux consommateurs beaucoup trop cher ; mais ce qu'il n'admet pas, c'est que cette aide s'appelle pour certains « un dégrèvement », pour d'autres « une exonération », ou encore « un encouragement à l'exportation », tandis que pour lui, c'est tout simplement « une subvention ». Comme cette désignation, avec tout le sens péjoratif que l'on emploie à lui donner, fait mal, surtout lorsque le Premier ministre se met, lui aussi, de la partie et que la presse reprend à son compte les chiffres fournis en les exagérant volontairement et en en donnant même des commentaires erronés. En voulez-vous une preuve : dès le lendemain du discours du chef du Gouvernement, ayant acheté un journal du soir à grand tirage, heureusement peu lu par les agriculteurs, je voyais son grand titre ainsi libellé : « La politique agricole de la France nous coûte 400 milliards d'anciens francs ». Il avait simplement doublé la mise.

Je ne voudrais pas vous donner lecture de cet article avec toutes les aberrations qu'il contenait ; certains de vous l'ont probablement lu ; je veux simplement citer deux solutions qu'il proposait : ou bien rendre à la forêt 20 p. 100 des terres cultivées — le problème des excédents serait, certes, résolu, mais que deviendraient les exploitants de ces terres ? — ou bien augmenter de 50 p. 100 le prix des produits agricoles, le bifteck passant ainsi de 1.000 francs le kilo à 1.500 francs. Inutile de faire des commentaires sur de telles insanités. Mais, pour dresser l'ensemble du pays contre les agriculteurs, il n'y a pas mieux. Cet article n'est pas sérieux, me direz-vous. J'en suis d'accord, mais par combien de milliers de personnes a-t-il été lu ? Sans vouloir lui donner un caractère officiel, je suis sûr que de nombreux Français ont pu penser que certains discours l'avaient suscité et qu'il était véridique. Mais je m'arrête là car je ne voudrais pas critiquer systématiquement tout ce qui a déjà été fait pour essayer d'améliorer le sort des agriculteurs et donner à mon exposé un caractère uniquement revendicatif.

Un fait est certain. Des transformations dans les moyens de production, d'équipement, la formation professionnelle des agriculteurs ont fait évoluer notre production agricole dans de telles proportions que, désormais, de déficitaire, notre agriculture est devenue excédentaire dans le volume de ses produits. La France qui, jusqu'à ces dernières années, était importatrice de produits alimentaires, est en passe de produire régulièrement plus que ses besoins dans les principaux secteurs.

Pour écouler cette production, la conquête de marchés d'exportation agricoles devient nécessaire. Nous arrivons là aux difficultés actuelles d'écoulement de nos marchandises. La position d'exportateur fortuite prise à l'occasion d'une récolte exceptionnelle ne nécessiterait pas les longs et surtout les coûteux efforts que requiert une implantation définitive sur les marchés étrangers.

Il ne suffit pas de décider d'exporter pour qu'immédiatement l'acheteur éventuel se présente. Il faut prospecter les marchés, organiser la production suivant la demande, stocker la marchandise pour approvisionner régulièrement en quantité et en qualité suivant les besoins du client. Là, je rejoins M. le ministre.

Tout cela nécessite une importante organisation, des structures nouvelles, des crédits substantiels et, surtout, une politique agricole bien déterminée et bien suivie car le malaise agricole actuel provient surtout d'un manque de continuité dans la politique agricole et surtout du manque de politique agricole tout court.

Plusieurs plans ont été établis — le quatrième est, je crois, à l'étude — des directives ont été données à l'agriculture, des objectifs ont été fixés pour les différentes productions. Chaque fois, l'agriculteur s'est conformé aux suggestions qui lui avaient été faites. Il lui fut conseillé de produire moins de blé, mais plus d'orge, moins de céréales, mais plus de viande et de lait. Voici quelques années on lui a dit : faites de la betterave, nous manquons de sucre.

Chaque fois, lorsque le produit conseillé, voire même demandé, arrivait sur le marché, c'était la surproduction avec la baisse inévitable malgré la grande qualité de la marchandise car aujourd'hui, notre blé, notre orge, notre viande, notre sucre sont des produits de qualité, monsieur le ministre, et pourtant, ils sont là, dans nos organismes stockeurs, à un tel point qu'on se demande où l'on va mettre la prochaine récolte qui est en train de se faire.

Reconnaissons qu'il y a lieu de ne pas être satisfaits, d'autant plus que cette baisse enregistrée à la production ne s'est que rarement constatée à la consommation.

Un effort doit être fait pour parer dans l'avenir à ces incohérences dangereuses pour la profession et le pays tout entier. Cet effort doit être orienté dans deux sens différents. Le premier doit être fait à long terme, par une organisation de l'agriculture mieux adaptée aux besoins actuels, par une réforme de structure générale de certaines régions de France, par une formation professionnelle beaucoup plus grande des jeunes agriculteurs. Je n'entrerai pas dans le détail de ces objectifs à moyen et à long terme. L'application rapide des lois votées en 1960 devrait permettre d'en commencer les réalisations.

Le deuxième, et c'est celui que je voudrais appuyer, est de trouver rapidement la solution à apporter dans l'immédiat aux graves problèmes qui conditionnent la vie même de l'agriculteur, je veux dire les prix à la production des produits agricoles car la trésorerie nécessaire au standing de vie normal de tout exploitant agricole dépend de ces prix. Or en est actuellement la réalisation du célèbre article 31 de la loi d'orientation, ainsi rédigé dans ses deux derniers paragraphes : « En tout état de cause, nonobstant toutes dispositions antérieures contraires et en attendant que soit mise en œuvre une politique garantissant la rentabilité de l'exploitation agricole définie à l'article 2, les prix agricoles fixés par le Gouvernement à partir du 1^{er} juillet 1960 » — nous avons déjà un an de retard — « devront être établis en tenant compte entièrement des charges, de la rémunération du travail et du capital en agriculture. Ces prix seront fixés de manière à assurer aux exploitants agricoles, compte tenu de l'ensemble des productions en bénéficiant, un pouvoir d'achat au moins équivalent à celui qui existait en 1958. »

Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'agriculture est loin du pouvoir d'achat de 1958 et les prix se dégradent encore. Nous constatons que dans la majeure partie des cas, même les prix d'objectifs fixés par le Gouvernement ne sont plus respectés, pour le lait et la viande notamment, les légumes et les fruits. Et pourtant, parmi les mesures prises pour soutenir et régulariser le marché, l'une d'elles avait suscité beaucoup d'espoir, je veux dire la création du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles, le F. O. R. M. A. Il semble qu'il doive avoir un très grand rôle à jouer et nous restons convaincus que ce rôle il doit le tenir de plus en plus. Des interventions rendues nécessaires pour corriger le déséquilibre des marchés doivent être considérablement étendues. Celles pratiquées seulement au niveau des marchés de gros ont une efficacité de plus en plus limitée.

Il est nécessaire d'organiser les marchés à tous les stades compris entre la production et l'utilisation, en particulier pour toutes les productions qui se trouvent en économie libre totale : fruits, légumes et même pour celles qui bénéficient d'une garantie partielle des prix, produits laitiers et viandes. Pour ces derniers, l'organisation de leurs marchés reste figée au stade des marchés de gros sans permettre un soutien effectif à la production, malgré l'importance des crédits engagés.

Le titre V de la loi d'orientation instituant l'organisation de la production et des marchés marquait pourtant la volonté d'une étape nouvelle dans l'organisation des marchés et le F. O. R. M. A. en particulier devait en être le principal moyen d'exécution. Mais il faut lui donner les possibilités de remplir son rôle, d'abord par une attribution de crédits plus importants, ensuite par une meilleure répartition de ces crédits ; il faut augmenter le rôle des professionnels au sein du comité gérant de ces fonds. Jusqu'ici leur rôle n'est que consultatif, il est extrêmement réduit. Ils ne sont pas effectivement associés à la gestion du F. O. R. M. A., leurs avis restent mineurs, le sort de ceux-ci est pratiquement lié à l'accord des administrations intéressées sur lesquelles les professionnels ne peuvent avoir aucune influence. Une voix délibérative leur est nécessaire pour quelquefois faire échec, il faut bien le dire, aux fonctionnaires de l'Etat qui freinent bien souvent la mise en application des décisions prévues.

Les membres professionnels du F. O. R. M. A. constatent que les contrôles de l'Etat dépendant du ministère de l'agriculture et surtout du ministère de l'économie nationale temporisent les réalisations prévues. Des délais de quatre, cinq ou six mois sont parfois nécessaires pour passer à l'exécution des décisions prises. Il m'a été signalé qu'il avait fallu quelquefois deux ans pour qu'un règlement comptable puisse être arrêté définitivement, telles les primes d'encouragement versées aux producteurs d'oléagineux. Vous comprendrez, monsieur le ministre, qu'il est indispensable d'agir très vite pour dégager un marché surchargé. Ce n'est pas plusieurs mois après, quand le marasme est total que l'on doit agir car il est trop tard.

Le rôle de ce fonds, comme son nom l'indique, est d'orienter la production. Pour orienter, il faut prévoir les débouchés possibles, mais comme l'agriculture ne peut modifier sa production au jour le jour et suivant la demande immédiate, cette prévision doit être envisagée assez longtemps à l'avance ; des crédits doivent donc être prévus également assez tôt. Le financement annuel ne permet pas une politique agricole d'ensemble, encore moins les crédits bouche-trous, si j'ose dire,

donnés au compte-goutte et sous la pression des événements ; il faut absolument prévoir un financement sur un programme de plusieurs années, correspondant à la durée du plan par exemple.

Pratiquement, le comité de gestion n'a jamais été en mesure de procéder à une répartition prévisionnelle des crédits entre les diverses sections, comme le souhaitaient les professionnels et comme le prévoient les décrets d'application.

Cette tutelle du F. O. R. M. A. par plusieurs ministères complique considérablement sa gestion. Une autonomie administrative avec un directeur responsable lui est absolument indispensable. Certes, il n'est pas question de le laisser complètement indépendant puisqu'il vit avec des fonds de l'Etat. Il est normal qu'il ait une tutelle. Un commissaire du Gouvernement devra le contrôler. Il semble bien que l'ampleur prise par les interventions sur le marché justifie la spécialisation d'un haut fonctionnaire à cette tâche de commissaire de Gouvernement.

Sa mission serait d'informer en permanence le Gouvernement des problèmes concernant l'organisation des marchés agricoles. Il serait même souhaitable que ce commissaire soit directement mandaté par le Premier ministre, ce qui lui donnerait l'autorité suffisante au sein du comité pour arbitrer les oppositions inévitables entre les représentants de l'agriculture et des finances. Mais il ne faudrait malheureusement pas, comme nous le constatons beaucoup trop souvent dans d'autres circonstances, que les contrôleurs des dépenses engagées viennent paralyser son action et annihiler ses décisions.

Il est nécessaire aussi qu'un contrôle des importations soit effectué. Le F. O. R. M. A. est particulièrement habilité pour faire ce travail ; on ne constaterait plus ainsi les anomalies flagrantes signalées dernièrement, telle que l'importation des 3.000 tonnes de fromage hollandais et le déblocage de 2.000 tonnes de beurre danois à un moment où vraiment la production française ne sait plus que faire de ses produits laitiers, le Marché commun ne pouvant pas être mis en cause non plus, puisque le Danemark n'en fait pas partie.

Le F. O. R. M. A. aiderait également le Gouvernement ou les ministres intéressés à rendre rapidement les arbitrages qui leur sont demandés et l'on n'attendrait plus, comme on l'a vu dernièrement, plusieurs mois pour que ceux-ci soient rendus ; je pense par exemple au décret sur la taxe de résorption sur la betterave que nous attendons toujours, monsieur le ministre. Bien que la nouvelle récolte soit prête, les agriculteurs ne savent pas encore à quel prix leur sera payée la dernière récolte.

M. le ministre. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Robert Soudant. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Je voulais simplement vous donner une précision. Je crois que le texte concernant la taxe de résorption de la betterave a dû paraître au *Journal officiel* hier matin ou ce matin.

M. Robert Soudant. Je vous remercie, monsieur le ministre. C'est tout nouveau, puisque vendredi dernier la décision n'était pas encore prise.

Une caisse autonome des marchés toujours gérée par le F. O. R. M. A. régulariserait aussi les importations et les exportations et surtout leurs fluctuations. Un exemple : lorsque, voici bientôt deux ans, devant la mauvaise récolte de betteraves, le Gouvernement se vit dans l'obligation d'importer une grosse quantité de sucre, à cette époque, si le bénéfice réalisé par cette importation avait été bloqué par cette caisse autonome, aujourd'hui nous n'aurions pas besoin de demander aux agriculteurs une taxe de résorption aussi forte et certainement le climat social ne serait pas aussi mauvais. Il y aurait certainement moins de propos amers échangés sur ce sujet entre la profession et le Gouvernement, n'est-ce pas, monsieur le ministre ?

Nous avons là en place un organisme valable qui peut rendre à l'agriculture d'éminents services ; mais il faut lui donner les moyens et les pouvoirs nécessaires pour qu'il puisse remplir pleinement le rôle pour lequel il a été créé.

Mais tout cela, me direz-vous, n'est qu'une question de prix intérieurs. Le seul, le vrai problème qui conditionne l'écoulement des produits agricoles est de trouver les débouchés évitant l'écroulement des prix intérieurs ; et c'est vrai.

Nous constatons que les marchés extérieurs se raréfient de plus en plus. Le Marché commun agricole n'a pas donné jusqu'ici les résultats qu'on en escomptait. Je ne veux point, ici, en analyser les causes : ce serait trop long. Mais il faut songer au monde qui a faim, aux régions sous-développées et tout d'abord à nos anciennes colonies.

Rien qu'en Afrique du Nord et en Afrique noire, plus de 50 millions d'hommes sont sous-alimentés. Il est inhumain de parler de surproduction agricole en Occident aussi longtemps que le tiers du monde ne mange pas à sa faim. La forme d'aide la plus urgente, la plus facile et la plus utile est bien celle-ci.

Pourquoi ne mettrions-nous pas en place un plan Marshall français ? Je sais que ces populations sous-développées n'ont pas d'argent pour acheter les produits indispensables à leur nourriture. Eh bien ! donnons-le leur donc, ce serait faire preuve d'une solidarité humaine plus rentable, si j'ose dire, que de subventionner la vente de produits alimentaires à moins de moitié de leur coût de production à des peuples, souvent nos voisins, qui ont parfois les moyens financiers normaux pour les acheter à des prix normaux.

Il vaut mieux, croyez-moi, donner aujourd'hui du beurre à ceux qui n'en ont pas que de préparer les canons pour nous protéger d'eux plus tard.

Mais cela, il faut que toute la nation le comprenne et qu'elle participe à l'effort financier que ces mesures nécessiteraient inévitablement. De toute façon, il faut agir vite maintenant. Nous le savons, votre tâche est lourde, monsieur le ministre, mais le devoir des parlementaires est de vous mettre à nouveau en garde. Le Gouvernement ne peut demeurer sourd à toutes les revendications car, s'il en était ainsi, nous craignons fort que l'inquiétude et la colère ne fissent place à la révolte.

Les agriculteurs, surtout les jeunes, passent déjà à l'action immédiate. Que des mesures et des décisions importantes — et cela très rapidement — leur rendent confiance pour qu'en communauté avec toutes les autres professions, l'agriculture puisse encore être un élément de stabilité et de dynamisme pour le pays tout entier ! (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Kauffmann.

M. Michel Kauffmann. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous ferai grâce des critiques intéressant la responsabilité gouvernementale dans cette nouvelle révolte paysanne. Elles ne sont que le reflet, après le vote de la loi d'orientation agricole, de l'absence de toute solution constructive à la question, toujours brûlante, de l'amélioration du revenu agricole et de sa mise à parité avec les ressources des Français actifs dans les autres secteurs de la vie nationale. C'est la racine du mal.

Le chef de l'Etat, lors de son voyage en Lorraine, a déclaré, avec raison sans doute, que les manifestations de tracteurs ne réglaient pas le problème agricole. Il serait cependant souhaitable qu'il usât de son autorité auprès du Gouvernement pour lui demander de s'en occuper davantage.

A travers les manifestations, l'agriculture, déçue et inquiète, entend aussi protester contre toute une série de mesures comme la taxe de résorption sur le lait venant après celle sur les betteraves, l'extension du quantum sur l'orge et le maïs, les difficultés d'écoulement des stocks de beurre et de viande à la suite de l'insuffisance des crédits du F. O. R. M. A., c'est-à-dire de mesures qui, loin d'augmenter le revenu agricole, sont autant de menaces de le voir stagner ou réduire. L'accumulation des excédents augmente encore cette inquiétude dans un avenir plus que jamais incertain.

Mais le retour au calme et la prospérité de nos campagnes sont liés, monsieur le ministre, à la solution d'une série de problèmes de production en rapport avec l'amélioration d'une part des structures, d'autre part de la productivité soit par hectare, soit par homme ainsi que vous l'avez dit tout à l'heure.

Je pense que les textes sur le remembrement, la vulgarisation et l'enseignement professionnel agricole permettront de les régler, ou tout au moins de les améliorer, à une échéance assez proche. Je vous demanderai cependant, monsieur le ministre, d'être plus exigeant en matière de regroupements parcellaires. Trop d'opérations de remembrement, bien que terminées, laissent des exploitations encore trop morcelées.

La vulgarisation, aussi, ne tient pas assez compte des impératifs de notre époque, qui, de plus en plus orientée vers le développement des marchés intérieurs et surtout vers la conquête de marchés extérieurs, exigent des lots homogènes de produits normalisés. Nous avons trop de races de bétail, trop de variétés de céréales, trop de variétés de fruits et légumes. Il faut choisir les meilleures et n'accorder les encouragements qu'à ceux qui en acceptent la production. Cela n'est peut-être pas très démocratique ; mais, pour réussir, c'est dans cette voie qu'il faut nous orienter.

Les autres problèmes à résoudre sont d'ordre économique, principalement liés à l'organisation des marchés. Il faut vendre, et mieux vendre, à la fois sur les marchés intérieurs et sur les marchés extérieurs. Notre agriculture ayant été engagée résolument dans la voie de l'expansion, les pouvoirs publics n'ont plus le droit de se désintéresser des débouchés. La réorganisation des marchés intérieurs et des circuits de distribution doit être

entreprise sans tarder et par des mesures autoritaires là où le libéralisme ne donne pas de résultats. Nos circuits intérieurs, lents et onéreux, doivent être raccourcis et rendus moins chers. La profession doit y participer dans les secteurs où le scandale sévit. C'est à l'Etat de fournir les moyens et à la profession de proposer les hommes qualifiés.

Il faut aussi vivifier notre système coopératif partout où il a tendance à s'enfoncer dans la routine. Sur un point, monsieur le ministre, je suis pleinement d'accord avec vous : l'agriculture ne peut plus se contenter de produire : elle doit aussi s'intéresser et participer à la vente de ses produits. Comme l'industrie, sa grande devancière, elle doit prendre en main, avec ses coopératives, une partie importante de la commercialisation de ses produits.

Il faut d'urgence, pour réussir cette organisation des marchés intérieurs et conquérir de nouveaux débouchés extérieurs, des silos, des abattoirs modernes, des entrepôts frigorifiques, des équipements fruitiers, des marchés d'intérêt national. Il faut aussi veiller que les producteurs, sur ces derniers, trouvent leur place. J'ai dû me battre à Strasbourg, pour obtenir un carreau des producteurs au marché-gare ; la construction du Veiling (vente au cadran) est toujours en suspens. Or ces installations sont indispensables dans le vaste secteur de fruits et légumes si ces marchés doivent jouer leur rôle.

Je reconnais qu'au départ ils ne seront guère utilisés, mais, si nous ne les créons pas ils ne seront jamais utilisés.

L'objection est toujours la même : les producteurs ne peuvent pas financer, ce qui arrange fort, en la matière, tous les tenants du vieux système.

Ces mesures indispensables sur le plan intérieur ne sauraient cependant suffire à résorber les excédents sans une offensive générale sur les marchés extérieurs.

Le problème agricole français est en effet insoluble dans le cadre des seules frontières françaises. Le problème des débouchés est devenu primordial.

La France, pays agricole par excellence, non seulement n'exporte vers l'étranger que des quantités infimes de sa production, mais elle importe d'ores et déjà et sans discernement tous les produits qu'elle exporte. Le bilan comparé de notre commerce extérieur est des plus intéressants à ce sujet.

Ici une première décision s'impose. Il est indispensable que les professionnels de l'agriculture et de l'alimentation soient consultés avant la signature des accords commerciaux inter-Etats.

En ce qui concerne les exportations, il ne peut être question de s'implanter sur les marchés étrangers sans réaliser des investissements humains, techniques et commerciaux. Il n'y a pas de demi-mesure. Ou les pouvoirs publics consentiront sans tarder à accorder les crédits indispensables à la mise en œuvre d'une politique d'exportation ou cette politique ne verra jamais le jour et les excédents agricoles s'accumuleront. Le déficit de notre balance commerciale ira croissant ; le revenu agricole continuera à se dégrader.

Mais l'effort entrepris pour la recherche des débouchés devra s'accompagner aussi d'un effort d'organisation dans la profession. Ce sera à elle de prendre toutes les initiatives au stade du produit et aux organismes publics de prendre les initiatives qu'impose la détection des débouchés.

La profession devra également participer effectivement à toutes les études et réalisations concernant le commerce extérieur. De l'absence de toute coordination des efforts en la matière, il résulte que nos exportations demeurent cruellement insuffisantes. Pour ne parler que de la Communauté économique européenne et de l'Allemagne en particulier, laissez-moi vous donner quelques chiffres pour nos exportations vers ce pays voisin de nos frontières et premier importateur d'Europe. Ils sont tristement éloquents.

En 1959, par exemple, l'Allemagne fédérale a importé pour 635 millions de nouveaux francs d'animaux de boucherie. Ce chiffre ne comporte pas la Sarre. Mais, au cours de la même période, la France n'a livré que les quantités destinées à la Sarre.

L'Allemagne a importé pour 232 millions de nouveaux francs de viande abattue. A part ses livraisons à la Sarre, la France n'a rien fourni à l'Allemagne. En ce qui concerne la Sarre, nous avons livré pour 6 millions de nouveaux francs d'animaux de boucherie et pour 40 millions de viande. C'est peu par rapport aux chiffres de 635 millions et 232 millions.

En ce qui concerne les œufs, l'Allemagne en a importé pour 730 millions de nouveaux francs. La France en a livré pour 2 millions, les seuls Pays-Bas en ont livré pour 40 millions.

En ce qui concerne la volaille, l'Allemagne en a importé pour 325 millions de nouveaux francs, la France en a livré pour 2 millions. En ce qui concerne les fromages, l'Allemagne en a importé pour 270 millions de nouveaux francs, la France en a livré pour 4 millions.

En ce qui concerne les légumes frais, l'Allemagne en a importé pour 560 millions de nouveaux francs, les Pays-Bas en ont livré pour 250 millions, la France 34 millions.

En ce qui concerne les fruits frais, l'Allemagne en a importé pour 940 millions de nouveaux francs, la France en a livré pour 32 millions.

En ce qui concerne les céréales, l'Allemagne en a importé pour 1.730 millions de nouveaux francs ; la France en a livré pour 118 millions.

En ce qui concerne les conserves de viande, de légumes et de fruits, l'Allemagne en a importé pour 285 millions. La France en a livré pour 16 millions. Les importations françaises vers l'Allemagne fédérale en 1959, toujours la Sarre exclue, s'établissent donc à 212 millions de nouveaux francs, sur un total d'importation de ce pays de plus de 10 milliards de nouveaux francs. Voilà pour 1959 au point de vue valeur. Mais je me permettrais de vous donner rapidement, parce qu'ils sont des plus intéressants, quelques chiffres en volume portant sur l'année 1960.

En 1960, l'Allemagne fédérale a importé 473.165 bovins sur pied ; la France en a livré 16.691. En ce qui concerne les porcs vivants, l'Allemagne en a importé 819.081 et la France en a livré 115.222. En ce qui concerne le beurre, l'Allemagne en a importé 24.527 tonnes et la France en a livré 4.820. En ce qui concerne les fromages, l'Allemagne en a importé 101.034 tonnes et la France en a livré 2.246. En ce qui concerne les œufs, l'Allemagne en a importé 4.767.451.000 unités ; la France en a livré 162 millions alors que la Hollande en a livré plus de 2 milliards à elle seule.

En ce qui concerne les pommes de terre de consommation et d'industrie, l'Allemagne en a importé 357.352 tonnes ; la France en a livré 63.283 et l'Italie près de 107.000.

En ce qui concerne les oignons et les échalotes, l'Allemagne en a importé 140.517 tonnes et la France en a livré 200.

En ce qui concerne les choux-fleurs, l'Allemagne en a importé 125.075 tonnes ; la France en a livré 20.518 tonnes. En ce qui concerne les laitues fraîches, l'Allemagne en a importé 66.714 tonnes ; la France en a livré 1.707. En ce qui concerne les tomates fraîches ou réfrigérées, l'Allemagne en a importé 216.092 tonnes ; la France en a livré 1.919. En ce qui concerne les raisins de table, l'Allemagne en a importé 179.056 tonnes ; la France en a livré 23.724. En ce qui concerne les pommes de table, les pommes à couteau, l'Allemagne en a importé 366.745 tonnes ; la France en a livré 274. En ce qui concerne les poires et les coings, l'Allemagne en a importé 116.805 tonnes ; la France en a livré 3.804. En ce qui concerne les pêches, l'Allemagne a importé 157.872 tonnes ; la France en a livré 1.299. En ce qui concerne le blé, l'Allemagne a importé 1.987.950 tonnes ; la France en a livré 449.276. En ce qui concerne l'orge, l'Allemagne a importé 1.200.000 tonnes ; la France en a livré 62.741. En ce qui concerne l'orge de brasserie, l'Allemagne a importé 4.125.051 quintaux ; la France en a livré 644.000. En ce qui concerne le maïs, l'Allemagne en a importé 8.884.224 quintaux ; la France en a livré 79.249.

Je m'excuse de ces chiffres fastidieux, mais vous voyez par là combien est insuffisante la vente à l'étranger et notamment à l'Allemagne de produits agricoles français. Cette situation se retrouve d'ailleurs à l'analyse des importations françaises des autres pays de la C. E. E. comme de celles de l'Angleterre encore hors du traité de Rome.

En ce qui concerne les causes de cette situation nous accusons facilement nos voisins de cette sorte de mauvaise foi, de mauvaise volonté, mais n'oublions pas que la préférence européenne n'est inscrite que très faiblement dans les textes du traité de Rome et que mises à part les céréales, le vin et le beurre, tous les produits agricoles sont libéralisés à l'importation dans ce pays, ce qui veut dire que les problèmes à résoudre pour développer nos exportations sont avant tout des problèmes français, qu'il s'agisse des céréales, de la viande, du fromage, des fruits, des légumes.

Ces problèmes portent à la fois sur la qualité de volume et la régularité de l'offre, le goût plus ou moins adapté aux consommateurs étrangers, les méthodes de commercialisation, le coût des transports. La France peut réussir sur les marchés extérieurs à condition de le vouloir et de consacrer à l'extension des débouchés les méthodes qu'ils requièrent.

Dans chaque pays, les marchés doivent être étudiés produit par produit, dans les moindres détails. Il faut étudier aussi les méthodes et les moyens mis en œuvre par nos concurrents. Là où ils n'existent pas — c'est le cas le plus fréquent — il faut créer de toutes pièces les organismes de commercialisation.

De nombreux marchés étrangers sont à portée de main, mais il faut les saisir. Or, de quoi disposez-vous, monsieur le ministre ? Du C. N. C. E., des conseillers commerciaux qui font, certes, un admirable travail, et de trois attachés agricoles, dont l'un est aux Indes. C'est absolument insuffisant — et vous le savez bien. Il faut que vous demandiez qu'on vous aide davantage dans ce domaine de la prospection.

Ces développements ayant surtout porté sur des mesures à échéance lointaine, mais des plus urgentes, car ce seront, en fin de compte, les seules payantes, je voudrais cependant vous

convaincre, monsieur le ministre, que, pour l'instant, ce sont aussi quelques mesures immédiates qu'il faut à notre agriculture exsangue.

Face à la montée générale du coût de la vie, de la hausse constante des produits industriels nécessaires à l'agriculture, les prix des produits agricoles, au stade du producteur, sont pour la plupart insuffisants et doivent être revalorisés.

A défaut, le Gouvernement doit obligatoirement opérer au bénéfice des agriculteurs un transfert des revenus en faisant baisser les coûts de production des denrées nécessaires à l'agriculture en détaxant plus largement le matériel de culture, les engrais, le carburant, les produits de lutte contre les ennemis des cultures, la construction agricole.

Cette mesure, provisoire dans mon esprit, car l'agriculture ne désire pas du tout vivre de subventions, s'atténuerait d'ailleurs au fur et à mesure que les autres actions porteraient leurs fruits en élevant progressivement le revenu agricole moyen.

D'autres collègues ont traité des problèmes de l'avenir de la jeunesse rurale, de la nécessité de décentraliser les grosses agglomérations industrielles pour implanter des usines dans les campagnes, les villages et les bourgs afin d'éviter l'exode vers les cités déjà surpeuplées. Je voudrais seulement y ajouter toutes les mesures sociales et culturelles intéressant plus particulièrement la dignité au foyer de trop de femmes des petites et moyennes exploitations de France afin que les jeunes femmes des campagnes ne souscrivent plus en se mariant, comme le disait récemment une paysanne bretonne, aux travaux forcés à perpétuité.

En plus des problèmes économiques, monsieur le ministre, il faut penser aussi aux problèmes humains. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Lacaze.

M. Jean Lacaze. Monsieur le président, mes chers collègues, le 8 mars 1960 la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles demande la convocation du Parlement en raison du malaise agricole naissant. En vertu de l'article 29 de la Constitution et malgré une pression gouvernementale préalable, 287 signatures valables sont recueillies, il y en avait en fait 296 réelles.

Le 17 mars, le président Chaban-Delmas se rend à l'Élysée pour demander la convocation de l'Assemblée nationale. Le 18, le Président de la République refusait la convocation par une lettre adressée au président de l'Assemblée nationale, lettre où il reprochait aux députés d'avoir tenu compte — je cite — « des démarches pressantes dont ils ont été l'objet de la part des dirigeants d'un groupement professionnel ». Je cite encore : « On ne voit pas d'ailleurs quel pourrait être l'aboutissement positif d'une session extraordinaire, la méthode de M. le Premier ministre comme sa diligence sont approuvées entièrement par le chef de l'Etat ».

Nous pouvons, mes chers collègues, apprécier aujourd'hui les résultats de cette méthode et de cette diligence. Fin mars 1960, M. le Président de la République reçoit M. Courau, président de la fédération d'exploitants, qui lui souligne l'urgence des mesures à prendre pour les prix agricoles et le soutien des marchés si l'on veut redonner aux agriculteurs la confiance qui leur a été demandée. Ces mesures reflètent la même urgence en juillet 1961 ; quant à la confiance des agriculteurs, on sait ce qu'il en reste.

Mes chers collègues, je vous laisse le soin de dégager les responsabilités. Ce bref rappel historique explique peut-être certains événements actuels.

Nombreux sont les collègues qui, il y a déjà un an, sont venus à cette tribune apporter au Gouvernement conseils et avertissements sur la situation agricole. Notre collègue, M. Deguise, rapporteur de la commission, parlant de la fixation des prix agricoles, demandait que la question soit enfin clairement établie.

Il faisait remarquer que la commission se refusait à ce que l'on opposât les structures aux prix, considérant ces deux problèmes comme fondamentaux. L'objectif à réaliser étant une chose, les moyens de l'obtenir une autre, il faut rompre avec la politique attentiste du passé en matière de prix agricoles.

L'expression « il faut attendre que... » doit être exclue de la forme et de l'esprit de la loi d'orientation car c'est sous son couvert que, depuis la guerre, les prix agricoles ont été comprimés au plus bas niveau possible.

Aujourd'hui encore, on tente de nous convaincre. Pour la revalorisation des prix agricoles, il faut attendre l'organisation des marchés, il faut attendre la réforme des circuits de distribution, il faut attendre la valorisation des sous-produits, il faut attendre les résultats du Marché commun. En définitive, il faut attendre tout le temps.

Ces paroles, notre collègue Deguise les prononçait à cette tribune le 22 juin 1960. J'ai le regret de constater qu'elles sont encore d'actualité.

Le 23 juin 1960, monsieur le ministre, vous nous faisiez remarquer, à juste titre, que depuis un siècle nous n'avions

cessé d'être ébloui par la rapidité des progrès bienfaits, du moins techniquement, de l'activité industrielle, mais qu'il ne fallait pas que ce progrès empêche nos préoccupations de se porter en fait sur l'activité des hommes la plus ancienne dont la transformation a été comparativement plus lente mais dont il apparaît de plus en plus et avec quelle netteté qu'elle joue dans notre vie un rôle essentiel aussi bien dans nos vies individuelles que collectives et sociales. Vous parliez de l'agriculture.

Vous nous disiez monsieur le ministre que les concentrations urbaines, de plus en plus poussées, les fumées d'usines, les plus épaisses n'ont jamais empêché les hommes de sentir cette vérité que l'agriculture nourricière des hommes est à la base de toute vie et de civilisation. Et, en vous excusant auprès du Sénat, vous définissiez cela d'une expression, je cite :

« Il s'agit là d'un coup de chapeau rituellement et poliment donné à l'agriculture, moyennant quoi on tourne la page ! »

Vous condamnerez par ces termes l'immobilisme si souvent reproché à la IV^e République, mais je suis en droit de vous faire remarquer que, si la IV^e République n'avait pas toujours fait ce qu'elle aurait dû faire, elle a à son compte un actif dont on s'est d'ailleurs souvent servi pour dire aux Français combien il fallait croire en l'avenir. Les pétroles du Sahara, le gaz de Lacq, le four solaire, la recherche atomique, la Caravelle, etc., en étaient les meilleurs garants.

La guerre d'Algérie était un problème qui en était à son dernier quart d'heure ! Aujourd'hui, on nous donne une autre formule : « Cette guerre en tant que guerre achève de se terminer ».

Depuis l'avènement de la V^e République, nombreux sont ceux qui, dans cet hémicycle se demandent quel est le bilan des trois ans. Je m'éloigne — je vous prie de m'en excuser — du problème agricole que le soulèvement paysan a remis d'actualité.

En effet, il a fallu que gronde la colère pour que M. le Premier ministre, pourtant expert en cette matière et qui aurait dû en connaître les effets, convoque les responsables des syndicats agricoles autour d'une table ronde, excluant, je le regrette, les sénateurs compétents de la commission.

Je souhaite, monsieur le ministre, comme tout le monde ici, que cette réunion concrétise par des réalités aptes à permettre à nos agriculteurs d'obtenir par leur travail une rémunération qui leur donne accès à une vie décente et débouchant sur l'avenir.

Peu importe de favoriser en théorie l'investissement et le développement de l'enseignement agricole ; nous sommes déjà parvenus à une surproduction. Ce qui importe pour le moment, c'est un réaménagement complet de la politique des prix.

Réorganisez les circuits de distribution, simplifiez-les pour que l'agriculteur, non seulement augmente sa part dans le revenu national, mais accède à la commercialisation par la transformation de ses produits.

Il est inconcevable que l'agriculture se trouve dans une pareille situation quand, dans un pays comme la France, elle devrait jouer un rôle primordial dans la prospérité et l'équilibre social de la nation.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous m'excuserez de circonscrire le problème à des remarques intéressant la vallée de la Garonne. Malheureusement, les événements que je suis le premier à déplorer ont démontré combien il est urgent que le Gouvernement se préoccupe des problèmes souvent signalés et qu'il est temps de résoudre.

Je voudrais vous parler en premier lieu du problème viticole. Les viticulteurs, victimes du gel à plusieurs reprises, ont arraché la moitié de leur vignoble et les textes des derniers décrets les obligent à envoyer du vin à la distillation. Il serait souhaitable, monsieur le ministre — M. le préfet de Tarn-et-Garonne et moi, nous vous avons fourni à ce sujet une étude complète avec des chiffres de récolte contrôlables — que vous réexaminiez leur situation de façon que les viticulteurs sinistrés en 1960 et qui n'ont pas récolté 50 p. 100 d'une production normale, soient libérés immédiatement du hors quantum sans tenir compte des références aux années 1953, 1954 et 1955.

La situation fruitière est aussi catastrophique. Les cours s'effondrent périodiquement, rendant la vie de nos exploitations fruitières familiales de plus en plus précaire.

Le 28 juin, à dix-neuf heures, sur les antennes de Radio-Luxembourg, les dirigeants de la fédération des exploitants de Tarn-et-Garonne dénonçaient le scandale des prix à la consommation de la pêche. Ils ont constaté à Paris — je tiens à votre disposition, monsieur le ministre, le nom du commerçant, son adresse et le nom du producteur — que les pêches *Dixie red* jaunes se vendaient 453 francs le kilogramme et les pêches *Dixie red* blanches 370 francs. La veille, à Montauban, elles valaient, les jaunes, de 80 à 100 francs logées, ce qui équivalait à un prix culture de 50 à 70 francs ; les blanches, de 50 à

70 francs logées également, ce qui représente un prix payé au producteur de 15 à 40 francs.

Il est temps d'organiser les marchés et, puisque je suis sur ce terrain, je crois, monsieur le ministre, qu'il y aurait lieu d'accélérer la réalisation des marchés des fruits et légumes et qu'ils bénéficient des mêmes avantages de prêts que le marché de la Villette, c'est-à-dire d'un taux d'intérêt de 1,25 p. 100.

Il est temps également que se réalise l'entente entre votre ministère et celui de M. Fontanet pour qu'une décision définitive soit enfin prise.

Il faut créer une bourse nationale des fruits et légumes applicable à tous les marchés de production et notamment aux marchés d'intérêt national.

Il faut une réforme du F. O. R. M. A., avec dotation de crédits supplémentaires pour l'exportation et la recherche des débouchés intérieurs et extérieurs.

On doit arriver à la normalisation des conditions de vente sur l'ensemble du territoire, prévoir un stockage et la création de stations de conditionnement gérées par des professionnels.

Le marché du lait est aussi à revoir. Les producteurs n'ont aucune garantie du prix de base. Les mieux rémunérés touchent de 4 à 5 anciens francs de moins que le prix indicatif fixé par le Gouvernement.

Le F. O. R. M. A. n'a pas le financement nécessaire pour faire face à la situation anarchique d'un marché non organisé où l'on transforme n'importe quoi, n'importe où. Conclusion : le Gouvernement fait des promesses qui, dans l'état actuel de l'organisation des marchés, ne peuvent être tenues.

Les intempéries ayant empêché les emblavures de blé dans notre région, le quantum qui touche durement les exploitations familiales n'aura pas les mêmes effets. Seulement attention, monsieur le ministre, au maïs ; ne le payez pas 2.700 anciens francs le quintal, car je crains que les producteurs n'acceptent pas ce prix.

Du fait des concurrences extérieures à des prix mondiaux faussés ou insoutenables, il ne nous est plus possible d'envisager une politique commune à l'agriculture européenne.

Nous ne pourrions pas tenir contre le dumping. L'aviculture vient d'en faire la triste expérience. Une importation massive a fait effondrer les cours des poulets à 330 francs. Or vous savez comme moi, monsieur le ministre, que le prix de revient se situe au dessus de 400 francs. Ce qui est dramatique, c'est que cette concurrence, nous la créons en exportant nos céréales secondaires au prix mondial, permettant ainsi à des pays qui, dans le Marché commun, ont oublié d'avoir l'esprit communautaire, de provoquer l'effondrement des cours sur nos marchés.

Il faudra trouver un remède à ce paradoxe, ou je ne vois pas comment nous pourrions approuver le passage à la deuxième période du Marché commun.

Monsieur le ministre, pour nous, vous faites toujours partie de cette maison ; je vous en conjure, restez le lien entre elle et le Gouvernement.

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Jean Lacaze. Je sais que l'on a discrédité le rôle du parlementaire, mais reconnaissez avec moi que si cela a servi de marchepied à quelques-uns pour venir dans les assemblées, vous vous trouvez, dans la conjoncture actuelle, coupé de la population et face à face avec des mouvements de rue, privé de cet écran qui permettait dans le temps de ne pas arriver à de tels excès.

La violence n'a jamais payé. Reculer alors qu'on reprochait leur faiblesse aux autres ne doit pas non plus être agréable à tout le monde. Alors, pourquoi ne pas laisser jouer au Parlement le rôle qui est le sien ? (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre gauche.*)

M. Joseph Raybaud. Très bien !

M. Jean Lacaze. Soyez assuré, monsieur le ministre, que vous trouverez ici, de la part de vos anciens collègues, compréhension et amitié. L'esprit Sénat demeure.

Il est temps qu'on laisse les parlementaires remplir le rôle qui est le leur pour régler certaines questions. C'est au Palais-Bourbon ou au Sénat que l'on doit en débattre. Le rendez-vous de la rue risquerait demain, s'il se prolongeait, de porter atteinte à l'unité de la Nation et de la République. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Vallin.

M. Camille Vallin. Mes chers collègues, mon ami M. Jean Bardol a excellemment développé, au début de cette discussion, le point de vue du groupe communiste sur les causes profondes du malaise paysan et les mesures qu'il serait nécessaire d'appliquer, selon nous, en faveur de la paysannerie laborieuse. Je veux, pour ma part, me borner à évoquer deux problèmes particuliers qui intéressent, d'une part, les producteurs de fruits et, d'autre part, les viticulteurs.

En ce qui concerne les problèmes posés par l'écoulement de notre production fruitière, au sujet desquels j'ai été amené à vous poser une question orale, monsieur le ministre de l'agriculture, je ne veux dire que quelques mots.

Je soulignerai d'abord l'indignation des consommateurs lorsqu'ils apprennent qu'en raison de l'impossibilité d'écouler leur production les producteurs de la vallée du Rhône sont amenés à déverser leurs cageots de pêches dans le fleuve. Une telle anarchie, un tel gaspillage sont stupéfiants, non seulement lorsqu'on songe aux millions d'être humains qui meurent de faim dans les pays sous-développés, mais encore à tant de vieillards et d'enfants de France qui sont privés de ces fruits faute d'un pouvoir d'achat suffisant.

Ainsi la logique de ce régime est étrange : qu'il gèle ou qu'il grêle, et c'est pour les paysans sinistrés des difficultés inouïes et parfois la ruine ; que la récolte soit abondante et, paradoxalement, cette abondance devient une calamité. Une telle situation juge un régime.

Cette situation a d'ailleurs, dans le moment présent, deux causes essentielles que mon ami, M. Bardol, a développées et que je veux simplement rappeler : l'insuffisance du pouvoir d'achat des consommateurs et la concurrence que subissent les producteurs français en raison du Marché commun.

Les difficultés que connaît l'arboriculture française étaient prévisibles, mais le Gouvernement n'a rien fait pour les prévenir. C'est ainsi que le 9 mai dernier, notre ami, M. Léon David, vous demandait, monsieur le ministre de l'agriculture, premièrement quelles étaient les dispositions prises par le Gouvernement à l'égard des importations de fruits en provenance de tous pays et deuxièmement, si toutes les conséquences désastreuses pour l'arboriculture française, dangereusement menacée, avaient été examinées. Dans votre réponse à cette question orale, vous avez prodigué des apaisements. Vous disiez : « Le régime des contingentements s'applique aux principaux fruits. Il n'apparaît pas — ajoutez-vous — qu'au cours des dernières années les importations de fruits aient porté un tort sérieux à l'arboriculture française. En effet, il ne faut pas oublier que les fruits français sont protégés, non seulement par les contingents, lorsque les importations étrangères ne sont pas libérées, mais encore par la perception de droits de douane dont les taux sont assez élevés ».

Vous ajoutiez : « Par ailleurs, les contingents négociés sont aménagés de manière à compléter l'approvisionnement du marché français ».

Votre optimisme, monsieur le ministre, a été singulièrement démenti par les faits. C'est ainsi qu'au moment précis où les producteurs de la vallée du Rhône déversaient dans le fleuve des tonnes de pêches invendues, en gare de Modane, 620 wagons italiens chargés de pêches pénétraient en France. Le même jour, un seul wagon de pêches françaises franchissait la frontière à destination de l'Allemagne. Ce fait souligne la duperie du Marché commun et confirme la justesse de la position des communistes qui n'ont cessé de la dénoncer.

Les producteurs de fruits qui viennent de faire cette expérience de la nocivité du Marché commun attendent des mesures efficaces de protection de la production fruitière française, car les quelques dispositions relatives à la réduction du prix des transports et à la prime de conditionnement à l'exportation, si elles ne sont pas négligeables, ne constituent que des palliatifs insuffisants pour régler ce grave problème.

Vous avez longuement insisté tout à l'heure, monsieur le ministre, sur la question de la qualité, comme si la difficulté d'écoulement des produits agricoles résultait de l'insuffisance de leur qualité.

Il m'a été donné de voir tout à l'heure, dans la vitrine d'un détaillant, à deux pas d'ici — rue de Seine très exactement — des pêches de qualité. Ces pêches — c'est ce qu'on m'a affirmé — ont été achetées 50 francs le kilo à la production et elles étaient affichées à 240 francs le kilo. Il est évident qu'à ce prix les ménagères hésiteront à les acheter.

La difficulté d'écoulement provient donc, non pas de l'insuffisance de la qualité, mais de l'écart exagéré entre le prix à la production et à la consommation...

M. Jean Bardol. Très bien !

M. Camille Vallin. ...et également du niveau trop bas du pouvoir d'achat des consommateurs. Après le slogan de la publicité, ce n'est pas celui de la qualité qui va permettre de régler le problème de l'écoulement des produits de la terre.

Je voudrais évoquer maintenant la situation difficile d'une autre catégorie de producteurs : les viticulteurs. Pour illustrer la situation de la viticulture, je puiserais mes exemples dans mon département, notamment ceux du Beaujolais.

A moins de deux mois des prochaines vendanges, cette situation est inquiétante. Dans les régions des grands crus Beaujolais, Morgon, Fleurie, Julienas, Chenas, les vigneronn n'ont vendu que

la moitié de leur récolte de 1960. Dans d'autres localités, les trois quarts du vin produit l'an dernier est encore en cave.

Cette mévente a des causes qui sont communes à la plupart des produits agricoles.

La première, c'est l'insuffisance du pouvoir d'achat de la masse des consommateurs. Des milliers de travailleurs sont ainsi privés de la possibilité d'apprécier les bons vins du Beaujolais, et quand je parle de ceux-ci monsieur le ministre, il ne s'agit pas — vous le savez — de ces vins qui sont vendus dans certains cafés de Paris sous cette appellation, mais qui n'ont de beaujolais que l'étiquette apposée sur la bouteille.

Les travailleurs ont d'autant moins la possibilité d'acheter les bons vins du Beaujolais que, comme pour tous les produits de la terre, le vin, payé à un prix très bas à la production, atteint des prix élevés au stade de la consommation. Vous pouvez être persuadé que d'ici les prochaines vendanges, la spéculation de certains gros négociants va se donner libre cours, parce que ces gens profitent de la nécessité où sont les producteurs de débarrasser leurs caves avant les vendanges pour acheter à vil prix des vins de qualité qui seront vendus entre 400 et 550 francs la bouteille au stade de la consommation.

Cette situation est encore aggravée par l'application aux petits et moyens viticulteurs des charges de résorption qui les écrasent, tout en facilitant le trafic du gros négoce. Depuis le décret du 16 mai 1959, en effet, les producteurs de moins de 200 hectos sont soumis aux prestations d'alcool vinique et au quantum. En raison de ces dispositions, dans certaines régions de production de Beaujolais-Village où la production est de 100 à 120 hectolitres à l'hectare, les producteurs ne peuvent commercialiser que 50 hectos à l'hectare. Plus de la moitié de leur récolte est ainsi bloquée.

Croyez, monsieur le ministre, que ces producteurs sont indignés du traitement qui leur est réservé, quand ils le comparent aux avantages consentis par exemple aux gros vignerons d'Algérie, car au 1^{er} mai 1961, ces derniers avaient déjà écoulé 77 p. 100 de leur production, tandis qu'à la fin du mois de juin dernier, les producteurs de beaujolais avaient encore 75 p. 100 de leur production en cave. Il y a incontestablement, dans cette disproportion, l'illustration de l'orientation de la politique agricole du Gouvernement au profit des grands propriétaires terriens, politique agricole qui tend à la liquidation rapide de la propriété familiale.

Comment, en effet, les petits viticulteurs pourraient-ils s'en sortir quand la moitié de leur récolte est en hors quantum et qu'elle est écoulée à des prix dérisoires ? Ce hors quantum est réservé, soit pour l'exportation, soit pour la distillation, soit pour la fabrication des jus de fruits. Le Gouvernement et les dirigeants des syndicats agricoles avaient fait miroiter de grandes possibilités d'exportation qu'ouvrirait, paraît-il, le Marché commun. En vérité, le Marché commun n'a fait qu'ouvrir nos frontières à la concurrence des vins italiens. Comme cela n'était pas suffisant on a même importé des vins grecs et espagnols. Il n'y a pas plus de perspectives pour la fabrication des jus de fruits.

Quant à la distillation, elle coûte 65 francs par litre, alors que l'alcool vinique est payé 50 francs ; le vigneron y perd 15 francs par litre. Une telle situation fait l'affaire des gros négociants. On assiste dans la région lyonnaise et beaujolaise, en particulier, à un trafic des papiers d'appellation contrôlée qui permet à certains gros négociants de réaliser de fructueuses opérations, à la fois sur le dos des producteurs et des consommateurs. Une telle situation crée aux propriétaires exploitants des conditions très difficiles.

Encore faut-il ajouter que cette situation tourne à la catastrophe lorsqu'il s'agit par exemple des métayers qui sont nombreux dans cette région beaujolaise. Lorsque le métayer, qui partage à moitié avec le propriétaire, ne peut écouler que 25 hectolitres à l'hectare — ce qui représente son quantum — à des prix variant entre 9.000 à 15.000 francs la pièce de 215 litres, il lui est impossible de faire vivre sa famille dans des conditions normales. C'est pourquoi on assiste à la disparition de nombreuses petites exploitations.

Je voudrais vous citer un seul exemple : dans la commune de Marchamp, qui compte 500 habitants, quinze exploitations familiales ont disparu depuis les gelées de 1956 et d'ici la fin de l'année 1961, cinq autres petites exploitations vont cesser leur activité. Ainsi, dans les faits, dans la réalité, s'accroît le processus de dégradation de la propriété familiale que l'application de la loi d'orientation agricole doit accentuer encore.

Cette loi prévoit en effet, d'après les chiffres avancés pour le département, que l'exploitation viable en Beaujolais « grands crus » doit avoir 12 hectares, dont 8 en vignes et, pour le reste du vignoble, 16 hectares dont 8 en vignes. Or, la plupart des vigneronn dans le Beaujolais cultivent actuellement 3 à 4 hectares de vignes. Si l'on s'en tient aux chiffres officiels, pour l'ensemble du département du Rhône, 14.000 exploitations sur 21.000 seraient classées non viables.

Aussi, monsieur le ministre, de nombreux paysans du département et notamment les viticulteurs du Beaujolais ne sont pas dupes lorsqu'on essaie de calmer leur colère par la promesse de l'application résolue de la loi dite d'orientation agricole et ils jugent sévèrement certains gros agrariens qui dirigent les syndicats agricoles et qui, après avoir chanté les louanges du marché commun, donnent la main au pouvoir gaulliste dans sa besogne de liquidation de centaines de milliers d'exploitations familiales.

Groupés dans la ligue de défense des petits et moyens viticulteurs, ils exigent avec force le rétablissement des anciennes dispositions sociales du code du vin, notamment l'exonération du hors quantum pour les producteurs de moins de 200 hectolitres, la garantie d'un prix normal par la création d'une société interprofessionnelle d'intervention chargée d'effectuer, en cas de besoin, des achats en priorité chez les petits et moyens vigneron, la libération de la récolte par tranches d'un dixième, avec un minimum de cent hectolitres au départ, la suppression des importations de vins étrangers et le contingentement des entrées de vins algériens en France, la réduction de la fiscalité sur le vin, l'extension des débouchés intérieurs grâce au relèvement du pouvoir d'achat des travailleurs, des mesures contre la spéculation du gros négoce et des intermédiaires.

Si des dispositions sérieuses en ce sens ne sont pas prises, le Gouvernement peut s'attendre à de nouvelles explosions de colère dans les régions fruitières et viticoles. Mais les arboriculteurs et les viticulteurs savent qu'en définitive tout dépend de leur action; ils savent aussi que, lorsque ces actions sont menées en accord avec la classe ouvrière, elles sont d'autant plus efficaces et ils se rendent de mieux en mieux compte de la nécessité d'en finir avec ce régime de pouvoir personnel où le Parlement n'est plus qu'une chambre d'enregistrement des décisions du pouvoir.

Voilà pourquoi, avec les ouvriers, avec tous les républicains, les paysans travailleurs, en même temps qu'ils luttent pour leurs revendications immédiates, exigeront avec toujours plus de force que soient restaurés les pouvoirs du Parlement dans une république renouée. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Brégégère.

M. Marcel Brégégère. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je suis désolé, à une heure aussi tardive, de venir répéter ici ce que vous avez déjà tant de fois entendu; mais, il y a à peine un mois, lors du débat qui avait lieu ici même sur les problèmes économiques et sociaux, je disais à cette tribune, m'adressant à M. le ministre des finances: « Attendez-vous que les agriculteurs descendent dans la rue pour apporter une solution à la crise paysanne? ».

Hélas, je ne croyais pas avoir raison si vite et si tôt. Les pacifiques tracteurs, délaissant les champs, ont tracé, dans les journées que nous venons de vivre, le premier sillon d'une révolution paysanne. L'agriculture en marche prépare son destin. Devant cette verte colère, le Gouvernement surpris, marqué par un immobilisme, comptant sur les promesses d'une loi remplie de bonnes intentions s'émeut aujourd'hui devant l'ampleur d'un problème qu'il voulait ignorer.

La révolte, partie des confins de Bretagne sur des points de détail, a aujourd'hui gagné toute la France, montrant ainsi que le problème n'est pas localisé, mais qu'il est l'expression d'une détresse profonde de l'agriculture française. Bien sûr, chaque province, chaque région a ses problèmes particuliers qu'il faut traiter séparément, mais l'ensemble relève d'un problème national.

S'apercevant aujourd'hui que le paysan français ne vit pas de chimères contenues dans une loi, de slogans usés, d'indices plus ou moins truqués, de chiffres astronomiques qui ne signifient pas toujours grand chose et qui tendent simplement à abuser une opinion mal avertie, les pouvoirs publics prennent en toute hâte des mesures sans grande portée, sortant des décrets en quelques heures pour essayer de colmater les brèches ouvertes par un drame sans précédent dans l'histoire paysanne.

M. le Premier ministre, dans un discours télévisé, n'a pas très heureusement fait le point d'une situation plus grave qu'on ne le pense. Nous ne pouvons que dénoncer cette affirmation portée à la face de millions d'hommes, à savoir que chaque Français donne chaque année sur son travail plusieurs milliers de francs pour aider à l'exportation des produits agricoles. Je voudrais ici non pas nier la véracité des chiffres annoncés, mais m'inquiéter sur le mobile et surtout sur les effets psychologiques qui tendent à diviser les travailleurs français. A ce sujet, j'aimerais, monsieur le ministre, qu'on nous dise, qu'on dise au pays la contrepartie et, pour être logique, combien coûte à chaque Français l'aide apportée aux produits industriels exportés, quels sont les avantages donnés à l'industrie et au commerce français pour figurer sur les marchés étrangers.

Personnellement je tiens à déclarer que je suis tout à fait d'accord pour que l'on permette, par les moyens appropriés, de soutenir la fabrication française. Mais alors pourquoi oppo-

ser ces productions? Pourquoi laisser planer cette incertitude insidieuse dans l'esprit du peuple de France? Pourquoi ne pas dire, par exemple, que les droits payés à la Nation par les vins commercialisés sont d'un montant impressionnant? Pourquoi ne pas faire connaître au public mal informé les bénéfices énormes que retire l'Etat de la vente des tabacs par rapport aux sommes payées aux producteurs? Pourquoi ne pas dire que les prix payés aux producteurs français sont nettement inférieurs aux prix payés aux producteurs étrangers, et que ceci explique cela. Car c'est la démonstration pure et simple qu'il est anormal de demander une participation aux producteurs pour la résorption de certains produits dits excédentaires.

Je ne veux pas entrer dans le détail de notre production. Ceux qui m'ont précédé l'ont fait, je n'y reviendrai pas. Mais puis-je ajouter que, lorsqu'un éleveur français vend de la viande sur la base de 300 francs le kilo, il a déjà fait un sacrifice abusif qu'il ne peut continuer à faire. Dans ma commune, le lait de transformation est payé actuellement 24,50 francs aux producteurs, chiffre très éloigné, en vérité, du prix indicatif. Comment oserait-on lui demander une taxe de résorption? Comment lui expliquer, lui faire comprendre que, pour arriver à un résultat bénéfique, il lui faut apprendre les techniques modernes, réformer la structure de son exploitation?

A cela il répondra qu'un prix normal ferait mieux son affaire. Il répondra qu'il avait fait confiance au principe de parité que la loi d'orientation lui avait garanti, que si cette parité était enfin réalisée, la hausse des produits agricoles serait très importante et que cette hausse est logique et nécessaire. Car ce sont les prix actuels qui sont les responsables avant toute chose de la misère paysanne.

Rien ne sera résolu si on n'assure pas un transfert des revenus économiques de la Nation en faveur de l'agriculture; rien ne sera résolu si on ne veut pas rompre avec un conservatisme dépassé pour aller franchement vers une révolution totale et complète de nos moyens de commercialisation et de distribution. Par un système périmé et qui n'a aucun respect de l'être humain, on a poussé le cultivateur à toujours produire davantage et on a enfermé ainsi notre économie agricole dans un cercle empoisonné.

On laisse dire, écrire, affirmer, dans un plan arrêté par des économistes, qu'il y a 500.000 agriculteurs de trop. Cela veut donc dire que l'on approuve l'hémorragie de nos campagnes, que l'exode rural est un bien alors qu'il nous ruine. C'est dire que les riches terres de France doivent être abandonnées et qu'on accepte de gaieté de cœur la disparition de ces 500.000 personnes qu'on emploiera je ne sais où. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez répondu avant la lettre à cette question. J'en prends acte et je vous en remercie.

Peut-on envisager froidement l'anéantissement de notre agriculture? Peut-on continuer de jeter à la rue des pommes de terre, des fruits à la rivière? Ne peut-on, dans ce pays qui a toujours été réputé par son esprit génial, faire en sorte que ces produits soient consommés par tant de gens qui ne peuvent se les offrir? A l'heure où les recherches scientifiques sont poussées à l'extrême, ne peut-on trouver le simple moyen d'équilibrer dans le monde la production et la consommation? Je sais que le problème n'est pas simple, mais il faut le régler. Il est attachant et son exécution ne souffre plus de retard.

Monsieur le ministre, vous devez sauver notre agriculture. Vous en connaissez les moyens. Vous savez que certaines régions souffrent plus que d'autres. Vous devez les avantager car les hommes qui s'y trouvent ont, comme tous les autres, le droit de vivre. Ayez le courage de prendre certaines mesures, de revenir peut-être sur certaines erreurs et d'affirmer à la face du monde la nécessité d'une agriculture prospère. C'est un devoir économique et social. Aidez les provinces de France par un aménagement réel et non pas théorique du territoire réel. Aidez les communes rurales qui se meurent! Promettez-leur un peu moins, donnez-leur beaucoup plus! Intégrez-les dans le monde moderne! Songez à leur vicinalité, à leur équipement. Rappeler les difficultés de l'électrification rurale et des adductions d'eau est peut-être un lieu commun, mais c'est, hélas, une triste réalité! Est-il possible, monsieur le ministre, de payer de l'eau 300 francs le mètre cube, comme c'est le cas dans beaucoup de communes de mon département, pour vendre le lait au prix que je signalais tout à l'heure?

Permettez-moi, monsieur le ministre, d'appeler votre attention sur ce point particulier, puisque c'est là le seul moyen à ma disposition, et de vous demander d'affirmer que dans tous les cas l'eau sera vendue en France à un prix raisonnable et que, pour arriver à ce résultat, vous déciderez une péréquation nationale. Je veux croire que la nation, à l'heure présente, vous comprendra.

Elle comprendra que la lutte actuelle que le monde paysan mène n'est pas une lutte pour la mendicité, que cette lutte est aussi celle des consommateurs. Nous savons bien que les subventions ne sont que des pis-aller. Ce que nous voulons, c'est une

réorganisation totale de la distribution. Pour la production, le producteur de France s'en chargera, à condition d'assurer la rentabilité de son exploitation par l'abaissement des prix de revient et par l'ouverture de débouchés continus.

Le chef de l'Etat a dit dans un récent discours que les tracteurs dans la rue ne résolvait pas le problème. C'est possible, c'est même certain, même si c'est regrettable. En le soutenant en l'approuvant, je dois constater que c'est grâce au mouvement paysan que le Gouvernement s'est éveillé, puisque le Parlement n'avait pu le faire, et que la conscience nationale a compris le drame paysan.

Vous avez renoué avec les organisations professionnelles, convoqué un table ronde; cela est bien. Mais permettez-moi de vous demander quel rôle vous réservez au Parlement et de vous dire combien je suis heureux de m'associer à la protestation de la commission des affaires économiques du Sénat à ce sujet.

Vous allez, avec les représentants de ces organisations, discuter des revendications du monde paysan et tenter de faire rentrer les tracteurs aux champs. Vous allez discuter avec elles de l'application de cette loi d'orientation qui est déjà vieille d'une année. Permettez alors au modeste intermédiaire que je suis, puisque l'occasion lui en est offerte, de vous dire que les prix agricoles restent dans l'immédiat un des premiers points à régler, qu'il ne s'agit plus de savoir s'ils auront des incidences sur les 213 articles, que vous devez tenir compte dans leur établissement de toutes les charges et de la rémunération du travail — c'est un des articles de la loi d'orientation qui le stipule!

N'oubliez pas que 22 p. 100 de la population française est paysanne et qu'elle n'a que 12 p. 100 du revenu national que sur le plan de la modernisation des campagnes tout est à faire ou presque, que sur le plan social vous devez donner à la paysannerie le même statut qu'aux autres travailleurs, qu'il s'agisse de la sécurité sociale, des allocations ou des retraites. Par les retraites, à la condition qu'elles soient décentes, vous avez un moyen d'apporter une solution au problème des 500.000 exploitants que l'on juge en surnombre!

Monsieur le ministre, vous avez devant vous une masse paysanne toute transformée. Vieux militant, je crois deviner que de profondes modifications se sont faites dans le syndicalisme paysan. Je ne crois pas que quelques simples mesures soient suffisantes pour résoudre le problème qui nous est posé. Le mouvement est vaste, profond, il va entraîner des transformations révolutionnaires.

Je vous supplie surtout de ne pas sacrifier ces milliers d'exploitants familiaux qui ont toujours fait la solidité économique et morale de notre pays, de les aider pour éviter qu'ils ne disparaissent.

Je vous dis cela sans démagogie, en partisan peut-être, mais en partisan du mieux-être paysan. Pardonnez-moi, mes chers collègues, d'avoir parlé un peu longuement sur ce grave sujet. Je tenais à apporter à cette tribune les graves réflexions qui sont motivées par la situation actuelle.

Samedi dernier, mêlé à la foule des manifestants de mon département, je me sentais plus que jamais uni à eux dans leur détresse profonde; les sentiments que cette détresse m'inspirait, j'ai cru de mon devoir, en face des responsabilités que j'ai prises vis-à-vis d'eux, de vous les indiquer à cette tribune. Croyez, monsieur le ministre et mes chers collègues, qu'ils ne me sont dictés que par un profond amour des hommes, de la France et de la République. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Durieux.

M. Emile Durieux. Monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'ai pas l'intention de revenir en détail sur ce que j'ai dit à la tribune du Sénat, le 5 juillet 1960, dans le cadre de la discussion de la loi d'orientation et, le 24 novembre, à l'occasion du vote du budget de l'agriculture. On me permettra cependant de rappeler la fin de mes interventions.

Le 5 juillet, il y a un an, je terminais en déclarant: « Légiférons, codifions, mais nous n'aurons rien fait si d'une manière ou d'une autre nous n'avons pas rendu aux produits agricoles leur pouvoir d'achat ». Je poursuivais ainsi: « J'ajouterai même que, sans cela, la loi d'orientation agricole qui nous occupe aujourd'hui ne serait pour nos paysans, pour tous les travailleurs de la terre quels qu'ils soient, que la plus monstrueuse des duperies ».

Cinq mois après, la preuve était faite que rien n'était changé. A l'occasion du vote du budget, le 24 novembre, je terminais ainsi mon exposé: « Pour ce qui est de la politique des prix agricoles, qui est le test sur lequel il aurait été possible d'apprécier la volonté du Gouvernement de tenir ses engagements, il a été oublié que l'article 31 de la loi d'orientation prévoit que les prix agricoles devront tenir intégralement compte des charges et de la rémunération du capital et du travail en agriculture. »

Après avoir fait allusion au fait que le commerce extérieur

de la France va trop souvent dans un sens contraire aux intérêts de notre agriculture, je conclus ainsi: « Le pouvoir d'achat des produits agricoles se dégrade chaque jour davantage, comme va en s'effritant le moral de la partie la plus traditionnellement stable de la nation ».

Nous voici maintenant face aux événements les plus graves. Si nous avons envie d'ironiser, nous pourrions sourire en voyant passer les tracteurs en revue par ceux qui ont applaudi la politique agricole du Gouvernement, éventuellement voté un budget agricole nettement insuffisant et considéré que la loi d'orientation agricole qui entérinait la suppression de l'indexation des prix agricoles était une excellente chose!

Nous pourrions être surpris de constater aujourd'hui que ceux qui ont soutenu jusqu'à ce jour la politique économique du Gouvernement sont parmi les plus sévères critiques de sa politique agricole! La situation est trop grave pour le faire!

Les rassemblements de tracteurs, les manifestations sont justifiés, mais, déjà, dans certaines régions, des agitateurs de bords bien différents cherchent à canaliser le mouvement de mécontentement dans des sens qui n'ont rien à voir avec l'agriculture, encore moins avec le respect des règles auxquelles doivent se soumettre ceux qui entendent continuer à vivre en démocratie! Je suis persuadé que l'on peut faire confiance à la grande majorité des paysans de France pour qu'ils ne se laissent pas entraîner sur des voies périlleuses, du moins faudrait-il ne pas jouer dangereusement avec leurs nerfs en continuant de manquer aux engagements pris, en négligeant les éléments essentiels des problèmes actuellement posés.

J'ai entendu le discours de M. le Premier ministre à la télévision. J'ai retrouvé les mêmes mots que ceux que nous entendons chaque fois que nous appelons l'attention du Gouvernement sur la situation de l'agriculture: amélioration des techniques, organisation des exportations, forme et dimensions de l'exploitation, vulgarisation, enseignement, équipement rural, rentabilité des investissements en fonction de la bonne structure des exploitations, fusion des petites fermes, meilleure commercialisation des produits, abattoirs, marchés nationaux. Nous n'avons pas été surpris que M. Debré donne aussi quelques précisions sur ce que coûte à chacun l'agriculture française, en particulier pour le soutien des cours: en gros, 5.000 francs par habitant! Du coup, pour ne pas être en reste, un grand quotidien du soir qui, de temps en temps, nous informe des intentions du Gouvernement, titrait: « La politique agricole de la France nous coûte 400 milliards par an ». Il y a beaucoup de choses qui coûtent des milliards aux Français, beaucoup de choses sur lesquelles on est beaucoup plus discret!

Mais revenons à l'énumération de M. le Premier ministre. Il y a dans celle-ci des articles dont on parle depuis longtemps: la vulgarisation, le remembrement, l'équipement rural, l'enseignement. Tout cela fait partie des revendications des ruraux et, dans certains cas, est en grande partie réalisé. Mais, de la structure des exploitations, nous trouvons que l'on en parle un peu trop, que l'on se trompe beaucoup en considérant qu'elle est une panacée et que c'est en partageant entre un peu moins de familles la maigre part que l'on veut laisser à l'agriculture que l'on trouvera la solution aux difficultés du monde rural!

Ceux qui considèrent que la rentabilité de l'agriculture est essentiellement une question de surface ou de volume se trompent grossièrement. Il en existe de nombreuses preuves et, en particulier, le peu d'intérêt manifesté par les financiers dans les placements qui pourraient être faits depuis longtemps dans le cadre de nos productions agricoles traditionnelles.

Toutes les améliorations proposées, annoncées pour rendre à l'agriculture une relative prospérité auraient pu, c'est bien certain, être réalisées par des groupes financiers comme ceux qui ont pris l'initiative d'importantes créations industrielles, lesquelles, dans quelques cas, sont la fierté de leurs régions en même temps qu'elles en assurent la prospérité. Nous n'avons jamais eu à leur opposer une loi des cumuls!

Il en est ainsi depuis des dizaines d'années, depuis toujours, dirons-nous. Si des sociétés ne se sont pas créées pour se livrer à la culture du blé ou de la betterave, pour ne citer que celles-là, c'est que les financiers ont considéré qu'il y avait mieux à faire ailleurs. Pourtant — je le répète — de telles entreprises auraient pu disposer par elles-mêmes, pour elles-mêmes, de tout ce dont on parle aux petits paysans pour les endormir dans leur malheur. Elles auraient pu grouper des milliers, des dizaines de milliers d'hectares, avoir les meilleurs techniciens, les meilleures machines, des services de vente, une publicité, participer à des exportations. On n'a rien vu de semblable dans le genre de culture avec lequel doivent vivre la grande majorité des paysans français!

Prenez un journal financier: *l'Information* par exemple. J'en ai fait l'expérience le 1^{er} juillet 1961. Pour le comptant du parquet, 26 catégories d'actions allant des assurances aux valeurs diverses en passant par la métallurgie, les mines, les produits chimiques, etc., totalisent plus de 800 valeurs d'affaires généra-

lement différentes ; l'agriculture est groupée avec l'alimentation ; pour l'agriculture, il y a, à côté d'une maison de graines, des fromageries, une marque de champagne et des liqueurs et les *Rizeries d'Indochine* : c'est tout !

A la page suivante — comptant-courtiers — pour un nombre de valeurs à peu près semblable, l'agriculture est représentée par *Agricole-Gabon*, *Bois exotiques*, *Haut et Bas Congo* et une douzaine d'actions du même genre.

Comme on aurait aimé voir cotées en bourse des actions comme : *Production céréalière du Nord et de l'Est*, *Betteravière de Limagne et Drôme*, ou bien encore *Cultures industrielles du bassin parisien*. Nous n'aurions plus eu alors qu'à prendre modèle sur ces grandes sociétés en nous disant que, si nous n'y arrivions pas, c'est que nous avions mal compris, mais il n'y a pas plus de sociétés que de modèles. Les financiers s'intéressent à autre chose, aidés qu'ils sont par le Gouvernement pour faire travailler les paysans aux plus bas prix possibles.

C'est là qu'est le vrai problème. La matière première agricole, qu'elle soit laine, lin, blé, vin, betteraves ou maïs, que sais-je encore, aussi les fruits et légumes, tout doit être au meilleur compte possible. Les structures, la vulgarisation, bien sûr, aussi le cinéma dans les campagnes, pour consoler les paysans de devoir faire des heures supplémentaires. Nous savons tout cela. Pendant ce temps, on va au crédit : agricole chercher le moyen de continuer à travailler dans les conditions les plus discutables.

Il y a de gros rendements, direz-vous. Oui, mais les prix les plus bas d'Europe et aussi les taxes de résorption pour des excédents dont l'agriculteur métropolitain n'est pas toujours responsable.

Le bulletin n° 209 du 1^{er} décembre 1960 de la publication des chambres d'agriculture mentionne que, pour les neuf premiers mois de 1960, en ce qui concerne les marchandises groupées sous la dénomination « alimentation, vins et tabacs », à l'exclusion des oléagineux, graisses et huiles, la France métropolitaine a importé pour 4.658 millions, alors qu'elle n'a exporté que pour 3.078 millions. Quelle n'aurait pas été la différence supplémentaire si les oléagineux, huiles et graisses avaient été ajoutés.

Nous pensons qu'il y aurait lieu de veiller à un meilleur équilibre de notre balance commerciale dans le secteur intéressant l'agriculture et, quoi qu'il en soit, si des nécessités politiques rendent utiles certaines importations, il n'y a aucune raison pour que ce soient les producteurs métropolitains qui fassent les frais de telles opérations.

Nous pourrions trouver maints exemples d'importations pour le moins discutables et dont les conséquences ne devraient en aucun cas être supportées par les producteurs agricoles.

L'agriculture doit bénéficier du progrès actuel, bien sûr, se moderniser. Il faut équiper les campagnes, y amener des activités supplémentaires. Mais la seule mesure valable pour ramener le bon ordre dans les affaires de nos cultivateurs en même temps que dans les esprits, c'est, qu'on le veuille ou non, un meilleur équilibre des prix agricoles et des prix industriels, c'est l'amélioration de la part de l'agriculture dans l'ensemble du revenu national.

Qu'on ne me fasse pas dire que ce qui est anachronique, périmé, doit demeurer. Au siècle de la moissonneuse-batteuse et de la salle de traite, les choses doivent nécessairement évoluer. On ne saurait cependant admettre que les notions de rentabilité, de rémunération du travail puissent s'appliquer à tout, sauf à l'agriculture.

S'il y a trop de paysans, c'est peut-être au fond parce qu'ils ne se reposent pas assez. Avant de les chasser de leurs terres comme des parasites de notre économie, on pourrait peut-être penser qu'ayant rendu suffisamment de services à la nation ils mériteraient d'être mieux traités, mieux payés pour pouvoir, de temps en temps et au moins une fois l'an, comme beaucoup d'autres, partir sur les routes de France autrement qu'avec un tracteur mais avec une voiture, cette fois, et pour goûter un peu d'un repos dont on ne parle pas souvent. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Carcassonne.

M. Roger Carcassonne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les méridionaux ont la réputation d'avoir la tête près du bonnet et de s'échauffer rapidement. Ils viennent seulement, après une très longue patience, de commencer à s'agiter longtemps après tous les autres. Je reconnais qu'ils sont allés un peu loin, car samedi dernier, à Salon, j'ai assisté à l'incinération de l'effigie de M. le Premier ministre. On a beau être de l'opposition, comme dit la chanson, cela fait quand même quelque chose. (*Rires.*)

Les Bouches-du-Rhône sont souvent confondues avec cette métropole qu'est Marseille, grande cité industrielle, mais comme le dit souvent notre ami M. Defferre, grande cité agricole.

Autour de Marseille, dans ce beau département, nous avons en matière de culture et d'élevage une formation polyvalente. En effet, nous cultivons du vin, des fruits, des légumes, nous

élevons des moutons et des porcs. Nos agriculteurs ont industrialisé, modernisé, équipé leurs exploitations. Ils se sont admirablement adaptés aux méthodes modernes. Ils emploient des plantes sélectionnées, suivent dans de nombreuses écoles les cours d'agriculture, d'arboriculture d'horticulture. En un mot, ils sont en constant rapport avec des services agricoles, des conseils agricoles, des orienteurs, des vétérinaires, ce qui leur permettrait, avec d'excellentes qualités, de lutter dans des périodes normales avec n'importe quelle concurrence étrangère malgré les lourdes charges qui pèsent sur eux.

Ils sont cependant handicapés par le manque de débouchés à l'exportation et sont privés de moyens de stockage ou de conservation pour les denrées périssables que sont nos fruits et nos primeurs.

Nos agriculteurs souffrent considérablement de la quantité d'intermédiaires qui se placent entre la production et la consommation et ils ne peuvent admettre avec raison les différences qui existent entre le prix qu'on leur offre et celui payé par le consommateur.

Nos productions suffisent à la consommation française et peuvent même être exportées. Alors pourquoi trouve-t-on dans toutes les épiceries du Midi des pommes du Chili, des tomates étrangères, des raisins espagnols ? Pourquoi voit-on sur nos marchés des moutons espagnols quand la production nationale suffit ?

Nous avons d'ailleurs la certitude, monsieur le ministre, qu'une grande fraude existe à nos frontières et dans les centres d'admission temporaire. On m'a donné un exemple. L'Espagne permet l'exportation des moutons. La France, par contre, interdit l'importation ; mais chaque année, il part de la région de Bayonne 50.000 moutons. Or, Bayonne n'est pas un centre d'élevage. Il y a donc là une fraude certaine qui nuit à nos élevages de moutons de Provence.

Nos producteurs voudraient aussi, quand des importations ont lieu, que toutes formalités s'accomplissent à la frontière et non dans des centres de stockage où la fraude règne hélas ! bien souvent au préjudice de nos cultures nationales.

Nous avons un excellent raisin de table en France. Il est interdit d'en planter, mais tous les raisins étrangers, bien inférieurs au nôtre, sont dans toutes les épiceries.

La mesure d'urgence à prendre, à notre avis, est la suppression totale des importations de produits agricoles périssables.

Monsieur le ministre, il serait intéressant de connaître le chiffre des tonnages par nature de produits et par pays de provenance importés depuis le 1^{er} janvier 1961 avec mention des raisons qui ont justifié de telles mesures, pour savoir s'il s'agit réellement d'échanges de produits agricoles ou au contraire de paiements de produits industriels exportés par des produits alimentaires importés.

Il faut encourager la consommation du vin, faire cesser au plus tôt cette campagne ridicule anti-vin, freiner les investissements pour les fabrications de boissons plus ou moins synthétiques. Quand on pénètre dans un café, et qu'on vous demande pour un quart Vittel une somme de soixante-quinze francs, si vous multipliez cette somme par quatre, vous arrivez à un chiffre astronomique pour payer un litre d'eau et même vous n'arrivez pas à payer le litre car je crois que les quatre quarts n'arrivent pas au litre, mais aux environs de 750 ou 800 centilitres. Nous arrivons ainsi au chiffre fantastique de 350 à 400 francs le litre d'eau, quand les malheureux viticulteurs arrivent péniblement à vendre leur vin trente-cinq francs le litre. C'est vraiment lamentable.

Il faut amplifier les crédits du F. O. R. M. A., monsieur le ministre, et simplifier surtout la paperasse administrative vraiment intolérable qui est imposée aux producteurs. Nos exportateurs de raisin de table en Allemagne, pour 1960, après avoir fourni des quantités de dossiers, attendent toujours l'aide à l'exportation qui leur a été promise.

Tout ce que nous demandons comporte, nous le savons, une grande part d'économie dirigée très intelligemment. On nous a autrefois accablés, nous les socialistes, en nous traitant de dirigistes, mais je constate qu'aujourd'hui — et de nombreux orateurs l'ont prouvé avant moi — tout le monde est dirigiste. Pourquoi ? Parce que l'on a constaté que le libéralisme, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, malgré l'origine du mot « libéralisme » qui paraît comporter « liberté », est, en réalité, un dirigisme capitaliste pour le bénéfice de quelques-uns et pour le malheur de presque tous.

Je voudrais répondre maintenant aux accusateurs du Marché commun. Nos excellents collègues du parti communiste ont dit : Ah ! ce Marché commun, il est responsable de tout ! J'ai même entendu tout à l'heure M. Vallin — et cela m'a étonné beaucoup — accuser le Marché commun de faire entrer en France des vins de Grèce et d'Espagne. Or, mon cher Vallin, les pays du Marché commun, à l'heure actuelle, ne comprennent pas encore la Grèce, ni l'Espagne.

J'ai l'impression qu'on accuse le Marché commun de tous les maux. Il a déjà assez de faiblesses, ne l'oubliez pas...

M. Camille Vallin. J'ai parlé des fruits italiens.

M. Roger Carcassonne. Vous avez parlé, évidemment, des fruits et des vins italiens mais nos produits me semblent protégés contre eux par la qualité merveilleuse des vins et des fruits français quand on connaît celle des vins et des fruits italiens.

M. Camille Vallin. J'ai parlé des fruits.

M. Roger Carcassonne. Il m'avait semblé que vous aviez parlé des vins de Grèce et des vins espagnols.

M. Camille Vallin. Mon cher collègue, puisque vous insistez sur cette question, permettez-moi de vous interrompre.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Vallin !

M. Roger Carcassonne. J'ai mis en cause M. Vallin. Il est tout à fait normal qu'il se défende.

M. le président. La parole est à M. Vallin, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Camille Vallin. Je vous remercie.

J'ai parlé effectivement de la nocivité du Marché commun et je pense que vous ne niez pas que les fruits italiens actuellement — c'est de notoriété publique, beaucoup de nos collègues en ont d'ailleurs parlé — concurrencent très sérieusement la production fruitière française à tel point, j'ai cité un fait très précis, que le jour où les producteurs de fruits de la vallée du Rhône jetaient des cageots de pêches dans le Rhône parce qu'ils n'avaient pas pu les vendre, 600 wagons de fruits italiens entraient en France par la gare de Modane.

Si j'ai parlé incidemment des vins de Grèce et des vins espagnols, c'est qu'il me paraît abusif que non seulement on fasse entrer les produits des pays du Marché commun pour venir concurrencer les produits français, mais encore qu'on fasse entrer des vins grecs et espagnols, alors que la France produit suffisamment de bons vins pour se dispenser de ces importations.

M. Roger Carcassonne. Monsieur Vallin, vous avez raison partiellement mais j'avais entendu, et si j'ai mal compris je m'en excuse, que vous accusiez le Marché commun de l'entrée en France des vins espagnols et des vins de Grèce.

M. Jean Bardol. Sans être très forts en géographie...

M. Roger Carcassonne. Ce n'est pas une question de géographie, c'est une question d'histoire.

M. Jean Bardol. Nous sommes assez forts en géographie pour savoir quels sont les pays qui font partie du Marché commun.

M. Camille Vallin. Je sais comme vous que l'Espagne prétend faire partie du monde libre et je sais qu'elle ne fait pas encore partie du Marché commun.

M. le président. Il est une heure un quart, monsieur Vallin ; nous connaissons votre opinion et il reste encore beaucoup d'orateurs à entendre.

M. Roger Carcassonne. Soyez indulgent, monsieur le président, pour M. Vallin et pour M. Bardol, c'est moi qui les ai taquinés ; je dois subir la responsabilité de la réplique. Mais nous nous sommes mal compris, nous allons tâcher de nous expliquer mieux.

Je défends le Marché commun tout en en connaissant les imperfections parce que j'ai eu le grand honneur d'être rapporteur du traité de Rome devant cette assemblée. Je n'avais accepté ce rapport que parce que les fédérations agricoles, à l'unanimité, avaient estimé que le traité de Rome était favorable à l'agriculture, car il contenait des clauses de garantie et de sauvegarde.

J'ai abondé tout à l'heure dans le sens de M. Vallin et de M. Bardol en indiquant que si le traité du Marché commun était appliqué suivant les clauses prévues dans le traité de Rome nous n'aurions pas à souffrir à l'heure actuelle de la situation qui nous est faite. Ce dont nous souffrons, c'est de l'inapplication parce que le conseil des ministres n'obtient pas de nos partenaires au Marché commun que les clauses signées par les cinq autres pays soient appliquées. Il y avait notamment des clauses contenant l'obligation d'un relèvement des salaires féminins qui devaient s'appliquer comme pour les salaires masculins. Nous n'avons pas encore pu l'obtenir. Il était également prévu le relèvement des charges sociales et des charges fiscales dans les autres pays. Nous n'avons pas pu l'obtenir. Il y a aussi la question des prix minima qui jouent avec imperfection.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je vous demande, puisque vous avez l'occasion de siéger souvent au conseil des ministres, de bloquer les importations en France qui peuvent provenir des pays du Marché commun — et en cela j'abonde dans le sens de mes collègues Vallin et Bardol — et qui peuvent apporter la perturbation dans notre agriculture. Si nous avons encouragé

le Marché commun, si nous l'avons désiré avec tous les grands dirigeants des fédérations agricoles, maintenant, car nous sommes honnêtes, nous devons dire : si, du fait de l'inapplication par les autres pays, par nos partenaires, des clauses du Marché commun, nous devons provoquer la ruine des agriculteurs de notre pays, il faut s'arrêter et sortir du Marché commun.

M. le ministre. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Roger Carcassonne. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Je voudrais répondre à M. Carcassonne ou plus exactement lui donner quelques indications à la suite de la réunion du conseil des ministres de la communauté économique européenne qui s'est tenue hier à Bruxelles et qui s'est poursuivie aujourd'hui. Je voudrais faire connaître à M. Carcassonne la position qui a été prise hier par le ministre français des affaires étrangères, concernant précisément la progression dans la définition de la politique agricole commune qui, aux yeux du Gouvernement français, conditionne deux choses : le passage de la première à la deuxième étape et l'accélération que l'on peut espérer du Marché commun et qui s'est traduite, comme vous le savez, par de nouvelles mesures de démobilitation contingente et douanière.

Or, hier, il a été fait référence, par la délégation française, à l'article 38, paragraphe 4 du traité, qui précise qu'il ne peut pas y avoir développement du Marché commun sans développement concomitant et parallèle d'une politique agricole commune. Nous avons donc lié les deux choses : il n'y aura pas de passage à la deuxième étape si, dans le même temps, la politique agricole n'est pas définie, ce qui nous permet de jouer sur les échanges commerciaux avec les pays de la Communauté. Comme vous le savez, dans la mesure où les contrats à long terme sont signés, ils doivent être exécutés ; tant que nous continuons à jouer le jeu du Marché commun, les contingents-Communauté doivent aussi être exécutés, mais les précautions sont prises grâce à l'institution d'un prix minimum qui joue dans la plupart des cas. Nous avons pris la décision de relever certains prix minima d'importation, ce qui constitue une protection supplémentaire pour les productions françaises.

M. Roger Carcassonne. Je vous remercie, monsieur le ministre, des précisions de dernière heure que vous voulez bien nous donner. Il est certain que le Marché commun, sur le plan industriel, représente un succès. S'il devait représenter la ruine pour notre pays sur le plan agricole, malgré le succès industriel, nous devrions nous abstenir de continuer à y participer.

Mesdames, messieurs, je change de sujet. Celui-ci me préoccupait, vous le savez, en raison du rôle que j'ai joué et qui fait que bien souvent je suis à la pointe du combat lorsque je me trouve dans des réunions paysannes où mes excellents amis communistes ne manquent pas de souligner que le rapporteur est là et qu'il est responsable de toute la misère agricole française (*Rires*). Je voudrais profiter de mon passage à cette tribune pour essayer de dégager modestement ma responsabilité.

Mesdames, messieurs, puisque nous parlons de tribune, croyez-vous que, si nous avions un Parlement qui fonctionne à plein, le Gouvernement aurait à connaître des difficultés actuelles ? (*Très bien !*) Si nous n'avions pas un exécutif qui nous brime constamment, si nous représentions toujours cet écran entre le peuple et le pouvoir, je pense que nous n'aurions pas à consacrer de longues séances pour parler de cette révolte paysanne ; car le pouvoir paraît être très fort, mais il ne se passe pas de semaine sans que nous ayons une révolte militaire, une révolte paysanne, une révolte de l'Université, une révolte de la fonction publique. Même le directeur de l'assistance publique, hier, nous a annoncé qu'il allait être obligé de fermer les hôpitaux parce qu'il manquait d'infirmières. Mais alors, si le pouvoir n'était pas fort, qu'aurions-nous vraiment ? (*Rires et applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

Monsieur le ministre, un malaise a plané pendant tous ces débats et nous l'avons tous souligné. Vous avez été notre collègue et combien estimé ! Vous avez été un grand sénateur, un grand parlementaire et vous vous trouvez maintenant dans un ministère où nous avons l'impression que, malgré votre très grande bonne volonté, vous ne pouvez pas faire ce que vous voulez et que vous devez avoir la nostalgie du Sénat. Il n'est pas possible que vous ne regrettiez pas cette place où vous siégiez et où nous avions l'occasion de vous applaudir si souvent alors que vous faites partie du Gouvernement que nous combattons âprement.

Je le regrette. Tout à l'heure, monsieur le ministre, pour vous consoler, en terminant votre beau discours, vous avez dit : « J'ai Bergson avec moi ! » Je vous avoue que, si j'étais ministre de l'agriculture, je préférerais avoir les paysans plutôt que Bergson avec moi. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Forcsto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Mes chers collègues, je suis certain, quant à moi, de ne pas avoir Bergson avec moi, mais, monsieur le ministre, pour paraphraser ce que vient de dire avec beaucoup d'esprit mon collègue, M. Carcassonne, je vous dirai très amicalement ceci : je ne suis pas sûr que le fait d'avoir ce grand philosophe, à titre posthume, avec vous, suffise pour apaiser l'agitation paysanne. (*Sourires.*)

A ce propos, il n'est pas possible que vous n'ayez pas remarqué, comme nous tous, qu'à l'heure actuelle cette agitation ne se calme pas malgré les conseils des dirigeants des exploitants agricoles. Ceux-ci sont, dit-on, dépassés. On répète volontiers que c'est par des extrémistes de droite et de gauche. Je considère que s'il en existe, bien sûr, ils sont beaucoup moins nombreux qu'on ne le pense. Nous avons été amenés bien souvent dans cette enceinte à déterminer l'existence de deux agricultures. On avait opposé, à tort d'ailleurs, les grandes exploitations aux petites exploitations familiales. Effectivement, les problèmes sont peut-être parfois différents pour les uns et les autres, mais mon propos n'est pas de les opposer.

En revanche, on distingue depuis quelque temps, parmi les petites exploitations familiales, deux agricultures : l'agriculture des jeunes et l'agriculture de ceux que je ne veux pas appeler des vieux parce qu'ils sont de ma génération. Ce sont les jeunes qui entretiennent les mouvements parce que la loi d'orientation agricole — que je n'ai d'ailleurs pas votée et je vous en donnerai à nouveau les raisons tout à l'heure — ne leur apparaît pas suffisante pour apaiser leurs craintes ou susciter leurs espérances.

Les jeunes, voyez-vous, ont pour la plupart un esprit communautaire infiniment plus développé que celui des vieux qui sont, en général, plus individualistes. Ils ne répugnent pas, bien au contraire, à aller beaucoup plus loin encore que la loi d'orientation agricole, à envisager des mesures que d'autres peuvent appeler révolutionnaires et que d'autres, comme moi, veulent profondément évolutives. Ils parlent de propriétés culturelles, de sociétés foncières d'exploitation et, bien entendu, d'aménagements des marchés et des circuits de distribution. Cela leur semble à terme — là ils vous rejoignent en partie — plus important que des fixations de prix. Il est bien évident qu'ils estiment indispensables que ce problème des prix, peut-être même le problème de l'indexation soient résolus dans une phase préliminaire parce qu'ils savent que tout ne peut être fait en même temps et qu'il faut bien assurer la transition. Mais, dans leur esprit, l'agriculture doit évoluer le plus rapidement possible vers une phase telle que sa nouvelle structure lui permette de vivre et de s'organiser elle-même alors que pour les anciens — je n'emploie plus le terme de vieux — le problème des prix, de l'écoulement des produits et de l'organisation des marchés est fondamental et se suffit presque à lui-même.

Cet antagonisme est d'autant plus remarquable qu'en même temps que nous constatons qu'il y a maintenant trois agricultures, nous constatons également qu'il existe malheureusement deux gouvernements : le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, et un autre qui, d'une façon plus ou moins occulte, vous impose un certain nombre de volontés.

Il est compréhensible que vous ayez les uns et les autres dans ce gouvernement un certain complexe d'impuissance qui vous amène parfois à raidir votre attitude, à braver l'impopularité et à commettre des erreurs psychologiques souvent très nombreuses. Je voudrais vous en citer quelques unes.

Il y a un peu plus d'un an, j'avais l'honneur d'être reçu avec un certain nombre de mes collègues du Sénat autour d'une table qui n'était pas ronde, mais ovale, à l'hôtel Matignon, pour parler des problèmes agricoles. C'était avant le dépôt de la loi d'orientation. Je fis observer, à la suite d'une question que M. le Premier ministre m'avait posée, qu'il était très bien de prévoir des réformes de structure à longue échéance, mais que ce relais dont je parlais il y a un instant était indispensable à la fois matériellement et psychologiquement. M. le Premier ministre me répondit alors, et je crois citer textuellement sa réponse : on ne gouverne pas avec de la psychologie. Ce qui m'amena, moi aussi, à une autre réflexion. C'est qu'à mon sens, on ne gouverne qu'avec de la psychologie. La conversation tourna court et je vous avoue n'avoir plus jamais été invité à Matignon. Je ne crois pas d'ailleurs qu'il y ait à cela une relation de cause à effet et ne croyez pas que j'en tire amertume.

Je suis le premier à convenir que la psychologie ne suffit pas à tout et que, si elle ne s'établit pas sur des satisfactions matérielles judicieusement choisies parmi les plus efficaces, elle est vouée à l'échec.

Mais quand on voit où nous en sommes arrivés, comment ce Gouvernement qui se dit fort et qui, en tout cas, est assuré de la pérennité, a laissé pourrir cette situation sans tenir aucun compte de nos avertissements ; quand on voit ce même Gouvernement ne comprendre la gravité des problèmes qu'au moment des mouvements de rues — et ce n'est pas seulement vrai pour

l'agriculture — il semble qu'il vaudrait mieux, peut-être, aussi bien psychologiquement que matériellement, accorder plus tôt et bénévolement ce qui est ensuite de toute manière arraché par des mouvements qui deviennent incontrôlables et dont l'exemple peut être rempli de périls.

Mais il semble que tout a contribué à exciter la juste colère des paysans. En particulier de nos paysans de l'Ouest. J'ai entendu ce matin et cet après-midi avec beaucoup d'attention les exposés de nos collègues bretons. Je comprends admirablement la valeur de leurs arguments et l'importance de leurs problèmes, mais je souligne que, dans certaines régions de l'Ouest, nous connaissons à peu près les mêmes. Nous avons, nous aussi, une natalité extrêmement élevée et, par conséquent, une émigration naturelle qu'il nous faut absolument tenter de fixer si nous ne voulons pas non seulement voir notre région devenir exsangue, mais également voir grossir ailleurs un certain nombre de cités déjà pléthoriques.

Je vous disais, il y a un instant, que je n'avais pas voté dans le passé la loi d'orientation agricole. Elle ne me paraissait pas — j'en avais de nombreux exemples — correspondre aux besoins réels des pays du sud de la Loire, c'est-à-dire des pays de petite exploitation familiale. Par ailleurs, elle me semblait quelque peu dépassée. Enfin, je dois ajouter que j'avais quelques doutes sur sa mise rapide en application.

Cette opinion procédait peut-être de mon tempérament naturellement sceptique, mais quand je pense que certaines lois publiées depuis quinze ans n'ont pas vu sortir leurs textes d'application, j'ai le droit d'émettre quelque doute à l'égard des lois de programme qui ne sont parfois que de simples déclarations d'intention.

Nous étions même quelques-uns, au moment de cette discussion, à suggérer de la retarder de quelques jours pour une autre raison qui a également influencé ma décision : cette loi s'est en effet discutée ici au moment où le Gouvernement allait fixer le prix du blé. A l'époque, je vous avais demandé à vous-même, monsieur le ministre, s'il ne convenait pas d'attendre que ce prix fût fixé pour que nous puissions jauger les intentions du Gouvernement, quant à ce problème essentiel.

Ce ne fut que deux jours après le vote de la loi que le prix du blé fût fixé et, je suis obligé de vous le rappeler, en contradiction formelle avec la loi.

Ce fut une première erreur psychologique.

Puis nos paysans ont attendu les décrets d'application. Plus heureux que pour la loi dont je vous parlais tout à l'heure, plus heureux que sœur Anne, ils les virent sortir tout au moins en partie, mais uniquement quand les tracteurs se mirent en marche ! (*Sourires.*) Deuxième erreur psychologique.

Troisième erreur sur un point bien particulier : l'un de nos ministres, au demeurant fort sympathique — presque autant que vous, monsieur le ministre, qui savez bien que vous avez personnellement l'oreille de cette Assemblée — a entamé jadis une campagne vigoureuse pour faire manger du poulet. Comme on est encore un peu naïf à la campagne, nos cultivateurs ont accru leurs élevages de volailles et se sont employés à en améliorer la qualité pour répondre à l'une de vos préoccupations, justifiée d'ailleurs. Mais rien n'a été prévu pour l'écoulement des produits et les cours se sont effondrés au fur et à mesure que des importations inopportunes étaient réalisées.

C'est une troisième erreur psychologique que je compare à celle qui a été commise en ce qui concerne la taxe de résorption sur le lait. Vous avez cherché à l'imposer puis vous l'avez retirée parce qu'il vous était devenu impossible de la laisser subsister sans désordres graves.

Alors, quand je songe à ces quelques erreurs que j'ai choisies au hasard — car il y en a bien d'autres ! — je me demande si votre Gouvernement n'a pas un certain masochisme à l'impopularité.

Pourtant l'impopularité ne saurait elle-même s'ériger en méthode de Gouvernement. Elle peut être une preuve de courage et même de force, mais uniquement lorsqu'elle est la conséquence de la défense d'une cause juste. Elle devient un signe de faiblesse quand la cause est si manifestement injuste que l'explosion est inévitable et que le pouvoir, quoi qu'il en dise, est bien obligé de reculer.

M. le Premier ministre — tout le monde en a parlé ici, je ne l'évoquerai donc qu'épisodiquement — a prononcé ces jours derniers un discours dont les chiffres ont été contestés et sont effectivement contestables, dont les attendus sont regrettables, et les conclusions dangereuses. Ne croyez-vous pas qu'il s'agit là encore d'une erreur psychologique ?

Le manque de coordination qui existe entre les différents ministères et qui empêche que soient prises des mesures cohérentes concernant des régions qui sont considérées et admises comme sous-développées, amène à des résultats regrettables. Je voudrais vous en citer quelques exemples.

On parle de fixer les enfants des cultivateurs dans leurs régions naturelles pour ceux qui ne peuvent pas subsister sur la terre familiale. Que fait-on pour cela ? Que fait-on aussi pour ceux qui

pourraient y vivre mais voudraient y mener au moins une vie décente, un mode de vie voisin de celui que l'on constate dans les villes ?

Il y a deux ou trois ans, nous avons eu quelque espoir lors de la création des zones critiques et des zones d'action privilégiée. Récemment vous avez envisagé la même disposition pour un département breton. On parlait alors d'implanter des usines dans ces régions sous-développées. Maintenant nous en sommes à l'optique des capitales régionales, des métropoles. C'est dire que nous sommes revenus à la pure transposition des inconvénients des régions à forte industrialisation dans quelques centres fort peu nombreux, ce qui promet une émigration encore plus anarchique, une désertion plus rapide de certains départements, des frais considérables d'aménagement supportés par tous.

On m'objecte les nécessités du Marché commun, on me dit que, seuls, de grands ensembles peuvent se montrer compétitifs en face des grands ensembles de certains pays du Marché commun. Je m'inscris en faux, parce que les réalisations que nous avons pu entreprendre, dans les quelques mois où nous avons eu à notre disposition des armes suffisantes, nous ont démontré que les industries qui sont venues s'installer chez nous ont réalisé des affaires parfaitement compétitives sur le plan international.

Alors je pense qu'il faudrait coordonner les efforts et, surtout, ne pas changer la politique de développement régional à chaque francement de sourcils de tel ou tel responsable de tel ou tel ministère dont les réves ont été perturbés par des spéculations hautement mathématiques, mais rarement humaines.

Quant à l'énergie et aux transports, toute la politique de ces dernières années tend à défavoriser les régions de l'Ouest. Voulez-vous que je vous en cite quelques exemples ?

Pour l'électrification — je ne reviendrai pas sur les crédits d'investissement, dont on a parlé avant moi — je m'en tiendrai aux tarifs. L'application du tarif vert ne doit pas, théoriquement, porter de modifications dans les recettes d'Electricité de France mais, dit le texte, elles apportent certainement des améliorations sensibles, en moyenne, dans les tarifs d'un certain nombre de grosses sociétés. Comme il n'y a pas de modification dans l'ensemble, il faut bien que d'autres paient ! Quels sont-ils ? Ce sont les artisans, les petits industriels et les agriculteurs de nos régions de l'Ouest.

Je vais vous citer quelques chiffres. Par le jeu de l'augmentation progressive de la prime fixe, des majorations substantielles de 5 à 25 p. 100 ont été enregistrées en trois ans dans les industries touchant directement à l'agriculture et utilisant la haute tension.

Entre nos régions de l'Ouest et certaines régions des Alpes et des Pyrénées les différences de tarif atteignent 30 p. 100 aux heures de pointe et 40 p. 100 aux heures creuses. Pour des artisans qui consommaient environ 1.000 kWh par an — ce qui est exceptionnel en basse tension — en raison de l'incidence d'une prime fixe considérable de 5.400 francs par kVA le prix du courant va être de l'ordre de 65 francs le kWh, ce qui ne manquera pas de peser sur le prix des travaux exécutés pour les ruraux. J'arrêterai là une énumération que je pourrais poursuivre à l'infini.

La dernière idée a été d'appliquer une sorte de « tarif vert » aux chemins de fer, ce qui va augmenter le prix de certains transports de façon notable pour l'Ouest. Sans doute, me répondrez-vous, que cette hausse ne s'applique pas à la plupart des denrées agricoles. En revanche, elle s'applique à tout ce dont les agriculteurs ont besoin, sauf les engrais. Par conséquent, vous allez à nouveau grever les prix de revient des agriculteurs.

Il semble que tous les actes de l'Etat, directement ou par l'intermédiaire des sociétés nationalisées, amènent à creuser le fossé entre les diverses régions de France et à créer plusieurs catégories de Français.

Je sais qu'on peut me répondre : « Vous avez vous-même » — c'est moi, effectivement, qui l'ai fait décider — « créé une caisse de péréquation pour les prix de l'électricité ». Mais je l'ai fait faute de mieux ; je l'ai fait dans le même esprit et toutes proportions gardées que le général de Gaulle qui parle de partition en Algérie s'il ne peut pas arriver à une autre solution. Il est certain que c'est une péréquation interne que je souhaite et qui permettrait à chacun, à partir du moment où il utilise le courant dans les mêmes conditions, d'être traité de la même manière.

D'autre part, il ne servirait à rien d'avoir des sociétés nationalisées — je le répète depuis un certain nombre d'années — si l'on ne pouvait au moins s'en servir pour orienter l'économie. Sinon, à quoi aurait-il servi de nationaliser l'électricité en France et les chemins de fer ? Il aurait mieux valu maintenir les sociétés privées. Nous devrions, avec la nationalisation, avoir entre les mains un instrument permettant d'orienter vers les secteurs et les activités que nous souhaitons l'économie de ce pays.

En conclusion, je voudrais retenir quelques idées.

La première, c'est qu'il ne suffit pas de prévoir des solutions à très long terme dans cette industrie lourde qu'est l'agriculture, mais qu'il faut également envisager des solutions de transition qui permettent d'attendre les résultats des modifications de structures.

A ce sujet, je me félicite d'avoir vu il y a quelques instants au Telex quelques résultats de la « table ronde » de cet après-midi. Peut-être le Telex est-il optimiste mais, comme nous avons peu d'informations, nous prenons celles que nous avons sous la main. (*Sourires.*)

En second lieu, nous demandons ardemment le retour à une indexation des prix (*Très bien ! très bien ! à gauche.*), le retour également à une péréquation interne pour la S. N. C. F. et Electricité de France, de manière à harmoniser, dans des conditions identiques, les tarifs dans les diverses régions françaises.

Il nous apparaît comme indispensable de repenser l'expansion pour permettre aux excédents de population rurale de trouver dans un périmètre convenable les emplois auxquels ils ont honnêtement le droit de prétendre.

Enfin, je vous prie de m'excuser d'aborder un point très particulier. Il s'agit de l'élevage avicole pour lequel des remèdes urgents, qui ne sont pas tous contenus, bien au contraire, dans les très récentes décisions que vous venez de prendre, s'imposent : réorganisation des marchés, suppression des importations, réduction de l'écart entre la production et la consommation par l'amélioration du fonctionnement des Halles de Paris, création d'une carte professionnelle destinée à empêcher les cumuls et à permettre un meilleur écoulement de la production.

Enfin, monsieur le ministre, sur ce point particulier, j'attire votre attention sur la lenteur apportée par vos services à l'examen des projets en cours pour la réalisation de coopératives. Des dossiers ont été déposés chez vous depuis plusieurs mois, ils sont en instance et jamais on ne les voit sortir.

Tels sont, mes chers collègues, les quelques problèmes que je voudrais voir traiter dans un avenir immédiat. Au premier rang de ceux-ci vient la coordination entre ministères pour des régions déterminées. Industrie et commerce, finances, agriculture, construction, vous semblez tous agir en ordre dispersé et dans des directions différentes.

L'avertissement qui vient d'être donné à notre pays est très grave. Cette épreuve aurait dû et aurait pu être évitée. Jamais aucun gouvernement n'a eu de moyens aussi puissants que vous n'en avez entre les mains pour y parvenir.

Espérons que la leçon sera comprise de façon à ne pas faire la démonstration que la prise directe entre le pouvoir et la masse n'aboutit finalement qu'à l'exercice du pouvoir sous la pression de la rue.

Ce n'est jamais faire preuve de faiblesse, monsieur le ministre, mais seulement de clairvoyance que de discerner et de guérir ce qui ne vas pas dans les secteurs en retard de l'économie française. Mais c'est faire la démonstration de sa faiblesse que de s'entêter dans une position indéfendable que l'on est prêt ensuite à abandonner sous des pressions que l'on démontre ne pas pouvoir contenir. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. Il est une heure cinquante. Le personnel qui est sur la brèche depuis hier matin a besoin d'un peu de repos. Je demande donc au Sénat, puisque nous devons en terminer cette nuit — dix orateurs encore sont inscrits, plus le ministre, et nous ne pouvons reporter le débat à demain matin — de suspendre la séance.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La séance est suspendue.

(*La séance suspendue le mercredi 5 juillet à une heure cinquante minutes est reprise à deux heures.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion sur les problèmes agricoles.

La parole est à M. Deguise.

M. Jean Deguise. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, voilà un an exactement, le Sénat a soutenu sans défaillance, dans la discussion du projet de loi d'orientation agricole, un amendement de MM. Blondelle, Restat et moi-même, tendant à augmenter les prix agricoles de 15 p. 100 à la production.

Si nous nous sommes battus avec tant d'acharnement sur cette question, c'est que nous étions nombreux à n'avoir absolument pas confiance dans l'action gouvernementale en ce qui concerne les prix agricoles.

A ce sujet, monsieur le ministre, je vous ai écouté attentivement tout à l'heure. Tout ce que vous avez dit, notamment sur l'organisation des marchés, est valable à la condition que franchement, sans détour et sans retard, les pouvoirs publics soient enfin décidés à pratiquer une politique loyale d'augmentation de ces prix.

Hélas ! nous savions déjà, voilà un an, que c'était un groupe de technocrates éminents du ministère des finances qui inspirait la politique agricole du Gouvernement.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Jean Deguise. Nous connaissons les idées de base de ces inspireurs, idées absolument opposées par doctrine à toute hausse substantielle des produits de la terre. Nous étions persuadés — le passé récent nous a démontré la réalité de nos craintes — que tous les moyens, tous les faux-fuyants seraient utilisés pour justifier la fausse doctrine.

Au cours des trois dernières années, au hasard de l'évolution de l'opinion, avec l'appui de certaines campagnes journalistiques plus ou moins orientées, nous avons connu successivement l'argument de la défense du franc, la différence de situation des grosses exploitations dites industrielles du nord de la Loire par rapport à celles des autres régions. Puis on a tenté de mobiliser les jeunes agriculteurs contre les plus anciens et, finalement, a été sorti le suprême argument, la solution miraculeuse des problèmes agricoles par une action en profondeur sur les structures.

Je voudrais ici, une fois de plus, tenter de dissiper un malentendu. En effet, la définition du mot structure prête à des interprétations très diverses et il paraît bon de préciser cette définition.

Certes, il existe un problème des structures rurales, particulièrement aigu dans certaines régions. C'est le cas de la Bretagne où, à Saint-Nazaire, il se trouve 300 candidatures pour un poste d'emploi féminin et 50 postulants au centre d'apprentissage des chantiers de l'Atlantique. Cela résulte de la surnatalité locale dans une région industrialisée et sous-équipée économiquement.

Le malentendu volontairement entretenu par le Gouvernement consiste à lier le problème des structures rurales au problème agricole tout court.

Il existe également pour de très nombreuses exploitations agricoles des problèmes de structure particuliers et régionaux : exigüité des surfaces, absence de formation professionnelle, éloignement ou inexistence des centres de distribution, insuffisance des moyens matériels et techniques.

Seulement l'existence de tous ces cas particuliers, la nécessité absolue de les résoudre ne devraient pas servir de prétexte au Gouvernement pour masquer le problème spécifique valable, celui-là, pour la totalité des exploitations agricoles considérées en tant que telles, c'est-à-dire qu'elles sont soumises aux règles de gestion habituelles aux entreprises.

Comme partout, le bénéfice y résulte de la différence entre le coût de production et le prix de vente des récoltes.

M. le Premier ministre a estimé souhaitable une augmentation du standard de vie national de 4 p. 100 par année. Le jour où toutes les exploitations agricoles françaises seront parfaitement structurées, comment et par quels moyens le Gouvernement, dans l'optique d'un standard de vie en expansion, assurera-t-il la parité des rémunérations aux exploitants agricoles ?

On peut, dans une certaine mesure, spéculer sur une amélioration constante des marchés. On peut également espérer la compression de certaines marges. Seulement, pour la plus grosse part, c'est bien par une action correspondante sur les prix des produits que pourra être maintenue et réalisée la parité.

Malheureusement, cette doctrine inéluctable, parce qu'elle résulte tout simplement du bon sens est exactement contraire à celle du brain trust éminent du ministère des finances qui, depuis 1952, avec quelques éclipses — décret Gaillard sur l'indexation des prix — inspire pratiquement toute l'économie agricole de ce pays.

Le résultat, moins que brillant, de cette politique néfaste se trouve concrétisé dans la situation sociale actuelle. Les paysans endettés, ruinés, acculés au désespoir, sont réduits, pour faire connaître la justesse de leurs revendications, à prendre d'assaut les sous-préfectures, à barrer les routes et demain, si la politique agricole reste identique, on verra d'autres incidents beaucoup plus graves, voire sanglants. C'est là une évidence regrettable et redoutable, monsieur le ministre, à laquelle le Gouvernement paraît continuer à ne vouloir pas se rendre.

Tout à l'heure, notre collègue M. Bardol a cité quelques chiffres illustrant et expliquant cette situation lamentable. Ces chiffres sont indiscutables. Ils montrent parfaitement la détérioration de ce qu'il est convenu d'appeler les termes de l'échange des prix agricoles.

Je m'excuse de répéter sous une autre forme, mais qui sera très courte, ce qui a déjà été dit : en 1958, le coefficient des prix des produits industriels nécessaires à la production agricole est de 146 ; en 1961, il est de 165, soit une augmentation de 13,3 p. 100. Toujours en 1958, le coefficient des prix à la vente des produits agricoles s'établit à 137 ; en 1961, il ne s'élève qu'à 139, soit une augmentation dérisoire de 1,3 p. 100 qui, conjuguée avec les retards antérieurs, rend dramatique la situation présente.

Par rapport à 1950, le prix du tracteur 30 CV Renault est au coefficient 160 et celui du beurre à 109. Quant à la pomme de terre, elle reste au-dessous des prix pratiqués en 1950.

M. le Premier ministre, dans une déclaration publique, s'est montré plein d'amertume envers l'Allemagne fédérale, qui ne respecte pas l'esprit du Marché commun. Cette Allemagne défend en fait avec une âpreté extraordinaire les prix de ses producteurs agricoles. Elle ferme pour cela ses frontières aux produits agricoles français. Nous voudrions bien voir notre gouvernement défendre avec autant d'énergie les prix de nos denrées. Ce qui se passe en Allemagne se passe aussi en Belgique, en Hollande et en Grande-Bretagne.

Pour ce faire, monsieur le ministre, il faudrait changer de politique agricole. Il faudrait cesser de considérer comme suffisant un soutien correspondant à 4.000 anciens francs par habitant. Tant qu'une organisation internationale ne sera pas créée pour l'écoulement des surplus agricoles dans les pays sous-alimentés, tant que le minimum vital concrétisé dans le prix des produits à la ferme ne sera pas assuré pour chaque cultivateur, il appartiendra à l'Etat, par la méthode des transferts budgétaires, d'effectuer les corrections indispensables.

Dans un pays démocratique, il n'est nullement scandaleux d'assurer la parité d'un niveau de vie entre les classes sociales par l'intermédiaire de la feuille d'impôt plutôt que par le portemonnaie du consommateur. La méthode est plus juste, plus valable, puisqu'il s'agit d'un transfert entre ceux qui sont favorisés par les conditions économiques et ceux qui ne le sont pas. Tant qu'il n'y aura pas moyen de faire autrement, il faudra s'en tenir à cette nécessité, y recourir résolument, mais ne tirer aucune conclusion péjorative de l'obligation de son emploi.

Deux cents milliards de soutien pour une production globale de 3.500 milliards, cela représente 6 p. 100 ; on peut trouver que c'est lourd. Les produits payés 3.500 milliards à la production sont revendus 7.000 milliards au départ. C'est beaucoup plus lourd et moins naturel. Ajoutons que 7.000 milliards c'est le budget de l'Etat, ce qui prouve qu'il ne coûte pas plus cher de nourrir les Français que de les administrer.

Monsieur le ministre, j'ai tenu à rappeler des principes qui paraissent valables en ce qui concerne les prix agricoles.

Certes, je suis sans illusion : le brain trust des technocrates, auquel continue malheureusement de se référer le Gouvernement, ne sera pas entamé par le débat de ce jour. Seulement si, demain, il arrive des accidents, si des cultivateurs ne se contentent pas, parce que leur portefeuille est à sec, de bonnes paroles sur le mérite des futures exploitations familiales, on ne pourra pas dire que les parlementaires, liaison naturelle entre l'opinion et le pouvoir, n'auront pas averti suffisamment les ministres responsables.

Je voudrais maintenant, en quelques mots, vous poser, monsieur le ministre de l'agriculture, deux questions sur votre politique en matière de production de pommes de terre de consommation et là, je rejoins sur un autre plan l'intervention de mon collègue M. Estève.

Après tout, les manifestations paysannes actuelles ont bien commencé à ce propos. C'est parce que les prix à la production de la pomme de terre se sont effondrés à des niveaux misérables que nos amis bretons sont descendus dans la rue. On l'a dit : c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

A vrai dire, cette réaction ne nous a pas étonné car, depuis longtemps, nous avons constaté que les pouvoirs publics paraissent avoir voué à la pomme de terre une inimitié certaine. Sans doute ce produit entre-t-il pour une part excessive dans l'indice des 179 articles, mais de cela les producteurs ne devraient pas être tenus pour responsables.

Situation en tout cas bien nouvelle et fort regrettable. Voilà cent cinquante ans, le Gouvernement de l'époque, parce qu'il estimait ce légume indispensable pour garantir les risques de famine, faisait garder les champs de pommes de terre par les soldats pour empêcher la maraude. Aujourd'hui ce sont les producteurs qui sont surveillés par les gardes mobiles.

Vous me feriez donc, monsieur le ministre, le plus grand plaisir en m'indiquant les raisons pour lesquelles le marché de la pomme de terre de consommation est le moins soutenu des marchés agricoles français.

Deux chiffres illustrent cette affirmation : soutien moyen de l'Etat sur les produits agricoles, 6 p. 100 de la valeur de la production ; soutien actuel accordé au marché de la pomme de terre, 5 p. 1000 seulement, plus de dix fois moins que pour les autres produits.

La fédération des producteurs a demandé — cela doit être évoqué à la table ronde — une dotation du F. O. R. M. A. de 5 milliards d'anciens francs pour le soutien des prix de l'ensemble : pommes de terre, primeurs, consommation, plants et féculés.

M. le ministre. Monsieur Deguise, voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jean Deguise. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre. Je veux simplement confirmer ce que M. Deguise vient de dire, à savoir qu'à la réunion de la table ronde d'hier soir, il a été en effet question du soutien du F. O. R. M. A. au marché de la pomme de terre.

Je précise, en outre, que cette réunion d'hier soir sera poursuivie jeudi après-midi par la réunion d'un groupe d'étude et je pense qu'à ce moment-là, le problème de la pomme de terre sera le premier que nous évoquerons.

M. Jean Deguise. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette indication, mais je voudrais néanmoins que vous me précisiez tout à l'heure, dans votre réponse, quels plants seront visés par votre action car la demande de 5 milliards correspond effectivement à 4 p. 100 de la valeur de la production qui est de 120 milliards. Le soutien demandé est donc inférieur de 2 p. 100 à la moyenne de ce qui est accordé pour les autres produits.

Cela est valable pour l'avenir. Pour le présent, nous nous trouvons devant une situation aléatoire avec un soutien du marché parfaitement hypothétique, voire ridicule.

Nous sommes alors conduits à vous poser une deuxième question. L'année dernière, par l'intermédiaire de la S. N. I. P. O. T. — Société nationale interprofessionnelle de la pomme de terre — certains contrats d'engagement de stockage et de livraisons différés avaient été conclus entre les producteurs et l'Etat. Ces contrats devaient être souscrits dans l'abstrait, c'est-à-dire avant de connaître l'importance quantitative et qualitative de la récolte. Ils avaient pour but de garantir les producteurs contre la baisse des prix et soutenaient indirectement le marché par un prélèvement quantitatif au moment même de la récolte.

Pour l'Etat, cela permettait de jouer éventuellement contre une hausse excessive des prix, dans le cas d'un hiver rigoureux notamment. Le prix d'engagement était de 16 francs, inférieur au départ de 2 francs, au prix demandé par les producteurs comme équivalent au coût de production.

Cette année, ces mêmes contrats, dont la rédaction a été effectuée avant le début des manifestations paysannes — j'insiste sur ce fait — ont été proposés à 14 francs.

Quelles sont les raisons, monsieur le ministre, qui ont motivé cette baisse ? A quelles études se sont référés vos services pour justifier entre les deux campagnes une baisse correspondante des coûts de production ? Ici, on ne peut que regretter la non-existence de l'institut d'économie rurale en faveur duquel s'était prononcé le Sénat l'année dernière, car nous aurions là une référence et une indication valables.

Mes chers collègues, j'ai tenu à vous donner l'exemple de ces contrats proposés en baisse parce qu'ils constituent une illustration caractéristique du désir de nos technocrates de baisser au maximum les prix à la production partout où cela leur paraît possible.

Il y a longtemps que, pour des faits de ce genre, j'ai perdu toute confiance dans la politique agricole appliquée par le Gouvernement, politique à laquelle je regrette que vous vous soumettiez, monsieur le ministre. Il faudra vraiment que vous soyez constructif et précis dans vos réponses pour que, en ce qui me concerne, je rende cette confiance à vous-même et au Gouvernement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Legouez.

M. Modeste Legouez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, s'il y a lieu de se féliciter des contacts établis entre les représentants de l'agriculture et du Gouvernement, nous ne saurions manifester notre satisfaction sans déplorer simultanément les conditions dans lesquelles ces pourparlers ont été engagés.

N'est-il pas extravagant de constater que le Gouvernement a laissé s'aggraver chaque jour dans nos campagnes une situation depuis longtemps connue sans intervenir pour y remédier avant le déroulement des manifestations de masses sous la poussée desquelles s'est instaurée cette consultation tardive de la table ronde.

Il faut situer les responsabilités. Elles sont d'autant plus grandes de la part d'un Gouvernement qui, en d'autres circonstances, a su donner la mesure et la portée de son autorité que nous refusons toute excuse aux attermolements d'une administration sclérosée dont les retards dans l'application de textes parfaitement définis depuis plus de dix mois ont justifié la révolte des paysans.

A petites causes grands effets ! L'agitation agricole, au même titre que de précédentes manifestations revendicatives dans différents secteurs économiques ou sociaux, trouve sa justification dans l'inertie administrative. Les gouvernements se succèdent et, à leur gré, modifient la Constitution ; les méthodes demeurent qui consistent, pour l'administration, à attendre l'explosion du mécontentement pour subir en dernier ressort la pression de l'extérieur.

Ce n'est pas faute de notre part, monsieur le ministre, d'avoir à plusieurs reprises sollicité vos interventions pour hâter les décisions devant permettre, dans les délais habituels et normaux, les règlements qu'attendent encore à ce jour les producteurs.

Vous n'ignorez pas cependant combien, à cette époque de l'année, la soudure est difficile pour la trésorerie des exploitants qui doivent déjà assurer les frais d'une nouvelle moisson. Devons-nous rappeler que les blés de la campagne 1959 n'ont pu être réglés dans leur totalité qu'à la suite d'un arrêté du 28 avril 1960 et que ceux de l'année 1960 seront soldés dans le courant de ce mois de juillet par la grâce d'un décret pris seulement le 23 juin dernier ? Les livraisons de betteraves sucrières, qui étaient antérieurement payées le 31 mars de chaque année, ne le sont pas encore actuellement pour la récolte de 1960.

Ces retards ne sauraient être compensés par la surprise faite aux producteurs qui ont touché fin mars dernier la prime temporaire pour les colzas des années 1958 et 1959.

Ces différents problèmes individuels, qu'il s'agisse du lait, du beurre, des primeurs, ne peuvent faire l'objet de mesures prises au jour le jour, et souvent de façon impetive, comme nous venons de le constater. Ils doivent être traités dans le cadre de l'ensemble de la production agricole. Cette production sans doute est excédentaire et l'offre des productions agricoles a tendance à s'accroître beaucoup plus vite que la demande industrielle ou de consommation. Mais il faut bien admettre que les excédents agricoles peuvent être considérés comme une constante de l'économie française en expansion continue et que les résultats du travail paysan, sans cesse améliorés, ne sauraient être régulièrement et systématiquement pénalisés.

La production laitière, de 150 millions de tonnes en 1959, est passée à 223 millions de tonnes en 1960 et l'on prévoit 250 millions de tonnes pour 1965. Cette augmentation ne doit pas être freinée. Elle est nécessaire et souhaitable. Elle est due au progrès technique. C'est le lait qui assure la trésorerie et le maintien des exploitations familiales. Il faut donc une augmentation des recettes en rapport avec la production.

Cependant, pour faciliter l'écoulement des surplus, le Gouvernement n'a pas envisagé d'autre moyen, aujourd'hui abandonné, que l'application d'une taxe de résorption à laquelle s'est opposée la profession. Les producteurs ne pouvaient admettre le fractionnement d'un prix déjà inférieur au prix indicatif non respecté, ni consentir à une diminution du salaire quotidien que représente la vente du lait au moment où l'ensemble des travailleurs a déjà obtenu une amélioration de salaires. Au surplus, les responsabilités de ces excédents laitiers n'incombent pas aux producteurs qui n'ont pas atteint les objectifs du plan : 223 millions d'hectolitres produits en 1960 contre 230 millions d'hectolitres prévus. Il n'existe donc pas à proprement parler un excédent de produits laitiers, mais un problème d'organisation des débouchés.

Nous n'ignorons pas ce qu'il en coûte au Trésor lorsqu'il débourse 4 à 5 nouveaux francs par kilo de beurre exporté, mais en même temps nous regrettons que d'autres méthodes ne soient pas parallèlement mises en application pour résorber les excédents et développer la consommation intérieure. Il serait facile de porter de 30 à 34 grammes la teneur en matières grasses du lait de consommation, d'améliorer ainsi sa qualité, et par là même de soustraire du marché huit à dix mille tonnes de beurre superflu. Il n'est pas douteux qu'un lait plus complet serait davantage recherché par les consommateurs dont il existe de nombreuses catégories auprès desquelles il serait possible de trouver de nombreux débouchés. Il serait possible de développer la consommation du lait et des produits laitiers dans l'armée, dans les établissements d'enseignement, les hospices et hôpitaux, les maisons d'accueil des vieillards.

La distribution du lait dans les écoles, que nous avons connue dans le passé, était bonne. Certains maires, dans le département de l'Eure que j'ai l'honneur de représenter ici, ont maintenu cette coutume, mais les crédits prévus à cet effet, débloqués trop tard en fin d'année, n'ont pu leur être attribués en remboursement des dépenses engagées. C'est ainsi que l'on tend à décourager les bonnes volontés.

Malgré cela, des maires, que nous avons consultés, accepteraient de provoquer des achats de beurre pour les collectivités dont ils sont les gestionnaires, à raison d'une prime de soutien qui pourrait aller de deux à trois nouveaux francs au kilo. Un effort du Gouvernement dans ce sens présenterait l'avantage de réaliser des économies sur le montant des exportations, de résorber à de moindres frais les excédents, et permettrait enfin d'entreprendre une action généreuse qui serait profitable aux déficients, aux malades et aux vieillards.

D'une production à l'autre, l'expression actuelle de la crise permanente agricole appelle des décisions importantes. Presque tous les points sur lesquels elle porte peuvent se référer aux

différents articles de la loi d'orientation. Cette loi, présentée par le Gouvernement au mois de juillet 1960, puis fortement amendée par les deux Assemblées, après plus d'un mois de travail, avait provoqué de grandes espérances dans les milieux agricoles, mais elle est depuis dix mois restée lettre morte.

L'article 3 sur les prix agricoles, notamment, dont le Gouvernement a accepté l'insertion l'été dernier, sur nos instances, dans la loi d'orientation, aurait pu, dans la mesure où il aurait été appliqué, éviter de laisser s'envenimer depuis un an le malaise paysan.

L'esprit de la loi d'orientation doit favoriser l'objectif de parité qui en demeure le principe fondamental mais, avant d'y atteindre, et sans doute pour plusieurs années, la situation agricole est telle qu'elle nécessite un important transfert de revenus. Ce transfert devrait jouer en matière économique essentiellement sous la forme du soutien budgétaire aux marchés agricoles et d'une certaine augmentation des prix agricoles. L'organisation des marchés constitue un instrument indispensable de la politique agricole. Les interventions rendues nécessaires pour corriger le déséquilibre des marchés doivent être considérablement développées en particulier dans le secteur des fruits et légumes, des pommes de terre et des produits avicoles où les variations de l'offre sont considérables, où les effets de la libération des échanges sont le plus directs.

Il est par ailleurs souhaitable d'accorder aux producteurs de blé et de céréales secondaires les garanties nécessaires au maintien du revenu céréalier par la fixation du prix de base et par le niveau du quantum. Enfin, si l'on veut vraiment faire une politique d'exportation, il faut se réserver d'importantes possibilités de stockage devant permettre de passer des marchés à long terme avec l'étranger.

Cette politique s'impose pour les excédents de beurre et de viande dont le Gouvernement doit se porter acheteur. De son côté, le F. O. R. M. A. a pour mission d'orienter et d'organiser l'ensemble des marchés des différentes productions. Malheureusement, cet organisme qui s'est substitué à l'ancien fonds de progrès et de garantie mutuelle conserve toutes les déficiences de son fonctionnement. Les règles administratives et comptables du F. O. R. M. A. sont particulièrement inadaptées pour la réalisation d'opérations qui sont le plus souvent de nature comptable. Les primes d'encouragement sont versées aux producteurs d'oléagineux, je vous l'ai signalé, avec deux ans de retard, l'aide à l'exportation des choux-fleurs et des fruits, avec un an de retard. Une transformation du F. O. R. M. A. est donc indispensable.

L'efficacité pratique des interventions exige une autorité unique qui assume toutes les responsabilités et qui soit sous la tutelle unique du ministre de l'agriculture. L'organisation des marchés doit comprendre l'étude de la réalisation des contrats avec nos partenaires du Marché commun. Toutefois, nous sommes fondés à dire que cette institution européenne a, jusqu'à présent, déçu nos espoirs dans le domaine agricole. Non seulement, par le jeu du libre échange, par la suppression des barrières douanières, l'agriculture française n'est plus aujourd'hui protégée, mais elle est victime de sa confiance dans les encouragements qui lui ont été prodigués pour développer son équipement et augmenter la production.

Les statistiques communautaires prouvent que l'ouverture des frontières et l'abaissement des barrières douanières ont profité plus à nos partenaires qu'à nous-mêmes. Nos importations de produits alimentaires en provenance des pays membres de la Communauté ont plus que doublé en 1960 par rapport à 1958. L'Allemagne fédérale nous a livré 34.000 tonnes de viande, tout en refusant obstinément de nous en acheter. Nous avons aussi reçu 34.000 tonnes de viande et 18.000 tonnes de produits laitiers de Hollande. Quant aux fruits et aux légumes, les importations, qui proviennent pour les trois quarts de l'Italie, ont doublé et même sextuplé pour les fruits frais.

La solution de l'ensemble des problèmes agricoles français ne dépend pas seulement, bien sûr, de l'application du Marché commun, mais le Marché commun, qui marque la volonté de solidarité des nations européennes, doit à cet égard faire sa place à une politique agricole comme indispensable pour la France dont l'agriculture désormais excédentaire doit normalement trouver un débouché prioritaire chez ses voisins de la Communauté.

Sur le plan intérieur, il appartient aussi à la profession de prendre ses responsabilités et de s'organiser pour faire ses affaires. Une vue d'ensemble est certes nécessaire et doit entraîner des décisions à l'échelon national, comme le plan d'investissement en abattoirs, la création de grands marchés nationaux, l'organisation de stockage et entrepôts frigorifiques, l'organisation d'un réseau télex pour permettre les informations rapides, mais cela ne saurait suffire et il est nécessaire que, parallèlement, soit effectué un travail plus décentralisé à l'éche-

lon des marchés régionaux pour grouper les producteurs, seule manière de créer des interlocuteurs valables vis-à-vis des grands ensembles commerciaux.

Il en est, aujourd'hui, pour l'agriculture comme pour l'industrie : on ne va pas contre le progrès, une certaine rationalisation doit voir le jour, tant pour les produits fabriqués que pour les structures des entreprises. Il faut avoir un volume important de marchandises à vendre quand on veut exporter et il faut avoir une qualité standard.

Nous allons ainsi vers la spécialisation de certaines productions, de certaines fabrications, ce qui permettra de maintenir de petites exploitations.

Il est donc urgent de mettre en application la loi d'orientation qui prévoit les conversions sous forme de prêts spéciaux à long terme, de subventions et de remise d'impôts, notamment des droits d'enregistrement frappant les mutations d'immeubles ruraux.

Il est aussi indispensable de donner aux producteurs de ces petites entreprises la formation nécessaire pour qu'ils acquièrent la technique suffisante à ces nouvelles orientations. Nous ne reviendrons pas sur l'état déplorable de la formation professionnelle en France, et particulièrement de la préparation au métier d'agriculteur, si ce n'est pour constater avec tristesse que toute promotion humaine et sociale est interdite à la masse des jeunes ruraux qui, à la sortie de l'école primaire sont laissés à eux-mêmes dans un milieu naturel peu propice aux échanges et à la vie intellectuelle.

Voilà, dans leur ensemble, les raisons de la colère paysanne qui, malheureusement, s'est parfois manifestée avec une violence que nous regrettons. Nous persistons à croire, monsieur le ministre, qu'il eût été possible d'éviter ce conflit, simplement par la mise en application, en leur temps, de mesures administratives appropriées.

Sans doute, ne portez-vous pas seul la responsabilité des retards dans l'application des textes ; ils s'imbriquent le plus souvent dans les différents départements ministériels, où certains de vos collègues, que par esprit de solidarité vous ne sauriez dénoncer, se croient autorisés à opposer leur veto.

Cette réserve, d'une part, l'ostracisme dont fait preuve à notre égard le Gouvernement, d'autre part, créent un divorce avec le Parlement et limitent nos échanges à un dialogue de sourds.

M. Etienne Dailly. Hélas !

M. Modeste Legoux. Il nous est toutefois permis de supposer que, par le libre jeu des institutions, nos avis auraient bénéficié d'une plus large audience et que, prenant rapidement certaines dispositions, vous auriez fait l'économie d'une opération délicate, qui vous est imposée aujourd'hui en pleine crise et qui ressemble beaucoup plus à une « urgence » qu'à un traitement préventif !

Aussi vais-je conclure, en formulant le souhait qu'une plus grande compréhension et une large collaboration s'établissent entre votre département ministériel, celui de vos collègues et nous-mêmes, monsieur le ministre, afin que soient rendus au Parlement le droit et le devoir qui lui sont dévolus d'assurer la représentation des forces vives du pays auprès du Gouvernement.

M. Etienne Dailly. Bien sûr !

M. Modeste Legoux. Le Parlement contribuera de la sorte, par une participation active, au maintien de la paix sociale dont dépend l'unité de la nation, qui s'affirme indispensable pour la sauvegarde de nos libertés devant la perspective de lendemains toujours incertains. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Fichoux.

M. Jean Fichoux. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nul n'est prophète en son pays, reconnaît-on aisément ; mais prévoir les événements qui se sont déroulés ces dernières semaines et se poursuivent encore dans nos campagnes n'impliquait pas des talents de grand sorcier ! C'est ainsi que, tout novice dans cette assemblée, lors du premier débat agricole en 1959, je me permettais, monsieur le ministre, de vous demander d'arrêter l'accès de fièvre dont souffraient déjà nos paysans. Plagiant un de nos grands écrivains, je terminais mon propos en rappelant cette phrase : « Tels se laissent gouverner jusqu'à un certain point qui, au-delà, sont intraitables et ne se gouvernent plus ».

La gravité des faits qui se succèdent a voulu que ces paroles de La Bruyère deviennent une prophétie, car, délaissée des pouvoirs publics, la classe la plus saine de la Nation, jusqu'à présent soumise, patiente, a rompu avec les vieilles règles de ce « bon peuple » et, soufflant de l'Ouest, un vent de révolte s'est déchaîné.

Les causes en sont multiples et toute la presse en a fait état. Elles se résument en une politique agricole incohérente et en des promesses trop longues à se transformer sur le plan pratique.

Au mois d'août 1960, lors de la promulgation de la loi d'orientation agricole, un espoir était né. Le cultivateur avait cru que

le Gouvernement, après avoir longuement mûri ses décisions, allait prendre une série de mesures propres à lui assurer un avenir meilleur. Hélas ! les mois ont succédé aux mois sans qu'aucun décret d'application ne paraisse, alors que, jour après jour, la déception, le découragement grandissaient. Bientôt, ils firent place à beaucoup de rancœur chez les paysans bretons quand fut connue la déclaration de M. le Premier ministre, le 7 mars, à la Rochelle, laissant entendre que la troisième phase seulement de l'aménagement du territoire serait consacrée aux « régions de France encore sous-développées — je cite le journal *Le Monde* — qui, dans les dix ou douze années qui viennent, ont besoin d'une transformation industrielle et d'une modernisation agricole ».

Comme si le moribond pouvait attendre ! Et cela, sans doute, permet à un autre ministre, interrogé sur l'importance exceptionnelle des rappels de réservistes bretons en Algérie, de répondre au président Pleven que « la discrimination est justifiée par la faiblesse de l'économie bretonne qu'on ne risque guère de désorganiser ».

Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, il n'était pas besoin de telles maladresses pour irriter nos Bretons ! Rendus au dernier cap, exaspérés, condamnés à la misère avec leurs nombreux enfants — trop nombreux selon certaines thèses — ils se sont rebellés. Pourquoi cette misère ? Parce qu'ils ont suivi les conseils qui leur ont été largement prodigués par l'autorité gouvernementale. « Ils produisent trop pour vendre et pas assez pour vivre. »

Bœufs, porcs, poulets, beurre, lait, pommes de terre, etc., contribuent, ô ironie, à la faillite des producteurs. Encouragés, ils ont, au prix de durs sacrifices, défriché, arasé les talus, amélioré leurs terres par l'apport d'engrais et d'amendements, par de nouvelles méthodes culturales et aussi en consacrant de lourds investissements à un matériel dont ils ne peuvent assurer l'amortissement.

La production s'est révélée excédentaire et l'on ne semble pas l'avoir soupçonné à temps dans les milieux responsables. « Gouverner c'est prévoir ». Pour ne pas l'avoir compris, nous subissons une grave crise économique et sociale à laquelle il faut très rapidement mettre fin et qui déjà, sous certains aspects, se révèle politique.

Monsieur le ministre, je sais qu'il est toujours aisé de revendiquer, que les « il n'y a qu'à » sont nombreux et que les difficultés de l'art sont souvent minimisées au profit d'une critique trop facile. M. Boscary-Monsservin disait avec raison à l'Assemblée nationale : « Coordonner et harmoniser, cela suppose beaucoup de patience, beaucoup de persévérance, beaucoup de contacts partout et en toute circonstance ».

Ce doit être chose faite ! Appliquez-nous donc maintenant une grande politique qui nous permette de faire figure honorable devant nos partenaires du Marché commun !

Je me suis promis d'être extrêmement bref et j'éviterai volontairement de vous entretenir de quantité de problèmes qui restent à résoudre, notamment en Bretagne. Nos difficultés générales, en effet, se trouvent accrues par l'exiguïté, le morcellement et la fréquente dislocation de nos exploitations, la vétusté de l'habitat, l'importance des charges sociales, conséquence d'une forte natalité, et la présence d'ascendants âgés à la charge de l'exploitant. Les équipements collectifs sont insuffisants, l'enseignement professionnel très faible et l'infrastructure industrielle et commerciale très réduite.

En dehors de tous ces éléments à considérer dans une politique agricole, il y a surtout, monsieur le ministre, la péréquation des transports et l'organisation des marchés.

Cette organisation existe-t-elle ? Nous avons, paraît-il, la possibilité d'exporter de la viande vers l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et même l'Amérique. Qu'attendons-nous, par le moyen de sociétés, de coopératives bien établies, pour nous en faire ouvrir les portes ? A l'intérieur même de nos frontières, ne serait-il pas possible d'arrêter le scandale et de remédier au mauvais fonctionnement du circuit de distribution qui fait qu'un kilo de pommes de terre, vendu 4 francs à Paimpol, se vend 30 francs, sinon davantage, dans la capitale ?

Vous avez, je crois, la bonne intention de modifier la structure du F. O. R. M. A. et de lui attribuer des crédits beaucoup plus importants. C'est une mesure heureuse. Faites en même temps jouer leur plein rôle à la S. I. B. E. V., à Interlait et aux autres organismes.

D'autre part, l'aide apportée par la France aux pays sous-développés ne pourrait-elle comprendre une proportion beaucoup plus grande en denrées alimentaires comme il en est pour les Etats-Unis, au lieu d'être assurée presque entièrement par des produits fabriqués ? Il y a là des facilités de résorption des excédents.

Quant à la péréquation des transports, elle est une nécessité vitale pour certaines régions, comme la Bretagne, éloignées des centres de consommation ou trop distantes des centres indus-

triels. Nous ne pouvons actuellement concurrencer d'autres nations, alors que des mesures similaires à celles qui ont été prises, par exemple, par l'Italie, nous mettraient dans une situation tout au moins aussi avantageuse. Malheureusement ! il n'en est encore rien et lorsque le coût du transport sur wagon de dix tonnes est de 4,80 francs le kilo en Italie, il est de 9,50 francs en France pour un trajet identique. C'est là un handicap insurmontable !

Le Gouvernement avait accepté une aide de 50 p. 100 pour le transport des choux-fleurs bretons sur l'Allemagne, du 1^{er} au 15 février. L'expérience nous fut bénéfique. Immédiatement, les choux-fleurs de Saint-Pol-de-Léon remplacèrent ceux d'Italie alors que précédemment, il s'achetait de dix à quinze wagons de choux-fleurs d'Italie pour un wagon de Saint-Pol-de-Léon. C'est un essai qui est concluant et qui ne peut, monsieur le ministre, que vous inciter à persister dans cette voie, la seule qui sauvera la Bretagne.

Mais n'attendez plus que des réactions violentes trouvent leur justification dans la négligence ou la carence du pouvoir ! Devant l'ampleur du mouvement des semaines passées, le Gouvernement s'est décidé à tenir quelques-unes des promesses contenues depuis cinq ans dans le « plan breton » et depuis onze mois dans la loi de programme d'orientation agricole. Il a finalement accordé son appui pour le maintien des cours par achats directs des organismes professionnels d'intervention pour un plan prioritaire d'abattoirs, la création d'un marché d'intérêt national et s'est engagé de commencer, au début de l'année 1962, l'électrification de la ligne Le Mans-Rennes, de donner priorité aux autoroutes touchant la Bretagne et de classer le Morbihan en « zone spéciale d'action rurale ».

Les mesures tardives, dues aux masses paysannes, restent néanmoins fragmentaires, vagues et insuffisantes. Aucune décision n'a été prise en ce qui concerne l'aménagement des tarifs ferroviaires, ni le classement de la Bretagne entière en zone d'action rurale.

Le problème demeure et, alors que l'intérieur de ce pays est toujours réduit à son chemin de fer à voie étroite et à sa route centrale déclassée, alors que la région souffre d'un sous-équipement navrant, nous apprenons que les crédits suivants viennent d'être consentis : 1.400 millions d'anciens francs « pour doter le Togo d'une infrastructure routière à la mesure de ses besoins » ; 2.680 millions pour la conservation des sols en Haute-Volta ; 3.640 millions pour des aménagements routiers dans la région productrice de cacao en Côte-d'Ivoire, ainsi que 1.636 millions pour ses adductions d'eau.

La génération qui monte a pris conscience de son rôle et n'acceptera plus de complexe d'infériorité. L'évolution est rapide et profonde du côté de l'Armorique. Cela, il faut s'en pénétrer.

Aussi éprouvons-nous une grande satisfaction en nous sachant compris par des personnalités éminentes comme M. Emile Roche, président du Conseil économique et social, qui récemment déclarait dans le journal *Combat* : « Cette province ne participe pas à l'expansion économique de la France à égalité avec les autres provinces... Ce sont donc les structures, ou plutôt l'infrastructure générale de l'économie bretonne qu'il convient d'adapter à celle du reste de la France. Long effort qui demande à être entrepris très vite et poursuivi avec patience jusqu'à son terme dans le cadre d'un plan d'action analogue au plan de Constantine dont on se demande pourquoi il prime le plan breton. Pour cela, l'élaboration et l'application efficace d'une véritable loi de programme semblable à celle des départements d'outre-mer et de la région parisienne s'imposent à l'esprit de tous ceux qui ont réfléchi au problème... Il est désormais certain que le problème breton ne peut plus attendre. »

Telle fut la déclaration de M. le président du Conseil économique et social que nous souhaiterions voir partagée par tous, monsieur le ministre.

Dès lors, l'angoisse persistante qui étroit et mine nos populations rurales, leurs craintes de se voir éliminer à plus ou moins longue échéance par une économie implacable, malgré leur ferme volonté et leur travail audacieux, s'estomperaient. Et sur notre vieille terre de granit, les yeux tournés vers l'avenir, nous pourrions encore répéter, avec l'un de nos poètes préférés :

« Je suis le fils de cette race,
« Tenace,
« Qui veut après avoir voulu,
« Encore, encore et toujours plus. » (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. André Armengaud. Monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai l'impression que nous voici revenus au débat amorcé il y a un an lorsque nous discutions la loi d'orientation agricole et que certaines des questions évoquées ce soir l'étaient déjà avec une certaine inquiétude.

De quoi s'agit-il en réalité ? Une fois de plus, qui veut la fin veut les moyens. Quelle était la fin ? C'était le rapprochement du niveau de vie, du standard humain et social de l'agriculteur et

de celui des autres catégories sociales, sans pour autant que ce rapprochement ait pour effet de peser sur l'économie de la nation ou d'en réduire le taux de croissance déjà insuffisant, eu égard à nos obligations politiques dans le monde. Cette fin était définie par la loi d'orientation agricole dans son article 2 qui prévoyait : d'une part le développement de la production en fonction des besoins ; d'autre part la nécessité d'assurer au travail et au capital investis dans l'agriculture une rémunération comparable, équivalente à celle qu'ils auraient s'ils étaient investis dans d'autres activités économiques.

Cette fin avait donc un sens ; si les besoins ne devaient pas dépasser ceux connus lors du vote de la loi d'orientation agricole, il est évident qu'il était impossible d'arriver à la parité de ces revenus, à capital investi comparable, puisque le facteur « besoins » qui limitait les revenus était bloqué et que ses besoins ne pouvaient s'accroître que si les débouchés s'accroissaient eux-mêmes, ce qui est une évidence.

Question de qualité évidemment ; M. le ministre l'a indiqué cet après-midi, d'autres collègues l'ont répété. Question de prix dans une certaine mesure, notamment au stade du détail, à l'échelon du consommateur, en ce qui concerne la consommation nationale. Question commerciale enfin. Et encore cet accroissement éventuel des besoins ne pouvait-il porter que sur ce qui n'était pas structurellement et de façon permanente excédentaire.

A cet égard, il n'est pas sans intérêt de regarder les tableaux qui ont été établis à la fois par la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles dans la plaquette « *La parité doit devenir une réalité* », qui indique quels sont les besoins français, et la part couverte par la production nationale, ainsi que par l'article récent de M. Mansholt paru dans la *Revue politique et parlementaire* étudiant dans quelle mesure l'Europe des Six arrive partiellement à se satisfaire elle-même.

Ainsi, si les débouchés ne devaient pas s'accroître, le postulat de la parité des revenus à capital investi et travail comparables signifie départ de la terre de nombreux agriculteurs ; d'où une redoutable question : que fera-t-on de ces agriculteurs ?

C'est toute la question du réemploi qui est ainsi posée : où ? Comment ? Pour faire quoi ?

A ce titre, du fait même de l'accroissement de la productivité agricole, on peut se poser la question de savoir si, d'ici 1965, les difficultés que nous connaissons aujourd'hui ne seront pas encore accrues.

Passons maintenant aux moyens. Les moyens diffèrent évidemment selon le cadre dans lequel l'action peut être engagée : national, européen, mondial ; selon aussi la conception que l'on a de l'économie, de sa forme, de son éthique : économie tournée vers le profit individuel, économie tournée vers le profit collectif et cela aussi bien à l'échelle de la France qu'à l'échelle de l'Europe des Six, voire même l'échelle Atlantique.

Le cadre on en a déjà parlé. Nous en avons parlé il y a un an lorsque nous avons discuté de la loi d'orientation agricole. Malheureusement il n'apparaît pas que, depuis la discussion que nous avons eue entre la commission des finances et le ministre de l'agriculture, nous ayons fait de grands progrès, car le cadre européen n'a de sens que s'il est fondé sur des engagements réciproques parfaitement clairs. Or nous savons très bien quelles sont les difficultés que nous trouvons aujourd'hui devant nous à ce titre, et *a fortiori* lorsqu'on parle de rapprochement entre les Six et les Sept. Si par contre nous sommes limités au cadre national, cela a des conséquences certaines sur le nombre d'agriculteurs qui devraient satisfaire aux besoins de l'économie française.

Enfin l'éthique de l'économie. Elle a été bien définie lorsque le Gouvernement s'est constitué au mois de janvier 1959. Elle s'est également définie lorsque l'on a rédigé le traité de Rome. Dans les deux cas il s'est agi de reconstruire l'économie concurrentielle où la liberté de produire de chacun à sa guise était assurée, hors de toute programmation ou d'engagements respectifs contractuels entre producteurs et acheteurs tant sur la qualité que sur la quantité, avec toutefois certains correctifs en matière agricole : le financement de certains stocks, faibles d'ailleurs, avec possibilité de report ; la garantie des prix théoriques mais que l'expérience montre ne pas pouvoir toujours tenir, et enfin, à l'échelle européenne, comme correctif important, la notion de la préférence communautaire, grâce au mécanisme du prélèvement, prélèvement destiné à porter le prix des produits importés au niveau de celui des produits nationaux. Ce prélèvement permettait, en particulier à la France, de se trouver à l'intérieur du Marché commun le pays producteur en général le mieux placé pour de nombreuses productions industrielles. L'échec de cette politique était dès lors évident, si la préférence communautaire ne jouait pas.

Comme l'avait été l'échec de la politique agricole française depuis trente ans parce que l'accroissement considérable de la productivité a eu pour effet décourageant de ne pas se répercuter à due proportion sur le niveau de vie des producteurs.

Cette situation est d'autant plus décourageante que nous nous trouvons aujourd'hui à l'ère naissante de l'automation

qui va libérer la classe ouvrière d'une partie de ses sujétions, d'une partie de ses servitudes et qu'il est normal que la classe paysanne cherche, à juste titre et à la même époque, à se libérer d'une partie de ses propres servitudes.

Pourquoi alors ces échecs ? Essayons d'analyser de plus près la situation. Parce que, à mon sens, tout le problème était mal posé dès le début par le seul fait que toute notre économie française, toute notre économie européenne, toute notre économie occidentale se sont orientées, depuis 1945, non pas vers des structures nouvelles, mais vers le retour à la politique économique du début du siècle marquée d'un certain conservatisme, fondée sur la loi d'airain, c'est-à-dire celle du profit maximum sur chaque opération de production ou de commercialisation avec, de temps à autre, un correctif, celui qui est accordé par le Gouvernement sous forme de subvention, fondée aussi sur le mythe du profit individuel maximum, même quand il ne correspond pas au service rendu et surtout sur l'anarchie de la production et de la commercialisation.

Parce que, du point de vue national, on a négligé certains faits essentiels, on se trouve en effet — M. Coudé du Foresto y a fait allusion tout à l'heure — devant différentes formes d'agriculture dont les dirigeants n'ont pas la même approche des problèmes, dont les raisonnements ne sont pas superposables, parce que les produits ne sont pas les mêmes et que les caractéristiques mêmes de la production sont différentes.

Vous avez, en effet, deux agricultures classiques : d'abord celle des régions riches, qui représente d'ailleurs une partie relativement faible de l'ensemble du revenu agricole — 10 à 12 p. 100 pour le blé, 4 p. 100 pour la betterave et un fort pourcentage pour le vin — et qui est fortement organisée ; puis celle des producteurs de lait et de viande, qui ne peuvent s'assurer un revenu permanent que s'il existe des moyens de financement et de stockage appropriés et suffisamment amples, ainsi qu'une organisation parfaite des débouchés, ce qui pré suppose un immense effort d'investissement et d'organisation.

Vous avez enfin un troisième type d'agriculture, celui des productions spécialisées : volailles, choux-fleurs, artichauts, asperges, fruits, primeurs, dont les garanties d'écoulement sont en fait nulles dans l'état actuel de l'organisation. Question de qualité, évidemment, le ministre l'a dit et il est important de le répéter, mais aussi question de permanence des débouchés, elle-même fonction d'une organisation moderne, malheureusement inexistante, de la distribution, voire de la conservation ou de la transformation.

Il y a aussi deux formes d'approche des problèmes agricoles. D'une part celle de grandes fédérations qui ont, en fait, depuis toujours et par tradition, leurs grandes entrées dans les ministères. Ces fédérations pensent que leurs problèmes sont essentiellement des problèmes de prix — c'est ce que M. Coudé du Foresto rappelait tout à l'heure — d'autre part celle des jeunes agriculteurs pour lesquels le problème se pose de façon différente. Pour eux, il s'agit d'abord de s'équiper, de moderniser leurs exploitations, grâce à des crédits à faible taux d'intérêt, puis de s'assurer des débouchés permanents grâce à une organisation appropriée de la production, et au développement de la coopération jusque dans la distribution et la transformation des produits agricoles, la question des prix maxima possibles étant importante, mais venant en seconde ligne.

Enfin, il n'y a pas de ministère de la production agricole ; il y a un ministère de l'agriculture et j'y reviendrai tout à l'heure.

Venons-en aux débouchés. Il est évident que les bons produits trouvent beaucoup plus facilement des débouchés. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir la moindre contestation sur ce point. Néanmoins, lorsque nous parlons du Marché commun, il nous faut bien examiner de quoi il s'agit. Nous constatons que la politique de nos partenaires à l'intérieur du Marché commun n'est pas superposable à la nôtre.

L'Allemagne est exportatrice de produits industriels en échange desquels elle achète des produits agricoles. La Hollande est exportatrice de produits agricoles en échange d'autres produits agricoles. A ce double titre, nos partenaires font leurs échanges avec d'autres que nous : par exemple, il est choquant de penser, indépendamment des chiffres cités tout à l'heure, qu'en 1960, sur 473.000 bovins importés, l'Allemagne en ait acheté seulement 16.000 à la France, en dépit des possibilités considérables de la production nationale.

Mais, à supposer que l'on puisse vaincre les réticences de nos partenaires, cela suppose que nous ayons des moyens de stockage pour permettre aux acheteurs de trouver à l'état permanent, chez nous, les quantités dont ils ont besoin. Cela suppose aussi des garanties de qualité constante, comme la certitude de livraisons dans des délais convenables, ce qui pré suppose également une organisation de collectes et de livraisons à dates fixes et le préfinancement des ventes destinées à l'étranger.

En l'occurrence, je rappellerai que la commission des finances avait l'année dernière proposé, non pas ce que l'on a appelé le F. O. R. M. A., mais une banque du genre de ce *Commodity Credit Corporation* existant aux États-Unis, dont M. le ministre de l'agriculture connaît bien le fonctionnement et qui, dès 1944, disposait déjà de 3 milliards de dollars de crédit, ce qui représente 1.500 milliards d'anciens francs, pour financer, non seulement les opérations de report, mais également les opérations d'achat de la plupart des productions agricoles excédentaires ou considérées comme dépassant la moyenne des années précédentes et, par là-même, pour donner aux producteurs agricoles la certitude de revenus pratiquement constants d'une année calendaire sur l'autre.

Passons maintenant au soutien des prix. Sans doute les propositions de la Fédération nationale des exploitants agricoles méritent-elles d'être examinées, mais, à mon sens, elles ne constituent que des palliatifs et n'attaquent pas le fond du problème. Prenons quelques exemples. La Fédération demande des négociations efficaces pour exporter de la viande vers l'Allemagne. Que signifie l'expression « négociations efficaces » ? La véritable efficacité en la circonstance c'est, si je puis dire, de mettre le marché en main à nos collègues du Marché commun et de leur dire : ou vous achetez nos produits agricoles ou nous n'achetons pas vos produits industriels et le Marché commun n'a plus de sens.

En ce qui concerne les volailles, il est très bon de prévoir l'achat et le stockage des poulets et une aide à l'exportation, mais quand on se rappelle que les exportations françaises vers l'Allemagne ont été arrêtées du jour où M. Dillon a rendu visite au chancelier Adenauer pour lui demander des faveurs pour les poulets américains, on peut se demander ce que signifie en la circonstance la solidarité atlantique dont les Américains se vantent régulièrement. (*Sourires.*)

En matière de vin, est-il raisonnable d'envisager une distillation immédiate des vins hors quantum, étant donné qu'on connaît le prix de cette opération ? Chacun sait que, pour avoir de l'alcool industriel, les productions de synthèse coûtent un prix généralement quatre fois inférieur à celui de l'alcool obtenu par distillation. En ce qui concerne les betteraves, il en est de même lorsqu'on parle de l'abandon du projet de réduction de 550.000 hectolitres de contingents d'alcool.

Il n'y a que sur les céréales qu'on voit des suggestions raisonnables puisqu'il s'agit uniquement de relever les prix dans la limite d'un quantum de production déterminé. En ce qui concerne l'exportation de nos pommes de terre vers l'Algérie, je me demande dans quelle mesure elles pourront continuer indéfiniment, tout au moins dans les conditions actuelles.

Quant aux mesures proposées hier par le Gouvernement, telle que l'amélioration des aides à l'exportation des produits agricoles, je veux bien les retenir, mais où exportera-t-on nos produits, puisque nous savons qu'un de nos grands débouchés, l'Allemagne, nous est fermé pour les raisons que je viens de rappeler, et que l'Angleterre réserve ses faveurs à son ancien empire ? Nous avons pris des mesures de protection contre les importations de porcs. Dans quelle mesure est-ce compatible avec le Marché commun ? Ou bien, si nous envisageons cette mesure à titre de rétorsion à l'égard de nos collègues du Marché commun, dites-le et, dans ce cas-là, les positions seront claires.

En fait, en ce qui concerne les prix, permettez-moi une observation subsidiaire. On comprend très bien quelle est la position des agriculteurs âgés. A partir du moment où ils ont réussi à avoir une ferme ou une exploitation agricole qui a un bon rendement, l'augmentation de leurs revenus ne peut venir que des augmentations de prix. Celui qui, au contraire, s'installe cherche autre chose. Il cherche à développer son entreprise, il veut, par conséquent, se créer un capital. Souvent il emprunte de l'argent ; il faut qu'il investisse en bestiaux, en travaux de modernisation de sa ferme. Pour lui, le problème est beaucoup plus, au départ, d'avoir des crédits dans des conditions excellentes que d'avoir des prix excessivement rémunérateurs.

Par conséquent, il lui faut avoir à sa disposition un organisme de financement, et c'est bien pour cela que l'année dernière la commission des finances avait demandé qu'à côté d'un organisme dans le genre de la *Commodity Credit Corporation*, qui finance les récoltes, on crée un établissement bancaire destiné au financement à bas taux d'intérêt des investissements agricoles.

M. Jean Deguise. Je m'excuse, mon cher collègue, mais même celui qui fait de l'expansion est obligé d'avoir des prix suffisants pour amortir ses emprunts.

M. André Armengaud. Si vous empruntez à un taux très bas, comme on l'a fait sur le plan du Marché commun pour certaines entreprises industrielles, la charge d'amortissement est fortement allégée. Il ne faut évidemment pas que les prix obtenus ou garantis soient trop faibles, mais le problème de la recherche

du prix maximum en lui-même n'est pas la seule formule qui permette d'arriver à obtenir une expansion normale dans sa propre entreprise. Il convient, par conséquent, de faire une juste mesure entre le prix que l'on estime pouvoir être obtenu et les conditions de crédit qui sont indispensables à l'équipement. Là encore vous devez en la matière penser à ce problème, exactement comme on y a pensé dans l'industrie : et le taux d'intérêt joue ici un rôle très important.

M. Marcel Lemaire. Nous sommes des industriels maintenant.

M. André Armengaud. Vous êtes devenus des industriels, c'est bien exact !

J'aborde de nouveau la question que je viens d'évoquer. A côté de l'organisme de financement d'achat des stocks du type du *Commodity Credit Corporation* qui remplacerait le F. O. R. M. A. et qui assurerait le financement des reports ou l'achat d'une quantité donnée de récoltes, il faut une société bancaire de financement destinée aux investissements.

C'est ce que nous avons envisagé sans succès l'an dernier.

De plus, il semble que tous les projets envisagés, notamment dans le cadre de la loi d'orientation en matière de réforme du crédit agricole, soient restés lettre morte en dépit des efforts du ministre de l'agriculture qui n'a pas trouvé auprès du ministre des finances les concours qu'il aurait pu souhaiter.

J'en viens à la distribution ou à la commercialisation. L'orientation des prix n'a évidemment aucun sens à la production si elle est sabotée par la commercialisation et — ce sera toujours le cas si la paysannerie, par le moyen des coopératives — ne va pas jusqu'au client, ou si l'on n'a pas trouvé un autre moyen de freiner ou de réduire le coût de la distribution par des méthodes autoritaires, telles que l'institution de la marge globale de distribution, variable selon les produits, définie par l'Etat.

L'expérience de la concurrence des dernières années a montré en effet que, quels que soient les efforts du Gouvernement, quelle que soit la publicité faite, on n'a pas pu aboutir à des résultats satisfaisants. La célèbre campagne « Suivez le bœuf » est un exemple de ce que peut coûter pour l'Etat et le consommateur une opération fondée sur le maintien de la libre concurrence pour la distribution de denrées qui, en fait, relève du service public. Craignons d'être amenés un jour, si la situation demeure, à compenser l'accroissement normal du prix de certaines denrées agricoles à la production par une réduction autoritaire des prix à la commercialisation, au besoin en nationalisant une partie du commerce de détail, peut-être même toute la chaîne verticale de la viande.

En fait, il faut que la France choisisse entre le producteur agricole et un certain nombre d'organisations excessivement puissantes et fort bien représentées au Conseil économique, notamment à la commission du commerce avec laquelle j'ai eu le désagréable avantage de m'expliquer vivement dans le passé. (*Sourires.*)

Mais une telle réforme des mœurs n'est évidemment possible que si le ministère de l'agriculture devient — et je m'excuse, monsieur le ministre, d'intervenir dans la structure de votre maison — le ministère de la production agricole et de la commercialisation et de la transformation des produits agricoles, faisant de côté par là-même tout ce qui concerne les adductions d'eau, l'électrification rurale, les chemins ruraux qui devraient, à mon sens, être renvoyés à un autre département ministériel. Ainsi vous pourriez à ce titre consacrer vos efforts à la production agricole proprement dite, à sa commercialisation et à sa transformation.

En bref, une politique économique moderne assurant une parité de revenus entre les catégories sociales, à travail et capital investi comparables, est inconcevable sans qu'elle soit fondée sur les comptes économiques de la nation, la détermination du taux de croissance économique, la répartition du revenu national et du produit national entre les différentes catégories sociales, sans définir également quels doivent être les plans de production, d'importations et d'exportations. C'est seulement grâce à l'établissement d'un plan basé sur de telles données que vous pourrez déterminer la part du revenu national qui ira à l'agriculture, celle qui ira à l'industrie et celle qui ira aux autres activités, notamment aux services que vous avez évoqués cet après-midi.

Cela suppose évidemment, si vous prenez une telle position, que le plan ne soit pas « une obligation ardente », pour reprendre l'expression du chef de l'Etat, mais autre chose, en réalité une obligation contractuelle entre l'Etat, les citoyens, les producteurs et les acheteurs. Le plan doit être en réalité l'élément moteur de l'économie, de préférence étendu jusqu'à l'Europe des Six. Malheureusement, vous savez comme moi à quel point, à l'intérieur de l'Europe des Six, c'est une vue de l'esprit de penser que cela sera réalisable en l'état actuel des choses avec les gouvernements suprêmement conservateurs de nos cinq partenaires. En tout cas, il est anormal que la France ait un Gouvernement qui fasse prévaloir la notion de la planification, du

profit collectif, sur celle de l'accumulation de profits individuels désordonnés et de l'anarchie de la production et de la commercialisation. C'est pourquoi je m'étonne de voir M. Paul Reynaud, parlant à Bergues du malaise agricole, indiquer tranquillement, sans s'inquiéter, qu'il suffisait d'accroître l'automatisation pour diminuer le prix des produits industriels. Il semble oublier que l'automatisation, qui est fort importante et coûte fort cher, ne vise pas tant à réduire les prix industriels qu'à permettre à l'ouvrier de travailler moins longtemps et plus intelligemment à des œuvres plus parfaites.

M. Marcel Lemaire. C'est la même chose pour l'agriculture !

M. André Armengaud. Je n'ai jamais dit le contraire. Revoyez le début de mon propos.

M. Marcel Lemaire. Vous ne l'avez pas souligné.

M. André Armengaud. De même M. Paul Reynaud voit la fin de nos maux dans la solution de la communauté économique européenne et déclare qu'il nous suffit d'être de bons Européens pour que nos partenaires achètent. Là encore c'est exprimer un vœu pieux, car ceux qui connaissent l'expérience de la communauté — nous sommes quelques-uns à l'avoir vécue — savent que c'est une bataille permanente et que jamais aucun de nos partenaires ne nous a fait le moindre cadeau. Il n'y a aucune raison de leur en faire à notre tour !

En terminant, je voudrais simplement rappeler la conclusion du rapport de la commission des finances à l'occasion de la discussion de la loi d'orientation agricole. Je m'excuse de relire cette conclusion, ce sera celle de mes propos d'aujourd'hui.

« En conclusion, le projet de loi gouvernemental tel qu'il était à l'origine ne doit pas faire illusion. S'il est marqué par des mesures d'ordre pratique excellentes en matière d'aménagement foncier, de remembrement, d'organisation des marchés, d'exportation, d'utilisation meilleure du potentiel national — mesures dont il faut féliciter le Gouvernement — il ne permettra cependant pas, dans la structure économique actuelle et en maintenant telle qu'elle est aujourd'hui la répartition de la population active, d'atteindre à l'équivalence des revenus ou des niveaux de vie de la paysannerie et des autres classes sociales.

« Dans la meilleure des hypothèses, celle d'une politique économique européenne commune fondée sur la préférence communautaire, on peut au plus espérer, en raison de l'impossibilité pour nos partenaires de la C. E. E. de rompre toutes leurs habitudes commerciales, leur vendre pour 400 milliards d'anciens francs de produits agricoles.

« Admettons, d'autre part, que le jeu de contrats agriculture-industrie permette d'assurer une priorité effective aux produits agricoles français destinés à l'industrie : un surplus de recettes de 100 milliards d'anciens francs.

« Or, pour que les revenus des ménages d'agriculteurs atteignent le niveau des revenus des ménages non agriculteurs, c'est un supplément de recettes de plus de 600 milliards d'anciens francs qui serait nécessaire.

« Aussi, convient-il d'être franc et de ne pas ruser avec les faits : inéluctablement, une partie de la population active agricole, faible dans l'hypothèse de la préférence communautaire, importante dans l'hypothèse contraire, devra être appelée à d'autres tâches productives, vers l'industrie, à condition de rapprocher celle-ci des régions où il y a un surcroît de main-d'œuvre agricole.

« Dès lors, c'est toute la structure économique de la nation qui est mise en cause.

« Les mécanismes automatiques du libéralisme ne permettent pas une telle reconversion dans un court délai.

« Il nous faut donc admettre que : ou bien, comme le projet de loi le laisse entendre par sa politique de fixation des prix agricoles en fonction des prix de revient, par la compression du coût de commercialisation par le freinage des importations en dépit de la libération quasi totale des échanges, il retourne au jeu des interventions publiques dans toutes les branches de l'activité économique et fait du plan le poste de commande de toute la production et le régulateur des transferts économiques et sociaux ; ou bien le Parlement se contentera d'apparences, sauf en ce qui concerne les quelques mesures d'ordre pratique que contient le projet et, dès lors, la hausse justifiée des prix agricoles entraînant une hausse du S. M. A. G. et du S. M. I. G., la France retourne à la course des prix et des salaires.

« Dans le premier cas, il faudra que l'instauration d'une économie ordonnée, concertée ou planifiée — peu importe le terme si l'intention y est — s'étende à l'Europe des Six, et ce ne sera guère possible, en dépit des efforts de certains membres français de l'Assemblée commune, à moins d'une entente formelle entre chefs d'Etat et de gouvernements à l'échelon le plus élevé.

« Dans le second, après de nouveaux mois d'illusions, puis de secousses intérieures, la pression des dépenses improductives et de prestige de tous ordres s'ajoutant à celle des prix, il faudra mettre un terme à la poursuite d'objectifs contradictoires, afin que les promesses faites aux diverses catégories sociales puissent être honorées et que le taux de croissance économique interne prévu au plan puisse être assuré : ce qui présuppose le retour,

avec retard et bien des drames internes, à une économie très austère ne pouvant être acceptée sans une profonde révision de la répartition des tâches et des revenus. »

Voici maintenant ce que j'ajoutais en séance en tant que rapporteur pour avis de la commission des finances :

« En fait, il est vain, il est même mensonger de promettre à la fois la liberté économique et la prospérité de chacun, le libre-échange et l'interdiction de certaines importations ou la préférence aux productions nationales, la garantie des prix et la liberté des cultures ; tout cela n'est pas compatible. Il faut donc, à cet égard, que vous marquiez encore plus clairement votre abandon de la politique dite de vérité des prix exposée tout au long du rapport fort brillant mais condamnable présenté par M. Rueff au Gouvernement en décembre 1958.

« En effet, à notre époque, ce qui importe beaucoup plus que le profit de chacun, c'est le profit collectif de la nation : c'est le plein emploi des hommes, des capitaux et des investissements, ce qui veut dire que vous devez arriver à l'organisation générale de la production. »

En fait le véritable choix dans cette matière comme dans les autres, est le suivant. Etes-vous partisan de l'économie libérale où chacun se « débrouille » à sa guise sans se préoccuper des réactions que cela aura sur le voisin ? Ou bien, au contraire, êtes-vous partisan d'une économie organisée, concertée, planifiée assurant le plein emploi des hommes et des capitaux ?

Dans le premier cas, vous ne pourrez pas résoudre le problème agricole. Dans le second cas, cela semble l'abandon d'une économie agricole libérale, que ce soit chez nous, en France, ou dans le cadre de l'Europe des Six comme dans celui de l'Europe des Sept.

Dans les négociations que vous mènerez avec vos partenaires du Marché commun, je vous demande, monsieur le ministre, de le leur rappeler.

Vous avez donc le choix entre le maintien d'une économie concurrentielle et libérale à laquelle nous sommes livrés depuis près de trois ans, avec les résultats que vous connaissez, c'est-à-dire les incidents qui ont été décrits tout à l'heure par M. Carcassonne. Ou bien vous admettez un changement de politique. Vous organiserez la production à l'intérieur du pays ; vous assurerez la planification de tous les moyens de production ; vous répartirez les tâches en fonction de l'intérêt national. Ce jour-là, vous dépannerez l'agriculture, mais pas avant. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Delorme.

M. Claudius Delorme. Monsieur le ministre, mes chers collègues, en raison de l'heure tardive et de la longueur de ce débat, j'ai l'intention de limiter mon intervention à quelques points qui me paraissent essentiels. Je veux le faire objectivement et en évitant tout ce qui pourrait, au moment où Gouvernement et professionnels discutent, créer un climat passionnel qui ne pourrait que gêner les négociations en cours. Je voudrais donc que mon exposé se déroulat dans une atmosphère d'objectivité, de compréhension et de bonne volonté constructive.

Je ne peux cependant pas, car j'ai déjà publiquement pris position sur ce point, ne pas commenter et rendre claire la question si controversée de l'aide qu'apportent les finances publiques au soutien des marchés agricoles.

En effet, les chiffres qui ont été énoncés n'ont pas été sans créer, vous le savez tous, une profonde surprise, voire une indignation ou de vives réactions dans les milieux agricoles lorsqu'ils ont appris, de la bouche même de M. le Premier ministre que la nation consacrerait en 1961 près de 200 milliards au soutien des marchés agricoles, soit une charge par habitant de la France — ceci a été exprimé avec une délicatesse toute particulière que je veux souligner — de 4.000 à 5.000 francs.

En réalité, je crois qu'il en est de ces sortes de démonstration comme de la langue d'Esopé : cela peut être la meilleure ou la pire des choses, selon ce que l'on veut lui faire dire.

La présentation comptable de l'aide au fonds des marchés gonfle anormalement les crédits et donne l'impression que le soutien est un véritable gouffre. Comment voulez-vous que le montant global des ouvertures de crédits ainsi faites — qui seul a figuré dans la loi de finances — c'est-à-dire le chiffre le plus élevé, n'impressionne pas l'opinion publique ? Mais nos collègues savent bien que ces chiffres n'ont qu'une valeur relative puisqu'ils ne précisent pas exactement la valeur des dépenses effectuées. C'est ainsi, par exemple, que, de la valeur des crédits d'engagement, doivent être déduits le produit des ventes, les recettes diverses et notamment celles perçues directement ou indirectement sur les professionnels.

C'est ainsi qu'on y voit figurer les variations de stocks, les crédits de report d'un exercice à l'autre, qui sont, nous le verrons, considérables, ou l'annulation d'opérations qui n'ont pas été forcément réalisées.

A la vérité, il est plus exact de parler d'ordre de grandeur que de chiffres véritables.

Quoi qu'il en soit, en 1961, j'ai pu relever dans les différents documents financiers des crédits d'engagement pour une somme de 45 milliards, dont 27 proviennent du budget, 18 de la vente des stocks. Et nous trouvons encore un crédit de report de 1960 de 19 milliards.

Quant on connaît la lenteur désespérante avec laquelle le F. O. R. M. A. fonctionne, on peut même s'étonner de voir encore figurer de pareilles sommes.

Quant aux crédits de paiement prévus, ils étaient seulement de 54 milliards au 30 mai. A cette cadence moyenne de 11 milliards par mois, nous arrivons en fin d'année à un total prévisible de 132 milliards.

Mais, comme il convient d'en déduire, à l'expérience des cadences antérieures de règlement, 20 milliards de report environ d'une année sur l'autre, c'est 105 à 110 milliards qui peuvent effectivement être considérés comme constituant le soutien réel accordé aux marchés agricoles.

Il n'est pas douteux, mes chers collègues, que l'accélération des opérations qui, je l'espère, va résulter de la conférence de la « table ronde » est susceptible de modifier profondément les données de ce problème et ses incidences financières, tant dans leur volume que dans leur rapidité d'action.

Je regrette vivement — je tiens à le dire — que des affirmations qui, en période de crise, ont une importance toute particulière, aient été lancées à la légère à l'opinion publique avec des chiffres aussi contestables. Il apparaît en tous cas souhaitable de prévoir à l'avenir une réforme très profonde de tout ce système, et notamment du F. O. R. M. A., pour que cette institution ait un caractère moins administratif, à la fois plus souple, plus commercial et plus efficace. Il n'est pas admissible que les producteurs de fruits comme ceux de ma région, qui ont reçu une aide à l'exportation l'année dernière, en attendent encore à cette date le paiement.

Il faut que cet organisme soit doté d'une large autonomie financière, lui assurant une dotation initiale pour établir sa trésorerie, et que lui soient affectés par tranches les crédits nécessaires à ses interventions. Les seules dépenses nettes apparaîtraient ainsi dans les documents budgétaires et tout le monde serait très exactement renseigné.

Je voudrais ensuite aborder très succinctement une autre question qui, je crois, pour l'avenir — en tout cas pour ma région — présente un intérêt particulier.

Parmi les problèmes économiques qui vont se poser demain, je tiens à attirer tout spécialement l'attention du Gouvernement et de M. le ministre sur l'une de nos productions nationales qui va soulever des problèmes difficiles. Je veux parler du développement général et constant des productions fruitières et légumières.

Il y a quelques années encore nous apprenions dans les statistiques de la production française que celle-ci représentait quelque 300 milliards de francs. Mais, depuis, ces cultures ont pris une extension considérable et vous savez que, non seulement les régions traditionnelles continuent à assurer cette production, mais que des régions entièrement nouvelles s'y sont consacrées ; que des plantations considérables ont été faites à l'occasion de l'aménagement et des irrigations du Bas-Rhône-Languedoc dans la vallée du Rhône, dans la Haute-Provence, dans la vallée de la Garonne, dans certaines zones du Centre et de la région parisienne ainsi que dans certaines zones du Nord et de l'Ouest de la France.

Au fond, notre pays est en passe de devenir un immense verger. J'ajoute que le développement des superficies plantées n'est pas le seul élément en cause.

Là comme ailleurs, des techniques nouvelles se sont fait jour. On aboutit actuellement à une augmentation considérable des rendements, à une régularité des productions.

En bref, alors que dans les prévisions, il y a quelques années, l'augmentation de la production semblait suivre la courbe démographique, c'est-à-dire celle des consommations de la population française, nous sommes maintenant — et je tiens à le souligner — installés dans un état de surproduction permanent.

Les producteurs de l'Ardèche ont jeté ces jours derniers une partie de leur production dans le Rhône. Les marchés de ma région sont encombrés de produits de toutes sortes qui s'écoulent avec les plus grandes difficultés.

Il est donc bien évident que dans ces perspectives le commerce traditionnel n'est pas préparé, aidé de l'action de l'action des coopératives à une large politique d'expansion ou de débouchés.

Cette politique d'expansion ou de débouché doit jouer d'abord, à notre avis, sur le marché intérieur, car de trop nombreuses régions françaises sont encore fort mal approvisionnées, mais bien plus encore, elles doivent franchir et prospecter les marchés extérieurs... Commerce et coopératives doivent s'engager résolument dans la voie de l'expansion comme d'ailleurs l'ont fait certains pays voisins.

Je sais bien que les marchés d'intérêts nationaux qui ont des préoccupations nationales, mais qui comportent très souvent des survivances particulièrement importantes d'intérêts particuliers, sont là pour régulariser notre production et apporter un peu d'ordre dans l'anarchie des prix des exportations ou de l'approvisionnement intérieur.

Je m'étonne que certains organismes, notamment le centre technique des fruits et légumes qui a été créé pour des actions techniques, mais aussi pour des actions de propagande, n'interviennent pas pour faire la propagande du fruit français, tant en France qu'à l'étranger.

J'attire l'attention du ministre sur la nécessité de créer pour notre pays, à l'instar de ce qui a été fait par nos voisins, des organismes d'ordre interprofessionnel, à la fois de régulation, de stockage et d'exportation dans les autres pays.

Je voudrais signaler à ce propos que pour réaliser ce programme, il y a certains points essentiels sur lesquels il faudrait faire un effort particulier. Je veux citer, en particulier, la capacité des frigorifiques insuffisante que nous connaissons actuellement dans la plupart des régions fruitières.

Un autre goulot d'étranglement se trouve également dans les moyens de transport. Ces marchandises, extrêmement périssables, demandent l'utilisation de wagons spéciaux et notamment les wagons « Stef ». Or, c'est une plainte, à la fois généralisée et constante que les régions fruitières ne peuvent pas disposer de moyens suffisants permettant l'acheminement de leurs marchandises périssables. Il y a actuellement dans ma région — et je vous cite des cas précis — des tonnages d'abricots considérables qui ne peuvent pas être acheminés par suite du manque de moyens de transport adéquats.

J'ajoute que les importations en matière de fruits et légumes se font de manière passablement désordonnée et que l'on voit arriver souvent en pleine saison — c'est le cas en ce moment — soit des pêches, soit des abricots, alors que nos marchés sont déjà surchargés. Les cours atteignent actuellement, dans de nombreuses régions, la limite de rentabilité. Il y a là une richesse de tout premier ordre sur laquelle on a orienté des régions nouvelles. Je demande au Gouvernement de se pencher très attentivement sur ce problème.

Enfin, en dehors de la question économique, il ne m'est pas possible de ne pas parler à cette tribune du problème particulièrement important de la jeunesse rurale. Le rôle de celle-ci a été souligné par l'ensemble de la presse française à propos des événements qui ont agité le monde paysan.

Je voudrais que l'on comprenne bien que cette jeunesse est totalement différente de celle des générations précédentes. Elle a fait en matière agricole un effort technique considérable qui est accompagné d'ailleurs, et vous le savez, d'engagements financiers importants permettant leur mise en route. Elle est passée de ce qui était autrefois le circuit domanial, c'est-à-dire un régime autarcique, à un régime d'échanges. Il est bien évident que lorsque le rapport d'échange, prix et charges, n'est plus en équilibre, nous assistons à des crises graves. Toutes ces répercussions influent d'une manière certaine et profonde sur la jeunesse agricole française.

Il y a plus. Celle-ci a fait un effort remarquable au point de vue intellectuel et social. Il est bien connu que beaucoup de dirigeants agricoles sont actuellement jeunes ou très jeunes. Je regrette que dans cet élan et cet effort qui ont été faits par cette jeunesse rurale pour dominer les conditions de son époque, elle n'ait pu être, ou qu'elle n'ait su être aidée suffisamment.

Actuellement, les services officiels ne semblent pas avoir compris entièrement les différences psychologiques profondes qui existent entre les générations anciennes et la génération présente. On en est encore aux réactions du cultivateur qui, traditionnellement acceptait, rouspétait, mais subissait. Les jeunes ne le veulent plus. C'est une lourde erreur à la fois psychologique et politique de croire que le monde rural est traditionnel ; c'est un monde nouveau dans beaucoup de ses éléments actifs. Il a des réactions nombreuses dont on doit tenir compte.

A propos des problèmes de cette jeunesse, je pense qu'un des problèmes les plus urgents qu'il y aurait lieu de régler, c'est de résoudre effectivement et d'une manière concrète celui de l'enseignement agricole. Je dis « effectivement » car nous n'oublions pas que nous avons voté ici, dans cette enceinte, la loi du 2 août 1960 sur l'enseignement et la formation professionnelle agricole, mais il est superflu d'ajouter que nous ne sommes pas encore rentrés dans la voie de l'application ; elle est pourtant urgente.

Sans doute, deux décrets d'application de cette loi sont sortis ; à ce propos, je voudrais exprimer à M. le ministre de l'Agriculture l'expressive réserve du rapporteur que j'étais il y a quelque temps.

Sans doute, dans votre décret d'application, monsieur le ministre, la pyramide des différents niveaux est bien respectée, ses différences d'enseignement sont bien prévues, mais pourquoi

voulez-vous exiger au premier cycle, alors que vous ne disposez pas du personnel, un niveau anormalement élevé pour vos enseignants, puisque ce décret va exiger que ces enseignants soient pourvus du baccalauréat complet, plus une formation d'ingénieur ou d'enseignant qui sera acquise dans les écoles supérieures après trois ans d'études.

C'est une difficulté considérable que de former en nombre suffisant tous les enseignants qui vous seront nécessaires. Je ne veux certes pas abaisser leur niveau, mais j'estime que, pour l'enseignement de base qui doit être inculqué aux enfants à l'issue du cycle d'observation pour les amener jusqu'au brevet d'enseignement professionnel agricole, c'est un niveau anormalement élevé.

Pourquoi, à ce propos, ne pas vous aider, vous appuyer et encourager un effort qui a été considérable et réussi, dans les divers établissements qui pratiquent l'alternance? La preuve y est faite qu'on a su réaliser à la fois une prise concrète sur le milieu et une élévation intellectuelle et morale absolument remarquable.

Enfin, il est un point qui m'étonne beaucoup, monsieur le ministre, c'est que nous ayons retrouvé dans votre arrêté d'application une disposition que nous avions précédemment rejetée, d'après laquelle, pour les enfants d'agriculteurs — et pour eux seuls — est institué un enseignement obligatoire qui les prend de seize à dix-sept ans.

Je me permets de vous rappeler que cette disposition, qui existait dans les lois antérieures, actuellement abolies et remplacées par la loi du 2 août 1960, n'avait jamais pu être appliquée sérieusement pour différentes raisons d'ordre pratique, et aussi parce qu'il n'avait jamais été prévu de sanctions.

Or, je voudrais vous faire remarquer que les fils d'agriculteurs qui se destinent à l'agriculture — ce sont les termes consacrés — et qui veulent faire des études plus poussées ont toute latitude par la création soit des collèges, soit des lycées pour poursuivre ce cycle d'études et je ne vois pas pour quelles raisons on imposerait à l'ensemble des enfants de la nation une scolarité jusqu'à seize ans et que seuls les enfants d'agriculteurs y seraient tenus jusqu'à 17 ans. D'ailleurs, j'estime que cette disposition est illégale. Elle a été, je le répète, reprise malgré qu'elle ait été rejetée au moment de la discussion de la loi. Celle-ci a été votée. Nous aimerions que les autorités administratives chargées d'appliquer la loi s'y réfèrent et ne la transgressent pas.

Enfin, nous attendons encore d'autres décrets d'application, notamment, avec une certaine impatience, celui fixant les conditions d'application de l'article 7. De toute façon, il serait urgent d'établir tous les programmes d'études pour l'année prochaine.

Je rappellerai que l'année scolaire commence au mois d'octobre. Tous les correspondants qui nous écrivent à propos de l'enseignement court ou de l'enseignement long qui doit se terminer au niveau des baccalauréats, ou même à propos de l'enseignement supérieur, bref, en gros, la plupart des directeurs d'établissements de toute nature attendent la publication des programmes pour organiser leurs cours en conséquence.

En face de cette aspiration des masses paysannes, de la jeunesse en particulier, vers une formation plus poussée, je voudrais que tout ceci soit au point, qu'on ne perde pas plus de temps encore et que ces lois entrent très rapidement en application.

Enfin, la fédération des exploitants agricoles et les dirigeants agricoles demandent que les bourses soient plus largement distribuées. Je me permets de vous rappeler à ce propos que, dans la loi du 2 août 1960, un amendement a été voté qui tend à accorder au milieu agricole, par région, un nombre de bourses proportionnel à l'importance qu'il représente par rapport à la population totale. Là encore, nous demandons l'application d'un texte voté. Nous voudrions qu'il ne restât pas une déclaration d'intention et qu'il se réalisât très rapidement.

Telles sont les quelques questions que, rapidement, je voulais vous poser, monsieur le ministre. Je souhaite qu'elles contribuent, par les réponses que vous voudrez bien y faire, à apaiser le climat actuel, qu'elles apportent des solutions constructives permettant d'intégrer tout spécialement les jeunes dans un monde en pleine évolution qui comporte des risques et des espoirs, les jeunes entendant rester, sinon les animateurs, du moins les citoyens à part entière d'un monde qui est en train de se refaire. (Applaudissements à droite.)

M. le président. La parole est à M. Marcel Lemaire.

M. Marcel Lemaire. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue et ami M. Carcassonne a évoqué tout à l'heure la question de l'entrée en Provence des moutons espagnols. Cette question est importante et inquiète la fédération nationale ovine.

Le 12 novembre 1959, j'ai eu l'occasion de vous entretenir à cette tribune du problème agricole. Depuis, rien de valable, rien de sérieux n'a été fait pour le résoudre rapidement. Il fallait faire du neuf. Il fallait mettre en place une nouvelle

politique économique. On a continué à promettre, à biaiser, à escamoter les aspects principaux du problème, notamment celui des prix.

Ainsi donc, pour gagner du temps — il est déjà très tard et vous avez depuis ce matin entendu plus de trente orateurs, tous excellents — je ne vais pas reprendre le problème dans son ensemble.

Si vous êtes intéressés de savoir ou de vous rappeler comment je l'ai posé et continué à le poser, je me permets de vous demander de lire ou de relire le *Journal officiel* du 13 novembre 1959.

Mon collègue M. Soudant a précisé nos conceptions quant à l'action que devrait pouvoir mener le F. O. R. M. A., nos conceptions de l'aide aux pays sous-développés. Mon exposé sera donc très concis.

Monsieur le ministre, je vous avais dit, il y a dix-huit mois : « Si vous me donnez raison, vous aurez beaucoup de citadelles à abattre ou à prendre ». J'ai l'impression que vous êtes toujours sous leur feu, que vos difficultés augmentent de jour en jour, l'impression aussi que vous n'êtes pas beaucoup aidé par votre collègue des finances.

Vous avez à choisir. Si vous voulez aider à l'agriculture et la viticulture, ou du ministère vous partez, ou vous y restez. Vous restez, si c'est pour appliquer une nouvelle politique des prix. Si vous partez, tout le reste viendra par surcroît.

Si vous payez aux trois quarts, si vous en restez encore aux méthodes actuelles, si vous laissez discuter ce qui n'est pas indiscutable, rien ne tiendra et cela ira très mal. Alors, je vous conseille par amitié de partir. Pourquoi s'entêter? De toute façon, il faudra payer.

Croyez-vous, par exemple, que nous allons cette année accepter les propositions faites pour les prix des céréales, prix en baisse, alors que le volume de la récolte sera de 20 p. 100 inférieur aux prévisions? Les gelées de printemps et l'échaudage ne vous ont pas aidé non plus en cette matière, monsieur le ministre. Seulement proposer 4.000 francs pour le blé, 2.700 francs pour l'orge, 2.500 francs pour l'escourgeon n'est pas sérieux.

Tout d'abord, les articles 2, 3, 4 et 31 de la loi d'orientation ne sont pas respectés. Ensuite, il est très dangereux de s'écarter par trop des prix intérieurs des autres nations membres du Marché commun. Il faut au contraire s'en rapprocher. C'est notre intérêt, c'est notre devoir, c'est aider à la réussite du Marché commun. Alors, il serait normal et sage de payer le blé 4.500 francs le quintal, l'orge 3.500 francs, l'escourgeon 3.200 francs et l'avoine 3.000 francs.

M. Emile Durieux. Très bien!

M. Marcel Lemaire. Des avances ont été consenties sur la récolte, vous le savez. Faites en sorte que les paysans ne viennent pas à Paris vous demander un moratoire. Même si le Gouvernement gagnait à la table ronde ou à Strasbourg, si vous cherchez aujourd'hui à sous-payer les produits agricoles, vous perdrez demain. Vous avez trop de logique pour admettre qu'en période d'abondance les trésoreries des producteurs agricoles soient restreintes.

Votre exposé, pour être brillant, le fût, monsieur le ministre, mais il ne m'a pas convaincu, car vous n'êtes pas entré dans le vif du sujet : les prix.

L'ordre de priorité, pour moi, est le suivant : les prix, l'organisation des marchés, l'exportation, la modification des structures. Avant toute chose, il faut vivre. Les prix d'abord, c'est indispensable, que l'on soit ancien ou jeune, peut-être encore plus si l'on est jeune.

Suivez mes conseils : donnez satisfaction aux paysans ; ils vous le rendront bien.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu porter à mon propos que j'ai voulu court. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Lebreton.

M. Marcel Lebreton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au cours de notre séance du 24 novembre 1960, je m'étais efforcé de souligner à nouveau, à cette tribune, la situation particulièrement difficile dans laquelle se trouvait notre paysannerie française. Je l'avais fait en toute objectivité, sans passion, avec le ferme espoir que mon intervention, ajoutée à celle de nos collègues, aurait enfin permis au Gouvernement d'être mieux informé des doléances justifiées de nos agriculteurs et, par là, d'apporter un redressement efficace au malaise agricole qui durait depuis trop longtemps.

Hélas ! nos interventions, faites cependant dans un langage clair, sont tombées dans l'oreille d'un sourd et les mesures prises à l'égard de notre agriculture n'ont comporté aucun remède positif. Au contraire, il n'est pas exagéré de dire qu'elles n'ont fait qu'alourdir ses charges et il ne faut pas s'étonner aujourd'hui d'assister aux manifestations de mécontentement suivies en

masse par tous les paysans, quelle que soit l'opinion politique qu'ils professent. Certains ont voulu voir une inspiration politique à l'origine du mouvement actuel ; ce n'est pas le cas.

Constatons d'abord que le malaise paysan est un phénomène international. En premier lieu, parce que, depuis des dizaines d'années, on est parti du principe que ce qui faisait la richesse d'un pays c'était la puissance de son industrie — ce qui est en partie vrai — et on a eu tendance à sacrifier l'agriculture à l'industrie sans tenir compte, notamment pour la France, de la vocation propre de chaque pays.

En deuxième lieu, parce que nous allons, qu'on le veuille ou non, vers une économie planifiée. Or la nature ne se laisse pas facilement planifier, de même que l'agriculteur qui vit dans et par la nature. La preuve en est que la production agricole des pays totalitaires est mauvaise.

En troisième lieu, parce que, dans les pays libres, l'agriculture a amélioré sa productivité sans que personne se préoccupe sérieusement des débouchés. Bien plus, on a sacrifié dans bien des cas, en particulier en France, l'agriculture dans les échanges internationaux, toujours pour favoriser l'industrie.

Revenons au problème spécifiquement français.

On ne peut pas nier que la puissance du syndicalisme ouvrier a poussé les gouvernements successifs, depuis des décennies, à orienter l'économie au profit du consommateur, au détriment du producteur, surtout agricole. Nous en avons un exemple avec l'indice des innombrables articles.

Ces mêmes gouvernements ont donc pesé sur les prix par des importations et par des exportations. L'argent qu'ils dépensaient ainsi au profit des consommateurs, ils le reprénaient au détriment des producteurs au moyen de taxes de résorption.

Les jeunes exploitants ont considéré que si, par un endettement indispensable pour s'équiper, mais terriblement onéreux, ils parvenaient à produire dans des conditions modernes, ils avaient le droit de mener en compensation une existence d'hommes du XX^e siècle et non celle d'esclaves. Ils ont donc réagi plus vigoureusement que leurs parents, qui n'avaient jamais considéré comme anormal de travailler quatorze heures par jour.

Le Marché commun a prouvé que le paysan français, que l'on considérait comme rétrograde, produisait en fait à un meilleur prix que ses collègues européens les produits essentiels, ce qui ne lui a cependant valu aucune considération des pouvoirs publics.

Ces derniers ont prodigué de bonnes paroles qui n'ont jamais été suivies d'actes positifs.

D'abord parce qu'en réalité les bonnes paroles étaient destinées à calmer l'impatience paysanne, sans intention profonde de remédier à la situation, d'autant plus que l'on spéculait sur l'absence de réaction d'une masse d'individus isolés.

Ensuite parce que dans l'esprit des responsables financiers, qui l'ont affirmé sans rire, les paysans de France sont les propriétaires de l'avenue Foch et ne paient pas d'impôt, alors qu'il s'agit de quelques cas de familles qui ont fait fortune dans l'industrie ou les finances et qui, propriétaires fonciers, exploitent une de leurs nombreuses fermes, mais qui n'ont aucun rapport avec les paysans moyens.

M. Emile Durieux. Très bien !

M. Etienne Dailly. C'est évident !

M. Marcel Lebreton. Enfin, parce que la formation des cadres administratifs est orientée pour les trois-quarts vers l'industrie, si bien que les transmissions se bloquent quand il s'agit de mettre en œuvre des remèdes favorables à l'agriculture, même à l'intérieur du ministère compétent.

Il arrive un moment où la mesure est comble, surtout lorsque le producteur s'aperçoit que si les cours s'effondrent à la sortie de la ferme, ils ne baissent pratiquement pas à l'arrivée chez le consommateur par suite de l'intangibilité des circuits commerciaux.

Est-ce faire preuve d'esprit partisan que d'affirmer tout cela ? Non. C'est tout simplement dénoncer l'absence d'une politique agricole ou plutôt une politique anti-agricole absolument injustifiée.

Je me permettrai de poser quelques questions.

Chacun sait que la production automobile française constitue une branche importante de l'industrie française. Chacun sait également que la vie de cette industrie et l'équilibre de la balance commerciale du pays dépendent de l'exportation de voitures françaises à l'étranger. Chacun sait, enfin, que pour rendre concurrentielle notre production automobile sur le marché international, l'Etat a dû et doit consentir une aide sous des formes diverses, notamment au moyen de dégrèvements. Tous les pays en font autant.

Alors, pourquoi n'en fait-on pas autant pour le blé, la betterave, le lait, la viande, etc. ? Pourquoi exige-t-on des producteurs de ces denrées des taxes de résorption pour compenser les pertes subies à l'exportation alors qu'on ne demande rien aux

constructeurs d'automobiles et que les cours mondiaux sont aussi faussés dans un cas que dans l'autre ? On pourrait en dire autant des constructions navales et sans doute de bien d'autres activités industrielles.

La somme de cinquante nouveaux francs, dont le Premier ministre a affirmé qu'elle était supportée par les Français au profit de l'agriculture, n'apporte à celle-ci aucune preuve de soutien et cela ne sert qu'à les diviser. En revanche, reconnaissons honnêtement que, dans le même temps, les Français bénéficient chacun de 300 nouveaux francs par suite du sacrifice imposé sur les prix agricoles par le Gouvernement.

De plus, n'y a-t-il pas une certaine hypocrisie à annoncer la fixation de prix de denrées telles que le blé à 40 nouveaux francs le quintal, alors qu'au mieux le producteur ne touchera que 85 p. 100 et parfois beaucoup moins ? Ou bien celui de la betterave, fixé à 68 nouveaux francs la tonne, et qui, avec les cotisations et les taxes, tombe à moins de 57 nouveaux francs.

A ce propos, je n'hésite pas à vous dire, monsieur le ministre de l'agriculture, que vous n'avez pas lieu d'être fier de l'arbitrage que vous venez de rendre à cet égard. Certes, en partageant comme vous l'avez fait la taxe de résorption, vous paraissez faire cadeau de près de 2 milliards d'anciens francs aux planteurs de betteraves, mais comme leur production a été sous-estimée de plus de 200.000 tonnes, qui n'ont pas été réglées, ils sont privés d'une recette de près de 10 milliards d'anciens francs.

D'autres que moi ont évoqué à cette tribune d'autres problèmes agricoles. Je signale toutefois quelques exemples de carence de l'administration.

Pour le colza, les primes de récolte 1958 et 1959 ne sont pas réglées ; il y a 20.000 dossiers à vérifier et autant de chèques à établir. Pour effectuer ce travail, il existe un fonctionnaire, seul et unique, sans même une secrétaire. Les producteurs de colza risquent d'attendre longtemps.

Pour les textiles nationaux, le Parlement et le Gouvernement ont inscrit des crédits au F. O. R. M. A. qui ne sont pas respectés par les fonctionnaires des finances qui se permettent de les discuter, appuyés même par les responsables du ministère de l'agriculture.

Pour le lin, l'encouragement de la récolte 1959 n'est pas entièrement réglé et le taux de celui de la récolte 1960 n'est pas encore connu, alors que nous commençons la récolte de 1961.

Comment veut-on, dans ces conditions, que les agriculteurs et surtout les jeunes exploitants couverts d'emprunts de toutes sortes, ayant dû hypothéquer leurs récoltes, parvenant tout juste à régler les intérêts, n'envisagent pas l'avenir avec angoisse et ne soient pas conduits, en désespoir de cause, à manifester comme ils l'ont fait. Ils achètent les produits industriels au coefficient 60 par rapport à 1939 et vendent les leurs au coefficient 20 en moyenne.

Ne nous faisons pas d'illusions : toutes les mesures fragmentaires que l'on pourra prendre, à tel moment, pour tel produit, seront comme des « cataplasmes », pour reprendre l'expression d'un ancien président du conseil, ou comme une piqûre de morphine.

Rien ne sera résolu. Tant que l'on considérera, dans les bureaux des ministères, l'agriculture comme une activité économique secondaire, dans le moment où les deux tiers de l'humanité ne mangent pas à leur faim, on ne rétablira pas la situation des agriculteurs.

Si c'est ce que souhaite le Gouvernement, qu'il le dise franchement, mais qu'il ne s'étonne pas des réactions de gens qui ne veulent pas mourir.

Sinon, qu'il ne se contente pas de le proclamer, mais qu'il le prouve par des actes (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Louis Martin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, au terme de ce long débat, et après la nuit que nous venons de passer au service de nos agriculteurs, mon intervention ne doit pas avoir pour effet d'ajouter encore à votre fatigue, bien légitime d'ailleurs, et que je partage du reste entièrement.

Je serai d'autant plus bref que les orateurs qui m'ont précédé ont traité très complètement le problème et que, monsieur le ministre, vous êtes très au courant des doléances des agriculteurs qui vous ont été présentées par leurs mandataires ces jours derniers et plus spécialement hier soir.

Je voudrais cependant insister sur quelques aspects particuliers du problème. A mon sens, la crise agricole est à la fois économique et sociale.

Sur le premier point, il suffit de comparer le revenu national des agriculteurs au revenu national des Français et l'on est édifié. En effet, les statistiques n'attestent-elles pas que les agriculteurs représentent 23 p. 100 de la population et se partagent 13 p. 100 seulement du revenu national ?

Que dire alors des exploitations les moins favorisées ? Sinon que leurs membres se trouvent très souvent dans le dénuement le plus angoissant. Il existe, bien sûr, un certain nombre d'exploitants qui réussissent bien leurs affaires, mais l'agriculture ne doit pas être l'apanage de certains privilégiés, soit parce qu'ils vivent sur de bons fonds, soit tout simplement parce qu'ils ont la facilité d'écouler leurs produits sur les marchés des grandes cités voisines.

Ces exceptions ne doivent pas servir de thermomètre pour l'examen de notre malade qu'est l'agriculture. Il s'agit au contraire de penser au plus grand nombre, à tous ceux qui restent dans leur rôle de producteurs et doivent subir le circuit de la distribution pour l'écoulement de leur production.

Ceux-là ont vendu leurs pêches tout récemment — on vous l'a dit, monsieur le ministre — 10 francs le kilo dans la vallée du Rhône, bien que calibrées et conditionnées dans des emballages spéciaux. Ils vendent leur lait dans notre département 30 francs le litre. J'ouvre une parenthèse pour signaler que dans certaines régions du Massif central, il est seulement payé de 22 à 25 francs en dépit du prix plancher de 31,50 francs et la loi, vous le savez, ne tolère aucun écrémage. Cela est d'ailleurs très logique, car il s'agit de lait destiné à la consommation. Mais ce même produit est revendu au consommateur 62 francs à Saint-Etienne, après un certain conditionnement en bouteilles, nous le reconnaissons. Le produit est également pasteurisé, bien entendu, mais aussi écrémé, pour obtenir la standardisation sur la base de 30 grammes de matière grasse. J'aurai d'ailleurs l'occasion d'y revenir dans quelques instants.

Il est superflu de donner d'autres exemples. Nous avons tous présent à la mémoire le cas des primeurs de Bretagne. Nous savons ce que coûte la viande sur pied et à l'étalage sans parler d'un produit qui affecte d'autant plus les intéressés que ceux-ci pratiquent la monoculture. Il s'agit du vin et cela en dépit de l'application des techniques les plus modernes.

L'Etat a invité les agriculteurs à s'équiper pour produire davantage. Ils ont obéi, mais il appartient au Gouvernement de les aider dans l'écoulement de leurs diverses productions, s'il est encore vrai que « gouverner, c'est prévoir ».

Je reviens quelques instants sur le problème du lait et ses dérivés. Pour de nombreuses raisons et en particulier par une sélection efficace des races et des souches chez les animaux, une nette amélioration des productions fourragères en quantité et en qualité, la production laitière a fortement augmenté tandis que la consommation n'a pas diminué, bien au contraire. Or nous nous trouvons en présence d'un engorgement du marché laitier. Il peut se faire que nous produisions au-delà de nos propres besoins intérieurs. Mais alors, il faut créer de nouveaux débouchés. Il y a eu, certes, des essais tels que la distribution de lait dans les écoles. On a même parlé du quart de lait aux soldats. Les dirigeants de la profession ne préconisent-ils pas, depuis déjà quelques années, une addition de poudre de lait à la blanche farine du boulanger pour améliorer la qualité du pain ?

Monsieur le ministre, je vous pose bien simplement une question. Pourquoi, dans de nombreux départements, le lait pasteurisé est-il livré à la consommation sur la base de 30 grammes de matière grasse au lieu des 34 grammes exigés, sachant que les laits dosent à la traite une moyenne de 36 à 40 grammes ?

Pour le seul département de la Loire, chaque matin 72.000 litres de lait sont livrés à la consommation après un retrait global de 288 kilogrammes de matière grasse. Cela représente environ 325 kilogrammes de beurre, soit annuellement un peu plus de 118 tonnes qui viennent encombrer le marché. Il s'agit, je le répète, du résultat intéressant le seul département de la Loire.

Bien sûr, pour remonter la standardisation de quatre grammes de matière grasse, il faudrait soit augmenter le prix du lait à la consommation, soit réduire les marges du circuit ferme-consommateur. En tout cas, ce dernier ne sera plus trompé. Il aura un meilleur produit.

Quant à la taxe de résorption sur le lait, vous connaissez la position des producteurs qui ne peuvent consentir l'effort demandé à cause, précisément, des prix insuffisants qu'ils subissent. Mais je crois savoir qu'une telle mesure ne sera pas appliquée. Par conséquent, mon propos à ce sujet est sans objet !

Je voudrais évoquer, enfin, la situation de la petite exploitation dénommée communément « exploitation familiale ». J'ai été désagréablement surpris à différentes reprises d'entendre dire, tout au moins implicitement, du haut de cette tribune, qu'elle était condamnée. Je suis d'un avis absolument contraire. Je pense qu'elle peut parfaitement bien subsister.

D'autre part, je suis inquiet à la pensée que l'on veuille détruire les éléments qui ont toujours donné les meilleures vertus aux hommes de chez nous. Il convient de rappeler en effet qu'à la rude mais combien salutaire école de la terre, sous les conseils du père et de la mère, les enfants grandissent plus sainement que dans les bureaux et les ateliers. Ils apprennent le

sens du risque et le goût des responsabilités. La personnalité humaine se développe, vient enrichir et fortifier notre communauté nationale.

Cela est du roman, penseront d'aucuns. Absolument pas, et je peux témoigner qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des exploitations de 30 hectares ou plus exactement de vingt vaches laitières ou de faire valoir des terres représentant 500 nouveaux francs de revenu cadastral nouveau pour faire vivre une famille. Il ne m'est pas possible de m'étendre plus longuement, ne voulant pas lasser la patience des membres de cette assemblée. Mais je connais des cas, et ils sont nombreux, où des hommes et des familles vivent bien sur de petites exploitations. Tel ce cultivateur qui pratique la culture maraîchère de plein champ sur des terres pourtant médiocres et arrive néanmoins à un revenu brut à l'hectare de 10.000 nouveaux francs environ ; ou cet autre qui, sur 8 hectares, grâce aux soins apportés à son exploitation, possède dix bonnes vaches laitières avec des rendements moyens par animal et par lactation de 4.500 litres auxquels il convient d'ajouter les élevages accessoires et cultures diverses, porcs, volailles, quelques céréales, des légumes et la parcelle de vigne produisant la consommation familiale. Le rendement de la terre dépend pour une bonne part des qualités professionnelles de l'exploitant et la petite exploitation, cela a été démontré bien des fois, est cultivée plus rationnellement que la grande exploitation.

Enfin, pourquoi précipiter les gens de nos campagnes vers ces centres dangereux que constituent nos centres urbains. N'avons-nous pas entendu, pas plus tard que la semaine dernière, du haut de cette tribune, d'éminentes personnalités du corps médical parmi nos collègues mettre l'humanité en garde contre les dangers que présentent, dans les villes, le bruit, la pollution de l'air qui sont notamment les causes de la surdité, du cancer, des maladies nerveuses et, sans aucune opposition, nous avons tous voté le projet de loi relatif à ces interventions.

Il est temps de renverser la vapeur en repeuplant la campagne par la décentralisation industrielle. Ce sera en outre un moyen de réduire les intermédiaires en raccourcissant le circuit de la distribution et une formule parmi d'autres pour maintenir à la terre le plus de monde possible et fortifier ainsi l'exploitation familiale.

Enfin, l'agriculture souffre d'une injustice sociale. Le travailleur de la terre doit avoir pour lui et tous les siens une véritable protection sociale. La loi d'assurance maladie, maternité, invalidité des exploitants agricoles, que nous avons votée l'année dernière, a fait naître un doux espoir dans le cœur des populations paysannes. Toutefois, la déception sera amère et ses conséquences regrettables si les mesures prises ne sont pas améliorées et cela, si possible, à partir du 1^{er} janvier 1962, notamment en supprimant la fameuse franchise de 20.000 francs qui, on doit le reconnaître, est très impopulaire parmi les milieux ruraux. Il y aurait lieu également d'augmenter l'allocation vieillesse agricole. L'allocation de base, qui est de 31.200 francs, est majorée depuis un certain nombre d'années de 10 p. 100 ; mais il serait bon de la porter au taux de l'allocation des vieux travailleurs salariés.

Bien entendu, je regrette de le dire, de tels aménagements ne doivent pas être financés directement par les intéressés, mais répercutés dans les prix ou par un autre moyen au-delà du stade de la production, puisqu'il est établi que l'agriculteur n'est pas libre, jusqu'à preuve du contraire, de fixer lui-même le prix de vente de ses produits.

Avec l'application intégrale de la loi d'orientation, le Gouvernement apporterait enfin le remède qui replacerait notre malade sur la voie de la guérison et la France elle-même y retrouverait une meilleure santé.

Il faut garder à notre pays sa véritable vocation qui, par la nature de son sol, sa configuration géographique, par son climat et l'esprit d'une grande partie de ses enfants, est agricole.

Qu'il me soit permis en terminant de soumettre à votre méditation, monsieur le ministre, les paroles d'un grand roi. Louis XIV déclarait, en effet, quelques années avant sa mort : « Les laboureurs sont plus nécessaires que les philosophes parce que sans laboureurs il n'y aurait pas de philosophes ». (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Prêtre.

M. Henri Prêtre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le problème agricole est un problème vital ; il occupe la France entière et provoque des vagues de mécontentement général. Après tous les efforts matériels et financiers de la profession, c'est l'exploitant qui assure la vie de la famille dans un labeur constant.

Que demande l'exploitant familial ? De vivre décemment en travaillant et en recueillant honnêtement le fruit de son exploitation, petite ou grande.

Nous avons, depuis un an, travaillé à mettre au point, tout au moins je l'espère, un plan de modernisation agricole lequel

n'a jamais été mis en application. S'il l'avait été, nous aurions pu, tout au moins, remédier aux lacunes qui se seraient révélées.

Aujourd'hui, face à la nonchalance dans certaines mises en application et à l'absence de décisions gouvernementales améliorant les conditions d'exploitation et régularisant la commercialisation des produits de la ferme, qui tous devraient être rentables, les populations paysannes manifestent, poussées par cette inaction du Gouvernement dont les promesses ne sont suivies d'aucun résultat et d'aucune mise en pratique.

Je n'approuve pas ces excès de violence, mais je les comprends fort bien. C'était désormais le seul moyen pour les paysans de se faire entendre. Il faut que ces manifestations cessent. Mais aussi, assez de beaux discours dont il ne résulte que bien peu d'effets. Il faut des actes pour créer et non pour se battre, et il est grand temps !

Nous, gens de la profession, nous pourrions commencer à nous entendre et à préparer ensemble un projet, un plan viable d'exploitation, d'action agricole et d'exportation ; nous le soumettrions ensuite au Gouvernement qui dirait s'il l'accepte et le met en vigueur, amendé ou non. Ainsi nous pourrions savoir de quel pied repartir.

Je ne parlerai en détail des problèmes dont l'ensemble fait le grand malaise de la profession, car d'autres orateurs qui m'ont précédé l'ont fort bien défini. Je ne parlerai pas non plus d'une certaine taxe sur les produits laitiers puisqu'elle est retirée et qu'elle ne reviendra pas, je l'espère. Je ne peux que répéter que le plan d'indexation serait encore le bienvenu et le plus stable pour l'instant.

Nos jeunes qui montent et qui tiennent leur place admirablement nous aideront et aideront le Gouvernement s'il le désire. Ces jeunes agriculteurs, doués d'une formation qui fait d'eux des techniciens, ne refusent pas la collaboration ; ils ne demandent pas la charité car ils ont leur fierté, croyez-le bien ; ils veulent leur place au soleil ; ils demandent seulement l'aide nécessaire pour faire vivre leur famille avec leur exploitation.

Il faut aussi et surtout sauver la petite exploitation familiale, la plus saine, trop souvent brimée, qui est l'honneur, le pilier de la Nation.

Monsieur le ministre, l'agriculture française est une profession noble, ne la laissez pas mourir. En effet, quand elle ne pourra plus vivre tout sera perdu ! (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, étant donné l'heure tardive, par égard pour mes collègues, je renonce à mon intervention. (*Applaudissements.*)

M. le président. Je vous en remercie, monsieur Dailly.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs, si j'ai insisté sur l'aspect commercial et économique de l'agriculture, ce n'est pas pour minimiser le problème des prix sur lequel beaucoup d'entre vous sont intervenus tout à l'heure.

M. Lemaire et M. Deguise, dans leur intervention, ainsi que M. Coudé du Foresto et d'autres ont également mis l'accent sur ce problème. Je reprends la formule donnée par M. Deguise : le problème des prix est fondamental. Il est d'autant plus qu'il doit permettre l'amortissement des capitaux investis.

Il n'est donc pas dans mon esprit de minimiser cette question, mais si j'ai insisté sur l'aspect commercial et économique de l'agriculture, c'est parce que le problème des prix ne peut être isolé du contexte général. En définitive, ce problème ne trouve une solution que dans l'estimation du niveau de prix de chaque produit pris séparément. Tout ce que je pourrais ajouter ne serait que déclaration de principe et mieux vaut s'en abstenir. Le Gouvernement sera jugé au fur et à mesure qu'il publiera les prix des denrées agricoles, les prochains étant, monsieur le sénateur Lemaire, ceux des céréales.

Avant de répondre à l'ensemble des questions posées par les orateurs qui se sont succédé à la tribune, je désire apporter une précision concernant les importations de raisin de table. M. Péridier, à qui s'est point M. Pellenc, a reproché au Gouvernement d'avoir décalé la date limite d'importation du 25 juillet au 25 août. Originellement, l'accord franco-espagnol comportait une date limite d'importation fixée au 25 juillet d'un contingent, d'un tonnage déterminé, de raisins de table. Le contexte de cet accord a été modifié et nous avons appliqué aux échanges avec l'Espagne les protections qui jouent à l'intérieur de la Communauté européenne, c'est-à-dire celles du prix minimum. Jugeant cette protection supérieure, nous avons accepté en contrepartie de décaler la date d'importation limite ainsi qu'il a été indiqué.

Je dois répondre maintenant aux interventions d'un certain nombre d'orateurs qui se sont étonnés des retards apportés, d'une part, à la publication des textes réglementaires d'application de la loi d'orientation et, d'autre part, au règlement par le F. O. R. M. A. des différentes interventions pratiquées sur certains produits agricoles.

En ce qui concerne le premier point, le Sénat voudra bien considérer que les textes d'application de la loi d'orientation sont parus dans un délai très limité ; un an cependant après la promulgation de la loi, je l'admets.

Je note que vingt textes sont parus. Ces textes n'ont pas été préparés simultanément. Il a fallu d'abord prévoir l'application immédiate des textes fixant le régime de l'assurance maladie des exploitants agricoles, dont le régime a débuté au 1^{er} avril dernier. Le régime a démarré à la date prévue bien que les trois décrets d'application aient nécessité des études compliquées et des arbitrages délicats.

En outre, les deux premiers textes sur l'enseignement ont été publiés relativement vite, puis est venue une série de textes d'application plus techniques et ne posant pas de problème de principe.

Je note donc qu'à la fin juin 1961 vingt textes d'application de la loi d'orientation ont été publiés. D'autres textes, notamment les textes relatifs aux sociétés agricoles d'intérêt collectif, au statut de la coopération, ainsi qu'à certains règlements en matière de dissolution de coopérative, sont prêts et signés.

En ce qui concerne, monsieur Delorme, les textes sur l'enseignement, je crois ne rien vous apprendre en vous disant qu'ils ont été plus longs à mettre au point puisqu'il a fallu négocier avec mon collègue de l'éducation nationale, puis les présenter devant les différentes instances qui avaient à donner leur avis en la matière et qu'enfin le Conseil d'Etat a été saisi comme il se doit — car c'est précisément cet organisme qui a pris position sur le caractère obligatoire de l'apprentissage de 16 à 17 ans.

En ce qui touche aux retards qui concernent le règlement des interventions du F. O. R. M. A., ils sont imputables à deux sortes de causes : d'abord à l'insuffisance de dotation financière et ensuite à l'insuffisance de personnel d'exécution. J'ai obtenu de M. le ministre des finances que le personnel en question soit mis à la disposition du ministère de l'agriculture et, maintenant, le F. O. R. M. A. est en mesure de liquider très rapidement les dossiers en retard. Les premiers dossiers en cours de liquidation sont ceux qui étaient en souffrance à la société Interlait. Il m'est agréable d'informer M. Dulin que les retards apportés dans le paiement des subventions, pour la caséine et la poudre de lait notamment, vont être rattrapés très rapidement. Les autres dossiers suivront.

Etant donné, d'une part, que le F. O. R. M. A. vient d'être doté d'un crédit d'avance de dix milliards d'anciens francs — ainsi que vous le constaterez bientôt lors de la discussion du collectif — et, d'autre part, qu'un nouveau crédit de quinze milliards d'anciens francs vient augmenter, pour l'immédiat, les dotations du F. O. R. M. A., c'est 25 milliards de crédits supplémentaires qui permettront non seulement d'apurer les retards mais de reprendre les actions du F. O. R. M. A.

En ce qui concerne les produits laitiers, en particulier, la reprise des achats de beurre et de fromage et la continuation des opérations de stockage sont acquises.

M. Etienne Dailly. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dailly avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Etienne Dailly. Vous venez de parler de crédits supplémentaires pour le F. O. R. M. A. En sera-t-il de même en ce qui concerne les céréales et le sucre ? Les premières dépendent de l'O. N. I. C., le second du G. N. I. B. C. Ils ne relèvent donc pas du F. O. R. M. A. Aussi voudrais-je savoir si, les concernant, des crédits supplémentaires vont être dégagés ?

M. le ministre. Je parle des crédits rigoureusement F. O. R. M. A. Je ne parle pas des crédits réservés aux céréales qui, en dehors des crédits du F. O. R. M. A., seront, bien entendu, débloqués en temps voulu, c'est-à-dire lorsque le Gouvernement aura pris sa décision concernant le prix des céréales.

M. Etienne Dailly. Monsieur le ministre, voulez-vous me permettre de vous répondre ?

M. le ministre. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Dailly avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Etienne Dailly. Si vous le permettez, monsieur le ministre, je voudrais vous dire qu'il conviendrait que vous ne retombiez pas dans les errements du passé, où chaque année l'O. N. I. C. a pris ses décisions beaucoup trop tardivement, rendant ainsi impossibles des exportations de céréales en début de campagne, précisément au moment où il était possible de les placer à meilleur compte sur le marché européen.

Il y a des années que cette situation se répète. Si le Gouvernement envisage enfin de prendre quelques bonnes résolutions, je crois que ce serait une des premières qu'il devrait adopter. Il en est de même pour le sucre. En cas de production excédentaire, ce n'est pas en fin de campagne que l'on réussit

à écouler les excédents de sucre. C'est dès le début d'octobre et il faut donc que l'on se décide à prendre cette année une décision, non pas au mois de décembre, mais dès le mois d'août.

M. le ministre. Je ne répondrai pas par le détail à l'ensemble des interventions. Je voudrais simplement signaler qu'un certain nombre d'orateurs ont posé le problème du programme des marchés d'intérêt national et celui des abattoirs. Je précise que le programme des marchés d'intérêt national a été publié. On connaît donc les décisions prises. Vous savez que la réalisation de ce programme se déroulera sur trois ans.

En ce qui concerne le programme d'abattoirs, c'est mardi prochain 11 juillet qu'il sera définitivement établi. Il est actuellement aux trois quarts décidé, mais les décisions d'ensemble seront prises en comité interministériel. Je tiens à préciser que très peu de difficultés subsistent entre les différents ministères intéressés.

En ce qui concerne la loi d'assurance-maladie-chirurgie et la franchise de 20.000 francs dont un certain nombre d'entre vous ont parlé, c'est un problème qui fera l'objet d'un échange de vues à la table ronde. Cette dernière, en effet, a créé quelques groupes de travail spécialisés sur un certain nombre de points plus particulièrement délicats, tels que le problème de l'assurance maladie-chirurgie et celui de la franchise de 20.000 francs. Mardi prochain, donc, ces problèmes seront abordés en même temps que celui des facilités à donner pour l'installation des jeunes agriculteurs.

M. Desaché a introduit le débat sur le Marché commun que M. Armengaud a poursuivi. Je suis reconnaissant à M. Armengaud d'avoir souligné l'importance et l'influence possible des prélèvements. Dans la mesure où, bien entendu, ils ne resteront pas simplement des propositions, mais feront en outre l'objet de décisions au sein du conseil des ministres, les prélèvements constitueront incontestablement la mise en œuvre de la politique agricole commune, c'est-à-dire la première manifestation réelle de la préférence communautaire.

Ces prélèvements, vous en connaissez l'essentiel. La commission a fait des propositions le 31 mai dernier concernant les céréales et la viande de porc. Puis un échéancier a été arrêté hier 3 juillet. Les propositions de prélèvement seront présentées par la commission le 31 juillet pour les œufs, les volailles, les fruits et les légumes, les matières grasses, le riz et le vin. Un système semblable fera l'objet de nouvelles propositions en novembre 1961 pour le sucre et la viande bovine, les produits laitiers étant reportés au début de l'année prochaine.

Concomitamment, le conseil des ministres de la Communauté doit se prononcer et accepter les propositions de la commission ou les amender. Mais, selon les décisions du conseil des ministres, on pourra apprécier si oui ou non il y a début de politique agricole commune.

M. Monteil a parlé de la loi d'orientation et du principe de parité que beaucoup d'entre vous ont repris également, et il a parlé tout particulièrement du problème de la Bretagne, ainsi d'ailleurs que M. Fichoux. Je ne pense mieux faire, à propos du programme de la Bretagne, que de vous renvoyer aux déclarations que M. le Premier ministre faisait l'autre jour devant l'Assemblée nationale. Il a abordé non seulement le problème agricole de la Bretagne, mais le problème d'aménagement général de la Bretagne.

Je voudrais surtout, restant si vous le voulez dans l'objet de ma compétence, préciser que si nous avons décidé la création d'une zone spéciale d'action rurale pour le Morbihan, il s'agissait de tenter une expérience. Ce n'était donc pas simplement pour réaliser une sorte de politique de petits paquets. Nous avions décidé pour la Lozère une zone spéciale d'action rurale, car cette création correspondait à l'application des articles 21 et 22 de la loi d'orientation, la Lozère constituant un des critères d'appréciation sur l'utilité des zones spéciales d'action rurale, à savoir une zone de sous-peuplement. Le Morbihan, lui, présentait le cas inverse du problème, c'est-à-dire le phénomène de surpeuplement.

Mais étendre cette mesure à tous les départements bretons, je ne peux personnellement prendre une telle décision qui doit être prise en conseil interministériel, car il s'agit ici de constituer une priorité d'investissement. Ce n'est pas que je me refuse à des priorités de ce genre, mais les investissements ne sont pas élastiques et je dois considérer que si j'étends cette priorité, en fait je diminue l'intérêt de la mesure dans une large proportion puisque j'en étends l'aire d'application.

J'aurais voulu répondre plus longuement à M. Périquier sur le problème du vin. Je crains qu'il ne soit un peu tard, mais je voudrais préciser que je viens de signer trois projets de décret qui complètent les mesures qui ont été prises en faveur de la viticulture et je pense qu'il sera intéressé par ces textes dès leur parution puisqu'ils visent un certain nombre de mesures qu'il avait évoquées lui-même tout à l'heure. C'est, d'une part,

la reprise des arrachages volontaires, d'autre part, la lutte contre la chaptalisation frauduleuse et enfin la mise en application de la décision de distillation d'une tranche de 500.000 hectolitres.

Je répondrais à l'intervention de M. Kauffmann qui a donné une série de statistiques sur les possibilités de certains marchés étrangers et les insuffisances françaises en la matière. Je me réjouis de sa confirmation sur l'effort à accomplir pour l'organisation des marchés et la recherche de débouchés.

M. Carcassonne a évoqué le problème des moutons espagnols. Je dois me renseigner à ce sujet, mais c'est une fraude qui est traditionnelle.

M. Marcel Lemaire. Elle augmente maintenant dans des proportions importantes.

M. le ministre. Je me renseignerai auprès de la direction générale des douanes pour éviter un pareil trafic.

M. Coudé du Foresto a attiré mon attention, en dehors des principes généraux qu'il a rappelés, sur l'organisation du marché, les débouchés, ce qu'on appelle l'agriculture évolutive. Il a insisté sur les difficultés des régions éloignées, notamment des régions de l'Ouest, du fait de la politique actuellement suivie, soit en matière d'énergie électrique, soit en matière de transport. Il a noté qu'en ce qui concerne les transports, un certain nombre de mesures d'augmentation ne visaient pas les produits agricoles et certains produits utiles à l'agriculture, comme les engrais. J'ai retenu sa suggestion en ce qui concerne les péréquations à effectuer au titre d'E. D. F. C'est une suggestion que je ne peux que retenir, mais qui ne me concerne pas directement.

D'autre part, il a appelé mon attention sur des retards qui seraient apportés par le ministère de l'Agriculture à l'examen de dossiers de création de coopératives avicoles. Je lui promets l'étude du problème. J'avais d'ailleurs reçu des représentants du département des Deux-Sèvres. Peut-être est-ce à cela qu'il fait allusion.

De même M. Deguise m'a parlé d'un certain nombre de problèmes d'ordre général faisant état de la nécessité d'apprécier les exploitations agricoles suivant la gestion que l'on en fait ; c'est-à-dire que pour lui les coûts de production et les prix de vente sont deux notions fondamentales qui se complètent et leur comparaison fait apparaître une gestion équilibrée ou non équilibrée de l'exploitation agricole.

Je voudrais me limiter aux deux problèmes précis qui ont été posés concernant la pomme de terre. Les chiffres étant ceux qu'il a donnés, il est de fait que le soutien de ce marché est extrêmement limité pour une production qui représente tout de même un certain nombre respectable de milliards. Le problème de la pomme de terre a été évoqué hier après-midi à la Table ronde à l'occasion de la réunion du groupe de travail qui doit proposer la réforme du F. O. R. M. A. Nous avons, en effet, admis un certain nombre de critiques que les organisations professionnelles ont formulé à l'égard de la structure et du fonctionnement du fonds d'orientation et de régularisation des marchés agricoles. Nous nous rendons à ces critiques. Nous avons, en liaison avec la profession, créé un groupe de travail qui se réunira jeudi pour soumettre des propositions au Gouvernement.

Nous voulons éviter le retour de retards aussi préjudiciables que ceux dénoncés tout à l'heure pour donner au F. O. R. M. A. beaucoup plus de souplesse dans l'action, c'est-à-dire lui donner une forme d'action quasi commerciale, beaucoup plus directe et plus immédiate. C'est à cette occasion que le problème de la pomme de terre a été évoqué. Il concerne les professionnels qui, pour la plupart, se sont plaints, comme M. Deguise, de l'insuffisance du marché de la pomme de terre. Je ne peux pas lui dire immédiatement ce qu'il est possible de faire. Sous quarante-huit heures, je lui donnerai la réponse à la question posée.

De même, il me permettra également de réserver ma réponse pour la même date concernant les réserves faites relatives à la baisse du prix auquel les nouveaux contrats de la S. N. I. P. O. T. ont été conclus. Si j'ai bien compris, il y a un décalage entre les contrats signés l'an dernier et ceux signés pour la campagne actuelle ; cette baisse de prix ne serait pas justifiée par aucun des éléments d'appréciation.

Un certain nombre de sénateurs ont posé des questions concernant les excédents agricoles, les retards du F. O. R. M. A., les débouchés, la politique laitière, notamment l'insuffisante teneur en matière grasse des laits de consommation. Cela m'amène à dire que, parallèlement à la réforme du F. O. R. M. A., il est vraisemblable que nous allons demander aux comités consultatifs de certaines productions agricoles de nous faire des propositions sur un certain nombre de mesures. Si le Gouvernement a décidé de retirer de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le texte sur la taxe de résorption, il est vraisemblable que, dans le même temps, il suivra les suggestions qui ont été faites par le rapporteur de la commission *ad hoc* ; nous établirons des propositions pour l'étude des marchés laitiers et les modifications éventuelles à apporter à un certain nombre de mesures de politique laitière. Ce problème de la teneur en

matière grasse des laits de consommation sera très certainement abordé. C'est le problème que M. Martin et beaucoup d'autres parmi vous ont évoqué tout à l'heure.

On m'a reproché de façon un peu brutale — je pense particulièrement à M. Lebreton — l'arbitrage que j'ai été amené à faire en matière de taux de résorption pour la campagne betteravière actuelle. Je voudrais qu'il soit bien entendu que la situation de la campagne betteravière a été cette année exceptionnelle. Elle nous a amenés à prendre deux mesures qui semblent en contradiction avec les objectifs de la politique agricole: un contingentement et une taxe de résorption incontestablement élevé.

M. Marcel Lebreton. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Lebreton, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Marcel Lebreton. Monsieur le ministre, je me permets de souligner que vous venez de parler d'une récolte exceptionnelle en 1960. Nous pourrions tout de même ajouter honnêtement que la récolte 1959 a été aussi exceptionnelle, mais à l'inverse. Il faut faire des moyennes en agriculture car, si dans les années mauvaises, nous sommes pénalisés et si, dans les bonnes années nous n'en tirons pas le moindre profit, nous sommes toujours perdants.

M. le ministre. Il est tout à fait exact qu'il ne faut pas apprécier le revenu agricole sur une seule année. J'en suis d'accord. Le problème n'est pas d'apprécier si la production betteravière de 1960 a atteint les objectifs du plan ou si les revenus betteraviers cumulés de 1959 et de 1960 représentent une moyenne correcte. Le problème est que nous sommes toujours placés devant une impossibilité physique d'écoulement de la marchandise. Il n'y a pas de marché du sucre à l'heure actuelle. Y en aura-t-il dans quelques mois ? Je n'en sais rien. Le marché est actuellement encombré et nous nous sommes trouvés devant une mesure d'urgence, pour laquelle nous n'avons pas eu le choix.

M. Etienne Dailly. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dailly, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Etienne Dailly. Ce que vous venez d'indiquer m'amène à revenir sur ce que j'ai dit tout à l'heure, je voudrais appeler encore une fois de la façon la plus solennelle votre attention sur le fait que, si vous ne prenez pas cette année en temps utile les mesures appropriées, nous allons nous retrouver en présence des mêmes inconvénients que ceux que vous venez d'évoquer. Si l'on avait bien voulu l'an dernier fixer en temps utile le prix de la betterave, le prix du sucre et indiquer dès le début de la campagne au groupement national interprofessionnel de la betterave et de la canne le montant de ses ressources, nous ne connaîtrions certainement pas les difficultés de placement auxquelles nous nous heurtons aujourd'hui. Il est donc absolument nécessaire que vous preniez pour cette année d'autres dispositions.

M. le ministre. J'ai entendu votre avertissement, monsieur le sénateur. Seulement, nous prenons le problème au niveau de la répartition de la taxe de résorption entre planteurs et fabricants. Si le G. N. I. B. C. n'a pas pu rendre lui-même son arbitrage, c'est que les difficultés étaient probablement telles que l'entente a été impossible entre planteurs et fabricants.

Je crois avoir répondu à l'ensemble des orateurs qui se sont succédés. Je voudrais, en terminant, indiquer à M. le sénateur Delorme, qu'en ce qui concerne l'enseignement agricole et la formation professionnelle agricole, nous ne sommes pas en retard. Nous serons même en mesure, à l'issue de nos discussions budgétaires avec le ministre des finances, de publier très prochainement le programme des créations, soit de collèges, soit de lycées agricoles pour la prochaine rentrée scolaire.

Le texte d'application de l'article 7 est actuellement rédigé; des modifications ont été apportées au texte primitif. Son élaboration nécessitera encore probablement quelques conversations, mais, sous réserve d'une appréciation par les finances — il comporte en effet une partie financière — appréciation qui ne devrait pas rencontrer de difficulté, il pourra être prêt à la fin de la semaine prochaine.

M. Claudius Delorme. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Delorme, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Claudius Delorme. Monsieur le ministre, je m'excuse, mais je crois que je me suis mal fait comprendre. Il s'agissait bien dans mon esprit de connaître le programme d'implantation des établissements scolaires. Mais il y a une autre catégorie de programmes qui m'inquiète, celle des études. Beaucoup de directeurs d'établissements sont très préoccupés, avant la rentrée d'octobre, de savoir quel va être le programme d'études pour l'enseignement agricole des différents degrés. Je vous demande de veiller de manière particulière à ce qu'il soit publié avec rapidité car la rentrée scolaire est proche.

M. le ministre. Je n'ai plus rien à ajouter aux réponses que j'ai faites. Le Gouvernement se félicitera toujours du dialogue qu'il poursuit avec le Parlement et tout particulièrement avec le Sénat. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Le débat est clos.

Je tiens à vous remercier, mes chers collègues, car il est cinq heures du matin, d'avoir montré une telle assiduité et d'avoir été à l'origine d'un débat aussi intéressant. Je remercie aussi M. le ministre des explications qu'il a bien voulu nous donner.

— 5 —

DEPOT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat et rejeté par l'Assemblée nationale dans sa première lecture, relatif à l'accès des Français musulmans à certains grades de la hiérarchie militaire.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 296, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées. (*Assentiment.*)

— 6 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel serait l'ordre du jour de notre prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 5 juillet 1961, à quinze heures :

Débat sur la déclaration du Gouvernement relative aux problèmes algériens.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(*La séance est levée le mercredi 5 juillet 1961, à quatre heures cinquante-cinq minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.

**Décision du Conseil constitutionnel
sur la recevabilité d'amendements.**

Le Conseil constitutionnel,

Saisi le 28 juin 1961 par le président du Sénat, dans les conditions prévues à l'article 41 de la Constitution, de quatre amendements présentés, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, au projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte, amendements auxquels le Gouvernement a opposé l'irrecevabilité visée audit article 41 ;

Vu la Constitution, notamment ses articles 34, 37, 41 et 62 ;

Vu l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, notamment ses articles 27, 28 et 29 ;

Considérant que l'article 34 de la Constitution réserve au législateur le soin de fixer les « règles concernant... les garanties fondamentales accordées aux fonctionnaires civils et militaires de l'Etat » ; qu'il appartient normalement au pouvoir réglementaire de mettre en œuvre lesdites règles à l'occasion des dispositions qu'il édicte pour fixer le statut du personnel de chaque corps ou administration ; que toute disposition ayant pour objet d'aménager le déroulement de la carrière, et notamment de fixer des conditions d'avancement, ne saurait, même pour les personnels militaires, être regardée comme constituant en elle-même et dans tous les cas une garantie fondamentale pour ces personnels ;

Considérant qu'en l'espèce l'objet des amendements soumis à l'examen du Conseil est de définir les fonctions remplies par les officiers de l'armée de mer qui seront assimilées au service à la mer et aux commandements maritimes ainsi que celles dont devront justifier les contre-amiraux ayant deux ans de grade pour être promus vice-amiraux ;

Considérant que de telles dispositions, qui visent à préciser les conditions mises à l'avancement des officiers de l'armée de mer compte tenu de la structure actuelle de la flotte, ne sont pas de celles touchant aux garanties fondamentales accordées à ces officiers ; qu'elles ressortissent dès lors à la compétence dévolue en la matière au pouvoir réglementaire,

Décide :

Art. 1^{er}. — Les quatre amendements déposés, au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat, au projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte n'entrent pas dans le domaine réservé à la loi par l'article 34 de la Constitution.

Art. 2. — La présente décision sera notifiée au président du Sénat et au Premier ministre et publiée au *Journal officiel* de la République française.

Délibéré par le Conseil constitutionnel dans sa séance du 30 juin 1961.

Le président,
Signé : LÉON NOËL.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 JUILLET 1961
(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

326. — 4 juillet 1961. — **M. Bernard Lafay** a l'honneur de demander à **M. le ministre de l'éducation nationale** : 1° le nombre de candidats au baccalauréat — inscrits, reçus à l'écrit, reçus après oral de contrôle et ajournés — pour la session de juin 1961 dans l'académie de Paris et dans le territoire métropolitain, par parties et par séries ; 2° également, pour l'académie de Paris et le territoire métropolitain, le nombre total de membres des jurys — correcteurs et examinateurs — et le nombre total de professeurs enseignant en juin 1961 dans les classes terminales — préparant aux deux parties du baccalauréat — ayant été appelés à faire partie de ces jurys ; 3° si, étant donné l'ampleur des contestations élevées à la suite des résultats de l'écrit dans l'académie de Paris, le nombre d'erreurs relevées au cours du contrôle prescrit, et communiquées à la presse, ne paraît pas abusivement faible ; 4° quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour remédier au malaise créé parmi les candidats au baccalauréat à la suite de faits anormaux — nombreux, publics et n'ayant fait l'objet d'aucun démenti. Pour quels motifs, en particulier, l'administration n'a pas encore fait connaître sa décision d'organiser une session exceptionnelle en septembre ou de mettre en œuvre toute autre mesure susceptible d'assainir le climat et de rétablir la confiance nécessaire entre le corps enseignant, la jeunesse et les familles.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 4 JUILLET 1961

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

1889. — 4 juillet 1961. — **M. Etienne Dailly** expose à **M. le ministre de la justice** que la délivrance d'un certificat de nationalité sollicité par un particulier est parfois attendu plus d'un an. Il cite notamment à titre d'exemple le cas d'un habitant de son département pour lequel l'avis du garde des sceaux a été sollicité le 22 mars 1960 sans qu'aucune réponse ne soit encore parvenue. Il lui rappelle que cette pièce est indispensable pour obtenir la délivrance d'une carte d'identité nationale et, partant, pour accomplir bon nombre de formalités. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour réduire au minimum de tels délais.

1890. — 4 juillet 1961. — **M. Robert Soudant** constatant les difficultés pour les soldats du contingent, actuellement en Algérie, d'obtenir des permissions agricoles, la libre appréciation de l'attribution de celles-ci étant laissée au commandant d'unité, demande à **M. le ministre des armées** s'il ne lui serait pas possible de faire accorder à ces hommes les permissions de longue durée auxquelles ils ont droit, de préférence à la moisson pour les agriculteurs et aux vendanges pour les viticulteurs, époque de l'année où les grands travaux agricoles rendent leur présence indispensable dans leur famille.

1891. — 4 juillet 1961. — **Mme Renée Dervaux** appelle l'attention de **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** sur le fait qu'après seize ans d'attente pour l'indemnisation de « pertes de biens » (quelques milliers de francs) il est répondu à une veuve de fusillé pour action patriotique « qu'il n'est momentanément pas possible de mandater le montant de cette indemnité... la créance ne pouvant intervenir qu'après parution de l'arrêté portant report des crédits inutilisés de 1960 à 1961... » Elle lui demande quels sont les textes en vigueur qui ont permis l'attribution d'une pension égale à la moitié de la solde d'un général aux épouses de deux généraux destitués, ceci seize jours après la condamnation de leur mari.

1892. — 4 juillet 1961. — **M. Jean Bertaud** attire l'attention de **M. le ministre de l'industrie** sur les conditions dans lesquelles sont attribuées actuellement les licences d'importation de fruits et légumes délivrées à l'occasion de foires-expositions (Paris, Marseille, etc...). D'après les renseignements qui lui sont parvenus, la durée de validité de ces licences pour les exposants ne dépasserait pas quatre à six jours, ce qui rend pratiquement impossible la commande de produits à exposer, leur transport et leur mise en place. Il lui serait reconnaissant de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les raisons qui interdiraient d'accorder, en l'état actuel des choses, une durée de validité beaucoup plus longue.

1893. — 4 juillet 1961. — **M. Camille Vallin** appelle l'attention de **M. le ministre des postes et télécommunications** sur les revendications particulières du personnel des lignes à grande distance dont le dévouement et la qualification professionnelle ont fait l'objet de ses félicitations à plusieurs reprises, notamment lors des catastrophes qui ont eu lieu au cours de ces dernières années. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour donner satisfaction à leurs légitimes revendications, à savoir : 1° le rétablissement de la prime de connaissance à 50 nouveaux francs par mois ; 2° la revalorisation des indemnités pour frais de déplacement et mission, et comme première mesure l'augmentation d'une façon permanente de 20 p. 100 des taux actuels.

1894. — 4 juillet 1961. — **M. Octave Bajeux** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** que **M. le ministre de l'agriculture**, dans sa réponse à la question écrite de **M. Maurice Schumann** (*Journal officiel* du 25 février 1961, débats parlementaires,

Assemblée nationale, p. 198, n° 8487), informait celui-ci qu'il avait adressé au ministre de la santé publique le texte d'un projet de décret tendant à abroger expressément le décret du 11 août 1947 et, par là même, à faire disparaître tout argument juridique opposé à l'application stricte de l'article 22 de la loi du 2 juillet 1935 qui prohibe l'emploi en margarine des parfums chimiques et notamment du diacétyl artificiel. Il lui demande en conséquence s'il a l'intention de déférer aux desiderata de son collègue de l'agriculture. Dans l'affirmative, il lui demande quels motifs ont retardé jusqu'ici la parution du décret en question. Dans la négative, il lui demande quelles raisons il estime suffisamment valables pour s'opposer à l'application d'une loi dont le Conseil d'Etat a reconnu l'entière validité actuelle. Il lui signale que l'opinion paysanne est braquée sur ce problème et que des tergiversations dans ce domaine risquent d'être interprétées comme la preuve de collusions avec les puissances financières qui contrôlent en France le marché de la margarinerie.

1895. — 4 juillet 1961. — **M. Paul Pelleray** demande à **M. le ministre de l'agriculture** s'il est exact que des agriculteurs de nationalité allemande, installés en France, soit sous forme de coopératives d'exploitation, soit sous forme d'exploitations individuelles, peuvent expédier leur production en Allemagne fédérale en franchise de toute douane et par conséquent bénéficier des prix payés aux agriculteurs allemands.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans le délai supplémentaire d'un mois suivant le premier rappel.

PREMIER MINISTRE

1602. — 27 février 1961. — **M. Roger Garaudy** attire l'attention de **M. le Premier ministre** sur le fait que sous prétexte de sanctionner arbitrairement les 121 signataires d'un manifeste, s'institue un véritable climat de maccarthysme dans différents domaines du spectacle et de la culture. Il constate que les mesures prises à l'encontre d'un certain nombre d'artistes, écrivains, cinéastes sanctionnés, sans qu'aucune inculpation et par conséquent aucune condamnation ne soit intervenue, portent atteinte au principe formulé dans le préambule de la Constitution qui déclare : « ... Nul ne peut être lésé dans son travail ou son emploi en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances ». Il l'informe que cette situation, en se prolongeant, alimente une atmosphère de suspicion et de discrimination mortelle pour le libre épanouissement de la pensée et de l'art français au théâtre, au cinéma, à la radio et à la télévision. Elle contraint un certain nombre d'auteurs et d'artistes à travailler pour des entreprises de spectacles à l'étranger à partir du moment où les débouchés français leur sont arbitrairement refusés. Il désirerait connaître quelles dispositions il compte prendre pour mettre fin à cet état de choses, préjudiciable au prestige international de l'art français, contraire aux principes les plus élémentaires de la démocratie et même à la Constitution, contraire aux traditions nationales de notre culture et aux intérêts de l'art français.

MINISTRE D'ETAT

1259. — 25 octobre 1960. — **M. Waldeck-L'Huilier** demande à **M. le ministre d'Etat (M. Lecourt)** de lui indiquer quel est, pour les cinq dernières années, le montant total : a) des sommes investies par l'Etat en Martinique dans tous les domaines ; b) des traitements, rémunérations accessoires, avantages des fonctionnaires métropolitains en service en Martinique ; c) des impôts prélevés par l'Etat dans ce département d'outre-mer ; d) s'il peut avoir connaissance : des bénéfices réalisés par les sociétés métropolitaines et prélevés sur le patrimoine martiniquais ; des sommes placées par les usines de la Martinique en métropole et à l'étranger pendant la même période.

AFFAIRES ETRANGERES

767. — 7 avril 1960. — **M. Edmond Barrachin** demande à **M. le ministre des affaires étrangères**, par voie de question écrite, la nouvelle Constitution n'ayant pas prévu le droit à l'interpellation et tout en appréciant l'intérêt des contacts personnels entre le chef de l'Etat et le président du conseil soviétique, quels ont été les avantages consentis par le Gouvernement de l'U. R. S. S. à la France en échange de l'extraordinaire publicité faite autour du voyage de M. Khrouchchev et dont la visite d'aucun chef d'Etat dans notre pays n'a jusqu'ici fourni d'exemple. Il demande aussi à **M. le ministre des affaires étrangères** quels sont les motifs qui ont amené le Gouvernement à permettre au chef du communisme international de faire l'apologie du communisme pendant une heure à la radio-télévision française. Il déplore, en outre, que l'hôte du Gouvernement ait choisi la résidence du ministre des affaires étrangères pour proclamer son approbation du pacte de 1939 entre Hitler et Staline dont chacun sait qu'il marqua le signal de la deuxième guerre mondiale.

1749. — 2 mai 1961. — **M. Jacques Henriot** expose à **M. le ministre des affaires étrangères** que, interrogé par lui le 19 juillet 1960 au sujet de la retraite des personnels auxiliaires des affaires étrangères, il lui avait répondu qu'il envisageait actuellement une refonte totale des conditions faites à cette catégorie de personnel. Il avait ajouté que les textes devaient en principe entrer en vigueur au début de l'année 1961. Il lui demande donc quels sont ces textes et quand ils entreront en vigueur.

AGRICULTURE

1575. — 17 février 1961 — **M. Maurice Lalloy** exprime à **M. le ministre de l'agriculture** les inquiétudes qu'il éprouve devant l'importance des importations de chevaux de boucherie déjà réalisées et qui lui paraissent avoir créé un préjudice grave à l'élevage chevalin français sans bénéfice, au moins apparent, pour les consommateurs de viandes hippophagiques. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, par pays d'origine, les quantités de chevaux importés en 1959 et 1960, lui préciser l'importance relative de ces importations au regard de la production nationale, les mesures qui peuvent être prises pour réduire ces importations au strict niveau des besoins. D'autre part, ayant été informé que des opérations d'importation ont pu être réalisées de façon irrégulière, notamment au regard des réglementations sanitaires, il demande que, si cette information est fondée, les décisions soient prises pour les faire cesser. Enfin, considérant que l'emploi des chevaux, au moins pour certains travaux agricoles, peut demeurer un élément substantiel de la rentabilité des petites et moyennes exploitations, il demande qu'une information objective des agriculteurs soit entreprise à ce sujet et que, parallèlement, toutes dispositions soient prises afin que le marché des chevaux de boucherie demeure rémunérateur pour les chevaux de réforme.

1686. — 27 mars 1961. — **M. Georges Rougeron** signale à **M. le ministre de l'agriculture** l'intérêt qui s'attacherait à ce que les conservateurs des eaux et forêts résidassent dans chaque département, plutôt que demeurer groupés dans les circonscriptions régionales actuelles. Ainsi, le département de l'Allier, qui compte avec la forêt de Tronçais l'un des plus remarquables ensembles, avec les Bois-Noirs et l'Assise, un autre secteur forestier important, auquel s'adjoignent divers massifs dispersés, se trouve rattaché à un chef de service en résidence à Bourges, distante de plus de 150 km des forêts placées sous son autorité en montagne bourbonnaise. Une telle situation rend plus difficile la tâche de celui-ci, plus malaisés les rapports avec les autorités locales, sans que ces inconvénients apparaissent compensés d'avantages sur le plan de l'Etat. Il lui demande s'il ne lui semble pas que des mesures devraient être prises pour remédier à ces inconvénients.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

1554. — 13 février 1961. — **M. Emile Durieux** appelle l'attention de **M. le ministre des anciens combattants et victimes de guerre** sur la situation des personnes implaçables ; lui rappelle que le décret du 31 décembre 1957 qui a modifié l'article L. 35 bis du code des pensions militaires stipulait qu'un règlement d'administration publique déterminerait les conditions dans lesquelles cette allocation serait allouée ; que ce règlement d'administration publique n'étant pas encore publié, de nombreux dossiers se trouvent en suspens depuis près de trois années ; et, tenant compte de cette situation, lui demande : 1° de lui faire connaître les motifs de ce retard ; 2° les mesures qu'il compte prendre pour remédier à une situation anormale.

1713. — 10 avril 1961. — **M. Fernand Verdeille** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** de vouloir bien lui faire connaître, par un tableau comparatif, la situation qui a été faite aux ascendants de morts pour la France en ce qui concerne les pensions, les frais d'obsèques, etc. : 1° au cours des événements d'Algérie ; 2° au cours de la guerre 1939-1940 ; 3° au cours de la guerre 1914-1918.

CONSTRUCTION

744. — 28 mars 1960. — **M. Charles Fruh** expose à **M. le ministre de la construction** que l'ordonnance du 6 janvier 1959, article 23, prévoit que chaque ministre ou secrétaire d'Etat désigne les autorités qualifiées pour procéder au règlement des réquisitions dont son département est bénéficiaire et au besoin les représenter en justice à cet effet ; il lui demande : 1° quelles sont les autorités qu'il a désignées à cet effet dans les départements ; 2° à qui les prestataires doivent s'adresser en cas de contestation ; 3° si, en cas de litige, ces derniers doivent assigner le ministre compétent ou tels de ses représentants ou l'agent judiciaire du Trésor.

1325. — 15 novembre 1960. — **M. Edgard Pisani** demande à **M. le ministre de la construction** si, compte tenu des problèmes que pose le stationnement des voitures dans les grands ensembles d'habitation ainsi que le financement de la construction d'aires ou d'abris spécialisés, il ne jugerait pas opportun d'étudier un dégrèvement fiscal qui réserve aux parkings le sort réservé actuellement aux logements.

EDUCATION NATIONALE

1284. — 3 novembre 1960. — **M. Georges Rougeron** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** s'il est exact qu'il ait interdit aux membres de l'Université de se rendre, même à titre privé, aux solennités du 250^e anniversaire de l'université Humboldt, à Berlin ; en cette éventualité, comment se concilie cette interdiction avec la garantie constitutionnelle de la liberté individuelle.

1727. — 18 avril 1961. — **M. Fernand Auberger** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** de lui faire connaître si une commune qui a réalisé un emprunt pour la construction d'une colonie scolaire de vacances peut être autorisée à utiliser la subvention provenant de l'allocation scolaire pour l'amortissement et le remboursement dudit emprunt.

1755. — 2 mai 1961. — **M. Etienne Dailly**, après avoir pris connaissance de la réponse donnée à la question écrite n° 1322 qu'il avait posée le 10 novembre 1960, attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation nationale** sur le fait que les obligations professionnelles inhérentes à la direction des stages d'agrégation ne semblent être, en aucune manière, différentes de celles qui incombent aux professeurs assurant la conduite des stages de C. A. P. E. S. Il lui fait observer que la disparité entre la durée respective des stages susvisés ne saurait influencer sur la nature intrinsèque de ces travaux qui, dans l'un et l'autre cas, impliquent une assistance aux cours, une préparation et une exécution des leçons ainsi qu'une initiation à la vie de l'établissement. La similitude entre les stages d'agrégation et ceux de C. A. P. E. S. se trouve renforcée par le fait que les conseillers pédagogiques chargés de ces deux fonctions sont fréquemment les mêmes professeurs et doivent en toute hypothèse, au terme de leur cycle d'enseignement, procéder à la rédaction d'un rapport d'appréciation. Ces considérations conduisent inéluctablement à une extension au profit des directeurs de stages d'agrégation du mode de rémunération prévu par le décret n° 1109 du 22 septembre 1959 (*Journal officiel* du 26 septembre 1959). Il s'ensuit, compte tenu du taux de base fixé par ce texte et de la structure horaire des stages d'agrégation qui se déroulent durant quatre semaines à raison de quinze heures par semaine, que la rémunération à envisager devrait s'établir hebdomadairement à 45 NF par stagiaire. Eu égard au caractère limité que comporteraient les incidences budgétaires de la rétribution des directeurs des stages considérés, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître le détail des mesures qu'il compte prendre et que laisse d'ailleurs pressentir la réponse à la question écrite ci-dessus mentionnée pour modifier, dans les meilleurs délais, un mode de rémunération qui, dans l'état actuel des choses, semble injuste et illogique.

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

1004. — 29 juin 1960. — **M. Paul Ribeyre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'en application de l'arrêté du 13 mars 1959, les caves coopératives ne bénéficient plus de la ristourne de 10 p. 100 sur les matériels de vinification. La raison invoquée, à l'époque, étant d'ordre budgétaire, il demande si la situation des finances publiques, telle qu'elle ressort des déclarations officielles, peut laisser espérer le rétablissement d'une détaxe dont bénéficieraient, à juste titre, de petits et moyens vigneron groupés dans leurs coopératives.

1006. — 30 juin 1960. — **M. Paul Ribeyre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que l'arrêté du 13 mars 1959 ainsi que des décisions antérieures ont supprimé en totalité ou en partie les ristournes accordées sur l'achat de matériels agricoles. Ces mesures, arrêtées à un moment où les trésoreries paysannes connaissent de graves difficultés, ont eu une incidence sur la production des biens d'équipement, destinés à l'agriculture, puisqu'en 1959 le total des ventes de matériels agricoles a diminué de 15 p. 100 par rapport à l'année précédente et que, rien que pour les tracteurs, la baisse des ventes a atteint 12.800 unités. Il rappelle qu'au moment où les investissements industriels, visés à l'article 267 du code général des impôts, continuaient à bénéficier de la déduction de la T. V. A. au taux de 20 p. 100. Cette exonération fiscale, dont le champ d'application a d'ailleurs été élargi par le décret du 22 avril 1960, ne saurait être mise en cause puisqu'elle contribue à l'expansion de l'économie nationale. Il constate cependant que son application correspond à une moins-value budgétaire de l'ordre de 100 milliards d'anciens francs par an et que cette somme est sans commune mesure avec le montant des ristournes qui étaient accordées aux agriculteurs. Il demande si, dans ces conditions, il peut envisager le rétablissement de la ristourne de 15 p. 100 sur les achats de matériels agricoles ou rechercher d'autres moyens propres à faire bénéficier les exploitants agricoles d'un système de déduction de la T. V. A. applicable aux achats de matériels opérés pour les besoins de l'exploitation et comparable à celui qui intéresse les investissements industriels, lesquels, de surcroît, à l'inverse des investissements agricoles, peuvent être amortis chaque année. Ces mesures entreraient bien dans le cadre de la loi-programme d'orientation agricole et correspondent aux préoccupations du Gouvernement qui cherche, par le stimulant des exonérations fiscales, à favoriser l'équipement industriel et agricole de la nation.

1070. — 18 juillet 1960. — **M. Emile Vanrullen** rappelle à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que les personnes non inscrites au registre du commerce qui vendent en dehors de leur commune de résidence pour le compte d'un commerçant doivent présenter aux services de police les documents suivants : personnel salarié : un titre authentique justifiant leur identité ; une attestation patronale justifiant qu'ils exercent pour le compte d'un commerçant et que celui-ci est inscrit au registre du commerce ; une copie de la patente ou éventuellement une patente personnelle. Personnel non salarié (famille de l'employeur) : une attestation de l'employeur précisant qu'ils ne font aucun commerce personnel ; une copie certifiée de l'immatriculation de l'employeur au registre du commerce ; une copie de la patente ou éventuellement la patente personnelle ; en outre, si l'employeur est un marchand ambulant, une copie certifiée conforme du récépissé de déclaration au titre 1^{er} de la loi du 16 juillet 1912 (réponse à la question écrite n° 4766, J. O., A. N. du 14 novembre 1952, p. 5097), et lui demande dans ces conditions : 1° qu'elle interprétation il faut donner au texte de l'article 2 de l'arrêté de **M. le ministre de la production industrielle** en date du 5 novembre 1946 (J. O. du 13 novembre 1946, p. 9578) portant définition des activités commerciales non sédentaires ; 2° s'il peut être exigé, en application de ce texte, d'un industriel forain propriétaire de deux métiers, une double inscription au registre du commerce (l'une à son nom personnel pour le premier métier, l'autre au nom d'un membre de sa famille — épouse de l'intéressé par exemple — pour le second métier) certaines interprétations du texte ayant pour résultat d'interdire à un industriel forain, propriétaire de deux métiers, pour lesquels il est régulièrement inscrit au registre du commerce, l'installation de ses deux métiers sur un même champ de foire, sous prétexte qu'il ne peut être présent que sur un seul métier (bien qu'il soit représenté par un membre de sa famille sur l'autre).

1091. — 21 juillet 1960. — **M. Etienne Dailly** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948, qui définit actuellement le régime des pensions civiles et militaires de retraites marque le souci dominant d'établir une constante parité entre les régimes des personnels en activité et les arrérages servis aux agents retraités ou à leurs ayants cause, la pension de retraite pouvant, aux termes mêmes de l'exposé des motifs de la loi précitée, être considérée juridiquement comme un traitement continu. Il lui signale que la politique suivie par son département en matière de fixation des traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat tend à n'assujettir à la retenue pour pension qu'une fraction des émoluments et permet simultanément la prolifération de primes et d'indemnités de natures diverses non soumises à retenue. Cette pratique retentit de manière extrêmement fâcheuse sur la situation de l'ensemble des retraités de la fonction publique en raison du fait que les pensions sont normalement calculées sur la base des derniers émoluments soumis à retenue, afférents aux emplois et classe, ou grade et échelon, occupés effectivement depuis six mois au moins par le fonctionnaire. Le décret n° 60-166 du 24 février 1960 relatif aux traitements et soldes des personnels civils et militaires de l'Etat a, semble-t-il, accentué les conséquences regrettables de la réglementation actuellement en vigueur qui dénature les dispositions législatives. Il lui demande : 1° s'il envisage réellement de mettre un terme à des pratiques qui visent à ne soumettre à la retenue pour pension qu'une fraction du montant global du traitement ; 2° à quelle date le projet de réforme du régime des retraités de la fonction publique annoncé depuis de longs mois sera soumis au Parlement ; 3° s'il est exact que la réforme envisagée limiterait à une période de dix années suivant la mise à la retraite du fonctionnaire la péréquation automatique des pensions en cas de modification dans la structure des emplois, ce qui remettrait en cause l'un des principes fondamentaux du régime actuel ; 4° dans l'affirmative, les impératifs qui motivent l'élaboration de telles dispositions contraires aux avantages acquis.

1111. — 30 juillet 1960. — **M. Camille Vallin** attire l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur le cas d'un professeur d'enseignement technique retraité exerçant une activité supplémentaire dans l'enseignement à qui il vient d'être demandé de reverser une certaine somme sur le cumul de sa pension et de sa rémunération. Il lui demande si ce professeur ne devrait pas bénéficier de l'arrêté du 23 mars 1958. Il aimerait savoir si le calcul du cumul d'une pension et d'émoluments publics s'effectue dans le cadre de l'année civile ou scolaire.

1318. — 9 novembre 1960. — **M. Paul Ribeyre** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'à la suite d'une étude effectuée par le cabinet de **M. le ministre de l'industrie**, il ressort que cinq départements (Ardèche, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Vienne et Vendée) sont menacés de sous-emploi et devraient, de ce fait, obtenir, par priorité, l'aide de l'Etat prévue au décret du 15 avril 1960. Il remarque qu'en dehors du département des Côtes-du-Nord cette liste n'est pas comprise dans les zones prioritaires figurant à ce décret. Ce dernier précise en effet « au cours des années à venir, les excédents de main-d'œuvre active les plus importants apparaîtront vraisemblablement dans quatre départements : Ile-et-Vilaine, Morbihan, Côtes-du-Nord, Finistère, si l'activité économique n'y est pas rapidement développée. C'est pourquoi le Gouvernement reconnaît à cette région une situation particulière à bénéficier des dispositions du présent décret : d'une part, ces départements sont présumés satisfaire aux critères exigés ; d'autre part, lorsque le ministre des finances et des affaires

économiques décidera d'attribuer la prime d'équipement à une entreprise y exerçant son activité ou venant s'y installer, le montant de celle-ci ne pourra, sauf cas très particulier, être inférieure à 10 p. 100 du coût de l'investissement. Après l'importante étude de M. le ministre de l'industrie, effectuée à la suite de la parution du décret du 15 avril 1960, il demande que la liste des départements prioritaires soit complétée par les départements précités, où il est reconnu que l'exode rural et la poussée démographique ont pesé une menace particulièrement grave pour les années à venir. Il serait logique, en effet, que tous ces départements, où des études sérieuses prouvent que des problèmes identiques se posent, bénéficient du même préjugé favorable se traduisant par l'attribution automatique des primes d'équipement.

1330. — 13 novembre 1960. — **M. Bernard Lafay** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de bien vouloir lui donner quelques précisions sur les points indiqués ci-dessous : 1° depuis la réforme fiscale de 1949, la transformation d'une société de capitaux en société de personnes, ainsi que l'absorption d'une société par voie de fusion, sont considérées, dans tous les cas, comme une cession, avec toutes ses conséquences. Or, le cessionnaire d'un fonds de commerce ne peut être mis en cause, à raison des impôts dus par le cédant, que pendant un délai de trois mois, qui commence à courir du jour de la déclaration prévue au paragraphe 1^{er} de l'article 201 du code général des impôts. Dans cette situation, les associés en nom (qui ont succédé à une société de capitaux) ou la société absorbante (dans l'hypothèse où elle n'aurait pris en charge que le passif existant au jour de la fusion tel qu'il figure au bilan annexé à l'acte de fusion) peuvent-ils être recherchés pour le paiement d'impôts mis à la charge de la société de capitaux ou de la société absorbée bien après le délai de trois mois visé ci-dessus. Dans l'affirmative, en vertu de quel texte ; 2° un commandement peut-il valablement être adressé à une société absorbante sans que la société absorbée, inscrite aux rôles, ait été mise en cause. Dans l'affirmative, ce commandement ne doit-il pas, à peine de nullité, préciser que la société absorbante est mise en demeure de payer comme responsable des impôts cotisés au nom de la société absorbée, avec référence aux textes qui permettent cette réclamation. Que devient, dans ce cas, s'il s'agit d'impôts sur les revenus, la règle du secret professionnel ; 3° un commandement peut-il valablement être notifié au siège d'une succursale d'une société, au lieu du siège social, qui est également le siège de la direction de l'entreprise.

1393. — 8 décembre 1960. — **M. Yves Estève** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'il a été constitué une société en nom collectif entre un beau-père et son gendre, avec clause que la société ne serait pas dissoute par le décès de l'un d'eux. Le beau-père est décédé, laissant quatre filles, toutes mariées sous le régime de la communauté légale. De l'actif social dépend notamment un fonds de commerce apporté par moitié par les deux associés. Il lui demande le taux du droit d'enregistrement applicable à la cession de droits sociaux qui pourraient être exigibles au cas où les trois filles viendraient à céder leurs droits sociaux à leur sœur, épouse de l'associé survivant.

1410. — 13 décembre 1960. — **M. Charles Naveau** signale à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** qu'une société anonyme française (société A), constituée en 1959, compte parmi ses actionnaires une société étrangère propriétaire de 90 p. 100 des actions ; que, lors de la constitution, il a été apporté entre autres, par ladite société étrangère, et ce sous la forme d'apport partiel d'actif : a) des actions d'une autre société anonyme française (société B) ; b) une créance sur la même société B, apports dont la valeur semblerait réelle au jour de la constitution définitive de la société A ; que la société B a été mise en faillite en 1960 et que les actions de la société B et la créance apportées sont devenues sans valeur ; que la société A envisageait de régulariser cette situation en procédant à une réduction de capital par annulation des actions correspondant à la moins-value constatée sur l'apport de la société étrangère, et, tenant compte de ces faits, il lui demande, dans cette hypothèse, si la société française A, dont le capital aura été réduit, pourra bénéficier d'un report déficitaire égal au montant de la réduction du capital réalisée et correspondant à la dépréciation constatée sur les actions et la créance sur la société B apportées lors de la constitution de la société A.

1536. — 7 février 1961. — **M. Etienne Dailly** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** si un droit à pension est susceptible d'être reconnu, au titre du code des pensions civiles et militaires de retraite, à un fonctionnaire mis dans l'impossibilité définitive et absolue de poursuivre ses activités professionnelles par suite d'une invalidité résultant d'une maladie non décelée lors de la visite médicale de recrutement mais dont l'origine se situe néanmoins à une époque où l'agent n'appartenait pas encore aux cadres de l'administration. Dans la négative, il lui demande quels sont les textes législatifs ou réglementaires qui s'opposent à ce que la demande de pension puisse, en l'occurrence, être prise en considération.

1562. — 15 février 1961. — **M. Léon Jozeau-Marigné** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** : 1° si une société à responsabilité limitée constituée en 1945, ayant pour seul objet la gestion d'un immeuble déjà ancien, acquis par elle

immédiatement après sa constitution, et n'ayant jamais accompli aucun acte de commerce, peut, d'une part, bénéficier des dispositions de l'article 47 de la loi n° 59-1472 du 28 décembre 1959, paragraphe deuxième, portant réforme du contentieux fiscal et divers aménagements fiscaux et se transformer en société civile sans que du point de vue fiscal cette transformation soit considérée comme une cessation d'entreprise et, d'autre part, au moment de cette transformation, modifier son objet social afin de le mettre en harmonie avec les dispositions de la loi du 28 juin 1933 réglant la copropriété et prévoir la division de l'immeuble social en fractions qui devront être attribuées en pleine propriété ou en jouissance aux associés ; 2° au cours de la vie sociale de la société ainsi transformée, quelles taxes et impôts pourraient être dus sur les plus-values de cession par les premiers associés, et notamment le principal porteur de parts en cas de cession en une ou plusieurs fois à des tiers non associés de la totalité ; 3° quelles taxes ou impôts de plus-value ou autres pourraient être dus par les associés dans le cas de partage entre eux de l'actif social ou de retraits partiels successifs portant chaque fois attribution en pleine propriété de fractions de l'immeuble social et amenant *in fine* la liquidation de la société.

1585. — 20 février 1961. — **M. Robert Liot** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que les dispositions de l'ordonnance n° 59-115 du 7 janvier 1959 ont permis aux municipalités de ne plus faire taxer à part leurs dépenses de voirie. De ce fait, dans de nombreuses communes, les aversissements des contributions directes n'indiquent plus le montant de la taxe de voirie ou vicinale que les propriétaires-bailleurs peuvent recouvrer sur les locataires-fermiers en application des dispositions des arrêtés de la cour de cassation en date du 8 novembre 1951, du 11 mai 1956 et du 7 juin 1956, cette taxe étant purement et simplement incluse dans la contribution foncière des propriétés bâties et des propriétés non bâties. Or, pour permettre le calcul de la taxe de voirie ou vicinale, il est absolument indispensable de posséder les deux éléments suivants : 1° montant des recettes totales du produit des centimes de la commune ; 2° montant des dépenses de voirie communale et rurale. Il lui demande si un maire ou un receveur municipal peuvent refuser à un propriétaire-bailleur la délivrance des renseignements susindiqués.

1728. — 18 avril 1961. — **M. Jean Lecanuet** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le préjudice subi par certains personnels titulaires des services extérieurs du fait que les crédits mis à la disposition des préfets pour verser aux fonctionnaires de préfecture intéressés les rappels dus en application du décret n° 60-1301 du 5 décembre 1960 relatif aux indemnités pour travaux supplémentaires, n'ont pas atteint la moitié des sommes qui auraient été réglementairement nécessaires. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les raisons de ce retard et dans quel délai sera assurée la pleine exécution des prescriptions du décret précité.

1729. — 20 avril 1961. — **M. Charles Naveau** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** s'il considère comme toujours valable sa décision du 23 décembre 1929 — circulaire du 6 janvier 1930 — aux termes de laquelle « les fondations pour cérémonies et services religieux, au profit des associations culturelles, sont dans tous les cas des charges imposées aux héritiers et non des legs » ; il lui demande d'autre part si cette décision ne doit pas être modifiée depuis la loi du 31 décembre 1942 qui donne capacité aux associations culturelles de recevoir à titre gratuit, pour des charges pieuses, et s'il faut considérer comme une charge ou un legs, la disposition testamentaire aux termes de laquelle une personne laisse, à son décès, le tiers de sa fortune à une association diocésaine à charge de dire des messes.

1743. — 2 mai 1961. — **M. Auguste Pinton** demande à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** de vouloir bien lui indiquer, pour les années 1956, 1957, 1958 et 1959, et pour le département du Rhône, les effectifs respectifs des fonctionnaires : des contributions directes, de l'enregistrement, des contributions indirectes, en précisant pour chaque année et pour chaque administration leur répartition entre les cadres « A », « B », « C » et « D ».

1745. — 2 mai 1961. — **M. Roger Menu** appelle l'attention de **M. le ministre des finances et des affaires économiques** sur le cas des jeunes gens accomplissant leur service militaire en Algérie, en qualité d'officiers (sous-lieutenants). Par leur grade ces jeunes gens reçoivent une solde à laquelle s'ajoutent des primes résultant de la situation géographique et militaire, le tout étant passible de l'impôt sur le revenu au même taux que les salaires déclarés en France métropolitaine. Il demande s'il serait possible de faire cesser cette anomalie, la présence de jeunes appelés en Algérie ne pouvant jamais correspondre à une situation lucrative normale. Si obligation continue à être faite de payer l'impôt, il demande si celui-ci pourrait être calculé au taux de l'Algérie sur la seule solde, à l'exclusion des primes correspondant à une situation spéciale et souvent périlleuse.

1752. — 2 mai 1961. — **M. Pierre Garet** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** que certains employeurs se trouvant dans l'impossibilité de réembaucher leurs ouvriers ou employés à la libération du service militaire, et ainsi exonérés

des dommages-intérêts prévus à l'article 27 du livre I du code du travail, servent néanmoins à ces ouvriers ou employés, à titre bénévole, une allocation temporaire (indemnité compensatrice, complément de salaire, etc.). Il lui demande si la décision ministérielle, dispensant du versement forfaitaire les allocations bénévoles servies aux employés ou ouvriers rappelés ou maintenus sous les drapeaux, ne pourrait s'appliquer aux employeurs visés ci-dessus, lesquels accomplissent, eux aussi, par pure libéralité, un devoir social.

1771. — 4 mai 1961. — **M. Jean Fichoux** expose à **M. le ministre des finances et des affaires économiques** le cas suivant : aux termes d'une donation-partage, du 19 mars 1957, un cultivateur s'est vu attribuer une exploitation agricole estimée à 38.000 NF, dont 31.025 NF pour les immeubles par nature, le surplus s'appliquant aux cheptels morts et vifs et au mobilier, à charge par lui de verser diverses soultes à ses copartageants, et de bénéficier pour ces soultes de l'exonération des droits prévue par l'article 710, du code général des impôts; le 20 octobre 1959, c'est-à-dire moins de cinq ans après l'acte de donation-partage, il a vendu une parcelle de terre dépendant de cette exploitation moyennant le prix de 2.500 NF; à la suite d'une réclamation de l'enregistrement, ce prix a été, par soumission signée uniquement de l'acquéreur, porté à 10.000 NF, soit une somme supérieure au quart de la valeur totale au moment de la donation-partage du 19 mars 1957; il lui demande si ce rehaussement est de nature à faire perdre à l'intéressé, qui n'y a pas concouru, le bénéfice des dispositions de l'article 710 du code général des impôts.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

1526. — 4 février 1961. — **M. Jacques Duclos** expose à **M. le ministre de la santé publique et de la population** : 1° qu'en date du 10 avril 1958, la République populaire de Tchécoslovaquie a demandé au Gouvernement français l'extradition d'un criminel de guerre convaincu d'avoir organisé, dirigé et effectué des actions terroristes en Slovaquie; 2° que ce criminel de guerre est directement responsable de la mort d'au moins neuf citoyens français; 3° que, malgré l'article 6 du pacte signé le 7 mai 1928 entre la République tchécoslovaque et la République française sur l'extradition des criminels et en violation de l'entente sur la poursuite et le châtiement des principaux criminels de guerre, signée à Londres le 8 août 1945, la demande d'extradition de ce criminel de guerre fut refusée par le Gouvernement français. Il lui demande comment et dans quelles conditions un tel individu, dont les crimes étaient connus du Gouvernement français, a pu être naturalisé le 12 septembre 1958, soit cinq mois après la demande d'extradition le concernant.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

1733. — 22 avril 1961. — **M. Emile Hugues** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il existe une statistique, en ce qui concerne les accidents mortels d'automobiles, tenant compte de la date de délivrance du permis de conduire de l'auteur de l'accident au moment où celui-ci est survenu; s'il existe également une statistique tenant compte de l'âge de l'auteur des accidents mortels d'automobiles. Dans l'affirmative, quels sont les résultats de ces statistiques.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

PREMIER MINISTRE

1364. — **M. Victor Golvan** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir lui faire connaître la liste des personnalités faisant partie du comité Armand-Rueff en indiquant leur qualité et éventuellement les organisations publiques ou privées auxquelles lesdites personnalités pourraient être attachées et ceci afin d'éviter que soit mise en cause l'autorité morale d'un tel comité. (*Question du 29 novembre 1960.*)

Réponse. — Le comité institué auprès du Premier ministre par le décret n° 59-1284 du 13 novembre 1959 comprend les personnalités suivantes : vice-présidents, MM. Jacques Rueff, juge à la cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg, membre de l'institut; Louis Armand, président des houillères de Lorraine, membre de l'institut. — Membres, MM. René Courtin, professeur de droit et de science économique à l'université de Paris; Marcel Demouque, président directeur général des ciments Lafarge et du Theil; Louis Estrangin, président de la fédération nationale des centres d'études techniques agricoles; Jean Filippi, président de la banque Louis-Dreyfus; André Grandpierre, président des fondries de Pont-à-Mousson-Thionville; Jean Keilling, professeur de

technologie à l'institut national agronomique; André Malterre, président de la C. G. C.; Pierre Masse, commissaire général du plan d'équipement et de la productivité; Jean Saltes, président directeur général du crédit national; Alfred Sauvy, directeur de l'institut national d'études démographiques; Gaston Tessier, président honoraire de la C. F. T. C., décédé en juillet 1960; Henry Toulouse, président directeur général des docks du Centre (Paridoc); Gabriel Ventejol, secrétaire confédéral de la C.G.T.-F.O.; Alexandre Verret, président des charbonnages de France.

ARMEES

1746. — **M. Victor Golvan** indique à **M. le ministre des armées** que la loi du 31 mai 1931 met à la charge de l'Etat le logement des brigades de gendarmerie. Ce logement est réalisé soit dans des bâtiments appartenant à l'Etat soit dans des immeubles loués par ce dernier aux départements, aux communes ou à des particuliers. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les charges de plus en plus lourdes qui incombent aux collectivités locales ne se trouvent pas aggravées par la tendance de plus en plus grande de l'Etat à oublier certaines de ses obligations, notamment en laissant les collectivités locales construire des casernes de gendarmerie. Celles-ci pouvant opposer un refus, quelle position compte prendre le ministre devant une telle situation. (*Question du 2 mai 1961.*)

Réponse. — Conformément aux dispositions de la loi de finances du 31 mars 1931 (article 66) qui a abrogé sur ce point la loi du 10 août 1871, c'est au budget de l'Etat qu'incombe la charge d'assurer le logement des militaires de la gendarmerie. Ce logement a lieu, comme le signale l'honorable parlementaire, dans des immeubles appartenant à l'Etat, ou des immeubles loués à des collectivités locales (départements, communes) ou à des particuliers. Les contrats de location souscrits, soit avec les collectivités locales, soit avec des particuliers, sont établis conformément aux dispositions légales en vigueur; ils ne comportent aucune clause privilégiée pour l'Etat qui remplit à l'égard du propriétaire (département, commune, particulier) toutes ses obligations de locataire et notamment celles concernant l'entretien. Dans ces conditions, il ne semble pas que les collectivités locales — qui font construire des immeubles loués ensuite à l'Etat en vue d'y installer un loyer calculé en fonction des sommes investies dans la construction — aient à assumer de très lourdes charges.

EDUCATION NATIONALE

1817. — **M. Jacques Vassor** expose à **M. le ministre de l'éducation nationale** qu'un instituteur a déposé en mars 1961 une demande d'admission à la retraite avec cessation de fonction le 15 septembre 1961; que depuis le dépôt de cette demande d'admission à la retraite, la revalorisation de la fonction enseignante a amené une augmentation d'indice à partir du 1^{er} mai; que la retraite étant basée sur le traitement des 6 derniers mois d'activité, cet instituteur n'aurait, au 15 septembre date de cessation de fonction, bénéficié du traitement revalorisé que pendant une période de 4 mois et demi. Il lui demande si cet instituteur verra le montant de sa pension basé sur le nouvel indice du 1^{er} mai malgré qu'il n'ait pu bénéficier du traitement revalorisé que pendant 4 mois et demi, ou s'il devra, pour que sa pension soit basée sur ce nouvel indice, ne cesser ses fonctions qu'un mois et demi après la date du 15 septembre et totaliser ainsi 6 mois de traitement revalorisé. (*Question du 13 juin 1961.*)

Réponse. — Les instituteurs qui ont sollicité leur admission à la retraite avec cessation de fonctions le 15 septembre 1961 peuvent retirer leur demande, de manière à bénéficier avec certitude dans la liquidation de leur pension de la revalorisation des indices actuellement en cours de discussion. Des instructions ont été données dans ce sens aux recteurs et aux inspecteurs d'académie.

1824. — **M. Gabriel Montpied** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si la veuve d'un fonctionnaire retraité de l'éducation nationale, atteinte d'une infirmité la rendant absolument incapable d'exercer une profession quelconque peut, en raison de sa situation précitée, prétendre, à titre exceptionnel, à percevoir une pension de reversion, étant précisé : que le retraité en question (proviseur) était titulaire d'une pension de retraite proportionnelle (28 ans et 9 mois de services); que le mariage eut lieu 3 mois après sa mise à la retraite et a duré 11 ans et demi (date de mise à la retraite : 30 septembre 1948; date de mariage : 30 décembre 1948; date du décès : 16 avril 1960). (*Question du 13 juin 1961.*)

Réponse. — Les dispositions formelles de l'avant-dernier paragraphe de l'article L 55 du code des pensions civiles ne permettent pas d'envisager, même à titre exceptionnel, l'attribution d'une pension de reversion à la veuve d'un fonctionnaire qui n'avait pas obtenu à la date de son admission à la retraite, une pension d'ancienneté.